TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 11787

– MERCREDI 22 DÉCEMBRE 1982

AU CHILI

Un réquisitoire des évêques contre le président Pinochet

LIRE PAGE 4.



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : André Laurens

3,50 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 3.00 dir. ; Tunisie, 280 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 26 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 80 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 45 p. ; Grèce, 55 dr. ; Irlande, 70 p. ; Italie, 1 000 l. ; Liban, 350 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 60 esc. ; Sénégal, 325 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; Yougoslavie, 65 d.

Tarif des abonnements page 8

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DU JOUR

Trop de pétrole !

Comme les nations industrialisées, auxquelles ils sont inexorablement liés, les membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole ont bien du mal à s'adapter au ralentissement de l'économie mondiale. Une forte réduction de leur production, jointe à la lente érosion des prix du pétrole, a rendu l'OPEP globalement déficitaire en 1982 de quelque 18 milliards de dollars. Les coupes sombres qu'elle a dû opérer dans les programmes de développement comme dans l'aide aux autres pays du tiers-monde, contribuent à accroître une crise dont nul ne voit la fin.

L'échec de la conférence de Vienne, le 20 décembre, montre cependant que l'enjeu des débats de l'Organisation n'est pas simplement économique, mais bien politique. Jusqu'à présent, l'Arabie Saoudite a pratiquement maintenu seule les cours à leur niveau officiel depuis octobre 1981, mais qu'elle n'y est arrivée qu'au prix d'une réduction de moitié de son extraction. Or, sans de fortes ventes de pétrole, le royaume, dont la faiblesse économique et militaire est patente, ne pourrait pas jouer longtemps un rôle important sur *le plan international*. Sans l'OPEP, en revanche, le prix d'une production de pétrole au moins double de la sienne échapperait à Ryad, qui ne pourrait plus jouer de réserves représentant 25 % des richesses mondiales et d'une capacité d'extraction correspondant à 15 % de la consommation internationale.

C'est ce qui explique la mainmise de l'Arabie Saoudite sur l'OPEP, d'autant plus désagréable à l'Iran qu'elle soutient sans défaillance l'Irak dans la guerre du Golfe. Si, après avoir multiplié les déclarations sur la nécessité d'économiser ses richesses énergétiques, Téhéran a soudain accru sa production, ce n'est pas seulement pour répondre à des nécessités financières, mais aussi, bien évidemment, pour contrecarrer le leadership saoudien. Le régime du chah avait jadis caressé le même dessein.

Dans ces circonstances, une baisse des prix saoudiens de l'ordre de 10 % apparaîtrait comme un coup de poker. Elle soulagerait certes à court terme l'économie mondiale en entraînant un rééquilibrage des échanges extérieurs et une baisse de l'inflation de l'ordre de un demi-point dans les pays industrialisés. Mais elle serait sans effet sur une demande de pétrole particulièrement peu élastique. A plus long terme, les effets pervers l'emporteraient sans doute : crise des liquidités financières, accentuation des déficits de certains pays producteurs, chute des investissements de diversification et de conservation d'énergie, entraînant le risque d'un troisième choc pétrolier en cas de reprise de l'économie mondiale.

Autant de raisons pour que Téhéran ne croie pas à une baisse des prix. Pourquoi, demande M. Gharazi, ministre iranien du pétrole, l'Arabie Saoudite, qui dispose des principales réserves mondiales, en réduirait-elle la valeur, pénalisant en outre son allié américain auquel la constitution de réserves stratégiques a coûté très cher ? Forte de cette analyse, la délégation de la République islamique n'a pas caché que celle-ci voulait augmenter sa production et pratiquer des rabais importants *« pour compenser les coûts d'assurance »* des navires qui accostent au terminal de Kharg.

L'Arabie Saoudite doit être fortement tentée d'abaisser ses prix pour s'opposer à une telle stratégie. Mais ne risquerait-elle pas alors d'ouvrir une course à la baisse de nature à saper le fondement même du pouvoir de l'OPEP, déjà fort érodé par trois ans de dissensions internes ?

(Lire nos informations page 23.)

Une proposition de M. Andropov

L'U.R.S.S. et les États-Unis devraient réduire de plus du quart tous leurs armements stratégiques

Le soixantième anniversaire de la fondation de l'U.R.S.S. a été marqué, ce mardi 21 décembre, par une réunion solennelle du Soviet suprême de l'U.R.S.S., du Soviet suprême de la République russe et du comité central du parti communiste. Cent trente-cinq délégations étrangères assistent à cette célébration. La délégation du P.C.F. est constituée de M. Maxime Gremetz, secrétaire du comité central, Mme Mireille Bertrand, membre du bureau politique, et M. René Auchède, membre du comité central. Celle du parti socialiste est constituée de MM. Alain Barrau, secrétaire national, et René Girault, chargé des pays de l'Est.

La séance conjointe a été ouverte au Kremlin par M. Tchernenko, membre du bureau politique et secrétaire du comité central. C'est M. Andropov qui a prononcé le discours. Il a proposé aux États-Unis une réduction réciproque *« de plus de 25 % »* des armements stratégiques des deux super-puissances. Faute de quoi, a-t-il ajouté, *« nous serons obligés de répondre au défi de la partie américaine »*.

Tous les partis communistes au pouvoir, à l'exception de ceux de la Chine et de l'Albanie, sont représentés aux célébrations de Moscou. Les délégations d'Europe de l'Est sont dirigées par les premiers secrétaires généraux des partis qui ont eu dès lundi des entretiens particuliers avec M. Andropov. Le général Jaruzelski s'est également recueilli devant le monument de Dzerjinski, le premier chef de la police soviétique.

A la séance conjointe étaient présents dans la tribune tous les membres du bureau politique, y compris le doyen M. Pelché, dont on avait remarqué l'absence au moment de la mort de Brejnev. Les rues de la capitale, dont le centre est interdit à la circulation, sont décorées de drapeaux rouges et de banderoles célébrant l'amitié des peuples de l'U.R.S.S. Seuls les portraits de Marx, Engels, Lénine sont visibles. Il n'y a aucune effigie des dirigeants actuels.

« Nous sommes prêts à réduire nos armements stratégiques de plus de 25 %, a notamment déclaré M. Andropov. *Les armements des États-Unis devraient être réduits en proportion pour que le nombre de vecteurs que possèdent les deux États soient égaux. Nous proposons également de réduire substantiellement la quantité des charges nucléaires et de limiter au maximum le perfectionnement de ces armes (...). Nos propositions concernent tous les types d'armes stratégiques sans exception ; elles prévoient de réduire les arsenaux de plusieurs centaines d'unités. »*

(Lire la suite page 4.)

Les communistes et l'audiovisuel

Le P.C.F. attaque vivement l'information radio-télévisée et veut saisir la Haute Autorité

Le bureau politique du parti communiste français vient de publier une déclaration sur l'information radiotélévisée sous forme d'un « *Appel aux Françaises et aux Français* ». Le P.C.F. se déclare « *alerté par l'ampleur de la campagne d'intoxication et de falsification menée par les grands moyens d'information, notamment la radio et la télévision nationales* ». Il a décidé de demander une entrevue à la Haute Autorité de la communication audiovisuelle et d'organiser un forum sur l'information.

La déclaration du parti communiste critique notamment la manière dont les chaînes de radio et de télévision traitent l'information sur les pays de l'Est. Dans *l'Humanité* du mardi 21 décembre, M. Arnaud Spire conclut son commentaire sur ce sujet : « *Les contes et les légendes du méchant socialisme ont pour fonction de nous faire oublier le besoin qu'a notre pays d'un socialisme à la française, d'un socialisme par la voie démocratique.* »

Ce mardi 21 décembre, les responsables des chaînes de télévision replaçaient cette attaque dans le contexte politique des élections municipales et dans l'ensemble des critiques qu'ils reçoivent de tous côtés.

Défendre les pays de l'Est

Dans la période actuelle, deux types de raisons expliquent les mises en garde répétées de la direction du P.C.F. à l'égard des moyens d'information.

On rencontre là, en premier lieu, le problème de l'identité communiste, qui cherche à se redéfinir dans le contexte d'une expérience de gauche dans laquelle le parti est engagé. Le ton étant donné par les socialistes, et en particulier par le chef de l'État, qui a notamment mis en cause le « *système* » régnant dans les pays de l'Est à propos des événements de Pologne, les communistes se doivent de marquer leur différence à cet égard.

Ainsi M. Marchais soulignait-il, le 26 novembre, devant les élèves de l'école des cadres du parti, que l'on ne peut parler de crise dans les pays socialistes — à la différence de ce que l'on observe à l'Ouest — et que le « système » qui y existe doit être développé « *dans toutes ses dimensions* ».

YVES AGNÈS et PATRICK JARREAU.

(Lire la suite page 7.)

ENFANTS DE PRISON
Les « minos » de Fleury-Mérogis

Il y avait, au 1er octobre, 903 mineurs (moins de dix-huit ans) dans les prisons françaises (2,8 % de la population pénale) dont 826 prévenus. Pour le seul mois de septembre, 419 mineurs ont été mis en détention provisoire. Soixante-dix-sept avaient moins de seize ans. Nous avons rencontré, à Fleury-Mérogis, plusieurs de ces « prisonniers en culottes courtes » dont la détention et ses rigueurs paraissent d'un autre temps.

Constatant que les mises en détention provisoire de mineurs ne diminuent que faiblement (après une période de considérable augmentation), la commission Martaguet, chargée d'étudier une réforme du droit pénal des mineurs, souhaite l'interdiction de toute détention provisoire pour les moins de seize ans, *une proposition que le ministre de la justice n'approuve pas.*

(Lire page 8 les articles de CHRISTIAN COLOMBANI et JOSYANE SAVIGNEAU.)

POINT

Une passe économique dangereuse

L'année 1983 pourrait être l'une des plus difficiles que la France ait connues depuis longtemps. Jusqu'à l'été, le pouvoir d'achat des ménages risque de baisser, la production industrielle de reculer, le chômage de recommencer à augmenter, les entreprises de s'appauvrir. L'inflation resterait voisine de 9,5 % l'an, ce qui est trop élevé et dans l'absolu et par comparaison avec les autres pays industrialisés dans lesquels le rythme de hausse des prix ne cesse de se ralentir. Le déficit du commerce extérieur, en légère réduction, resterait important, de l'ordre de 70 milliards de francs l'an.

Comme l'écrit l'INSEE dans l'analyse de la situation française qu'elle vient de publier : « Entre le risque d'une reprise de l'inflation, celui d'une persistance d'un déficit extérieur élevé et celui d'une récession, la voie que peut suivre l'économie française est à court terme très étroite. »

L'environnement international, actuellement très mauvais, va-t-il s'améliorer ? La reprise aux États-Unis demeure l'interrogation majeure. L'INSEE y croit. Au Japon, les choses pourraient aller mieux. L'Europe, en revanche, est dans une mauvaise passe, très mauvaise même pour un pays comme l'Allemagne dont la santé faisait envie il n'y a pas si longtemps. Seule la Grande-Bretagne pourrait tirer son épingle du jeu, récoltant enfin les fruits d'une politique d'austérité menée depuis 1979.

Face à ces évolutions contraires naissent craintes, pessimisme et surtout incertitudes. Si la récession l'emportait, le risque serait grand d'un enchaînement cumulatif qui verrait baisser les échanges internationaux et s'appauvrir les pays en voie de développement.

Un élément d'espoir pourtant : presque partout l'inflation a cédé du terrain. Les risques sont maintenant faibles de ce côté, ce qui incitera peut-être un certain nombre de pays parmi lesquels les États-Unis à assouplir des politiques actuellement très restrictives.

Engagée avec retard dans l'austérité, la France est-elle prête à profiter d'une reprise qui, si elle se manifestait, pourrait apparaître timidement au milieu de l'année prochaine ?

(Lire page 23.)

Le grain de sable polonais

par ANDRÉ FONTAINE

Dans un livre paru il y a deux ans et qui a fait du bruit, Cornelius Castoriadis annonçait l'inéluctable avènement, à la tête de l'empire soviétique, de la caste militaire (1). La prise du pouvoir par l'armée, quelques mois plus tard, en Pologne, pour essayer de sauver ce que l'on appelle par euphémisme les « conquêtes du socialisme » a semblé lui donner raison. Et rien ne dit qu'un sort identique n'attende pas, à plus ou moins longue échéance, l'U.R.S.S. elle-même.

Pour le moment, cependant, ce ne sont pas les maréchaux qui gouvernent à Moscou, mais le K.G.B. Ses hommes occupent les fonctions-clés de secrétaire général du parti, de premier vice-président — et sans doute bientôt président (2) — du conseil et de ministre de l'intérieur.

L'U.R.S.S. a toujours été un État totalitaire ; mais porteur d'un rêve universel d'émancipation. Aujourd'hui, pour ses soixante ans, elle *pousse l'obsession de sa sécurité au* point de n'être plus qu'un État policier. Aussi bien les premières mesures annoncées par Iouri Andropov ne confirment-elles guère le libéralisme dont on l'avait si ingénument crédité : le contrôle aux frontières a été resserré, l'agence Tass s'est fait reprocher de ne pas répondre avec assez de mordant à la propagande occidentale, Chtcharanski n'a toujours pas été libéré et la suspension de l'« état de guerre », à Varsovie, est si limitée qu'on voit surtout ce qui en subsiste : un état de « terreur psychique » pour employer les propres termes de l'épiscopat polonais, lequel ne nous *avait pas habitués à un langage si* direct.

Il est vrai que la police politique a joué de tout temps en U.R.S.S. un rôle considérable. Djerzinski, le fondateur (letton) de la « Tcheka » et l'organisateur de la « terreur rouge » pendant la guerre civile, a sa statue à Moscou, que vient symboliquement fleurir le général Jaruzelski. Comment aurait-il pu en aller autrement dans un pays où les bolcheviks n'étaient, au moment où ils prirent le pouvoir, qu'une poignée ?

Pour s'assurer de la loyauté des fonctionnaires civils et militaires dont le concours leur était indispensable, ils étaient bien forcés de recourir à la coercition la plus rude. Or ils avaient sous les yeux un modèle : l'Okhrana, la sinistre police tsariste qui avait si longtemps noyauté leurs rangs. Ils s'empressèrent d'en reprendre les méthodes, et, bien souvent, les agents.

(Lire la suite page 2.)

(1) Cornelius Castoriadis. *Devant la guerre*. Tome 1 « Les réalités ». Fayard, 1981.

(2) L'actuel tenant du titre, Nikolaï Tikhonov, qui a soixante-seize ans, n'a guère fait parler de lui depuis qu'il a succédé, en 1980, à Alekseï Kossyguine.

AU JOUR LE JOUR

Choix

Une nouvelle guerre scolaire ferait plus de victimes que de vainqueurs. On ne saurait donc reprocher à M. Savary sa proposition de « réduction sans heurt du dualisme ». *Elle est toute en fines nuances et en imperceptibles modalités.*

Le dualisme, au contraire, c'était la brutalité des choix. Insupportable angoisse des parents, qui devaient trancher : public ou privé ? Le projet Savary, au contraire, leur facilitera la tâche, car ils choisiront entre des établissements « publics » et des établissements d'« intérêt public ». En toute liberté.

BRUNO FRAPPAT.

LA MORT D'ARTHUR RUBINSTEIN

Le pianiste Arthur Rubinstein est mort le 20 décembre, à Genève. Il était âgé de quatre-vingt-quinze ans. D'origine polonaise, il avait adopté la nationalité américaine en 1946 et s'était installé en Suisse en 1980, après avoir longtemps vécu à Paris.

Le piano évangile

Une étoile de bonheur s'est éteinte. Arthur Rubinstein n'avait cessé ces dernières années de prêcher gentiment son évangile, cet « amour de la vie » qu'un film et des émissions de télévision avaient propagé à travers un immense public débordant largement celui qu'il avait conquis par son talent de virtuose en soixante-quinze ans d'une carrière exceptionnelle. Il était devenu un personnage « populaire », un beau et sage vieillard dont la gaieté inaltérable et non feinte donnait confiance en l'homme.

Mais cette auréole légendaire estompe un peu le caractère d'une existence âpre et mordante sous les traits d'une vieillesse apparemment comblée où entrait beaucoup de courage (sa vue très basse l'avait obligé à renoncer aux concerts en 1976). Arthur Rubinstein était né le 28 janvier 1887 (il protestait contre les dictionnaires qui le vieillissaient d'un an) à Lodz, dans une famille de juifs polonais, et son père, fabricant de tissus, fut ruiné alors que l'enfant avait sept ans. Très jeune, il fut le témoin de brimades et de répressions brutales exercées par les cosaques contre les juifs. Il haïssait la mort, et toute sa vie a été accompagnée par cette pédale sourde de l'oppression et de l'horreur, dont il sut, il est vrai, se dégager et se garder par un certain égoïsme, son talent, sa personnalité et sa chance, mais sans cesser de se montrer solidaire des siens : il fut ainsi toujours un défenseur sans réserves de l'État d'Israël.

Prodigieusement doué pour la musique dès l'enfance, il fit ses études de piano, d'harmonie et de composition à Varsovie et à Berlin, où il donna son premier grand concert à l'âge de treize ans.

JACQUES LONCHAMPT.

(Lire la suite page 14.)

Le Monde

idées

Pologne

Voilà donc Lech Walesa « libre », et l'état de guerre « suspendu » en Pologne, sans que personne puisse se faire d'illusions sur l'étendue de cette liberté et de cette suspension. Pour Jiri Pelikan, ancien du printemps de Prague, seule la guérison de la « blessure » qu'elle a reçue avec le coup du 13 décembre 1981 peut rendre à la gauche occidentale élan et crédibilité. Mais le « grain de sable » polonais n'obligera-t-il pas tôt ou tard Moscou, comme l'écrit André Fontaine, à comprendre qu'il y a des peuples pour qui la liberté passe au-dessus de tout ? En attendant, Didier Anger demande qu'on commence par manifester de toutes les manières sa solidarité avec Solidarité.

Une blessure ouverte pour la gauche

par JIRI PELIKAN (*)

UN an après l'étouffement du processus de renouveau par le coup militaire du général Jaruzelski, la Pologne entre-t-elle sur la voie de la « normalisation à la Kadar » ? Certains en Occident l'espèrent, mais on ne peut pas encore savoir dans quelle direction le régime va s'orienter.

Il y a eu certains signes positifs ces dernières semaines : la libération de Lech Walesa et d'une partie des syndicalistes internés, la reprise des négociations avec l'Église, l'annonce de la visite du pape et la décision de suspension de l'état de guerre. Mais il y a aussi des contre-signaux négatifs : Walesa et ses collaborateurs vivent comme « citoyens privés » sous la surveillance de la police, on l'a vu encore jeudi — comme tous les autres Polonais, — et ne peuvent pas, pour le moment, reprendre leurs activités syndicales ni participer à la vie publique.

D'autres syndicalistes sont arrêtés et condamnés à des peines très lourdes. Les entreprises principales restent « militarisées ». Kuron, Michnik et les autres dirigeants de l'ex-KOR sont inculpés pour « subversion » et menacés de procès politique. Le pouvoir s'attaque aux associations d'acteurs, de cinéastes et à toute activité culturelle autonome.

On peut nous répondre que la « kadarisation » en Hongrie a commencé aussi par la répression — beaucoup plus dure — pour trouver graduellement la voie des réformes limitées, du bien-être relatif et du consensus sans adhésion enthousiaste. Mais la question principale est la suivante : une « kadarisation » en 1983 serait-elle satisfaisante pour le peuple polonais ? Doit-elle satisfaire l'opinion publique occidentale, et en particulier la gauche occidentale ? Je ne le crois pas.

La Pologne des années 80 est différente de la Hongrie des années 60. Tout d'abord le mouvement spontané des ouvriers polonais a suscité un plus grand espoir chez le peuple polonais et aussi dans le mouvement ouvrier international et a ouvert des perspectives nouvelles pour toute l'Europe : la possibilité — pour la première fois après la guerre — de surmonter, graduellement et sans conflits déchirants, le *statu quo* politique, symbolisé, mais non réalisé, par les accords de Yalta, qui a divisé l'Europe en deux blocs opposés, chacun d'eux contrôlé — d'une manière bien différente — par « sa » superpuissance.

La France sous la direction socialiste, qui défend son autonomie vis-à-vis de la puissance américaine tout en restant son allié et dans le système occidental, avait besoin d'une Pologne qui essaie sa voie socialiste, indépendante du modèle soviétique, tout en restant l'allié de l'U.R.S.S., excluant le changement de « camp ».

Tel est l'esprit de l'appel du président Mitterrand « pour sortir de Yalta », qui donne un sens nouveau à ce qu'on doit appeler la « *détente* » : pas une confirmation de la « réalité », mais, au contraire, la possibilité de permettre aux peuples européens, à l'Est comme à l'Ouest, de choisir chacun sa propre voie en pleine autonomie et sans risquer une intervention extérieure.

Un contexte nouveau

L'étouffement de l'expérience polonaise le 13 décembre 1981 a porté un coup mortel à cette nouvelle perspective. Même sa simple atténuation dans le sens d'une « kadarisation » ne peut donc satisfaire la gauche occidentale, qui ne se bat pas pour une « Real-politik » mais pour le changement.

De plus, les événements en Pologne se déroulent dans un contexte nouveau — très différent de l'époque de l'insurrection hongroise et du « printemps de Prague » : après les accords d'Helsinki, après la mort de l'auteur de la théorie de la « souveraineté limitée » et du fossoyeur du « printemps de Prague » et de l'« été polonais ».

On a beaucoup parlé ces derniers jours des « signaux » que les pays de la Communauté ont envoyés de leur dernier sommet de Copenhague à M. Andropov. Mais il faut aussi attendre des « signaux » de sa part, et la Pologne peut être une sorte de révélateur pour les intentions réelles de Moscou « après Brejnev ». Car il ne faut pas se tromper : ce n'est pas le général Jaruzelski ni son entourage qui peuvent décider du sort de la Pologne, même s'ils ont les meilleures intentions. C'est la direction soviétique qui a précipité — par ses vetos et pressions — la Pologne dans la crise actuelle et qui peut donc lui permettre d'en sortir.

M. Andropov a la grande chance et l'occasion de se débarrasser d'un des héritages les plus lourds et les plus encombrants de son prédécesseur, l'autre étant l'Afghanistan. Il ne peut pas renoncer au contrôle politique, stratégique et économique de la Pologne, mais il peut — dans l'intérêt soviétique — donner aux Polonais — soit à Jaruzelski, soit à son successeur — un espace politique plus grand qui permettrait d'adapter le socialisme à la réalité et à des traditions différentes à travers des réformes économiques et structurelles pour pouvoir gouverner ce pays avec le consensus de ses citoyens plutôt qu'avec la répression et l'état de guerre. Un tel « signe » de la part de M. Andropov pourrait vraiment contribuer à la solution positive de la crise polonaise et à l'amélioration du climat politique dans le monde entier.

Le problème de fond reste la possibilité pour les travailleurs polonais de choisir librement le syndicat qui peut défendre leurs intérêts dans un dialogue permanent avec l'Etat-patron. C'est pour ce principe que la gauche occidentale doit se battre en Pologne, comme en Turquie et ailleurs. Jusqu'à ce que ce principe soit reconnu par le régime de Varsovie, les syndicats démocratiques occidentaux doivent soutenir — sur le plan moral et matériel — Solidarnosc clandestin et le reconnaître comme le seul représentant authentique des travailleurs polonais.

On peut s'attendre que le général Jaruzelski se présente dans les prochains jours comme l'homme qui a répondu aux exigences de l'Occident et qui a droit à la « compréhension » des gouvernements des pays industrialisés et à la continuation de l'aide économique, y compris de nouveaux crédits. Mais il doit comprendre qu'un nouveau dialogue et le retour à l'aide économique ne seront possibles qu'à condition de libérer tous les prisonniers politiques, de supprimer et non pas suspendre l'état de guerre, de mettre fin à la « militarisation » des entreprises.

Il faut obtenir le retour de Lech Walesa et des dirigeants syndicalistes, et aussi des militants de la gauche laïque et de l'ex-KOR à la vie publique et un vrai dialogue entre le pouvoir et la société dans l'esprit de tolérance et de concertation.

Avec une telle position de principe, nous devons être attentifs à tous les signes qui nous viendront de Varsovie et de Moscou, en appréciant chaque geste positif. La Pologne n'est pas oubliée. Elle reste une blessure ouverte pour la gauche occidentale. Seule sa guérison peut lui donner une crédibilité et un élan nouveaux.

(*) Député socialiste italien au Parlement européen, ancien directeur général de la T.V tchécoslovaque.

Un nouveau témoignage sur Katyn

UN général polonais formé en U.R.S.S. et passé récemment à l'Ouest apporte son témoignage sur le massacre d'officiers polonais par les Soviétiques à Katyn en 1940, et sur la manière dont cette affaire est perçue dans les hautes sphères militaires en Pologne.

Léon Dubicki était officier du premier Corps d'armée polonais formé en Union soviétique en 1943. Général en Pologne populaire après la guerre, il est passé à l'Ouest en 1981, prévenant les services de renseignements ouest-allemands de la préparation du coup d'État du général Jaruzelski. Léon Dubicki avait eu l'occasion à différentes époques de se rendre à Katyn, où il avait interrogé la population locale.

Un livre sur Katyn récemment publié aux éditions Complexe (Alexandra Kwiatkowska-Viatteau, *Katyn, l'armée polonaise assassinée*, Bruxelles, 1982) l'a incité à adresser à l'auteur quelques révélations et commentaires personnels sur ce point d'histoire. Le général Dubicki a autorisé Alexandra Kwiatkowska-Viatteau à publier ce texte :

« ... Les Russes simples (à l'exception de quelques habitants de Katyn et des environs d'Ostachkov, Kozielsk et Starobielsk, ainsi que des riverains de la mer Blanche et des autochtones des îles Solovetskiy) n'ont rien su de Katyn jusqu'à 1943. Par contre, s'ils avaient fait preuve de plus d'entêtement, le général Sikorski et le général Anders, avec l'aide du renseignement polonais, auraient pu en apprendre beaucoup plus et reconstituer progressivement la liquidation de Starobielsk et de Kozielsk.

» Le général Berling et ses compagnons — les « collaborateurs » — proclamaient la version officielle, tout en sachant beaucoup de choses sur les faits réels et sur les bourreaux. La plupart des soldats et des officiers (le plus souvent soviétiques) du premier Corps d'armée polonais en U.R.S.S. prêtaient foi aux communiqués soviétiques officiels. Cependant, une petite minorité d'officiers (dont je faisais partie) savaient la vérité ou s'en doutaient, mais évitaient de l'afficher, car ç'eût été commettre un suicide.

» Khrouchtchev a proposé au camarade Gomulka de régler avantageusement l'affaire de Katyn. Les collaborateurs polonais s'y sont toutefois opposés. Ce fut la même chose sous Gierek. Actuellement, en vue de la préparation éventuelle d'une confrontation militaire « aiguë », il est plus commode de s'en tenir « pour l'instant » à la version officielle, pour l'utiliser comme outil de propagande au cas où l'on en viendrait à « battre et piller » les Allemands.

» Cette attitude est facilitée par les hommes politiques occidentaux. Ceux-ci passent en effet pudiquement sous silence l'affaire de Katyn, qui demeure pour la jeune génération de soldats et d'officiers de l'armée polonaise populaire une abstraction peu — ou pas du tout — connue, d'autant que la propagande occidentale n'en souffle mot non plus. Les généraux et les officiers supérieurs polonais préfèrent ne pas parler de Katyn, craignant un châtiment (ou la mort), ou bien redoutant de perdre les moyens de subsistance pour eux et leur famille. Quelquefois, en cercle très restreint d'« initiés », on parle de la culpabilité de l'Union soviétique.

» Toute la documentation secrète concernant l'affaire de Katyn, et plus exactement les documents concernant le meurtre des cadres de l'armée polonaise dans le nord-est de l'Ukraine, près de Smolensk et en mer Blanche, demeure dans les archives du K.G.B. à Moscou. Varsovie possède des copies ultra-secrètes de documents officiels de Moscou reflétant le contenu des décisions ministérielles soviétiques de la fin de l'année 1939 et de l'hiver 1940.

Le commandant de brigade Zarubine, pseudonyme courant du commissaire de la sécurité d'État Perevoztchychev, est mort depuis de longues années comme la plupart des fonctionnaires du N.K.V.D. — sinon tous — qui avaient exécuté cette « sale besogne ». Ils sont morts en vertu du principe qui régit le système... »

Ni syndicat ni parti, vive Solidarité !

par DIDIER ANGER (*)

LES militaires et bureaucrates polonais veulent faire mourir Solidarité. Cela démontre une fois de plus que le capitalisme d'Etat des pays de l'Est ne vaut pas mieux que certaines dictatures capitalistes classiques des pays de l'Ouest.

Défions-nous de ceux qui, à droite, ne voient dans le soutien à Walesa qu'une opération électorale contre la gauche.

Défions-nous, certes, de ceux qui, à gauche, feignent d'oublier la Pologne et l'Afghanistan et n'apportent leur soutien qu'aux peuples du Salvador, aux Palestiniens et aux Turcs victimes de la répression.

Mais défions-nous aussi de ceux qui ne se sentent concernés à l'Est comme à l'Ouest que parce que le droit de grève et de manifestation, de se syndiquer et de s'associer fait partie des libertés fondamentales pour l'homme. N'être concerné que par cela et ne parler que de cela, c'est réduire la portée du mouvement polonais et son message. C'est le faire mourir un peu plus.

Ni syndicat ni parti, mais un peu les tâches de l'un et de l'autre sans les séparer, sans faire du premier une courroie de transmission du second et du second cet appareil de pouvoir aux tendances toujours totalitaires, c'est cela Solidarité. Et manifester sa solidarité avec Solidarité, c'est d'abord en tirer les enseignements.

Ceux qui veulent aujourd'hui construire une organisation qui vise réellement à changer la société, à l'Ouest comme à l'Est, ne peuvent pas faire l'impasse là-dessus.

Et ici en France, pas plus les écologistes que les autres, qui parlent aujourd'hui de se regrouper.

L'objectif est-il de construire la machine à prendre le ou des pouvoirs ou de transformer les rapports entre les hommes dans la production et dans la vie ?

Il faut choisir : le parti ou Solidarité !

(*) Rédacteur à *Manche-Ecologie.*

Tirer les enseignements

Solidarité vaut mieux que cela :

1) Parce que ce mouvement a su remettre en question le productivisme en crise dans les pays de l'Est et de l'Ouest ;

2) Parce que son projet de lutte — osons le reconnaître, même si c'est ce que la junte lui reproche d'essentiel ! — n'était pas uniquement syndical mais aussi politique (en quoi le politique serait-il moins défendable que le syndical ?), et qu'il englobe non seulement le travail (autogestion) mais également la vie hors du travail (et notamment la prise en compte des questions écologiques) :

3) Parce que sa stratégie, difficile, cherche à éviter non seulement l'affrontement intérieur mais encore l'affrontement entre les blocs ;

4) Parce que son projet organisationnel a été de fédérer par régions et de décentraliser.

Nous devons être solidaires de Kuron, Mishnik, Walesa et de millions d'autres Polonais parce qu'ils ont remis en cause les systèmes.

Le grain de sable

(Suite de la première page.)

Jusqu'à présent cependant, la Tchéka, devenue Guépéou, puis N.K.V.D., puis K.B.G., avait toujours été aux ordres du parti. Beria avait payé de sa vie, en juin 1953, sa tentative de s'emparer de la succession de Staline. Si, aujourd'hui, la situation s'est inversée, ce n'est pas seulement parce que bien évidemment Andropov est un personnage d'une tout autre qualité intellectuelle et politique que son lointain prédécesseur, dont le comportement relevait de la pathologie criminelle. C'est aussi parce que l'appareil du parti, dont Brejnev était l'émanation et le protecteur, est devenu trop médiocre, trop inefficace, trop occupé de conserver les avantages du pouvoir, pour prétendre remettre à lui seul de l'ordre dans la pagaille qui, sous des formes diverses, règne aux quatre coins de l'empire.

Mais la police est-elle préparée à gouverner ? Les exemples récents ne sont pas particulièrement convaincants. Avant le sémillant général Jaruzelski, tout autant policier d'ailleurs, ses états de service le prouvent, que militaire, les Polonais avaient essayé Stanislaw Kania, qui provenait tout droit, lui, des organismes de sécurité. Il n'a pas fait bien long feu. Même jeu pour Hua Guofeng, le premier successeur de Mao, qui émanait également des rangs de la police : Deng Xiaoping n'a pas mis longtemps à lui régler son compte.

Même jeu encore pour un pays du bord opposé, la Grèce, où le colonel Papagos, quand il a tenté de libéraliser son régime, s'est fait mettre dehors par une nouvelle junte dont le véritable chef était le patron de la sécurité, le colonel Iaonnidis. Malgré le soutien sans vergogne de la C.I.A., il ne lui a pas fallu un an pour mordre la poussière.

La police — comme l'armée — n'est pas faite pour exercer le pouvoir. Elle est faite pour le défendre. Surtout lorsque les services d'espionnage lui sont rattachés, comme c'est le cas en U.R.S.S., sa connaissance des dossiers et des hommes lui confère bien sûr, à l'heure des choix, un poids considérable : il suffit de se rappeler le rôle dans notre histoire d'un homme comme Fouché pour s'en persuader. Mais sa vision de l'humanité est trop pessimiste, par définition, pour inspirer une philosophie de gouvernement.

A force d'épier les autres, de mettre leurs tares en fiches, de se mouvoir dans l'ombre, d'acheter les consciences, de jouer des faiblesses humaines, comment ne pas se laisser contaminer soi-même, pour tout sacrifier en fin de compte à la raison d'État ou à ses propres ambitions ? Tout, et d'abord la part d'idéal et de sens moral dont chacun est porteur au départ, et qui seule fonde l'espoir d'un monde moins cruel.

Une vision partielle

La vision policière de l'histoire est une vision partielle. Elle peut alimenter un rêve de puissance ou, plus prosaïquement, le seul objectif de conserver ce que l'on a. Elle laisse en friche ce qu'il y a de meilleur dans l'homme, son aptitude à travailler et à se battre non seulement pour lui et pour les siens, mais pour les autres. Autant que notre monde capitaliste qui s'enfonce dans la déprime, celui qui se réclame du beau nom de socialisme a d'abord besoin de retrouver un horizon et une volonté. C'est ce qui a mobilisé les Hongrois, il y a un quart de siècle, derrière le communiste Imre Nagy. Les Tchécoslovaques, il y a quatorze ans, derrière le communiste Alexandre Dubcek. Les Polonais, depuis deux ans, derrière le chrétien Lech Walesa.

Nagy est mort, exécuté en violation flagrante de la parole donnée. Dubcek gagne modestement sa vie comme magasinier dans une petite ville de province. Les Hongrois ont réussi à se tailler à l'ombre du grand frère un espace de liberté relative. Les Tchèques ont compris pour la énième fois de leur histoire qu'ils n'avaient d'autre choix, comme dit la chanson de Zinoviev, que de se mêler de leurs oignons. Le cas de la Pologne est différent.

Ce n'est pas seulement parce que la foi qui habite si visiblement Lech Walesa lui fournit en abondance la grâce du courage tranquille et du refus de toute compromission. Il n'incarne pas un moment sans lendemain, un rêve voué à l'échec, comme il l'a été en Hongrie et en Tchécoslovaquie, dès lors qu'il était clair que Moscou ferait n'importe quoi pour conserver son glacis, mais l'histoire ininterrompue d'une nation quatre fois partagée et quatre fois ressuscitée.

La nation la plus nationale peut-être d'Europe, avec tout ce que ce mot implique de romantisme, de bravade, de naïveté, mais aussi et surtout de refus de se laisser dicter sa loi par d'autres. Jamais, en fait, depuis 1956 et les émeutes de Poznan, l'U.R.S.S. n'est arrivée à mettre la Pologne à son pas.

Petit à petit, on avait même conclu une sorte de compromis qui, pour être tacite, n'en était pas moins historique, le parti partageant le pouvoir, à bien des égards, avec l'Église catholique. Mais un partage, Lénine nous l'a appris, ne cesse d'évoluer en fonction du rapport des forces qu'il exprime. L'échec de l'expérience de Gierek, qui voulait faire de la Pologne, avec l'aide du capital occidental, une grande puissance industrielle, a ruiné le pays, étiré les queues aux portes des magasins vides et rendu Gdansk inévitable.

Il faudra attendre longtemps pour savoir si le Kremlin avait alors compris la nécessité d'un nouveau compromis, tout aussi historique puisqu'il aurait consacré la liberté syndicale, ou s'il n'a cédé du terrain sur le moment que contraint et forcé, dans l'idée bien arrêtée de tout reprendre en main à la première occasion.

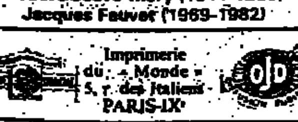
Le fait est que Solidarité s'est laissé entraîner par le vertige du succès — et apparemment aussi par des provocateurs infiltrés dans ses rangs, comme le syndicaliste italien Scricciolo, actuellement détenu à Rome dans le cadre de l'enquête sur l'attentat contre le pape. Et qu'il a défié trop ouvertement non seulement le pouvoir polonais, mais — en appelant les travailleurs des autres pays socialistes à suivre son exemple — le pouvoir soviétique pour qu'une réaction brutale n'ait pas été inévitable.

Elle est venue, sous la forme la moins attendue. Un an plus tard, il est prouvé qu'elle n'a rien changé. La Pologne va vivre la nuit de Noël dans le malheur, sans autre espoir pour l'immédiat que de continuer à préserver son identité, avec l'aide de Dieu et du pape qu'elle a donné à l'Eglise de Rome. Mais elle ne peut pas ne pas savoir que ce faisant elle témoigne pour la terre entière, et même pour ceux qui l'oublient, de sa fantastique capacité de résistance au nivellement.

Nul plus qu'elle ne contredit, au point de la tenir en échec, la vision policière du monde dont, malgré tous les démentis, les gouvernements occidentaux ne doutent guère, au vu des précisions accablantes recueillies par un petit juge italien, qu'elle a armé la main du jeune Turc de la place Saint-Pierre.

Un grain de sable dans l'urètre de Cromwell a eu raison de l'éphémère République anglaise. La Pologne, dans l'immense système soviétique, est beaucoup plus qu'un grain de sable, et, de l'Afghanistan à l'Ethiopie et au Cambodge, il y en a d'autres. Tôt ou tard, il faudra bien que le Kremlin comprenne que pour certains peuples la liberté passe par-dessus de tout. Et de fait, la Finlande n'est-elle pas là pour prouver qu'on peut très bien se gouverner soi-même, et à sa façon, tout en vivant dans les meilleurs termes avec l'Union soviétique ?...

ANDRÉ FONTAINE.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX°

Commission paritaire : n° 57 437.
ISSN : 0026 - 9360.

Le Monde

étranger

EUROPE

Italie

LE DÉBAT PARLEMENTAIRE SUR LA « FILIÈRE BULGARE »

Le ministre de la défense compare l'attentat contre le pape à un acte de guerre

Rome. – Quatre ministres – les responsables des affaires étrangères, de l'intérieur, de la défense et de la justice – sont intervenus au cours du débat parlementaire sur la « filière bulgare », le 20 décembre. Ils ont confirmé l'implication des services secrets de Sofia dans les trois affaires (attentat contre le pape, trafic d'armes, et « cas Scricciolo ») sur lesquelles enquête la magistrature.

Le débat a été très tendu après les polémiques et les révélations des dernières semaines, mais n'a pourtant été suivi que par une centaine de députés (sur six cent trente) dont plus de la moitié étaient de l'opposition communiste. Après leur virulence à dénoncer la prudence du gouvernement, la quasi-absence des socialistes était surprenante. Les journalistes et les diplomates étaient plus nombreux dans les tribunes que les parlementaires dans l'hémicycle.

Cette séance de la Chambre des députés a été importante, moins sans doute par les implications nouvelles qui en ressortent que par la version officielle des faits donnée par le gouvernement. Le plus explicite sur les responsabilités de la Bulgarie a été le ministre socialiste de la défense, M. Lelio Lagorio, qui, dans son intervention, s'est fondé sur les don-

De notre correspondant

nées fournies par les services secrets. Pour le ministre, *« le cas Agca apparaît comme un véritable acte de guerre en temps de paix... sur le fond de la crise polonaise, l'assassinat du pape, figure charismatique, apparaît comme une solution alternative à une invasion militaire en Pologne... » « La piste bulgare dans cet attentat suscite et justifie la plus grande préoccupation de politique internationale »*, a-t-il ajouté. Implicitement, la déclaration du ministre tend à impliquer l'Union soviétique comme mandant de l'attentat. Mais il n'a apporté aucune preuve à ses dires, fondés, a-t-il déclaré, sur des *« indices concordants »*.

Plus prudents ont été les ministres démocrates-chrétiens. M. Rognoni, ministre de l'intérieur, a pour sa part rejeté les accusations d'inefficacité portées contre les services de sécurité du pays, et a affirmé que, sans sous-évaluer les liens internationaux du terrorisme et leur utilisation par des puissances étrangères, leurs racines demeurent nationales.

Le ministre des affaires étrangères, M. Emilio Colombo, a déclaré que l'éventuelle rupture des relations diplomatiques avec Sofia, ne pourrait se produire que si *« les indices recueillis par la magistrature prouvaient l'implication du gouvernement bulgare dans les initiatives de subversion »*.

Les points acquis

Sur le plan des enquêtes, et compte tenu de la réserve observée par les ministres pour préserver le secret de l'instruction, on peut relever les points suivants, qui, sans être à proprement parler nouveaux, sont du moins officiellement établis :

1) *Cas Scricciolo :* selon le ministre de la défense, l'ex-syndicaliste de la Confédération U.I.L. *« était sous surveillance du contre-espionnage depuis de nombreuses années »*. Il aurait agi comme agent des Bulgares, fournissant *« des informations syndicales utiles pour les pays du pacte de Varsovie et pour le contrôle de l'une de ses régions les plus importantes, la Pologne »*. Selon le ministre, Scricciolo aurait reconnu, parmi d'autres, les photographies de trois fonctionnaires de l'ambassade bulgare à Rome, qu'il connaissait de vue. M. Darida, ministre de la justice, a pour sa part, indiqué les noms de deux fonctionnaires bulgares que connaissait Scricciolio, et qui auraient récemment quitté l'Italie, MM. Dartchev et Guemev.

2) *Attentat contre le pape :* selon le ministre de la défense, ce serait le contre-espionnage qui aurait recueilli les premiers aveux d'Ali Agca en décembre 1981. Le contre-espionnage italien a, par la suite, travaillé en collaboration avec son homologue turc. Une rencontre au plus haut niveau a notamment eu lieu à Ankara, en avril dernier.

3) *Trafic d'armes et de drogue :* le Syrien Henry Arsan, chef du réseau récemment arrêté à Milan, était *« sous le contrôle du contre-espionnage depuis 1970 »*. Concernant cette curieuse information – et il n'aura fallu pas moins de douze ans aux autorités italiennes pour inculper le trafiquant d'armes, – M. Lagorio a précisé : *« La longue et tranquille présence d'Arsan sur notre territoire a conduit le contre-espionnage à penser qu'il était possible que des organisations chargées de la répression du trafic d'armes et de drogue puissent avoir établi des contacts avec lui. »*

Ces dernières semaines circulait la rumeur qu'Arsan aurait travaillé pour les services secrets américains. Une source informée nous a affirmé qu'Arsan aurait, en fait, bénéficié d'une protection des Américains neutralisant l'action de la police italienne.

En ce qui concerne l'affaire Dozier – le général de l'OTAN enlevé en décembre 1981 par les Brigades rouges, – M. Lagorio a précisé qu'à l'époque – comme d'ailleurs au moment de l'attentat contre le pape – le contre-espionnage italien avait noté une augmentation des messages chiffrés partant de Bulgarie à destination de l'Italie.

PHILIPPE PONS.

● *La B.B.C. doute du suicide de Roberto Calvi.* – Le verdict de suicide, rendu par l'enquête officielle sur la mort de Roberto Calvi, président de la banque italienne Banco Ambrosiano, retrouvé pendu sous un pont de Londres, l'an dernier, a été sévèrement contesté par une enquête télévisée effectuée par la B.B.C. Selon cette enquête, il est surprenant que R. Calvi se soit pendu dans des conditions très difficiles alors qu'« *avait dans son appartement assez de somnifères pour se tuer facilement et sans douleur* ». – *(A.F.P.)*

R.F.A.

HANS RUDEL, L'ANCIEN « AS » DE L'AVIATION NAZIE, EST MORT

L'ancien colonel de la Luftwaffe, Hans Ulrich Rudel, est mort le samedi 18 décembre, à l'âge de soixante-six ans.

Aux commandes de son Stuka, il avait effectué, entre 1940 et 1945, deux mille cinq cent trente missions, infligeant à l'U.R.S.S., notamment, de lourdes pertes en chars et en navires de guerre.

Après la guerre, n'ayant pas renié ses idéaux nazis, il émigre, en 1948, en Amérique du Sud, où il anime des cercles d'extrême droite. En 1953, le parti néo-nazi le présente comme candidat aux élections de Bavière, mais les autorités lui interdisent de prendre la parole et de participer à des rassemblements. En 1976, sa participation à une réunion d'anciens combattants dans une caserne de la Bundeswehr avait provoqué la mise en retraite anticipée des deux généraux qui l'avaient autorisé à prendre part à cette cérémonie.

La dernière apparition en public de Rudel remonte à janvier 1981, lors de l'enterrement du successeur de Hitler, l'amiral Doenitz. – *(A.F.P., Reuter.)*

« La France ne peut refuser l'extradition de personnes accusées de délits de droit commun »

nous déclare M. Rognoni, ministre de l'intérieur

Rome. – A l'occasion du débat à la Chambre, M. Virgilio Rognoni, ministre de l'intérieur, a fait le bilan de l'action contre le terrorisme. Il a développé, dans un entretien qu'il nous a accordé, les vues du gouvernement italien sur la coopération avec les pays étrangers et notamment la France.

« L'action de la police italienne dans sa lutte contre le terrorisme a suscité certaines interrogations. Combien de personnes ont-elles été arrêtées pour fait de terrorisme, combien sont en détention préventive et combien sont recherchées ?

– Je sais que des chiffres erronés ont été diffusés en France, mais il s'agit là, de données erronées. il est évident qu'une évaluation aussi faussée ne peut que provoquer des questions sans fondement. A la fin octobre, il y avait 1 837 détenus pour fait de terrorisme, dont 480 sont présumés d'extrême droite et 1 357 d'extrême gauche. depuis la libération du général Dozier, 874 présumés terroristes de gauche ont été arrêtés. Les personnes recherchées sont au nombre de 353 dont 274 viennent de l'extrême gauche.

« Pour les personnes en détention préventive, je peux préciser en ce qui concerne l'extrême gauche, qu'à part celles qui ont déjà été jugées, il y en a 745 en attente de jugement et 418 qui sont en liberté provisoire.

– La loi sur les repentis, adoptée au printemps dernier, récompense le désaveu de la lutte armée et la collaboration avec la justice, en accordant des remises de peines importantes. C'est, avant tout, un acte politique. Beaucoup de personnes ont été arrêtées à la suite d'aveux de repentis. Qu'est-ce qui préserve leurs droits ?

– Le repentir et le désaveu du « parti armé » dépendent de plusieurs facteurs mais avant tout de la constatation de la faillite politique de la subversion, et de l'effondrement progressif de l'organisation terroriste en raison d'une plus grande efficacité de la police.

« La loi sur les repentis a favorisé ce phénomène en offrant des

De notre correspondant

perspectives de remise de peine en fonction du degré de désaveu ou de collaboration : dans le premier cas, le terroriste se limite à avouer les délits ou les crimes qu'il a commis sans fournir d'information sur d'autres personnes. Dans le second, il collabore effectivement avec la police. Par exemple, dans le cas de désaveu accompagnant l'aveu de crime puni de prison à perpétuité, cette peine est ramenée à quinze ans d'emprisonnement et ainsi de suite.

« Cette loi, qui a pour principal objectif de démanteler de l'intérieur les organisations subversives, a été élaborée dans un certain contexte, comme instrument de lutte contre le terrorisme. En ce qui concerne les garanties des droits de personnes, il est évident que nul ne peut être arrêté sur les simples déclarations de repentis sans une enquête préalable minutieuse confirmant leurs dires.

– Quelles sont les limites de la détention préventive ?

– Dans le cas des crimes les plus graves entraînant des peines de plus de vingt ans d'emprisonnement, les termes de la détention préventive sont de huit ans pour toute la procédure jusqu'à la troisième instance (deux ans pour l'instruction, encore deux ans pour le jugement en première instance et deux ans à nouveau pour l'appel).

La lutte commune contre le terrorisme

– Que se passe-t-il pour les accusés qui se déclarent « adversaires politiques » et non « terroristes » ?

– Il n'existe aucun « truc » de la part de la justice pour inculper d'activité terroriste, alors que dans les faits ces personnes sont coupables de crimes de droit commun à des fins subversives, c'est-à-dire constituant des délits ou des crimes, quelle que soit leur motivation. Il n'est pas exact par exemple de soutenir que la cinquantaine d'Italiens réfugiés en France et inculpés de liens avec le terrorisme soient seulement « victimes de leurs écrits ». Ce n'est pas seulement pour ces écrits (ce qui est déjà en soi grave dans une période où sévit la lutte armée), mais pour des accusations bien plus graves que nous demandons leur extradition. Dans le cas de Lanfranco Pace, les derniers mandats le concernant portent sur le séquestre de personne et d'homicide. Dans le cas de Scalzone, de tentative d'homicide, de détention et de port d'armes, etc.

Quelle est votre appréciation de l'attitude de la France en matière d'extradition ?

– Je pense qu'entre des pays qui ont des racines démocratiques communes et des principes juridiques provenant de la même souche démocratico-libérale, il ne doit pas y avoir de frontière en ce qui concerne la justice. Il serait impensable que la France, qui autrefois a donné asile aux opposants au fascisme, comme Turati, Rosseli, Pertini utilise aujourd'hui le même droit d'asile pour refuser à la justice italienne l'extradition d'accusés de graves délits de droit commun, même s'ils furent commis avec une motivation politique.

« Le droit d'asile est une chose trop grave pour être utilisé pour protéger de tels personnages. Peu importe qu'en France ils ne commettent pas de délits : du point de vue italien, il est nécessaire de juger leur responsabilité dans ceux qui ont été commis sur le territoire national.

– Vous êtes donc favorable à une homogénéisation des politiques de lutte contre le terrorisme entre nos deux pays ?

– Faute de cette homogénéité d'évaluation entre deux pays voisins juridiquement et culturellement, la lutte contre le terrorisme, qui est une lutte commune, finirait par s'affaiblir grandement. Il serait trop facile de commettre un acte terroriste dans un pays et ensuite de passer une frontière pour bénéficier de l'impunité. S'il en était ainsi, je serais non seulement préoccupé pour la lutte contre le terrorisme en Italie, mais je commencerais à craindre en outre qu'un plus grand espace ne soit offert à l'internationalisation du terrorisme.

– Depuis l'affaire Dozier, il y a eu des accusations précises de la part de détenus et de leurs parents de sévices dont ils auraient été victimes en prison, quelle a été l'action de votre ministère ?

– Il n'y a aucun recours à la torture en Italie, ce qui du reste serait techniquement impossible étant données les garanties dont bénéficie l'inculpé. On n'a jamais parlé de ce problème, ni même soupçonné qu'il put exister, jusqu'en février-mars 1982. A la suite des accusations de certains détenus, une enquête a été ouverte contre cinq policiers et une procédure judiciaire est en cours. Mais même s'il est démontré que, dans ce cas, il y a bien eu sévices, il ne peut s'agir que de faits isolés qui ne doivent en rien jeter d'ombre sur les méthodes jusqu'ici employées dans la lutte contre le terrorisme : celle-ci a été menée dans le cadre du respect des garanties constitutionnelles. »

Propos recueillis par PHILIPPE PONS.

A TRAVERS LE MONDE

Egypte

● LE PROCÈS DU FRÈRE CADET DE L'ANCIEN PRÉSIDENT SADATE s'est ouvert samedi 18 décembre au Caire par une audience mouvementée, qui s'est terminée par le maintien en détention préventive de M. Esmat Sadate et de deux de ses enfants. Le procès a été reporté au 5 janvier pour permettre à la défense d'étudier le dossier. – *(A.F.P.)*

Pologne

● UNE IMPRIMERIE CLANDESTINE a été découverte et une personne a été arrêtée près de Varsovie, dans la maison de vacances d'un des acteurs polonais les plus connus, Mariusz Dmochowski, a annoncé lundi 20 décembre l'agence PAP. Un homme de trente-quatre ans, Adam K., a été « *pris sur le fait* » en train d'imprimer des « *publications illégales des structures de la conspiration* » : un reproducteur offset, seize mille exemplaires de « *publications illégales* » et des « *schémas de montage* » d'un émetteur radio ont été saisis. – *(A.F.P.)*

République Sud-Africaine

● DEUX DIRIGEANTS NOIRS LIBÉRÉS. – Deux chefs de file du Mouvement de la conscience noire (B.C.M.), MM. Aubrey Mokoape et Saths Cooper, ont été libérés lundi 20 décembre, après avoir passé six ans au pénitencier de Robben-Island, dans la baie du Cap. MM. Mokoape et Cooper avaient été condamnés le 15 décembre 1976 à l'issue d'un long procès de plusieurs dirigeants du B.C.M. Steve Biko, le père spirituel du Mouvement de la conscience noire (mort en détention à Pretoria en septembre 1977), avait témoigné à leur procès. – *(A.F.P.)*

Sénégal

● M. MAMADOU DIA ET L'ELECTION PRESIDENTIELLE. – L'ancien président du conseil, Mamadou Dia, a fait connaître, lundi 20 décembre, son intention de se présenter à l'élection présidentielle de février 1983. La décision définitive de M. Dia paraît toutefois rester conditionnée par le ralliement, sollicité dimanche par son parti, le Mouvement démocratique populaire, de plusieurs autres petites formations de l'opposition marxiste, regroupées pour la plupart, mais à vrai dire de façon assez théorique, au sein de la « Coordination de l'opposition sénégalaise unie » (COSU). Or de sérieuses tensions existent entre les diverses composantes de cet organisme, à propos précisément de la stratégie électorale à adopter face au pouvoir. – *(Corresp.)*

Sri-Lanka

● LE GOUVERNEMENT a prolongé d'un mois, lundi 20 décembre, contrairement à ce qu'il avait annoncé auparavant, l'état d'urgence décrété au lendemain de l'élection présidentielle du 20 octobre. Cette décision intervient à deux jours d'un référendum national à l'occasion duquel la population doit se prononcer sur l'éventuelle prolongation de six ans du mandat des députés. – *(A.F.P.)*

Turquie

● LIBÉRATION DE TROIS PIRATES DE L'AIR. – Les trois pirates de l'air soviétiques, d'origine allemande, qui avaient détourné, le 7 novembre, un appareil de l'Aeroflot sur la Turquie, ont été libérés le 20 décembre, après avoir été acquittés par la cour de Sinop, qui les a autorisés à partir pour l'Allemagne de l'Ouest, où ils demanderont l'asile politique. – *(A.F.P.)*.

EUROPE

Union soviétique

Une proposition de M. Andropov

(Suite de la première page.)

Le secrétaire général du parti confirme ainsi pour la première fois publiquement une offre que les négociateurs soviétiques aux pourparlers START de Genève avaient faite en réponse aux propositions de M. Reagan, et que le *New York Times* avait rapportées en août. Selon le quotidien américain, Moscou ramènerait à 1 800 le nombre de ses missiles à longue portée et de ses bombardiers stratégiques. Son arsenal en ce domaine était de quelque 2 500 lanceurs en 1979. il devait être ramené à 2 250 en 1981 aux termes du traité SALT-2 signé entre MM. Carter et Brejnev, mais non ratifié par les États-Unis.

M. Reagan a proposé depuis lors de fixer un plafond de 850 missiles à longue portée, portant un maximum de 5 000 ogives, dont la moitié seraient véhiculées par des engins balistiques basés à terre.

« Des douzaines de SS 20 en moins »

M. Andropov a encore précisé que, si aucun accord n'est conclu, *« nous serons obligés de répondre au défi de la partie américaine par le déploiement de nos systèmes d'armes appropriés : au MX par un missile analogue, au missile de croisière américain à longue portée par notre missile de croisière grande portée, et qui est actuellement à l'essai »*. Le chef du parti se range ainsi à l'avis du maréchal Oustinov, son ministre de la défense, qui avait affirmé que l'U.R.S.S. répondrait au MX américain *« par un nouveau missile intercontinental »* dont les caractéristiques *« ne céderont en rien au MX »*. Deux jours auparavant, la *Pravda* avait pourtant affirmé que Moscou *« n'a pas l'intention de faire la course avec les États-Unis dans la création de chaque nouveau système d'armes »* (*le Monde* du 8 décembre).

A propos des armements nucléaires en Europe, M. Andropov a renouvelé la proposition, formulée par Leonid Brejnev en novembre 1981, de retirer tous les systèmes d'armes visant le Vieux Continent, aussi bien *« tactiques »* qu'à moyenne portée. Mais il y a aussi affirmé que l'U.R.S.S. est prête *« à ne laisser en Europe qu'un nombre de missiles égal à ceux de la France et de la Grande-Bretagne, pas un de plus (...). Cela signifie que l'Union soviétique devra éliminer des centaines de missiles, y compris des douzaines de ceux que l'on appelle à l'Ouest des SS 20 »*. Si le nombre des missiles français et britanniques était réduit, a-t-il ajouté, *« celui des missiles soviétiques sera réduit de manière complémentaire, dans la même proportion »*.

Selon le *New York Times*, Moscou avait proposé de manière « informelle » aux négociations de Genève de ramener le nombre de ses engins à portée intermédiaire de 600 environ à 250, dont 150 seraient braqués sur l'Europe. Brejnev avait chiffré lui-même, l'an dernier, le nombre des missiles français et britanniques à 162, auxquels s'ajoutaient une centaine de bombardier Mirage-IV et Vulcan-II. M. Andropov a rappelé à ce sujet que les négociations de Genève devraient déboucher sur des accords de limitation à des niveaux équivalents des avions porteurs d'armes nucléaires à moyenne portée.

« Une politique fondée sur le désir d'obtenir une supériorité militaire sur l'Union soviétique est vaine et ne peut qu'escalader la menace de guerre », a dit encore le secrétaire général du parti. Rappelant l'engagement annoncé par Brejnev en juin de ne pas utiliser en premier l'arme nucléaire, M. Andropov a ajouté, selon l'agence soviétique Novosti : *« Nous sommes prêts à nous entendre pour que les parties renoncent à recourir en premier non seulement aux armes nucléaires, mais aussi aux armements conventionnels. »* Enfin, il s'est prononcé pour un gel des arsenaux stratégiques soviétique et américain pendant toute la durée des négociations.

Soixante ans et toutes ses Républiques

Les communistes ont pris le pouvoir en Russie en 1917, mais l'Union des Républiques socialistes soviétiques ne fut fondée que le 30 décembre 1922. C'est cet anniversaire qui est fêté solennellement au Kremlin ce mardi 21 décembre.

Il y a soixante ans, six Républiques étaient devenues, les unes après les autres, communistes : la Russie, l'Ukraine, la Biélorussie, la Géorgie, l'Azerbaïdjan et l'Arménie. Elles étaient théoriquement, indépendantes mais liées avec la plus importante, la fédération russe, par une série de traités de coopération. A la fin de la guerre civile, Lénine jugea le moment venu de mettre en accord la théorie et la réalité et d'organiser sur des bases nouvelles les relations des peuples de l'ancien empire tsariste.

Par décision du bureau politique en date du 10 août 1922 , une commission dirigée par Staline, alors commissaire du peuple aux nationalités, fut chargée de préparer la réforme constitutionnelle. Staline imagina tout simplement que ces Républiques, tout en conservant une certaine autonomie, se dissoudraient dans la fédération russe. Ce projet suscita l'indignation de Lénine, qui y vit la marque du chauvinisme grand russe. Il refusait, quant à lui, l'adhésion à la fédération russe et voulait que chacun fût traité sur un pied d'égalité. Il se référait, pour sa part, à la *« déclaration des droits des peuples de Russie »* qu'il avait rédigée lui-même avec Staline, le 15 novembre 1917, et qui proclamait : *« Egalité et souveraineté des peuples de Russie ; droit des peuples de Russie à disposer d'eux-mêmes, y compris le droit de se séparer et de former des Etats indépendants. »*

Staline dut reprendre complètement son projet, renoncer à l'adhésion à la République de Russie et établir une union de peuples égaux. Il se vengea en rayant de la carte les Républiques qui s'étaient montrées le plus hostiles à son premier projet. La Russie, l'Ukraine et la Biélorussie furent maintenues ; en revanche, l'Azebaïdjan, l'Arménie et la Géorgie furent fondues dans une Transcaucasie.

Le chiffre des Républiques fédérées fut porté de quatre à sept en 1929 et à onze en 1936. Il y eut, aussitôt après la guerre — et les annexions des trois pays baltes, de la Moldavie et de la Carélie finnoise, seize Républiques. Depuis 1956, il n'y en a plus que quinze : il y a vingt-six ans, en effet, la République fédérée carélo-finnoise fut supprimée et devint une République autonome de Carélie au sein de la fédération russe.

B. F.

Pas de délégation chinoise

De notre correspondant

Pékin. — Moscou, apprend-on de bonne source, avait convié des représentants de l'Etat et du P.C. chinois à assister aux fêtes anniversaires de la fondation de l'Union soviétique. Pékin a, poliment, décliné l'invitation. Les Chinois ne cessent de le répéter : la normalisation des relations sino-soviétiques ressemble à une course de marathon et les Soviétiques devront apprendre à être patients.

Cela n'empêche pas, au demeurant, un groupe d'artistes du Théâtre Bolchoï de Moscou d'être attendu dans les prochains jours à Pékin — à l'initiative, il est vrai, de l'ambassadeur d'U.R.S.S. Décidément très désireux de multiplier les contacts, les Soviétiques avaient déjà envoyé tout récemment à Pékin une autre délégation, du Comité d'Etat pour la science et la technique, dont le séjour en Chine durerait deux semaines et comporterait, notamment, la visite de plusieurs entreprises de l'industrie textile. — M. L.

AMÉRIQUES

Etats-Unis

La session budgétaire a montré que le président Reagan avait perdu de son ascendant sur le Congrès

De notre correspondant

Washington. — Après avoir menacé jusqu'au dernier moment d'y opposer son veto, le président Reagan devrait, sauf péripétie de dernière minute, signer, ce mardi 21 décembre, la loi financière provisoire votée lundi par le Congrès. Cette mesure permettrait au gouvernement de poursuivre son fonctionnement normal, alors qu'il était théoriquement en état de cessation de paiement depuis le début du week-end. L'année budgétaire 1983 a commencé, en effet, sans qu'un budget définitif soit adopté.

Pour éviter un veto présidentiel, les sénateurs et les représentants ont renoncé à la principale innovation de leur loi de finance : la création d'emplois publics. Mais ils ont infligé un sérieux camouflet à M. Reagan en lui refusant les crédits nécessaires pour la fabrication des cinq missiles MX.

Le président ne voulait pas entendre parler de mesures pour l'emploi qu'il jugeait inefficaces et susceptibles d'aggraver le déficit budgétaire. La Chambre des représentants, qui compte une majorité démocrate, avait totalement ignoré cet avis en votant des crédits pour l'emploi de 5,4 milliards de dollars. Le Sénat l'avait suivie — un peu plus timidement (1,2 milliard de dollars) — malgré sa majorité républicaine.

Mais lorsque les deux Chambres se sont réunies en « conférence de conciliation » pour accorder leurs violons, elles ont dû s'incliner devant la menace de veto présidentiel. Les représentants ont été spécialement humiliés : ils venaient de voter pour eux-mêmes une augmentation de salaire de 15 % — la première augmentation depuis 1979. Les voilà soupçonnés de « se sucrer » au détriment des douze millions de chômeurs...

Ils se sont vengés en entraînant les sénateurs dans leur opposition au missile MX : en 1983, pas 1 dollar ne sera consacré à la fabrication de cette fusée intercontinentale dont le mode de déploiement ne plaît pas au Congrès. En défiant ainsi la Maison Blanche, les représentants et les sénateurs risquaient un autre veto présidentiel sur l'ensemble de leur loi de finance. M. Reagan ne présente-t-il pas le MX comme un élément essentiel de sa politique stratégique et un atout majeur dans les discussions soviéto-américaines sur la réduction des armements ?

Mais s'il mettait son veto, le président suspendait en même temps une disposition qui le satisfaisait : les 232 milliards de dollars votés pour la défense (6 % de plus, en termes réels, qu'en 1982). Cette somme incluait d'ailleurs 2,5 milliards de dollars pour... les travaux de recherche et d'expérimentation du MX. C'était signer l'arrêt de mort de ce missile, dont l'avenir est déjà assez compromis. Et en provoquant les congressistes, M. Reagan risquant de ressusciter les créations d'emplois... Il a donc préféré s'incliner, en essayant de sauver la face. Ses collaborateurs laissent entendre que, pour la fabrication du MX, rien n'empêche d'utiliser une partie des fonds votés pour la recherche. Mais ce sera une autre histoire.

Les paradoxes de la session

A vrai dire, M. Reagan gardait l'arme du veto pour une autre occasion : il souhaitait favoriser le passage au Sénat d'une taxe sur l'essence qui financerait de grands travaux routiers. Le projet se heurtait à l'opposition résolue d'un groupe de conservateurs qui y voyaient une trahison des... principes reaganiens. Les 5,5 milliards de dollars dégagés par la taxe ne permettraient-ils pas de créer trois cent vingt mille emplois ? La Maison Blanche le niait.

Ce n'est pas le seul paradoxe de cette session extraordinaire du Congrès. Elle aura illustré à la fois les pouvoirs du président et l'affaiblissement de son aura. Il ne mène plus tout à fait le jeu, comme l'an dernier. Et les républicains eux-mêmes ont tendance à se démarquer de sa politique économique qui leur semble risquée.

Exemple significatif : M. Reagan voulait avancer de six mois la dernière tranche des allègements fiscaux fixée au 1er juillet 1983. Ignorant un énorme déficit budgétaire et fidèle à sa « théorie de l'offre », il y voyait la meilleure relance de l'économie. Les congressistes ne lui ont même pas laissé le temps de déposer formellement sa requête : ils sont allés protester à la Maison Blanche et le président a remis en poche sont projet.

On a assisté, parallèlement, à une fronde de dirigeants républicains et non des moindres. Le cas de M. Robert Dole, président de la commission financière du Sénat, est le plus frappant. Ce reaganien de fer, considéré comme l'un des « hommes du président » au Congrès, et dont l'épouse appartient à l'équipe de la Maison Blanche, ne cesse de se distinguer depuis quelques semaines. Il attaque la politique officielle sur des thèmes aussi cruciaux que le système de retraites. M. Dole pense, apparemment, que M. Reagan ne se représentera pas en 1984 et commence à se placer.

Il n'est pas le seul. M. Howard Baker, chef de la majorité républicaine au Sénat, collabore de plus en plus avec le speaker démocrate de la Chambre, M. O'Neil. Son excuse : les démocrates ont gagné vingt-six sièges de représentants aux élections du 2 novembre, il est donc contraint de compter avec eux. Mais le tandem Baker-O'Neil veut, désormais, fixer le calendrier législatif alors que celui-ci était, depuis deux ans, quasiment décidé à la Maison Blanche.

ROBERT SOLÉ.

● *M. John De Lorean*, le constructeur d'automobiles de luxe impliqué dans une affaire de trafic de drogue, s'était vanté de ses bonnes relations avec l'Armée républicaine irlandaise (IRA.), lors d'un entretien avec les fournisseurs des stupéfiants qu'il s'apprêtait à acheter, a affirmé, lundi 20 décembre, un procureur fédéral à Los Angeles. M. John Walsh a précisé que cet entretien avait eu lieu le 4 septembre dernier dans un grand hôtel de Washington et qu'il avait été enregistré par la police. M. De Lorean est actuellement en liberté surveillée après versement d'une caution de 10 millions de dollars (*le Monde* du 28 octobre).

Selon le procureur Walsh, M. De Lorean aurait déclaré que l'IRA. était *« un des commanditaires de son projet »* et *« un de ses protecteurs »*. Il aurait ajouté que la seule raison pour laquelle il pouvait continuer à travailler en Ulster, où était installée sa société, la « De Lorean Motor Corp. », c'était *« ses très bonnes relations avec l'IRA. »*. — *(A.F.P.)*

● *Quinze ans de prison pour un ancien agent de la C.I.A. ayant travaillé pour la Libye.* — M. Edwin Wilson, qui avait été reconnu coupable de trafic d'armes avec la Libye le 17 novembre dernier, a été condamné à quinze ans de prison par un tribunal fédéral, le lundi 20 décembre, dans la banlieue de Washington. M. Wilson, qui avait démissionné en 1976 des services secrets américains, devra subir trois autres procès pour ses activités en faveur de la Libye (*Le Monde* du 19 novembre). — *(U.P.I.)*

Chili

LES ÉVÊQUES DRESSENT UN RÉQUISITOIRE CONTRE LE GÉNÉRAL PINOCHET

Santiago (*(A.F.P.)*. — Dans un document publié le lundi 20 décembre à Santiago, la conférence épiscopale chilienne a dressé un véritable réquisitoire contre la politique du général Pinochet et demandé le rétablissement de la démocratie.

« Les abus qui avaient pu avoir lieu précédemment ne justifient pas une interruption aussi longue de la vie normale de la nation », estiment les trente-trois évêques, pour qui le Chili vit une crise sociale, économique, institutionnelle et morale *« extrêmement grave »*.

« Les violations de la dignité humaine, les contraintes injustes imposées à certains détenus, la spéculation, le gaspillage et la misère », constituent autant d'atteintes aux valeurs chrétiennes, ajoute l'épiscopat.

Dans le domaine économique, le document relève le niveau important du chômage, la chute de la production, la dette extérieure élevée et *« la perte de crédibilité »* du projet libéral du gouvernement militaire.

Dans le domaine social, il mentionne la suppression des syndicats et les limitations imposées aux moyens d'information, la misère « croissante » et la violence.

La publication de ce message épiscopal a lieu deux semaines après le rejet par le président Pinochet de toute ouverture politique. *« Nous n'accepterons pas de conseils ou de recettes de la part de politiciens ou de religieux »*, avait-il déclaré.

Les évêques avaient demandé, en novembre, à être reçus par le chef de l'Etat pour lui exposer leurs préoccupations. Devant l'échec de leurs demandes, ils ont décidé de publier ce message, indique-t-on de source religieuse.

DIPLOMATIE

M. Mitterrand a reçu les lettres de créance des ambassadeurs du Suriname, de l'île Maurice, de la République populaire du Yémen et de la Guyana

Le président de la République a reçu lundi 20 décembre les lettres de créance des ambassadeurs du Suriname, de l'île Maurice, de la République démocratique populaire du Yémen et de la Guyana.

S'adressant à l'ambassadeur du Suriname, M. Donald Aloysius Mac Leod, M. Mitterrand a souligné l'effort de développement que la France s'attache à accroître avec les pays du Sud, notamment avec l'ensemble géographique des Caraïbes, et également avec ses propres départements d'outre-mer.

[M. Donald Aloysius Mac Leod est également ambassadeur à Bruxelles, où il réside, le Suriname n'ayant pas d'ambassade à Paris. M. Mac Leod est spécialiste en sciences sociales. Il a longtemps travaillé au ministère du travail avant d'être nommé ambassadeur au Venezuela. Le gouvernement français avait donné son agrément à sa nomination avant le récent coup de force intervenu au Suriname.]

S'adressant à M. Paramhansa Nabassing, ambassadeur de l'île Maurice, le président de la République a rappelé les liens *« profonds, sincères, hérités du passé »* qui unissent les deux pays et qui, a-t-il ajouté, *« ont encore été renforcés par les options politiques voisines qu'ont choisies »* ses deux peuples.

[M. Paramhansa Nabassing est né en 1940 ; après des études de chimie en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, il a dirigé plusieurs entreprises dans son pays.]

Devant M. Abdallah Aboda Hammam, nouvel ambassadeur de la République démocratique populaire du Yémen, le président de la République a affirmé : *« C'est aux pays de la région qu'il appartient de trouver des solutions aux problèmes qui se posent à eux. (...) La France est disposée à soutenir ces efforts et à contribuer à la recherche de solutions qui ne soient pas imposées par des puissances extérieures. C'est vrai dans le conflit du Proche-Orient, notre action récente l'a démontré ; c'est également vrai dans la région de la mer Rouge et de l'océan Indien. »*

[M. Abdallah Aboda Hammam est né en 1941 ; il a été successivement en poste à Pékin et à Cuba, puis directeur de la section pays de l'Est et de la section Asie aux affaires étrangères.]

M. Mitterrand a enfin reçu les lettres de créance de M. Cedric Luckie Joseph, ambassadeur de la Guyana.

[M. Cedric Luckie Joseph est également ambassadeur à Londres, où il réside, la Guyana n'ayant pas d'ambassade à Paris.]

● *L'ambassadeur d'U.R.S.S. à Paris*, M. Stepan Tchervonenko, a été reçu lundi 20 décembre pendant plus d'une heure pour une audience d'adieux par M. François Mitterrand. Le diplomate soviétique — qui doit occuper à Moscou d'importantes fonctions au comité central — a indiqué qu'il avait parlé avec le chef de l'Etat *« des relations franco-soviétiques et de leur développement »*. *« Naturellement, il y a des problèmes*, a noté M. Tchervonenko, *mais ils ne sont pas insurmontables et on peut les résoudre petit à petit »*.

NOUVEAU MINISTRE DE LA COOPÉRATION

M. Nucci affirme que la France restera fidèle à ses engagements

M. Christian Nucci, nouveau ministre délégué au développement et à la coopération, a « réaffirmé », lundi 20 décembre, *« l'ambition maintes fois exprimée par le président de la République, à la conférence de Paris sur les pays moins avancés, à Cancun, à Kinshasa, à Abidjan, à New-Delhi, d'aider le tiers-monde à surmonter la crise, de contribuer au recul de la faim par le développement et l'autosuffisance alimentaire, de stabiliser le cours des matières premières »*.

« Nous resterons fidèles à nos engagements », a ajouté M. Nucci, en précisant que la coopération, *« cohérente et efficace »*, serait *« élargie à tous les pays en voie de développement même si l'Afrique reste notre préoccupation essentielle »*.

M. Gendreau a été nommé directeur du cabinet

M. Nucci a indiqué que son cabinet comprendrait trois anciens conseillers de son prédécesseur (MM. Robert Peccoud, Eric Arnoult et François Mimin). Un quatrième conseiller a été nommé : M. Bernard Miyet, ancien chargé de programmes géographiques concernant le Maghreb au ministère. MM. Pascal Gendreau et Jacques Dewatre ont déjà été nommés respectivement directeur et chef du cabinet. Les autres membres du cabinet seront nommés prochainement.

M. Pascal Gendreau, administrateur civil hors classe, a été nommé directeur du cabinet de M. Christian Nucci, nouveau ministre délégué à la coopération et au développement.

[Né le 2 août 1944 à Tananarive (Madagascar), M. Pascal Gendreau, ancien élève de l'ENA., a d'abord, comme administrateur civil de deuxième classe, été affecté au ministère du développement industriel et scientifique en juin 1971. Successivement chef de la division des affaires communes, des études et de la recherche, adjoint au sous-directeur des industries bois, papiers et arts graphiques à la direction des industries chimiques, textiles et diverses, M. Gendreau entre en septembre 1975 au ministère de l'économie et des finances, à la direction du Trésor, qu'il quitte en juin 1981 pour exercer les fonctions de conseiller technique auprès de M. Pierre Joxe, alors ministre de l'industrie. Après le départ du gouvernement de ce dernier, M. Gendreau est chargé de mission à la commission nationale de lutte pour l'emploi. Depuis mars dernier, il était conseiller financier pour l'Afrique à la direction du Trésor.]

PROCHE-ORIENT

La guerre du Golfe

LE BOMBARDEMENT DE DEZFOUL PAR L'IRAK A FAIT PLUS DE SOIXANTE MORTS.

Téhéran *(A.F.P.)*. — Soixante-deux personnes ont été tuées et deux cent quatre-vingt sept blessées dans le bombardement, dimanche, de Dezfoul, au Nord-Khouzistan, selon un nouveau bilan donné, lundi 20 décembre, par Radio-Téhéran. Ce bombardement, effectué par l'Irak au moyen de missiles sol-sol, a détruit à plus de 50 % près de trois cent soixante habitations, a précisé la radio iranienne.

Cette attaque, alors que le front connaît depuis plusieurs semaines une période de calme relatif, après plusieurs contre-attaques irakiennes infructueuses selon Téhéran, pourrait être la réponse de Bagdad au dernier attentat à la voiture piégée commis mercredi dans la capitale irakienne. Il avait été revendiqué par les « moudjahidin » irakiens, qui bénéficient du soutien de l'Iran. Les autorités irakiennes, mettant en cause Téhéran pour cet attentat, avaient annoncé qu'elles *« donneraient une réponse décisive et légitime à tous ces crimes vils et lâches »*. L'Iran démentait dimanche toute implication dans cette action.

Le représentant de l'imam Khomeiny au conseil supérieur de défense, l'hodjatoleslam Hachemi Rafsandjani, a lancé lundi une sévère mise en garde depuis la tribune du Parlement dont il est le président. *« Il est impossible*, a-t-il dit, *d'avoir toujours une position défensive sur le front (...) Nous exigeons de nos combattants qu'ils coupent cette main criminelle et nous débarrassent des saddamis. »* Le premier ministre, M. Mir Hossein Moussavi, a pour sa part lancé une mise en garde aux pays du Golfe. *« Les gouvernements réactionnaires et pro-américains dans la région doivent savoir que les flammmes de l'incendie ne les épargneront pas »*.

LE ROI HUSSEIN A WASHINGTON

Le souverain jordanien souhaite donner un coup d'arrêt à l'« annexion rampante » des territoires occupés par Israël

Le roi Hussein de Jordanie s'est félicité, lundi 20 décembre, des *« discussions constructives »* qu'il a eues avec le secrétaire d'État américain, George Shultz, sur l'évolution de la situation au Liban et les perspectives de négociations de paix au Proche-Orient.

Le souverain jordanien, devait être reçu, ce mardi, par le président Reagan en présence de l'émissaire américain pour le Proche-Orient, M. Philip Habib.

Correspondance

Amman. — Les entretiens du roi Hussein avec les dirigeants américains, estime-t-on en Jordanie, dépassent amplement le cadre des relations bilatérales. Longtemps resté à l'ombre des ténors du monde arabe, le souverain hachemite apparaît aujourd'hui comme un acteur-clé sur la scène proche-orientale.

Les dirigeants jordaniens sont convaincus que le temps presse et que c'est en fait leur régime tout autant que le sort des Palestiniens qui est en jeu. « *Nous sommes dans le même bateau* », affirme-t-on à Amman, où ce sentiment d'urgence est renforcé par l'accélération de la politique d'implantation israélienne dans les territoires occupés. Si rien n'est fait pour l'arrêter, l'annexion rampante de ces territoires par Israël entraînera un nouvel exode massif de Palestiniens vers la Jordanie, estime-t-on encore, ce qui serait insupportable économiquement, socialement et politiquement, pour le pays. Pour les dirigeants jordaniens, il ne fait guère de doute que le royaume est la prochaine cible de la « *politique israélienne de balkanisation* » qu'ils voient à l'œuvre au Liban.

Convaincu que les États-Unis ont seuls le pouvoir de « manœuvrer » le gouvernement israélien, le roi Hussein espérait que le sommet de Fès irait dans le sens d'un compromis entre le « plan Reagan » et le « plan Fahd » et reconsidérerait les résolutions de Rabat (1974) qui privent la Jordanie d'un rôle dans des négociations sur la question palestinienne. Tel n'a pas été le cas et le souverain n'a pas caché son irritation à cet égard.

La proximité de la campagne présidentielle américaine aidant (celle-ci risquant de geler pour longtemps toute initiative de Washington), l'impasse menaçait d'être totale. C'est pourquoi le roi Hussein s'est adressé directement à l'O.L.P. le 20 septembre en appelant à un dialogue jordano-palestinien.

Les pourpalers jordano-palestiniens n'ont certes pas été faciles. Mais, selon des sources concordantes, ce sont les dernières réunions du comité supérieur jordano-palestinien, la semaine passée, qui ont permis de réaliser des progrès substantiels, les deux parties ayant apparemment fait preuve de souplesse.

« Les Jordaniens veulent amener les Américains à œuvrer pour un retrait des Israéliens des territoires occupés et pour cela ils pensent que nous devons accéder au maximum de demandes américaines. Mais nous disons : où est l'initiative américaine ? Pour le moment, ce n'est qu'une déclaration. Nous voulons des garanties. Nous voulons avoir l'assurance qu'il y a bien quelque chose à négocier », nous a déclaré M. Hani El Hassan, conseiller politique de M. Yasser Arafat, chargé des relations avec la Jordanie : il révèle, à ce propos, que l'initiative américaine était l'une des conditions au départ de l'O.L.P. de Beyrouth : *« C'est ce que Philippe Habib a appelé le* bonus politique. *Il avait été entendu que le président Reagan ferait sa déclaration le dernier jour de notre retrait. Mais les Américains avaient refusé d'en discuter le contenu avec nous. »*

« Nous ne reconnaîtrons pas la 242 pour avoir simplement le droit de parler avec les Américains », poursuit M. El Hassan. *« Mais*, ajoute-t-il, *si les Américains acceptent de parler avec nous directement et publiquement, il n'y a rien qui ne soit négociable. »*

Le roi Hussein s'efforcera donc de convaincre Washington d'ouvrir un dialogue avec la centrale palestinienne. Il dispose pour cela de la déclaration commune issue des derniers pourparlers jordano-palestiniens (*le Monde* du 16 décembre), *« véritable contrat d'association entre la Jordanie et l'O.L.P. »*, et le reflet de la volonté de l'O.L.P. de négocier la paix, souligne-t-on dans les milieux proches du gouvernement jordanien.

Des réponses que lui fourniront les Américains dépend en grande partie la suite que Jordaniens et Palestiniens donneront à leur démarche. Signe en tout cas de l'intérêt que l'on porte dans l'entourage de M. Yasser Arafat à la réussite de la mission du roi Hussein : le chef de l'O.L.P., qui devait se trouver à Moscou mardi, a reporté cette visite pour ne pas « *gêner* » le souverain lors de ses conversations avec le président Reagan.

Conversations au cours desquelles le roi évoquera par ailleurs deux grands dossiers sur le plan bilatéral : l'aide américaine à la Jordanie (15 millions de dollars en 1982) et la question, déjà soulevée la semaine dernière lors d'une réunion de la commission militaire mixte jordano-américaine à Washington, de la vente d'avions F-16 (ou, à défaut, F-5 G) et de batteries mobiles de missiles anti-aériens Hawk.

EMMANUEL JARRY.

Israël

Une « maison de la paix » portera le nom de Pierre-Mendès-France

De notre correspondant

Jérusalem. — Après avoir pris la décision d'édifier une « maison de la paix » qui portera le nom de Pierre-Mendès France, le Centre international pour la paix au Moyen-Orient a achevé, le 19 décembre, les travaux de sa première conférence, dont les objectifs avaient été ainsi définis : *« Servir le camp de la paix en Israël et à l'étranger, promouvoir le dialogue entre les parties en conflit au Proche-Orient et rechercher une solution fondée sur la reconnaissance mutuelle, l'autodétermination et la coexistence pacifique. »* Cette initiative est due au magazine israélien *New Outlook*, qui, depuis des années, défend ces principes et qui, en 1977, avait organisé un colloque auquel participait Pierre Mendès France, colloque qui était devenu célèbre car il avait eu lieu en même temps que le voyage historique d'Anouar El Sadate à Jérusalem.

Ce centre a été créé avec le soutien de mouvements de gauche tels que La paix maintenant, le parti Shelli et le comité Israël-Palestine, qui, avec l'appui des « colombes » du parti travailliste et du Mapam, veulent multiplier leurs efforts pour encourager des rencontres, toujours difficiles, entre Israéliens et Palestiniens. De rares personnalités des territoires occupés ont accepté d'assister aux débats. Mais M. Elias Freij, maire de Bethléem, a mis l'accent sur la nécessité de parvenir au plus tôt à une solution politique impliquant une reconnaissance réciproque entre Israël et les organisations palestiniennes. Parce que, selon lui, le temps presse étant donné le rythme actuel auquel le gouvernement Begin développe la colonisation en Cisjordanie.

« Représentant personnel » de M. Mitterrand, le ministre de la justice, M. Robert Badinter, a participé, le 17 décembre, à une soirée d'hommage à Pierre Mendès France, en compagnie de M. Shimon Pérès, président du parti travailliste, et de M. Victor Chemtov, secrétaire général du Mapam. Ce dernier a lui aussi défendu l'autodétermination, ce que son allié (1) M. Pérès ne pouvait faire, car le parti socialiste en rejette le principe.

FRANCIS CORNU.

(1) Le parti travailliste et le Mapam sont associés au sein de la coalition du Maarakh (alignement).

M. SHARON DEVRA COMPARAITRE A NOUVEAU DEVANT LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES MASSACRES DE BEYROUTH

(De notre correspondant).

Jérusalem. — Contrairement à ses intentions, le ministre de la défense, M. Ariel Sharon, devra comparaître une nouvelle fois devant la commission d'enquête sur les massacres commis à Beyrouth, en septembre dernier, dans les camps de réfugiés de Sabra et de Chatila. Il a été cité comme témoin par le général Yehoshoua Saguy, chef des services de renseignements de l'armée, qui vient de faire savoir qu'il désirait compléter sa déposition.

On ignore pour l'instant si, à cette occasion, de nouvelles questions pourront être posées à M. Sharon à propos de la lettre adressée par M. Begin à la commission le 8 décembre. Dans ce document, le premier ministre révélait qu'il n'avait pas été informé de la décision prise par M. Sharon et le chef d'état-major, le général Raphaël Eytan, de faire pénétrer les miliciens phalangistes dans les camps de réfugiés, ce qui avait été interprété comme une façon de prendre ses distances à l'égard du ministre de la défense et du général Eytan.

La commission va donc prolonger ses audiences — elle a entendu le 19 décembre notre collaborateur Amnon Kapeliouk, auteur du livre intitulé *Sabra et Chatila, enquête sur un massacre* (*le Monde* du 8 décembre) ; — il semble que ses travaux ne pourront pas s'achever avant le mois de février. — F. C.

Liban

● *Les violents affrontements,* qui ont opposé, lundi 20 décembre dans la région d'Aley, les miliciens phalangistes à ceux du parti socialiste progressiste de M. Joumblatt, ont fait dix-neuf morts, dont six militants et gendarmes libanais. Le calme est revenu lundi soir, après l'imposition par l'armée israélienne du couvre-feu dans la région, mais la circulation sur la route internationale Beyrouth-Damas demeure peu sûre. — *(A.F.P.)*

Egypte

LA VISITE DU PREMIER MINISTRE CHINOIS EST UN SUCCÈS POUR M. MOUBARAK

Correspondance.

Le Caire. — Le premier ministre chinois, M. Zhao Ziyang, est arrivé lundi après-midi 20 décembre, au Caire, pour une visite officielle de quatre jours en Egypte, la première d'un dirigeant chinois de ce niveau depuis celle de Zhou Enlai en 1964.

Ce voyage marque les retrouvailles de deux pays que rien n'a vraiment jamais séparés, sinon, peut-être, la présence massive de conseillers militaires soviétiques jusqu'en 1972. Depuis cette époque, sur tous les sujets de politique étrangère d'intérêt commun, les divergences sont légères même si, dans sa volonté de rester à l'écart aussi bien de l' « *hégémonisme soviétique* » que de l' « *impérialisme américain* », la Chine n'a jamais appuyé les accords de paix israélo-égypto-américains.

En dépit du peu d'influence de Pékin au Proche-Orient, la visite de M. Zhao Ziyang n'en constitue pas moins un succès pour le président Moubarak. Il est peu probable, en effet, que les dirigeants chinois se fussent risqués à visiter Le Caire dans les dernières années du régime du président Sadate, de crainte de déplaire au reste du monde arabe après les accords de Camp David.

Les échanges commerciaux entre la Chine et l'Egypte sont relativement peu importants — 150 millions de dollars environ — mais feront l'objet de conversations entre les experts des deux pays afin d'encourager leur développement.

Le président Moubarak devait avoir un premier entretien mardi matin avec le premier ministre chinois.

MOUNA EL-BANNA.

ASIE

Afghanistan

Des témoignages accablants pour l'U.R.S.S. ont été présentés au Tribunal permanent des peuples

Le Tribunal permanent des peuples (ancien tribunal Russel sur le Vietnam et l'Amérique latine), qui a siégé du 17 au 19 décembre à Paris, a condamné l'U.R.S.S. pour ses violations « *du droit de la guerre* » et « *des droits fondamentaux du peuple et des individus* » en Afghanistan.

Les organisateurs de cette seconde session — la première sur l'Afghanistan avait eu lieu en mai 1981, à Stockholm — souhaitaient sensibiliser l'opinion internationale au drame afghan, près de trois ans après l'intervention militaire soviétique. Si leurs conclusions ne faisaient guère de doute, les débats auront donné lieu à un nombre exceptionnel de dépositions (rapports de spécialistes, médecins, juristes, et témoignages d'Afghans, provenant de tous les horizons). Un dossier présentant la position du gouvernement de Kaboul fut même déposé (1).

De la longue « sentence » lue, lundi 20 décembre, dans les locaux du Sénat, par le professeur Laurent Schwartz, on retiendra que le Tribunal a constaté « *l'engagement de plus en plus direct de l'armée soviétique dû essentiellement à la faiblesse de l'armée gouvernementale : le fait aussi que ces opérations affectent de plus en plus directement les populations civiles* ». Evoquant « *les méthodes et moyens de guerre* », plusieurs témoins ont déclaré avoir eu connaissance de l'emploi « *de jouets, stylos et montres* » ayant fait explosion et paraissant viser exclusivement des personnes civiles, de même que des armes « *antipersonnelles* » dont des échantillons ont été présentés.

Le Tribunal a également eu à connaître de destructions d'édifices (mosquées, hôpitaux), de bombardements de villages — ainsi que de l'usage de napalm et de phosphore — et de massacres de civils. A cet égard, la commission d'enquête qui s'est rendue début décembre dans le village de Pâdlawab-é-Shana, dans la province du Logar, où les forces soviétiques ont fait brûler cent cinq personnes dans un tunnel (*le Monde* du 9 décembre) a précisé que les corps de soixante-deux victimes avaient été identifiés. Trois témoins afghans de la tragédie ont déposé devant le Tribunal qui déclare dans sa sentence : « *La multiplication des faits de ce genre a pour conséquence d'engendrer un climat de terreur qui, indépendamment des effets directs des hostilités, a suscité un phénomène d'exode sans précédent.* »

A propos de l'utilisation des armes chimiques et bactériologiques, le Tribunal a reconnu s'être trouvé en face d'une difficulté qu'il n'a pu surmonter : « *Celle de disposer de données (...) suffisamment nombreuses et qualitativement fiables pour permettre un jugement scientifiquement fondé.* » Aussi bien n'a-t-il pas rendu de conclusions définitives à ce sujet, mais il a jugé « *léger* » le récent rapport de l'ONU sur la question et quelque peu « *forcé* » celui du département d'État (*le Monde* du 10 décembre).

Des tortures systématiques

D'autre part, le rapport de M. Bernard Dupaigne, conservateur au Musée de l'homme, accumulait des précisions accablantes sur la situation des prisonniers qui, a-t-il dit, sont torturés systématiquement (électrodes, sévices sur les parties génitales, arrachage ou écrasement des ongles, etc.). Beaucoup sont exécutés en détention et ceux qui échappent sont envoyés à Pul-é Charki, près de Kaboul, où, selon un témoin, « *tout est horrible* » et où il y aurait eu, en août 1982, cinq mille deux cents détenus.

Sur les conditions d'interrogatoires, une ancienne étudiante en quatrième année de médecine, Farida Ahmadi, amenée à Paris par la commission d'enquête, avait apporté, samedi, un témoignage qui bouleversa à plusieurs reprises une assistance comprenant un grand nombre d'Afghans. Elle avait été arrêtée au début de l'été 1981 parce qu'elle avait ramassé à l'université un tract de la résistance dont la police voulait retrouver les auteurs. Conduite au siège de la police secrète, le khad, elle avait été sauvagement torturée par six policières, contrainte à rester quinze jours et quinze nuits debout, soumise aux électrochocs, menacée de viol par des tortionnaires qui lui firent traverser des salles « de terreur » où elle vit des morceaux de corps humains (mains et doigts coupés) et la firent assister à l'énucléation d'un prisonnier. « *Cet homme presque mort trouva encore la force de me murmurer à l'oreille : « Ma sœur, n'avoue jamais, tiens bon ! »*, déclara-t-elle.

Farida Ahmadi indiqua, également, qu'une quarantaine de femmes se trouvaient dans d'autres cellules et qu'elles étaient, elles aussi, torturées, parfois par des Soviétiques, qu'un bébé avait été violenté devant sa maman, une fille torturée devant sa mère, qu'« *une détenue était devenue folle parce qu'on la frappait avec un morceau de bras humain...* »

Selon la « sentence », l'examen des preuves soumises au Tribunal laisse, à certains égards, croire « *à une politique systématique et délibérée de violation des droits fondamentaux des peuples et des individus* ». « *Le caractère persistant et systématique de ces violations aggrave la responsabilité de l'U.R.S.S.* » Celle-ci est accusée de ne pas faire de distinction entre combattants et non-combattants, entre les objectifs militaires et les biens de la population civile. Le Tribunal déclare encore que « *de nombreuses personnes civiles, dont rien ne permet de croire qu'elles participaient directement aux hostilités, ont fait l'objet de sévices, tortures, assassinats et autres mauvais traitements, imputables aux forces soviétiques (...)* ». « *C'est le peuple de l'Afghanistan qui est le véritable adversaire de l'U.R.S.S. (...)* » « *Pareille agression est incompatible avec l'idée et avec le prestige même du socialisme.* »

(1) Disponible au Bureau international pour l'Afghanistan, 24, rue de Chaligny, 75012 Paris. Tél. : 307-15-67.

● *Onze personnes ont été tuées lors d'une fusillade*, le 9 décembre, dans une cellule d'interrogatoire du palais du gouvernement à Kaboul, a déclaré samedi 18 décembre, une agence de presse de la résistance afghane. La fusillade a été déclenchée après que deux soldats afghans eurent tenté de s'opposer au viol par deux soldats soviétiques, d'une jeune fille afghane soumise à un interrogatoire. — *(A.F.P.)*

● *Le président Karmal a démenti catégoriquement*, au cours d'une conférence de presse donnée le lundi 20 décembre à Moscou, les informations selon lesquelles l'U.R.S.S. avait, sous Brejnev, élaboré un plan d'annexion de l'Afghanistan (*le Monde* du 16 décembre). Le chef de l'Etat afghan a assuré que Moscou n'avait jamais posé une telle question. « *L'U.R.S.S. a toujours affirmé que l'Afghanistan est un pays indépendant et doit le rester* », a-t-il déclaré, ajoutant que « *le contingent limité des troupes soviétiques quittera l'Afghanistan quand cessera l'intervention étrangère* » contre son pays. « *Les forces afghanes peuvent mener avec succès le combat contre les bandits sans aide extérieure* » a poursuivi M. Karmal, qui a souligné que « *le contingent soviétique joue un rôle de force de réserve* ».

Le Monde

politique

LA CAMPAGNE POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES A PARIS

M. Quilès : il faut renverser l'ordre des choses

M. Paul Quilès a officiellement lancé sa campagne parisienne, lundi 20 décembre, conviant les journalistes à un déjeuner-conférence de presse à la tour Eiffel, comme pour mieux montrer que son ambition embrasse toute la capitale. Il a d'ailleurs donné le ton de sa campagne en précisant que M. Chirac, lui, *« est un homme politique dont la véritable ambition n'est pas parisienne ».*

Le chef de file du P.S., qui était entouré des candidats dans les vingt arrondissements, a bien cerné sa cible et dirigé contre elle seule tous ses traits, se posant constamment par contraste avec le maire sortant. Commment en serait-il-autrement puisqu'il veut *« à temps complet »* remplacer le maire *« à temps partiel »* qui dirige la capitale depuis six ans ?

Le procès que se propose d'instruire le député socialiste du XIII[e] arrondissement est sans aucune circonstance atténuante. Non seulement M. Chirac *« n'a pas tenu ses promesses »*, mais il a laissé s'accentuer les maux dont souffrait déjà la capitale. M. Quilès veut donc « *démystifier* » la réputation de bon gestionnaire que M. Chirac aurait ainsi usurpée.

Le candidat socialiste n'ignore pas qu'une critique aussi sévère et systématique risquerait de manquer son objectif. Aussi il propose aux électeurs un but plus positif : *« gérer mieux et gérer différemment »*. Et il énumère diverses solutions qu'il précisera dans un prochain « manifeste municipal » afin de *« renverser l'ordre des choses »*.

M. Paul Quilès, qui s'exprime avec calme et clarté, doit maintenant parcourir tous les arrondissements pour se faire connaître. Il tiendra dans chacun une réunion publique.

Le secrétaire national du P.S. s'est montré toujours aussi ferme à l'égard des communistes pour la constitution des listes d'union. Selon lui, l'audience électorale du P.C. permet à celui-ci d'avoir un quart des places sur les listes de la gauche, mais elle lui interdit de diriger quelque liste que ce soit. *« Le P.S.*, a affirmé M. Quilès, *est fondé à réclamer les vingt têtes de liste à Paris. »* Mais cette proclamation n'était pas faite sur un ton qui excluait toute évolution.

ANDRÉ PASSERON.

M. Quilès a notamment déclaré : *« Les promesses électorales et même post-électorales n'ont pas été tenues. En matière de logement social, les réalisations sont bien éloignées de l'objectif de cinquante mille logements par an ; quant aux opérations de réhabilitation, elles n'ont touché que huit cents logements par an, alors que l'on nous annonçait en 1980 la réalisation d'un programme de six mille logements en trois ans.*

» Où en est-on de la fameuse « priorité aux transports en commun » ? La congestion automobile s'est accentuée, et le stationnement n'a pas fait l'objet d'une politique cohérente. En direction des personnes âgées, Jacques Chirac n'a pas été avare de promesses. Or leur condition de vie sont toujours aussi difficiles. Les délais d'attente pour entrer dans les résidences sont de plusieurs années.

» La Ville se refuse à créer des services de soins infirmiers à domicile, pendant que l'investissement pour la construction de résidences ne cesse de décroitre.

» La vie démocratique dans la capitale s'est trouvée réduite à bien peu de choses. Les commissions d'arrondissement sont un échec total. Entouré de chargé de mission, le maire de Paris régente tout depuis l'Hôtel de Ville, faisant peu de cas de l'opinion des élus de gauche et des associations de quartier, qui n'ont que très rarement participé aux choix colllectifs.

» Au nom de la liberté d'entreprendre, on a tout laissé faire : spéculation foncière, promotion privée, rénovation de luxe, sacralisation de l'automobile. Avec comme résultat inéluctable le départ d'un nombre croissant de Parisiens, dans l'impossibilité d'assumer les charges et les contraintes de la vie quotidienne, dans une ville qui n'est pas faite pour eux. Le maire sortant a laissé jouer — et dans certains domaines, a même accentué — ces tendances.

» La mise en avant de quelques mesures spectaculaires, mais ponctuelles, ne satisfaisant qu'une part infime des besoins, ne peut tenir lieu de politique d'ensemble. Il est vrai que ce phénomène est le plus souvent masqué par une publicité habile et coûteuse. Voilà pourquoi le maire et son parti exercent un monopole sur l'information municipale. Mais la mainmise du R.P.R. sur Paris s'étend encore plus loin. Tout doit passer par les « amis » du maire ; demandes de logements, secours individuels, places dans les crèches. La gestion municipale de Jacques Chirac s'éloigne des principes républicains dont il prétend se réclamer. »

M. Quilès a poursuivi : *« Depuis dix-huit mois, le maire de Paris, qui n'oublie jamais sa fonction de président du R.P.R., tente de détourner l'attention de ses administrés en faisant porter au gouvernement la responsabilité de ses difficultés dans la gestion municipale. Un examen honnête de la situation montre que l'argument n'est guère sérieux et réduit l'opération à ce qu'elle est : une opération politique, pour ne pas dire politicienne... En effet, dans de nombreux domaines (la sécurité, la solidarité, la vie démocratique) l'action du gouvernement s'est traduite par des avancées incontestables. Elles auraient pu être bien plus importantes si la maire de Paris n'avait pas opposé une mauvaise volonté systématique à certaines mesures nécessitant la participation de la municipalité. »*

M. Quilès a ajouté : *« Paris ne peut se contenter d'un maire à temps partiel. Quelles que soient les capacités d'un homme, il arrive un moment où le cumul des fonctions et des responsabilités interdit de mener de front toutes les tâches. A entendre Chirac parler en Corrèze de ses mandats de député et de conseiller général, à voir le président du R.P.R. mener tambour battant son parti, il est bien clair que la gestion des affaires parisiennes constitue pour lui une activité secondaire. Paris n'est pour lui, il s'en cache à peine, qu'un tremplin vers d'autres fonctions. Pour ma part — j'en prends l'engagement — je serai un maire à temps complet. »* Le député de Paris s'est fixé comme priorité : *« Davantage de logements, de meilleure qualité et moins chers. »* Il a conclu : *« Il faut avoir la volonté de renverser l'ordre des choses. L'aménagement de Paris est dominé depuis un quart de siècle par les forces de l'argent. »*

M. TOUBON (R.P.R.) : LA GESTION DE LA MUNICIPALITÉ ACTUELLE EST BIEN APPRÉCIÉE.

M. Jacques Toubon n'a pas perdu de temps pour entrer en campagne électorale. Investi par M. Chirac, lundi 20 décembre en fin de matinée, comme chef de file de la majorité municipale dans le XIII[e] arrondissement, il a tenu dès le début de l'après-midi sa première conférence de presse.

Pour excuser ou justifier son « parachutage » sur les terres de M. Paul Quilès, le député R.P.R. du XV[e] arrondissement a avancé plusieurs raisons : il joue un rôle politique déjà important à Paris comme député *« pas seulement du XV[e], mais de la nation tout entière »*, et comme secrétaire départemental de la plus grosse fédération du R.P.R. ; il est un des conseillers les plus proches du maire, qui manifeste ainsi sont intérêt pour cet arrondissement.

Bien qu'il assure que dans le XIII[e] arrondissement *« les investissements faits par la ville sont, par tête d'habitant, plus importants que dans les autres »*, il estime qu'il serait préférable à l'avenir que *« la majorité dans le XIII[e] marche la main dans la main avec la majorité municipale »*.

Partout et toujours

M. Toubon ne vient sûrement pas dans cet arrondissement pour faire de la figuration. Le comportement de cet énarque de quarante et un ans auprès de M. Chirac, depuis 1968, atteste de sa vitalité, de son mordant, de sa capacité d'assimilation. Dans les cabinets de l'ancien premier ministre, au secrétariat général du R.P.R., à l'Assemblée nationale depuis juin 1981, M. Toubon est partout et toujours présent. Il est douteux qu'il change de nature en changeant d'arrondissement.

M. Toubon entame sa campagne avec une conviction tout à fait opposée à celle qu'exprimait presque au même moment son concurrent, M. Paul Quilès. Le nouveau candidat affirme en effet : *« Toutes les indications que nous possédons nous démontrent que la gestion de la municipalité actuelle est bien appréciée et que Jacques Chirac bénéficie incontestablement de la sympathie des Parisiens. »* Etant tête de liste de la majorité, M. Toubon indique qu'il *« ne verrait pas d'objection »*, s'il l'emportait, à devenir maire du XIII[e] arrondissement.

Le choix de M. Toubon révèle, en tout cas, un changement d'attitude de M. Chirac et de ses amis à l'égard de cet arrondissement. Il y a quelques semaines encore, le « fief » de M. Quilès était réputé imprenable par la droite, et l'on n'était guère pressé d'y constituer une liste considérée comme sacrifiée d'avance.

A. P.

Le R.P.R. conduira les listes de l'opposition dans treize des vingt arrondissements

M. Jacques Chirac a rendu publics, mardi 21 décembre, les noms des personnalités qui conduiront les listes de la majorité municipale sortante dans les vingt arrondissements de la capitale. En définitive, le R.P.R. sera en première position dans treize arrondissements, l'U.D.F. dans cinq et le Centre national des indépendants dans deux.

L'accord conclu dès la fin de la semaine dernière sur la répartition des arrondissements entre les composantes de la majorité sortante avait été retardé par quelques problèmes concernant les personnes.

Dans le XIII[e] arrondissement, où la direction de la liste revient au R.P.R., les négociateurs étaient convenus de constituer une *« liste solide dans le but de gagner »*. C'est dans cet esprit que M. Chirac a choisi pour la conduire un de ses plus fidèles et plus proches collaborateurs, réputé pour son dynamisme et qui s'est illustré à l'Assemblée nationale par son caractère offensif, M. Jacques Toubon, député R.P.R. du XV[e] arrondissement.

Le souci du R.P.R. et de l'U.D.F. est de montrer qu'ils n'entendent pas faire seulement de la figuration dans le XIII[e] arrondissement, qui est représenté par la gauche au Conseil de Paris et à l'Assemblée nationale et où se présente M. Paul Quilès, député socialiste de la capitale et candidat à la mairie de Paris comme chef de file de la gauche. Diverses études et sondages conduits dans cet arrondissement les ont, en effet, convaincus que seul un candidat se réclamant de l'actuel maire de Paris et du R.P.R. pouvait constituer une menace sérieuse pour M. Quilès.

Un autre problème restait également à régler : celui concernant le XIX[e] et le XX[e] arrondissements, tenus eux aussi par la gauche tant au Conseil de Paris qu'à l'Assemblée nationale. La désignation dans le XX[e] arrondissement de M. Didier Bariani, président du parti radical, ancien député, ne faisait pas l'unanimité au sein de l'U.D.F. bien que cet arrondissement ait été « attribué » à cette formation.

Il demeure malaisé de faire figurer sur sa liste M[me] Jacqueline Nebout, conseiller sortant du IX[e] arrondissement, exclue du parti radical et inscrite à l'Hôtel de Ville au groupe Union pour Paris, proche du R.P.R. Quant au XIX[e] arrondissement, que le R.P.R. espérait diriger, il est revendiqué par M. Jacques Féron, vice-président du CNIP qui fut naguère conseiller de Paris et député de cet arrondissement de 1978 à 1981. M[me] Chouraqui, secrétaire nationale aux affaires sociales du R.P.R., y trouvera toutefois sa place.

Dans le XVI[e] arrondissement un conflit interne à l'U.D.F. opposait les deux députés de cette formation. Il a été tranché, dimanche, par la désignation de M. Gilbert Gantier comme tête de liste et de M. Georges Mesmin comme candidat à la mairie du XVI[e] arrondissement.

M. Mesmin faisait de sa présence à ce poste une condition de son maintien sur la liste d'union, dans cet arrondissement qui devient ainsi une chasse gardée de l'U.D.F.

Dans le XVII[e] arrondissement où tous les parlementaires sont R.P.R. c'est M. Bernard Pons, secrétaire général du mouvement et député de cet arrondissement, qui conduira la liste après que M[me] Missoffe, pressentie, eut préféré se consacrer à son mandat parlementaire et tenir un autre rang sur la liste.

Enfin, dans le II[e] arrondissement qui, avec le III[e] arrondissement, constitue une seule circonscription législative, M. Jacques Dominati, député U.D.F., a choisi un de ses anciens collaborateurs, M. Alain Dumait, journaliste, trente-huit ans, pour conduire la liste. Au total pour le R.P.R. sur treize têtes de liste cinq ne sont pas des conseillers sortants mais tous sont de proches collaborateurs de M. Chirac. A l'U.D.F. deux sont de nouveaux candidats tandis qu'au CNIP, les deux candidats ont déjà siégé ou siègent encore au Conseil de Paris.

***

● POUR LE R.P.R. — Les treize têtes de liste sont les suivantes :

I[er] arrondissement : M. Michel Caldaguès, sénateur de Paris ; IV[e] arrondissement : M. Pierre-Charles Krieg, conseiller sortant, député ; V[e] arrondissement : M. Jacques Chirac, c. s., député de la Corrèze ; VI[e] arrondissement : M. Pierre Bas, c. s., député ; VIII[e] arrondissement : M. Maurice Couve de Murville, c. s., député ; IX[e] arrondissement : M. Gabriel Kaspereit, c. s., député ; X[e] arrondissement : M. Claude-Gérard Marcus, c. s., député ; XI[e] arrondissement : M. Alain Devaquet, anc. député ; XIII[e] arrondissement : M. Jacques Toubon, député ; XIV[e] arrondissement : M. Christian de La Malène, c. s., anc. député ; XV[e] arrondissement : M[me] Nicole de Hauteclocque, c. s., député ; XVII[e] arrondissement : M. Bernard Pons, député ; XVIII[e] arrondissement : M. Alain Juppé.

● POUR L'U.D.F. — Les cinq têtes de liste sont : II[e] arrondissement : M. Alain Dumait (apparenté U.D.F.) ; III[e] arrondissement : M. Jacques Dominati, député ; XII[e] arrondissement : Paul Pernin, c. s., député ; XVI[e] arrondissement : M. Gilbert Gantier, c. s., député ; XX[e] arrondissement : M. Didier Bariani, anc. député.

● POUR LE CNIP. — Les deux têtes de liste sont : VII[e] arrondissement : M. Edouard Frédéric-Dupont, c. s., député, app. R.P.R. ; XIX[e] arrondissement : M. Jacques Féron, ancien député.

Un certain nombre de problèmes restent à régler. Il s'agit essentiellement de l'attribution du poste de maire d'arrondissement en cas de victoire et aussi de l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste qui doit comporter les noms de tous les candidats aux mandats de conseiller de Paris et de conseiller d'arrondissement. Les listes complètes seront publiées au début de janvier. — A. P.

L'accord national entre le P.C.F. et le P.S. doit être signé le mercredi 22 décembre

L'accord national entre le P.S. et le P.C.F. pour les élections municipales doit être signé, mercredi 22 décembre, par MM. Lionel Jospin et Georges Marchais. La rencontre entre les délégations des deux partis est prévue pour la fin de l'après-midi, au siège du P.C.F.

La discussion entre les représentants des deux partis devrait porter, notamment, sur le problème de Paris et sur celui de Nîmes (*le Monde* daté 19-20 décembre).

Les responsables socialistes et communistes parisiens devaient se rencontrer de nouveau, mardi, pour discuter des têtes de liste d'arrondissement, le P.C.F. en réclamant sept et le P.S. s'estimant « *fondé* » à les revendiquer toutes, au vu des résultats électoraux de 1981.

La question devrait être reprise « au sommet », une des hypothèses étant que M. Paul Laurent, membre du secrétariat du comité central du P.C.F., conduise la liste d'union de la gauche dans le dix-neuvième arrondissement et que la place de la tête de liste soit dissociée de la candidature à la mairie d'arrondissement. M. Manuel Escutia, député, tête de liste des socialistes dans cet arrondissement, a déclaré, mardi matin, que *« cette concession conduirait probablement à un retour de la droite »* et que ce serait *« une faute politique lourde »*.

La candidature de M. Fiszbin

C'est aussi dans le dix-neuvième arrondissement que se pose le problème de la candidature de M. Henri Fiszbin, conseiller de Paris, ancien premier secrétaire de la fédération communiste de la capitale. Président de Rencontres communistes et déclaré, pour cette raison, « hors du parti » par le comité central du P.C.F., M. Fiszbin est considéré par les socialistes comme ayant sa place sur la liste d'union de la gauche, ce que les communistes contestent. Le sort de l'ancien dirigeant du P.C.F. à Paris apparaît comme un élément de la négociation.

Le problème posé à propos de Nîmes est de savoir si un membre du gouvernement — M[me] Georgina Dufoix, secrétaire d'Etat à la famille — peut s'engager dans une bataille contre un maire sortant communiste. D'une part, en effet, l'accord politique qui doit être signé est conçu comme le pendant, au niveau municipal, de l'union réalisée au Parlement et au gouvernement. D'autre part, la question se pose de savoir quelles répercussions un éventuel échec de M[me] Dufoix risquerait d'avoir sur le comportement du P.C.F. au sein de l'alliance.

En outre, les socialistes de l'Hérault, qui avaient été invités à ne pas disputer Sète aux communistes, verraient d'un bon œil cette décision remise en cause si la direction du P.S. renonçait à Nîmes.

Les dirigeants socialistes sont placés, d'autre part, devant une situation difficile à Montluçon et au Mans, où leurs décisions sont contestées par les militants (*le Monde* du 21 décembre).

M. Jean Poperen, membre du secrétariat national du P.S., a déclaré, lundi 20 décembre, au cours de l'émission « Face au public », sur France-Inter, que son parti avait fait « *une concession considérable* » en renonçant à disputer la mairie au P.C.F. dans ces deux villes et que *« les conseils municipaux devront être composés en tenant compte de la force actuelle, telle que les électeurs l'ont décidée (...) »*. M. Poperen a ajouté : *« Très concrètement, cela veut dire pratiquement (...) l'équivalence de forces dans les deux conseils municipaux. »*

Au sujet d'Arles, le porte-parole de l'Elysée, M. Michel Vauzelle, a précisé, lundi, qu'il n'entend pas *« remettre en cause les décisions du comité directeur du P.S. »*, lequel n'a pas retenu cette ville parmi celles où les socialistes pourraient affronter la liste du maire sortant communiste dans une « primaire ».

M. Poperen a indiqué, pour sa part, que les socialistes ont *« besoin de quelques engagements pour l'avenir »* quant au projet de partition de la commune, appuyé par les communistes et mis en avant par M. Vauzelle comme justifiant une « primaire » entre les deux partis. Le maire d'Arles, M. Jacques Perrot, avait indiqué que ce projet ne pourrait aboutir que s'il était approuvé à l'unanimité du conseil municipal, qui compte vingt communistes et quinze socialistes et radicaux de gauche (*le Monde* du 7 décembre). — P. J.

Une élection municipale

MORBIHAN : Guer (1[er] tour).

Inscr., 3 922 ; vot., 1 676 ; suffr. expr., 1 609.

Liste d'union pour le développement communal (MM. Pierre Lefort, 949 ; Maurice Oléron, 883) ; liste de gauche, tendance socialiste (MM. Pierre Reto, 686 ; Jean-Marie Chadouteau, 624). Les candidats de la liste apolitique obtiennent la majorité absolue (805), mais les suffrages qu'ils recueillent ne représentent pas le quart du nombre des inscrits (981). *Il y a ballottage.*

[Il s'agit de compléter le conseil municipal après les décès du maire, Joseph Coudray, et de son adjoint, Marcel Bellanger, tous deux modérés.]

D'une ville à l'autre

AUDE

CARCASSONNE. — M. Fernand Ancely, P.S. maire sortant qui avait été désigné par la section socialiste de la ville pour conduire la liste de la majorité, a décidé de maintenir sa candidature, bien que le comité directeur du P.S. ait investi M. Joseph Vidal, député P.S. de la première circonscription. M. Ancely a indiqué qu'il allait prendre contact avec le P.C. et le M.R.G. pour constituer sa liste.

DORDOGNE

SARLAT-LA-CANEDA. — M. Jean-Jacques de Peretti, R.P.R., conduira la liste de l'opposition. Candidat aux élections législatives de juin 1981 dans la quatrième circonscription contre M. Lucien Dutard, P.C., M. de Peretti avait été battu au second tour. Le maire actuel de Sarlat est M. Louis Delmon, P.C.

● *Le service de formation continue de l'Institut d'études politiques de Paris* organise comme chaque année un cycle de vingt conférences-débats, consacré à *« la vie politique française en 1983 : élections municipales et crise économique mondiale »*. Ouvert à un large public, et placé sous la conduite de M. Alfred Grosser, ce cycle commencera le 10 janvier, à raison de deux séances hebdomadaires, les lundi et jeudi de 18 h 30 à 20 h 30.

★ Renseignements et inscriptions : Institut d'études politiques de Paris (service de formation continue), 27, rue Saint-Guillaume, 75341 Paris Cedex 07. Tél. : (1) 260-39-60 (poste 950).

ESSONNE

DOURDAN. — Mis en cause dans la liquidation de la SEMEASO (Société d'économie mixte pour l'équipement et l'aménagement de la Seine-et-Oise) — *Le Monde* du 26 novembre, — M. Ceccaldi-Pavard, sénateur U.D.F et maire de Dourdan depuis vingt-quatre ans, a annoncé qu'il ne sollicitera pas le renouvellement de son mandat. Ce retrait de la compétition pourrait pemettre à M. Michel Pinton, secrétaire général de l'U.D.F., dont la candidature à Evry ne satisfait pas le R.P.R., de se mettre sur les rangs.

M. Lucien Blondeau, conseiller municipal sortant (modéré), candidat aux élections cantonales de mars 1979 contre M. Ceccaldi-Pavard, a déjà fait savoir qu'il se présentera. C'est M. Yves Tavernier, député socialiste de la quatrième circonscription et conseiller général du canton de Dourdan, qui conduira la liste de la majorité. — *(Corresp.)*

GIRONDE

LIBOURNE. — M. Gilbert Mitterrand, député P.S. de la neuvième circonscription, a été désigné par la section socialiste de Libourne pour conduire la liste d'union de la gauche. Le maire sortant est M. André Teurlay, U.D.F., qui sollicite le renouvellement de son mandat à la tête d'une liste d'union de l'opposition.

LOIRET

ORLÉANS. — M. Jacques Douffiagues, U.D.F.-P.R., ancien député, maire sortant, a annoncé qu'il sollicitera le renouvellement de son mandat, à la tête d'une liste d'union de l'opposition. M. Douffiagues affrontera M. Jean-Pierre Sueur, député socialiste. — *(Corresp.)*

TARN

ALBI. — M. Michel Castel, maire socialiste sortant, conduira la liste de la majorité. Contesté par la fédération du Tarn du P.S., qui lui reprochait de vouloir éliminer de la liste qu'il va mener certains de ses conseillers socialistes sortants,

VAL-DE-MARNE

SAINT-MAUR. — M. Gilbert Noël, maire de Saint-Maur de 1959 à 1977 et ancien député du Val-de-Marne, conduira une liste appelée « Saint-Maur pour tous ». *« Face à la politisation à outrance et aux divisions néfastes qui en résulteront pour notre ville, « Saint-Maur pour tous » affirme sa détermination de rassembler des hommes et des femmes de bonne volonté dont le seul souci sera de rétablir une saine gestion des affaires municipales »*, explique-t-il. M. Noël refuse pour les Saint-Mauriens *« l'obligation de choisir entre M. Beaumont* (ancien député, maire sortant, div. opp.) *et l'union de la gauche »*. — *(Corresp.)*

YVELINES

MARLY-LE-ROI. — M. Jean Béranger, sénateur des Yvelines, vice-président du M.R.G., et maire de la ville depuis 1966, sollicitera le renouvellement de son mandat. Il conduira une liste d'union de la majorité élargie à des personnalités de la vie associative.

L'UNIFICATION DES ÉCOLOGISTES EST AU MOINS RETARDÉE

Le conseil national des Verts-Parti écologiste a transmis aux Amis de la Terre et aux Verts-Confédération écologiste, le week-end dernier, un ensemble de propositions sur la procédure d'unification engagée depuis bientôt deux mois entre ces trois formations.

Constatant un certain flottement dans la démarche des Amis de la Terre et des Verts-Confédération, les Verts-Parti (ex-Mouvement d'écologie politique) estiment que la « convention unificatrice », prévue pour le mois de janvier, devrait être consacrée à la mise au point d'un accord pour les élections municipales. L'unification proprement dite interviendrait au printemps de 1983, après que des commissions, associant les trois formations, auraient rédigé un manifeste et un programme.

Ces propositions sont jugées dilatoires par les Verts-Confédération et les Amis de la Terre, qui dénoncent, dans un communiqué publié lundi 20 décembre, *« les retards et les lenteurs »* causés, selon eux, par les Verts-Parti, et leur *« escalade dans leurs exigences en vue de l'unification »*. Les deux mouvements constatent l'*« impossibilité de la constitution, en janvier 1983, d'une organisation politique commune nationale des écologistes, dans laquelle les trois organisations actuelles seraient impliquées »*.

UN « APPEL » DU P.C.F.

« Nous ne voulons pas que la droite continue à faire la loi » à la radiotélévision

Le bureau politique du parti communiste français vient de rendre public un « *appel aux Françaises et aux Français : libérez l'information !* ». Ce long texte est publié dans *l'Humanité* du 21 décembre, avec en exergue : « *On nous intoxique, on nous ment. Vous avez le droit d'être éclairés. La droite ne peut continuer à faire la loi à la radiotélévision. Exigez le pluralisme et l'honnêteté.* »

Le P.C.F. prend quelques exemples d'événements qui, selon lui, ont été déformés ou « *inventés* » par la radio et la télévision du service public : les « *cent mille bagnards soviétiques* [qui] *construisent actuellement le gazoduc* » ; la tentative d'assassinat du pape ; les menaces contre Mgr Lustiger ; « *l'enlèvement en Allemagne par le K.G.B. de la femme d'un dissident soviétique, Zinoviev* » ; l'action de la C.G.T. chez Citroën ; la querelle de l'école privée.

Le P.C.F. écrit : « *Il n'y a pratiquement plus un jour sans qu'une révélation sensationnelle, la plupart du temps inventée aux Etats-Unis, ne soit répercutée, sans vérification aucune, avec une puissance maximale, à la radio et à la télévision. Révélation aussitôt démentie, mais aussitôt chassée par une autre, tout aussi mensongère, et tout aussi outrancièrement amplifiée.*

« *Ainsi, chaque campagne est éphémère. Mais le procédé, lui, devient constant. On ment sans retenue. On grossit de manière partiale tel fait de détail. On déforme la réalité. On censure les informations gênantes. Tous les moyens sont bons pour caricaturer, à l'intérieur, la politique du parti communiste, pour décourager la volonté de changement, et pour dénaturer, à l'extérieur, la réalité des pays qui ne s'alignent pas sur les Américains.* »

Le bureau politique du P.C.F. estime que cette pratique est « *grave pour la démocratie* », car « *on n'entend plus qu'un seul son de cloche* », et « *grave pour la paix* », car « *le monde connaît des tensions actuellement. On ne peut que se réjouir de voir l'aspiration à la paix, au désarmement, à l'entente entre les peuples parcourir les continents. Pourquoi, dans ces conditions, dire sans cesse tant de mal de tout ce qui est différent du mode de vie et de pensée de l'Occident ?* »

Le P.C.F. distingue ensuite entre les journaux et radios privées (périphériques ou libres), d'une part — où la responsabilité de l'information incombe aux directeurs et journalistes, — et le service public de radiotélévision, dans lequel « *les Françaises et les Français ont des droits* ».

« *Vous avez le droit d'être considérés comme des citoyens libres et responsables, et non comme des êtres mineurs qu'on peut manipuler à sa guise. Vous avez le droit d'être respectés et non insultés à longueur d'antenne, même si vous ne jurez pas que par la droite ou les seuls Etats-Unis, même si vous avez de la sympathie pour le parti communiste. Vous avez le droit d'être éclairés et non aveugles sous le feu des projecteurs.* »

Le P.C.F. conclut : « *Nous ne voulons pas que seule la gauche puisse s'exprimer à la radio et à la télévision. Mais nous ne voulons pas non plus que la droite continue à y faire la loi. Voilà pourquoi les communistes sont à vos côtés pour vous aider à exiger la liberté de l'information. Tel est le sens du combat qu'ils mènent avec leur journal* l'Humanité *et l'ensemble de leur presse. Tel est le sens de la démarche qu'ils entreprennent auprès de la Haute Autorité de l'audiovisuel. Tel sera le sens du forum pour une information pluraliste qu'ils organiseront à l'initiative de l'hebdomadaire* Révolution. »

Défendre les pays de l'Est

(Suite de la première page.)

Le secrétaire général du P.C.F. s'était déjà démarqué des socialistes, le 7 novembre, en avalisant la thèse soviétique à propos de M. Anatole Chtcharanski, présenté comme un « espion », alors qu'il s'agit d'un militant des droits de l'homme, dont le P.C.F. avait soutenu la cause en 1978. De même, le 6 décembre, M. Marchais s'en était pris de façon provocatrice à M. Alexandre Zinoviev, écrivain russe en exil, en expliquant que la femme de celui-ci, que l'écrivain avait cru enlevée, « *le faisait cocu* ». M. Marchais était revenu sur ces questions dans un article de *l'Humanité*, le 10 décembre, en dénonçant le caractère unilatéral, selon lui, des informations relatives aux droits de l'homme.

Les dirigeants communistes estiment, en second lieu, que la multiplication d'informations accusatrices vis-à-vis des pays socialistes n'est pas fortuite, dans une période de transition à Moscou et alors que la confrontation stratégique doit s'aiguiser à l'approche de la mise en place de nouveaux missiles nucléaires américains en Europe. Ils jugent donc nécessaire de contre-attaquer, plutôt que de paraître faire droit au point de vue de l'adversaire comme cela avait pu sembler être le cas lorsque le P.C.F. formulait lui-même des critiques sur le « socialisme réel ».

Dans son article du 10 décembre, M. Marchais avait d'ailleurs invité les partis communistes au pouvoir à prendre leur défense eux-mêmes, sans attendre que les P.C. occidentaux s'en chargent. Ce conseil rejoignait celui qu'énonçait, peu après, la *Pravda*, à l'adresse de l'agence Tass.

En outre, la défense des pays de l'Est est, aux yeux des communistes les plus réservés sur la participation de leur parti au gouvernement, la contrepartie nécessaire de l'appui donné par le P.C.F. à une politique très éloignée de celle qu'il avait préconisée dans les années 1977-1981.

Cette stratégie politique ne doit pas faire oublier que l'information constitue traditionnellement l'un des thèmes des campagnes du P.C.F. Avant l'élection présidentielle, il en avait lancé une sur cette question. Aujourd'hui qu'il est dans la majorité au pouvoir, c'est encore un des sujets de préoccupation de ses dirigeants, tant il est vrai que le P.C.F. a tout autant de mal que par le passé à faire prendre en compte par les grands moyens d'information ses analyses et sa façon de voir les événements.

Au fond des choses, en effet, il y a un divorce entre la conception communiste de l'information et celle de la plupart des journalistes qui exercent dans les pays occidentaux, dans la presse écrite comme à la radiotélévision. Pour les premiers, l'importance des faits, leur véracité, est indiquée par les canaux officiels dans les pays du « *socialisme existant* », par les dirigeants communistes dans un pays comme le nôtre. Les seconds, s'ils font correctement leur travail « à l'occidentale », chercheront au contraire au-delà de la vérité officielle, quitte à revendiquer le droit à l'erreur.

Ainsi l'ambassade d'U.R.S.S. proteste bien évidemment contre l'émission d'Antenne 2 consacrée récemment aux « refuzniks », qui contredit la thèse officielle. Le P.C.F. ne dit rien d'autre dans sa défense naïve de l'Uion soviétique, à propos des bagnards construisant le gazoduc : « *L'Union soviétique a apporté les preuves du contraire ; on vous les a cachées. Elle a invité TF1 à venir enquêter sur place. TF1 a refusé* ». Chacun sait que dans les pays de l'Est, on ne vous montre que ce que l'on veut...

Les communistes espéraient que leur présence au gouvernement leur permettrait d'exercer une influence plus forte dans les médias audiovisuels. Il leur a fallu déchanter. D'une part, la nomination de journalistes ou de responsables communistes dans les chaînes a été très limitée. D'autre part, la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle (que les communistes n'ont pas votée) établit enfin la séparation entre l'information radiotélévisée et le pouvoir politique. La présence d'un communiste parmi les neuf « sages » de la haute autorité de la communication audiovisuelle ne change rien.

De nombreux incidents ont eu lieu, provoquant des réactions des dirigeants du P.C.F. auprès des présidents de chaînes ou de la haute autorité. Le dernier congrès avait été une nouvelle fois l'occasion pour M. Georges Marchais de constater que les chaînes de radio et de télévision n'avaient pas modifié leur ton à l'égard de son parti (*le Monde* daté 7-8 février).

Aussi celui-ci est-il conduit à se comporter vis-à-vis de l'information audiovisuelle du service public non comme un partenaire gouvernemental, mais comme un parti d'opposition.

YVES AGNÈS
et PATRICK JARREAU.

Le « collectif budgétaire » est voté à l'unanimité par le Sénat

Les sénateurs ont adopté, lundi 20 décembre, le projet de loi tendant à adapter notre législation comptable aux directives du conseil des Communautés européennes. Mais ce texte, modifié par eux, devait être ensuite retiré de l'ordre du jour de la session ordinaire d'automne pour être renvoyé à celle de printemps.

Le Sénat a, en revanche, définitivement adopté, dans les mêmes termes que l'Assemblée nationale, le projet de loi de finances rectificative pour 1982. Ce collectif budgétaire a été voté par 234 voix contre zéro avec 69 abstentions.

Invitant les sénateurs à approuver des dispositions qu'ils avaient repoussées en première lecture, M. Fosset (Un. centr., Hauts-de-Seine), qui remplaçait le rapporteur général, a justifié ce changement d'attitude par l'urgence de certaines mesures proposées dans le « collectif ».

Il a toutefois déploré que la délégation de l'Assemblée nationale, dans sa majorité, « *ait délibérément mis en échec la commission mixte paritaire appelée à se prononcer sur un texte que le Sénat avait adopté à l'unanimité en première lecture, après y avoir introduit plusieurs modifications. S'il existe des entreprises de démolition*, a-t-il ajouté, *ce n'est pas au palais du Luxembourg qu'il faut les rechercher.* »

Le Sénat a d'autre part voté à l'unanimité le projet de loi reconduisant pour 1983 le taux de 2,55 pour le calcul des baux commerciaux.

Présentant aux sénateurs ce texte, qui revêt désormais force de loi, M. Labarrère, ministre délégué chargé des relations avec le Parlement, a remercié la commission des lois, « *et particulièrement son président, M. Jozeau-Marigné* », pour sa « compréhension » à l'égard d'une reconduction qui correspond, confirmera ensuite le rapporteur, M. Pillet (Un. centr., Loire), à une solution « *de compromis et de sagesse* ».

En début de séance, M. Labarrère avait remercié le rapporteur du texte sur la protection de l'épargne, M. Dailly, « *pour sa contribution au débat et sa compétence* ». Ce projet, modifié par le Sénat, a été ensuite définitivement adopté par l'Assemblée nationale, mais les amendements sénatoriaux ont été systématiquement écartés.



L'OPPOSITION SAISIT LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL DE QUATRE PROJETS DE LOI.

Au terme de sa session ordinaire d'automne, qui s'était ouverte le 2 octobre, l'Assemblée nationale a définitivement adopté, lundi 20 décembre, les textes suivants :

● *Aide judiciaire.* — Le projet de loi sur l'aide judiciaire et l'indemnisation des commissions et désignations d'office a été voté en deuxième lecture, en conformité avec le texte adopté par le Sénat.

● *Troisième voie pour l'ENA.* — Le projet créant un troisième concours d'entrée à l'ENA pour les élus locaux et les responsables de syndicats ou d'associations a été adopté en troisième lecture après le vote par le Sénat d'une motion d'irrecevabilité.

● *I.V.G.* — Le projet prévoyant le remboursement des interruptions volontaires de grossesse non thérapeutiques a été voté en troisième lecture dans la forme adoptée en deuxième lecture après que le Sénat l'eut à nouveau repoussé.

● *Protection de l'épargne.* — Le projet de loi sur le développement des investissements et la protection de l'épargne a été adopté en troisième lecture dans la rédaction votée en deuxième lecture par l'Assemblée alors que le Sénat l'avait modifié.

Le président de l'Assemblée nationale a été averti par le président du Conseil constitutionnel que celui-ci a été saisi par plus de soixante sénateurs et plus de soixante députés du texte sur l'organisation administrative de Paris, Lyon et Marseille et de celui sur la Sécurité sociale, et par plus de soixante députés du projet de loi d'orientation des transports intérieurs et du projet de loi sur l'élection des conseils municipaux en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française.

Trois visages du socialisme français

II. — *Les illusions dangereuses*

par MAURICE DUVERGER

Présentant trois visages du socialisme français, Maurice Duverger a noté, dans son premier article (le Monde du 21 décembre), à propos des nationalisations que « *les meilleurs progrès ont toujours été assurés chez nous par une imbrication de l'État et des usines.* » Mais cette efficacité pourrait être compromise par des « *illusions dangereuses* », notamment, celle de « *l'alignement de tous sur le même statut* »...

Certains dirigeants des entreprises nationalisées craignent que l'Etat ne ralentisse son effort financier au fur et à mesure qu'elles deviendront prospères, parce qu'il aura la tentation de soutenir surtout celles qui réussiront moins bien, oubliant que le dynamisme d'une économie a besoin que les investissements soient plutôt concentrés sur les points forts que dispersés sur l'aide aux faibles.

Les organisations de travailleurs défendent celle-ci afin de maintenir l'emploi. Elles s'opposent farouchement aux diminutions d'effectifs et à la fermeture d'usines ou d'ateliers. Les syndicats d'enseignants protestent contre un projet ministériel qui maintient une séparation de carrière entre les professeurs qui ont passé les concours ou acquis les diplômes nécessaires, les maîtres-assistants qui n'ont pu le faire, les assistants recrutés à titre provisoire et désormais pérennisés jusqu'à la retraite.

Une certaine gauche comprend l'égalité comme l'alignement de tous sur le même statut, avec un avancement à l'ancienneté qui efface les différences d'aptitude et d'efficacité.

Ce refus de la compétition et du classement qu'elle entraîne s'accompagne la plupart du temps d'une défense des avantages catégoriels. La volonté d'effacer les différences individuelles coïncide avec la volonté de conserver et d'améliorer les privilèges corporatifs. La défense des droits acquis tend vers le maintien d'une foule de « nomenklaturas ».

Elargis aux dimensions de l'Hexagone, ces comportements aboutissent au protectionnisme économique, illustré par le blocage, à Poitiers, des magnétoscopes japonais ou l'achat par les pouvoirs publics de matériels nationaux moins performants que des produits étrangers. Tout cela tourne le dos au socialisme de la productivité, voire au socialisme tout court.

∴

Au lieu d'arriver en finale de la Coupe Davis, la France aurait porté la lanterne rouge si elle avait recruté ses sportifs comme les quelques grévistes du 25 novembre voudraient qu'on recrute les professeurs d'université. Elle verrait ses exportations fondre comme neige au soleil si elle maintenait toutes les entreprises à basse productivité pour conserver un emploi à leur personnel.

Elle tournerait le dos à la gauche si elle ne laminait, peu à peu, les rentes de situation ne correspondant pas à un métier plus difficile ou plus pénible. Elle se condamnerait à la décadence et à l'asphyxie si elle replongeait le pays dans le protectionnisme qui a enlisé dans la médiocrité son agriculture et son industrie dans la première moitié du vingtième siècle.

Comment un pays qui importe plus des deux tiers de son énergie pourrait-il survivre s'il n'exportait pas des produits de valeur équivalente ? Comment le ferait-il si ses prix de revient dépassaient ceux des nations concurrentes ?

Les revendications précédentes ne sont pas entièrement injustifiées cependant. Le cloisonnement actuel des carrières universitaires est trop rigoureux : les voies longues devraient être élargies et des préparations convenables pourraient compenser en partie le handicap de l'inégalité sociale.

Les droits acquis par les luttes syndicales méritent d'être protégés au moins autant que ceux résultant de la propriété d'un patrimoine. Les avantages de telle ou telle corporation de travailleurs devraient être étendus aux autres plutôt qu'amputés ou supprimés.

La protection des industries nationales serait concevable dans une phase transitoire permettant de rattraper le retard entraîné par certaines négligences de ces dernières années.

Contre un pouvoir de droite qu'elle cherche naturellement à faire échouer, la gauche peut négliger la conséquence de ces réclamations et les pousser jusqu'à l'absurde. Tout change en face d'un pouvoir socialiste qui n'est plus l'adversaire des travailleurs, mais leur allié et leur élu. Son échec serait leur défaite, en risquant de ramener leurs adversaires au gouvernement.

Depuis le 10 mai 1981, les combats syndicaux ne peuvent se dérouler suivant la logique des sociétés purement capitalistes. Aux luttes éclatées d'hier doit se substituer une bataille pour la solidarité et l'équité.

∴

Dans le cadre des entreprises privées, il restera naturel que les salariés cherchent à avancer d'abord dans un secteur pour justifier ensuite une progression dans les autres : mais sans perdre de vue désormais les limites à ne pas dépasser si l'on veut le succès de l'expérience socialiste, et la nécessité d'exiger des sacrifices plus forts dans les secteurs actuellement plus favorisés, afin de réduire l'écart avec les autres.

Le droit de tous à la solidarité doit l'emporter sur les droits acquis par les catégories que leur situation protège mieux de la crise. La rigueur serait insupportable si elle ne s'accompagnait pas d'une plus grande justice.

La modération des luttes syndicales est particulièrement nécessaire dans les entreprises nationalisées, qui pèseront très lourd pour la réussite ou l'échec du socialisme français.

Schumpeter pensait que la collectivisation transformerait les rapports avec la direction en lui permettant d'obtenir des travailleurs une allégeance morale qu'ils refusent au capitalisme. Ils devraient retrouver ainsi un loyalisme à l'égard de la firme. Encore faudrait-il que leurs organisations ne les induisent pas en erreur sur le but de la nationalisation. Elle n'a pas pour objectif principal de conférer plus de droits et d'avantages au personnel, mais de fournir au pays de meilleurs instruments de croissance et d'exportation, ce progrès économique étant le moteur du progrès social.

Sous un gouvernement de gauche, le secteur public ne peut être traité par ceux qui se réclament d'elle comme les Pieds-Nickelés traitaient les grands de ce monde : en ennemis qu'on dépouille sans regarder aux moyens.

Le développement de ce qu'on appelle aujourd'hui la citoyenneté dans l'entreprise suppose la même transformation psychologique des salariés. On peut s'étonner que le C.N.P.F. s'effraie des droits nouveaux qui viennent de leur être accordés, alors que ceux-ci demeurent en deçà de la cogestion allemande dont les patrons d'outre-Rhin s'accommodent fort bien. Rien ne montre mieux le retard où se trouvent chez nous les relations publiques dans le travail. En les améliorant, on augmenterait la productivité dans des proportions importantes.

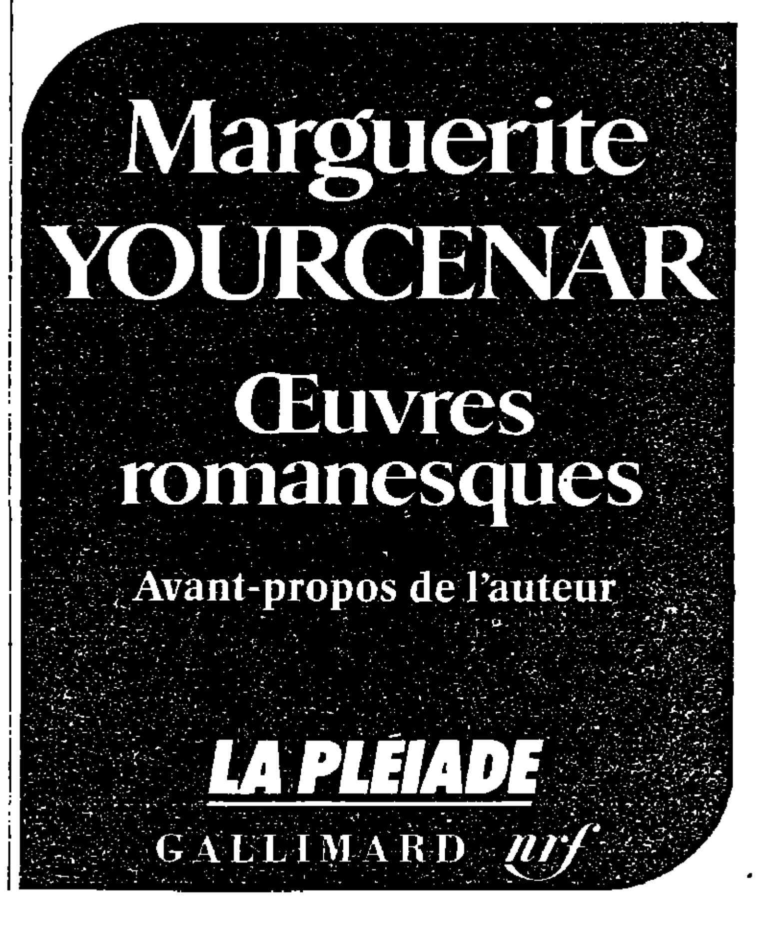
L'autogestion pourrait aller dans le même sens, à condition qu'elle soit sanctionnée par les résultats commerciaux et qu'elle ne se trouve pas annulée par l'interférence d'organisations rigides. Si l'intervention du personnel dans la décision se fait par l'intermédiaire de délégués appliquant des directives émanant de leur appareil syndical, on développera un type de centralisme peu propice à l'innovation.

Les grandes confédérations peuvent, au contraire, développer un esprit favorable aux initiatives de la base en aidant leurs membres à se débarrasser des comportements engendrés par l'environnement capitaliste et à évoluer vers une meilleure adaptation au développement du socialisme français.

Prochain article :

LE DÉFAUT DE COMMUNICATION.





LES JEUNES ET LA PRISON

La commission Martaguet propose l'interdiction de la détention provisoire pour les moins de seize ans

La suppression de toute détention provisoire pour les mineurs de moins de seize ans est, depuis des années, un cheval de bataille, tant pour la majorité des travailleurs sociaux que pour nombre de magistrats de la jeunesse. C'est aujourd'hui l'une des principales propositions de la commission de réforme de droit pénal des mineurs, qui a remis un premier rapport au garde des sceaux voilà quelques semaines.

M. Badinter a toujours affirmé n'être pas favorable à cette mesure qui lui semble dépourvue de réalisme. Son directeur de cabinet, M. Henri Jacquemin, le rappelle dans une note accompagnant le rapport, envoyé pour avis dans toutes les juridictions.

Le document de vingt-sept pages de la commission présidée par M. Pierre Martaguet, premier président de la cour d'appel d'Agen, ne rassemble, selon ses auteurs, que « *des premières propositions* ». Il n'en est pas moins l'amorce d'une refonte totale du droit des mineurs. « *La commission, dans ses premières réflexions, a cherché sa voie entre deux directions,* explique-t-on dans l'introduction ; *concevoir un texte répondant à l'idée d'autonomie du droit des mineurs, en innovant résolument, ou, plus modestement, réviser et actualiser l'ordonnance de 1945 selon les enseignements de son application. Au nom du principe de réalité (faire des propositions opérationnelles et dans un temps limité), les travaux se sont engagés dans une voie médiane.* »

L'ordonnance de 1945 relative à l'enfance délinquante pose un principe que, certes, la commission ne récuse pas : « *La mesure éducative doit être la règle et la sanction l'exception.* » Elle a été précisée, actualisée à plusieurs reprises. Mais, dans la pratique, les règles qu'elle a définies sont souvent mises à mal, surtout en matière de détention provisoire. Celle-ci, pour les délits, est d'ores et déjà limitée à dix jours pour les moins de seize ans. Toutefois, surtout depuis 1979, certains parquets « criminalisent » des délits (un vol à l'arraché est par exemple qualifié de « vol avec violences ») pour que la détention provisoire soit illimitée.

Ainsi, en dépit d'incitations à la limitation la plus stricte possible, les détentions provisoires n'ont cessé d'augmenter. On est passé, pour la totalité des mineurs poursuivis, de 3 835 détentions provisoires ordonnées en 1974 à 6 053 en 1981, soit 57,8 % d'augmentation. En 1974, seulement 12,9 % des mises en détention concernaient des moins de seize ans. En 1981, on passait à 23,3 %, soit 1 411 mineurs.

La commission estime donc que la détention provisoire doit être interdite pour les moins de seize ans, même en matière criminelle. En revanche, elle considère que l'emprisonnement, rigoureusement exclu pour les moins de treize ans, doit être maintenu comme peine pour les treize à seize ans (et évidemment les plus âgés). « *La procédure de jugement comporte, en effet, les garanties d'un débat au fond,* précise-t-elle, *et, par ailleurs, la législation actuelle n'a pas donné lieu sur ce plan aux abus constatés pour la détention provisoire (à un jour donné, pour 127 détentions provisoires, on trouvait seulement 7 condamnés détenus.* »

Le principe de la responsabilité des mineurs est retenu par la commission qui, toutefois, « *accueille l'idée que cette responsabilité est particulière et se distingue de celle des majeurs* ». Est donc encouragé, plus encore que pour ces derniers, le recours aux peines de substitution, aux sursis, simple ou avec mise à l'épreuve. En outre, un « *pardon judiciaire* » serait institué, « *prononçable seulement dans la phase de jugement* ». La juridiction pourrait, « *après déclaration de culpabilité, prononcer le classement de la procédure sans peine ni mesure* ».

Autonomie

Pour ce qui concerne l'organisation judiciaire, la commission souhaite voir reconnaître une autonomie de la justice des mineurs « *un ordre de juridiction regroupant l'ensemble des magistrats chargés des affaires de mineurs. Afin d'assurer leur stabilité, leur formation et leur spécialisation effectives, il conviendrait de prévoir leur nomination ou désignation dans des conditions particulières* ». Le parquet devrait avoir un rôle de prévention élargi ; ses moyens d'action devraient être renforcés.

La cour d'assises des mineurs disparaîtrait pour être remplacée par une formation spéciale du tribunal de la jeunesse siégeant en matière criminelle. Il serait composé de trois juges de la jeunesse plus quatre assesseurs tirés au sort sur une liste établie chaque année. L'appel serait de la compétence d'une chambre de la cour présidée par un conseiller à la protection à l'enfance. La commission préconise de nombreuses autres modifications de procédure, notamment une présence importante de l'avocat à tous les stades.

Enfin, elle met l'accent sur l'intervention éducative, demandant essentiellement une meilleure organisation des services, des garanties de prise en charge, et affirmant trois principes fondamentaux : impossibilité de cumuler une peine et une mesure éducative ; impossibilité de sanctionner le comportement du mineur pendant les mesures éducatives par des mesures spéciales à caractère coercitif ; impossibilité légale de toute rétention physique du mineur hormis les cas d'exécution d'une peine ou de détention provisoire.

JOSYANE SAVIGNEAU.

Les « minos » de Fleury

Il est vraiment petit, tout bouclé et tout rose. Il a quinze ans. On lui en donnerait dix. Plutôt l'âge incertain des anges. Il est assis au bout du lit dans un coin de sa cellule. Evidemment, il pleure derrière les barreaux. Nous l'appellerons Mohamed.

Aujourd'hui, les « minos » ne sont plus que sept ou huit en prison à Fleury-Mérogis. Des mineurs de moins de seize ans, placés là par un juge pour un « choc salutaire » entre deux moments de liberté. « *Quand les réprimandes, les admonestations, les remises à la famille ont échoué, on en arrive à cette extrémité* », explique M. Gabriel Choucroun, premier juge d'instruction à Paris.

Ils étaient plus de vingt-cinq pendant les grandes vacances, entassés dans leur secteur du centre des jeunes détenus (C.J.D.), une aile à part où il est plus facile d'appliquer le régime prévu par la loi. « *Pour les minos, c'est encore plus dur,* reconnaît Sylvie, une éducatrice, *car ils sont à l'isolement. Il faut éviter le contact criminogène avec leurs aînés. Ils n'ont pas les mêmes heures de promenade. Ils ne doivent pas prendre leurs repas dans leur cellule.* »

Les « petits monstres » entrent mal dans le cadre de la prison. Plutôt gêneurs, ils dérangent des surveillants qui ne savent pas trop comment s'y prendre devant ces mines d'enfant malheureux. Partagés, ils hésiteraient volontiers à leur appliquer la sévérité du règlement, mais ils ne veulent pas non plus se laisser aller à une indulgence excessive. « *S'ils sont là, c'est qu'ils l'ont mérité. Nous ne sommes pas des nounous* », disent-ils. Chapardages, vols à la tire répétés, cambriolages, avec violence parfois, pères alcooliques, mères analphabètes, immigrés de la deuxième génération : une même histoire les mène à Fleury-Mérogis. Des récidives à n'en plus finir, un échec de l'éducation surveillée, et les voilà pour dix jours au moins entre ces murs trop hauts et trop épais. « *Là,* convient l'éducateur, *on est certain qu'ils ne feront pas de bêtises.* »

Un vert tendre désespérant

Les mêmes grilles d'un vert tendre désespérant, les mêmes portes à oeilleton, les mêmes tours de clé, le même mobilier sommaire que pour les « grands », un vaste décor où, pour se défendre, les enfants doivent changer de personnalité. Ils pleurent après les jupes de leur mère ou, s'ils ont plus de courage et de révolte, ils jouent aux « durs ». « *Pour ces gosses, c'est très mauvais. Ils prennent l'habitude de la vie carcérale,* raconte M. Serge Medeuf, un éducateur. *Certains nous demandent, à leur sortie, des certificats pour prouver à leurs copains qu'ils ont été en prison.* » Un autre rapporte : « *Quand je les occupe à des activités de dessin industriel, ils me volent l'encre de Chine pour se tatouer en cachette.* » La détention provisoire pour des délits ne doit pas excéder dix jours pour les mineurs de moins de seize ans. « *Comment voulez-vous que nous ayons sur un temps si court une action éducative ?* »

Le régime carcéral ne prépare pas davantage à la réinsertion les condamnés à des peines de plusieurs mois. Quelques cours dans la semaine, dispensés par un instituteur découragé, un peu de sport et beaucoup de routine rythment les jours des « minos », entraînés avec les autres dans les rouages de l'administration. Un garçon de quatorze ans raconte : « *Quand on arrive ici pour dix jours, nous n'avons même pas le temps de « cantiner », nous n'avons rien.* » (Pas même de quoi acheter des cigarettes que le règlement n'a pas prévu de leur interdire.) Les peines plus longues s'organisent mieux. « *Moi, je suis condamné à trois mois. Mais maintenant, ça va* — il a posé quelques livres sur sa tablette et des aliments. *J'ai reçu dix lettres de ma mère. Je les relis tous les jours.* »

Est-ce la volonté de punir, la marche aveugle d'une administration trop lourde pour ces cas d'exception ? On finit par ne plus savoir pourquoi ces enfants déambulent dans des vêtements de détenu trop grands ou trop courts. « *Les enfants,* M. Salvignol, directeur de Fleury-Mérogis, bute un peu sur le mot, *les mineurs disons, nous posent des problèmes insolubles. Ils n'ont pas le droit de travailler en prison. Nous faisons plutôt de l'accueil* ». M. Georges Stratigeas, chef d'établissement, apporte plus de justification : « *Ils ont commis les mêmes délits que des adultes. On ne peut pas les appeler des enfants. On n'est pas certain de leur âge réel. Ils arrivent souvent sans papiers d'identité et ils déclarent moins de seize ans pour n'avoir à faire que dix jours de préventive. Ils connaissent bien la marche à suivre* ». Mais les juges, avertis de la supercherie, ordonnent des expertises, des examens osseux, qui ont force d'état civil.

Comme invoquer la gravité des délits ou le nombre des tricheurs ne suffit pas pour qu'on oublie ce qu'a toujours de paradoxal un enfant en prison, les juges ajoutent les difficultés de la prise en charge en milieu ouvert : « *Des établissements ne veulent pas s'occuper de ces mineurs. Nous sommes obligés de les envoyer en prison en attendant une autre solution.* »

La soupe est bonne

C'est ainsi qu'en 1981 un garçonnet de dix ans, placé sous mandat de dépôt, arrivait entre deux gendarmes à la porte de Fleury-Mérogis. « *Il fallait le voir,* se souvient M. Pierre Migozzi, ancien directeur du centre pénitentiaire, *il n'arrivait pas à la hauteur du bureau du greffe. Mais il n'est resté ici que vingt-quatre heures.* » Le lendemain, en effet, on l'a relâché dans la nuit, tout seul, sur la route de Grigny bordée de peupliers. » « *Je me souviens,* raconte un surveillant, *il n'arrêtait pas de pleurer. On a dû le mettre dans la cellule de cet homme, ce bon père de famille qui avait tué sa femme par jalousie. Mais une histoire comme celle-là n'arrive pas tous les jours.* »

D'habitude, ils sont plus vieux de deux ou trois ans. Plus grands. Plus aguerris. « *Vraiment, les minos,* fait observer M. Medeuf, *ne sont pas enfantins. Ils sont assez mûrs. Si on n'y prend garde, on les considère comme de vrais adultes.* » Cette fausse maturité fait oublier leur jeunesse, et leur origine sociale excuse un peu la prison comme si elle n'était qu'un moindre mal. « *J'ai demandé à un enfant,* ajoute l'éducateur, *s'il se trouvait bien à Fleury. Il m'a répondu : « Au moins ici, la soupe est bonne.* » Des cas extrêmes, pittoresques, retiennent l'attention et masquent l'uniformité de ce petit peuple des prisons.

Un jeune adolescent a été incarcéré vingt-quatre fois en deux ans. M. Canacq, le surveillant-chef, s'inquiète : « *On ne l'a pas revu depuis un mois, pourvu qu'il ne lui soit rien arrivé.* » Le voleur de voitures passe donc une partie de son enfance à Fleury-Mérogis en attendant de passer son permis de conduire. Il est sympathique, attachant. C'est la mascotte du C.J.D. « *J'en ai un,* explique un juge, *qui s'amuse à voler des trains la nuit au dépôt. Il monte dans les locomotives et les fait démarrer. Il change les aiguillages. La S.N.C.F. a porté plainte. On lui a fait donner des cours par correspondance. On lui a dit d'attendre pour devenir mécanicien, mais rien n'y fait. C'est un danger public.* » Un autre a volé un voilier pour traverser la Manche...

On peut penser qu'avec ces grands rêveurs la prison ne sera qu'une nouvelle aventure extraordinaire. Mais contre Mohamed ? Le petit Arabe de la deuxième génération, habitant des banlieues, a volé pour la première fois à l'âge de onze ans — « *C'était pour offrir un cadeau à ma sœur.* » Bientôt, il sortira pour retrouver sa mère, qui lui pardonne toujours. Sur sa table, il a coché les jours qui lui restent avant sa libération. Et par un trou fait au canif dans le mur, on entend la voix d'un jeune voisin qui l'appelle.

« *J'ai une sœur qui est pharmacien, un frère professeur, et moi, je vole.* » Mohamed sourit, un peu crâneur, une grosse larme sur sa joue.

CHRISTIAN COLOMBANI.

Un éducateur relaxé du délit d'attentat à la pudeur

IL AVAIT ÉTÉ DÉTENU PENDANT DEUX MOIS

Roland Plessis, quarante-sept ans, psychothérapeute à *L'Echo de l'Eau*, un « lieu de vie » situé à Saint-Christophe-sur-le-Nais, aux confins de l'Indre-et-Loire et de la Sarthe, est resté deux mois en prison fin 1981 parce que Patricia, une mineure de dix-huit ans, l'accusait de l'avoir convaincue au cours de séances de psychothérapie d'avoir des rapports sexuels avec lui. Un témoignage aux versions suffisamment contradictoires pour que le tribunal correctionnel du Mans choisisse, le 15 décembre, de relaxer Roland Plessis du délit d'attentat à la pudeur par personne ayant autorité sur une mineure. Une décision dont le parquet a fait aussitôt appel.

Lieu de vie, lieu d'amour

De notre correspondant

Le Mans. — Patricia, les débats l'ont décrite comme une jeune fille fermée, bloquée, apathique, si peu intégrée au groupe du « lieu de vie » qu'elle avait fini par en être rejetée. Alors, vengeance d'une gamine projetant ses désirs sur un éducateur imprégné des théories de Wilhelm Reich, soucieux d'apprendre aux adolescents le « *message du corps* », prompt à présenter les lieux de vie comme des lieux d'amour ?

« *Lieu d'amour, pas lieu de débauche. Le premier message qui ne trompe pas, c'est le message corporel. Nous avons des séances de lecture du corps pour découvrir les points où le corps bloque. Prendre quelqu'un qui a du chagrin dans ses bras est un acte d'amour. Mais où est l'acte sexuel ? En ce qui concerne Patricia, cette lecture n'a même pas eu lieu. Que les ados aient des rapports sexuels entre eux, c'est une autre affaire. C'est leur vie intime et cela me paraît normal.* » Ainsi s'est défendu Roland Plessis. Mais Patricia, aujourd'hui majeure, n'avait pas été citée comme témoin.

Malaise

Comment et pourquoi, à partir des affirmations fragiles et contradictoires de Patricia, a-t-on pu, à l'époque, enfermer un homme pendant deux mois ? « *Parce que la panique l'a emporté sur le sang-froid, qui aurait consisté à attendre et voir* », lança Mᵉ Jean-Pierre Mignard dans sa plaidoirie. Et aussi parce que tout le monde, du côté des pouvoirs publics, n'avait pas vu naître ces expériences nouvelles avec des jeunes délinquants et des jeunes drogués d'un œil très favorable.

Au Mans, un seul juge pour enfants avait fait confiance à l'équipe du lieu de vie : trop isolé pour ne pas tenir compte de la première alerte, ou trop enfermé pour ne pas référer à ses supérieurs, même à partir d'un témoignage apparemment contestable ? Le tribunal n'a pas jugé bon non plus d'entendre le juge en question.

Reste que ce procès a eu le mérite de mettre en lumière les « risques du métier » de psychothérapeute, les risques que le président, M. Eric Varault, s'est sans cesse apppliqué à bien mesurer. Risque de voir le phénomène de transfert déboucher sur des affabulations... ou sur un passage à l'acte que tous les professionnels récusent. « *Au plan moral je ne peux pas condamner le passage à l'acte, au plan professionnel, si* », a admis M. Michel Lobrot, professeur en psychologie à l'université de Paris-VIII, qui connaît bien les lieux de vie. « *Difficile d'imaginer cela, à L'Echo de l'Eau, où l'expérience était raisonnée, moins spontanéiste que dans d'autres lieux de vie,* a estimé M. Lobrot. *Elle constituait un ensemble cohérent.* »

Car le procès du Mans, c'est évident, était aussi le procès des lieux de vie. « *Plessis,* a dit M. Mignard, *paie aujourd'hui le malaise qui tourne autour des lieux de vie. Plessis paie à cause de la panique qui l'a emporté. Pourtant, n'est-ce pas l'échec de la méthode répressive, de l'incarcération et de l'isolement des délinquants, des drogués, des marginaux, qui a conduit à chercher une méthode préventive ? S'il faut reconnaître l'échec de certains lieux de vie, où il se passe des choses qui surprennent, et que l'on acccepte difficilement, les lieux de vie en général ont des résultats positifs qu'on ne peut nier.* »

ALAIN MACHEFER.

UN LIBRAIRE ÉCROUÉ POUR AVOIR TUÉ UN CAMBRIOLEUR

Le contrecoup

La colère est retombée. Dans la librairie-tabac de la Fauconnière, une cité H.L.M. de Gonesse (Val-d'Oise), isolée au milieu des champs, l'atmosphère est maintenant celle d'un deuil familial.

Samedi encore, les proches, les voisins, refusaient d'admettre que le libraire, M. Charles Bernard, âgé de quarante-neuf ans, allait rester en prison sous le simple prétexte qu'il avait tué, deux jours plus tôt, un jeune cambrioleur surpris dans son appartement (*le Monde* daté 19-20 décembre). Samedi encore, l'indignation leur donnait du courage. *Ils faisaient nombre*, sous la conduite de commerçants locaux, membres, comme M. Bernard, de l'association Légitime Défense. Ils organisaient la réplique, cent fois répétée mentalement, distribuaient les pétitions, joignaient les maires des communes environnantes.

Lundi matin, dans le magasin encombré de présentoirs, la femme et les enfants de M. Bernard accueillent leurs clients avec l'air de dignité forcée de ceux qui reçoivent des condoléances. Ils vendent des cigarettes mécaniquement, désignent, comme un faire-part, un journal qui relate le fait divers et rappelle l'élan de solidarité du week-end. Mme Bernard ne veut plus répondre aux questions, et le journaliste est vite prié d'aller respecter ailleurs la douleur de la famille.

Accablement

Ce changement de ton, ce glissement rapide du militantisme actif à l'accablement est dû, une fois de plus, à la surdité de la justice. La grogne populaire, l'élan de solidarité en faveur de l'honnête homme outragé, n'ont pas eu les effets escomptés : M. Charles Bernard a été inculpé de « *coups et blessures volontaires ayant entraîner la mort sans intention de la donner* » par Mme Marie-Elisabeth Delafolie, juge d'instruction au tribunal de Pontoise (Val-d'Oise), et écroué. Si son avocat, Me Henri-René Garaud, n'obtient pas satisfaction avec l'appel de l'ordonnance de mise en dépôt qu'il compte déposer, le libraire-buraliste devra attendre en prison la fin de l'instruction. Il y aura peut-être un procès : une expertise devra, par exemple, déterminer, afin de savoir si la défense était bien légitime, laquelle des trois balles de 7,65 tirées par M. Bernard a tué Yazid Chougri, âgé de vingt-trois ans, mercredi 15 décembre, vers 18 heures.

Une voisine, s'étonnant de voir de la lumière dans l'appartement situé au-dessus du magasin, avait prévenu le commerçant. Celui-ci s'était saisi de son arme et s'était heurté, dès la porte, au jeune homme. Deux balles avaient été tirées, puis une troisième, quand Yazid Chougri s'était enfui par les jardins. Son cadavre avait été retrouvé 100 mètres plus loin.

Aujourd'hui, c'est le contrecoup. La colère est déjà retombée, et la procédure judiciaire devra suivre son cours, indifférente au climat d'insécurité comme à l'exaspération des commerçants de la Fauconnière. Parce qu'ils le ressentaient sans doute, la famille, les amis de M. Bernard, donnaient, lundi, l'impression d'une grande solitude.

PHILIPPE BOGGIO.

FAITS ET JUGEMENTS

Un membre d'Action directe impliqué dans l'attentat contre le F.M.I.

M. Jean-Louis Bruguière, juge d'instruction au tribunal de Paris, a inculpé, le 20 décembre, M. Charles Grosmangin, trente-et-un ans, dessinateur, de « *complicité de destruction d'immeuble par substance explosive et de complicité d'attentat contre la paix intérieure* ».

L'expertise d'une machine à écrire trouvée le 17 septembre, jour de son arrestation, à son domicile, 62, avenue Claude-Vellefaux à Paris (10e), a permis aux enquêteurs de déterminer que celle-ci avait servi à taper l'original du document revendiquant, pour le compte d'Action directe, unité combattante Labouri Farid Benchellal, la paternité de l'attentat commis le 5 juin contre les locaux du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, 66, avenue d'Iéna, à Paris (16e). Cette expertise a également permis d'apprendre que cette machine avait été utilisée pour taper un document daté du 1er août et annonçant l'éclatement d'Action directe.

M. Grosmangin, assisté de Mes François Stefanaggi et Véronique Simon, avait déjà été placé sous mandat de dépôt le 19 septembre, en même temps, notamment, que M. Michel Camillieri, pour détention et transport d'armes, de munitions et d'explosifs, recel de vol, falsification de documents administratifs et recel de faux en écritures de banque, après la découverte de dépôts d'armes et d'explosifs le 17 septembre dans un box, 99, avenue du Général-Leclerc (14e), et dans un appartement 3, rue Froment (11e) (*le Monde* daté 19-20 septembre et du 21 septembre).

D'autre part, M. Frédéric Oriach, *ancien militant des NAPAP*, conduit lundi 20 décembre devant Mlle Martine Anzani, premier juge d'instruction au tribunal de Paris, a refusé de répondre aux questions du magistrat. Inculpé et écroué depuis le 14 octobre pour association de malfaiteurs, complicité d'assassinat, *complicité d'attentat à la paix intérieure* (*le Monde* des 15, 16, 21 et 28 octobre), M. Oriach avait été arrêté alors qu'il venait chercher des documents dans une consigne de la gare du Nord. Il s'est contenté de remettre à Mlle Anzani un document qualifié de « *lettre ouverte* » dans lequel il demande notamment à être confronté avec M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat à la sécurité publique, et déclare qu'il se considère comme un « *otage du gouvernement socialiste* ».

● *M. Olivier Guichard*, député (R.P.R.) de la Loire-Atlantique et maire de La Baule, a déposé plainte contre X, après que des manifestants antinucléaires eurent perturbé la réunion du conseil municipal, samedi soir 18 décembre. Une trentaine de personnes, opposées au projet de la centrale nucléaire du Carnet, sur l'estuaire de la Loire, à l'ouest de Nantes, avaient envahi la salle de réunion de la mairie de La Baule, au moment de la séance du conseil municipal. Brandissant des banderoles sur lesquelles on pouvait lire « *Guichard, baron de l'électron* », des manifestants ont lancé des œufs pourris sur des élus et pris à partie un journaliste qui tentait de prendre des photos.

Un « pourvoi dans l'intérêt de la loi » pour Guy Mauvillain

La chancellerie a annoncé, le 20 décembre, qu'elle avait formé un pourvoi dans l'intérêt de la loi dans l'affaire Mauvillain. Cette procédure permet, si la Cour de cassation en décide ainsi, qu'une personne soit rejugée. Elle est prévue à l'article 620 du code de procédure pénale, qui dispose : « *Lorsque, sur l'ordre formel à lui donné par le ministre de la justice, le procureur général près la Cour de cassation dénonce à la chambre criminelle des actes judiciaires, arrêts ou jugements contraires à la loi, ces actes, arrêts ou jugements peuvent être annulés.* »

Guy Mauvillain, âgé de soixante-trois ans, a été condamné le 25 novembre 1975 par la cour d'assises de la Charente-Maritime à dix-huit ans de réclusion criminelle pour le meurtre d'une vieille femme qu'il a toujours nié. *Il* a, par deux fois, demandé la révision de son procès. La seconde requête a été rejetée par la Cour de cassation le 18 novembre. Entre-temps, Guy Mauvillain avait bénéficié d'une suspension de peine le 17 juillet 1981. Après la décision de la Cour de cassation, il aurait dû être réincarcéré, mais la mesure n'avait pas été exécutée, une expertise médicale ayant été ordonnée. Son avocat, Me Jean-Yves Dupeux, avait déposé une demande de grâce présidentielle (*le Monde* du 25 novembre).

[La procédure dite du « pourvoi dans l'intérêt de la loi et du condamné » avait déjà été utilisée en faveur de M. Jean-Marie Deveaux, condamné le 7 février 1963 à vingt ans de réclusion criminelle par la cour d'assises du Rhône, qui l'avait déclaré coupable du meurtre d'une fillette, commis le 7 juillet 1961 et dont il se proclamait innocent. Alors que son pourvoi en cassation avait été rejeté en octobre 1963, un premier pourvoi dans l'intérêt de la loi avait été introduit en sa faveur en avril 1968 par M. Louis Joxe, alors garde des sceaux. Le 17 octobre 1968, la chambre criminelle de la Cour de cassation devait le rejeter, estimant que le moyen invoqué n'était pas fondé.

M. Deveaux entreprit alors plusieurs grèves de la faim, et, en mars 1969, un second pourvoi, dans l'intérêt de la loi, avait été déposé à la demande de M. René Capitant, successeur de M. Joxe, place Vendôme. Cette fois, l'arrêt de condamnation fut cassé et la cour d'assises de la Côte-d'Or, désignée pour rejuger M. Deveaux, devait acquitter celui-ci le 27 septembre 1969.]

● *Gratien Tonna soupçonné de proxénétisme.* – L'ancien boxeur Gratien Tonna, trente-trois ans, qui fut champion d'Europe des poids moyens de 1977 à 1978, a été interpellé à son domicile de Marseille, le lundi 20 décembre, alors qu'il s'y trouvait en compagnie d'une prostituée. Soupçonné de proxénétisme, Gratien Tonna a été placé en garde à vue.

Né à Tunis de parents maltais, Gratien Tonna avait été condamné, en mars 1977, à dix-huit mois d'emprisonnement, dont douze avec sursis, pour homicide involontaire et conduite en état d'ivresse, après que le véhicule qu'il conduisait eut renversé et tué un gardien de la paix marseillais, en juillet 1976. Toujours en mars 1977, l'ancien boxeur avait été légèrement blessé par balle au cours d'une fusillade devant un bar parisien.

DÉFENSE

M. Lancien (R.P.R.) s'inquiète des conditions d'utilisation du missile nucléaire Hadès

A la commission de la défense de l'Assemblée nationale, qui a commencé une réflexion sur les travaux préparatoires à la loi de programmation militaire 1984-1988, présentée en principe à l'approbation du Parlement au printemps 1983, M. Yves Lancien, député R.P.R. de Paris, s'est ému, la semaine dernière, de certaines des orientations du projet de réorganisation de l'armée de terre (*le Monde* du 16 décembre).

M. Lancien s'est notamment inquiété des conditions d'utilisation du missile nucléaire Hadès qui a une portée prévue de 350 kilomètres.

Observant que cet engin est capable de tirer « *en avant des premières lignes de l'OTAN* », le député R.P.R., animateur de la commission interne de son propre parti sur la défense, s'est demandé : « *Serait-il employé sur les concentrations adverses avant le déclenchement d'une offensive ? Pendant ou après celle-ci ?* »

M. Lancien a évoqué le problème de la reconnaissance des cibles du Hadès. Doutant que les moyens existants puissent suffire à remplir correctement cette mission, le député a estimé que les Mirage III de reconnaissance se heurteraient à la concentration des moyens antiaériens des forces du pacte de Varsovie et que les avions français ne pourraient passer dans le dispositif aérien de l'OTAN qu'avec l'accord des Etats-Unis. « *Nous dépendrions en partie des renseignements américains sur les mouvements adverses* », a expliqué M. Lancien qui s'est demandé si une telle situation était compatible avec une stratégie indépendante.

A propos de la création éventuelle d'une force d'hélicoptères antichars autonome, M. Lancien s'est demandé si « *l'action possible d'une force aéromobile, en avant du dispositif militaire allié au Centre-Europe, est également compatible avec nos moyens propres de renseignements et si elle n'implique pas un accord avec les Etats-Unis et l'OTAN* ».

Un avion Transall relie la Corse à la Réunion avec deux ravitaillements en vol

Avec à son bord 9 tonnes de fret, un avion biturbopropulseur Transall C-160 a relié, après dix-neuf heures de vol, la base de Solenzara, en Corse, à l'aéroport de Saint-Denis de la Réunion, soit une distance sans escale de 9 000 kilomètres. Durant ce trajet, l'appareil de l'armée de l'air française a été ravitaillé en vol à deux reprises par deux autres avions Transall équipés pour cette opération : le premier ravitaillement a eu lieu, de jour, au sud de la Grèce, et le second, de nuit, à la verticale de Djibouti.

Conçu, à l'origine, comme un avion de transport tactique, le Transall, de première génération, était capable d'emporter 8,5 tonnes sur des distances ne dépassant pas 4 500 kilomètres. A la fin de 1977, le ministre de la défense, M. Yvon Bourges, avait décidé de doter l'armée de l'air de vingt-cinq Transall, dits de nouvelle génération, dont l'autonomie de vol serait accrue par le ravitaillement en vol. Les vingt-cinq nouveaux avions commandés recevront une perche amovible de ravitaillement, fixée au-dessus du poste d'équipage, tandis que certains d'entre eux seront rendus « ravitailleurs » grâce à un ensemble (*enrouleur, tuyau, nacelle*) logé dans le carénage du train principal. Le coût d'un Transall, nouvelle génération, est de 120 millions de francs.

Déjà, en mai dernier, un avion de ce modèle, avec à son bord un hélicoptère, avait rallié la France à Cayenne, sans escale, après quinze heures de vol et un ravitaillement de nuit.

Au ministère de la défense, on considère que ces essais démontrent la capacité du Transall à transporter des charges significatives sur longue distance pour des missions stratégiques.

● *L'Inde a commencé de recevoir* de la France ses premiers missiles antichars Milan, qui équipent des unités d'infanterie. L'accord avec la France prévoit une production de ce missile tactique en Inde à partir de 1985. D'autre part, les deux pays négocient la vente d'hélicoptères Gazelle antichars, avec des missiles Hot, et d'hélicoptères Dauphin équipés de missiles anti-surface AS-15 TT (pour tout temps).

RELIGION

● RECTIFICATIF. – Le cardinal Basil Hume, archevêque de Westminster, nous fait savoir que, contrairement à ce que nous avons écrit dans *le Monde* du 1er décembre, le changement du statut de l'Opus Dei n'a pas été évoqué lors de l'assemblée des évêques européens.

ÉDUCATION

LE PROJET D'UNIFICATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF

La différence de ton surprend. D'un côté — celui des responsables, qu'ils soient dirigeants de l'enseignement privé ou dignitaires de l'enseignement public — la mesure, la modération, l'attente d'un examen approfondi du texte de M. Savary. Certes, il y a eu la « bévue » de Mgr Jean Honoré ; son mauvais procès traduisait peut-être seulement son embarras lorsqu'il a déclaré à *Antenne 2*, lundi soir, que les propositions n'ont été l'objet *d'« aucune concertation préalable »*. Le président de la commission épiscopale du monde scolaire et universitaire ne pouvait oublier, en effet, que M. Savary a reçu près de cinquante organisations ou personnalités au cours des premiers mois de l'année. Qu'il a beaucoup écouté, tous ses interlocuteurs le reconnaissent, avant de proposer, aujourd'hui, la négociation. Force est de constater qu'aucune loi scolaire — et surtout pas la loi Guermeur — n'a été précédée d'autant d'attention.

Cet accroc mis à part, les accents n'ont donc pas été, pour l'instant tout au moins, guerriers. Pareillement, les partisans convaincus de la laïcité n'ont pas fait montre de triomphalisme.

Mais, en revanche, dans la presse d'opposition, quel déchaînement ! Plus encore même que n'osent les partis du même camp. Pour un peu, un quotidien apercevrait M. Savary en poseur de bombe. A se demander même si la guerre pourrait avoir lieu puisqu'il n'existe déjà plus de survivants : l'école libre *« étranglée »*, selon un autre qui, pour varier les supplices, l'a plusieurs fois annoncée *« asphyxiée »*, cette école libre appartient déjà au passé car elle est *« effacée »*...

Qui l'emportera, des hommes de bonne volonté — de quelque bord qu'ils soient — ou des fauteurs de querelle de quelque bord qu'ils soient ? Les propositions de M. Savary ne peuvent contenter personne dans la mesure où elles sont novatrices et bousculent des habitudes mentales. Elles devraient au moins intéresser tout le monde. Ce n'est pas si souvent qu'on nous propose un modèle d'école qui veuille rassembler, combiner et enrichir les atouts des deux systèmes scolaires si longtemps concurrents, adversaires, quand ils n'étaient pas ennemis.

C. V.

Les réactions aux propositions de M. Savary : ni triomphalisme ni accents guerriers

Un signe qui ne trompe pas : après l'annonce des propositions de M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, ceux que l'on pourrait appeler appeler les « grands partenaires » ont livré quelques réactions « à chaud ». Mais ils perçoivent dans le texte assez de poids pour qu'il mérite un examen sérieux, précautionneux. Ils remettent donc à leurs instances le soin d'en dire plus, après un temps de réflexion.

Ainsi de l'enseignement catholique, qui réunissait, ce mardi matin, son organe suprême, la commission permanente du Comité national de l'enseignement catholique, sous la présidence de Mgr Jean Honoré, archevêque de Tours et président de la Commission épiscopale du monde scolaire et universitaire. Du côté de l'enseignement public, le Syndicat national des instituteurs et professeurs de collège examine, au cours d'un Conseil national, ces mardi et mercredi, le texte de M. Savary. Quant au Comité national d'action laïque (CNAL), il fera connaître en janvier sa position détaillée.

Mgr Jean Honoré n'a cependant pas caché, lundi soir, à Antenne 2, ses « *inquiétudes* ». Il redoute que les propositions du gouvernement ne mettent l'enseignement privé « *sur le toboggan qui conduirait vers l'intégration* ». Il n'exclut pas l'« *hypothèse de la chaise vide dans les négociations* », car, selon lui, « *sans un certain nombre d'assurances, la négociation serait d'avance condamnée, et il est inutile d'amuser l'opinion* ».

M. Pierre Daniel, président de l'UNAPEL (Union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre), nous a déclaré, lui aussi, que « *des questions précises seront posées au ministre dans les jours qui viennent* », ajoutant : si les réponses « *ne garantissent pas la liberté effective d'enseignement et la proposition de notre projet éducatif chrétien, les parents de l'UNAPEL (...) sauront défendre cette liberté* ». Le président des parents d'élèves de l'enseignement catholique relève que les propositions de M. Savary expriment « *pour le secteur privé un net recul se traduisant par un véritable enfermement des libertés dans une perspective intégrationniste* ». Il ne cache pas y trouver, pour le secteur public, « *une légère avancée sur les principes de certains droits à la différence et d'un choix minimum pour les parents* ». Quant au syndicat C.F.T.C. de l'enseignement chrétien (S.N.E.C.), il constate que « *le ministre a définitivement opté pour la disparition de l'enseignement privé ouvert à tous* » et il prévient qu'il « *ne sera pas complice de cette mise à mort* ». Il invite tous les salariés du secteur privé à « *se préparer à l'action* ».

Dans l'opposition et la majorité

Les partis politiques de l'opposition n'usent guère de nuance. L'Association parlementaire pour la liberté de l'enseignement, présidée par M. Jacques Barrot, a pris connaissance « *avec stupeur* » des propositions de M. Savary qui posent des « *bases inacceptables* » à des négociations « *dont l'enseignement privé n'a jamais été demandeur* ».

Pour le groupe parlementaire U.D.F., le texte « *annonce en fait l'étouffement de l'enseignement libre* ». M. Pierre Méhaignerie, président de C.D.S., juge « *néfastes pour le pays* » les projets du gouvernement. Si le Mouvement des jeunes giscardiens les estime « *modérés quelque peu avant les élections municipales, l'anesthésie pendant l'hiver prépare un réveil douloureux* » après ces élections.

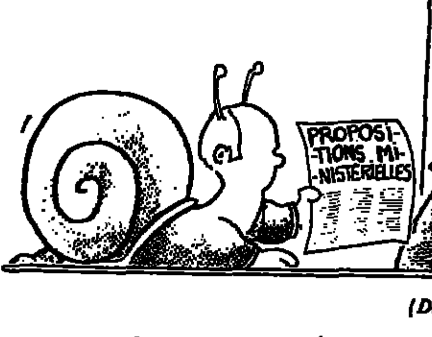
Le ton est différent bien sûr du côté de la majorité, encore qu'il reste mesuré.

Le Syndicat national des instituteurs (SNI-P.E.G.C.) considère que M. Savary a adopté une « *démarche correcte* ». Il regrette, toutefois, un « *certain flou dans les finalités* » et notamment que le ministre n'ait pas rappelé l'objectif final de création d'un grand service public laïque et unifié. C'est en rappelant cette volonté que le SNI participera aux négociations. De même, la Fédération des conseils de parents d'élèves de l'école publique (F.C.P.E., présidée par M. Jean Andrieu), qui voit dans le texte du ministre une « *bonne base de départ* », négociera « *avec la ferme volonté d'éviter la guerre que pourraient être tentés de rallumer les adversaires de la paix scolaire* ».

Le Comité national d'action laïque (CNAL, qui regroupe, outre le SNI et la F.C.P.E., la FEN, la Ligue de l'enseignement et les délégués départementaux de l'éducation nationale) ajoute que « *la volonté de mise en place du service public unifié et laïc de l'éducation nationale exclut toute hypothèse de dualisme à l'intérieur du service public* ».

C'est sans doute la C.F.D.T. qui insiste le plus sur les « *éléments d'avancée importants et de nature à permettre à toutes les parties prenantes de se situer positivement* » que contient le texte de M. Savary. Celui-ci « *ouvre*, selon la centrale syndicale, *concrètement la voie à un processus d'intégration des établissements privés au service public d'éducation* ». Elle relève notamment la volonté de « *décentralisation* » et de « *rénovation du système éducatif* ». Sa Fédération de l'enseignement privé (FEP-C.F.D.T.) estime « *positives* » les propositions destinées aux personnels. « *L'objectif à atteindre dans un délai de quelques années, c'est l'intégration de tous les personnels enseignants et non enseignants dans les corps de fonctionnaires existant et correspondant aux emplois exercés* (...). *Toutes solutions qui laisseraient des personnels en situations inférieure ou précaire seraient combattues par la C.F.D.T.* »





(Dessin de PLANTU.)

Dans la presse : violents réquisitoires et attentisme approbateur

Pour Gérard Nirascou (*le Figaro*), « *l'école libre n'est plus menacée. Elle est condamnée à court terme. Les propositions d'Alain Savary sur l'avenir de l'enseignement privé (...) équivalent à une sentence de mort* ».

Selon l'éditorialiste du *Figaro*, « *le privé est placé devant le fait accompli. On veut bien discuter avec lui. De tout, mais pas de sa mort, qui a déjà été programmée* ». « *Se faire le champion de toutes les libertés*, conclut-il, *et mettre à mort celle qui tient peut-être le plus au cœur des Français, prêcher la concorde pour affronter les difficultés et déclencher une crise aux conséquences graves, rarement un pouvoir aura fait preuve d'autant de criminelle incohérence.* »

La « copie » rendue lundi par le ministre de l'éducation nationale est « *astucieuse, rouée, bien conçue... mais inacceptable* », estime, dans *le Quotidien de Paris*, Gérard Leclerc, pour qui, « *grâce à ce dispositif, les établissements catholiques (...) seraient progressivement normalisés, c'est-à-dire alignés, digérés, intégrés. Certes, à ces mots M. le ministre se récriera. C'est pourtant la mécanique de ce corset juridique dont on ne voit pas comment il pourrait laisser aux intéressés le moindre espace de liberté, d'autonomie, d'existence propre* ».

Au total, constate *le Quotidien de Paris*, « *on assimile le privé ; le public continuera avec les mêmes problèmes insolubles et irrésolus. C'est une journée noire pour le pouvoir issu du 10 mai 1981, qui confirme aussi les griefs exprimés par ses adversaires absolus* ».

« *C'est bien un petit chef-d'œuvre d'hypocrisie*, écrit Pierre Charpy dans la *Lettre de la Nation*, *que la traduction par Alain Savary de la proposition n° 90 du candidat François Mitterrand. Celle-ci promettait :* « Un grand service public, uni- » fié et laïc de l'éducation nationale » sera constitué. » *C'était très clair : suppression de la liberté de l'enseignement. Dans le texte du ministre de l'éducation, la proposition 90 devient :* « La réduction sans heurt du » dualisme dans le système d'ensei- » gnement français financé par » l'Etat demandera les efforts de » tous. » *Il n'est plus question que de rassembler des Français divisés. Mais aussi trompeuse que puisse être la jonglerie des mots, ceux-ci gardent leur sens : la* « réduction du dualisme » *veut bien dire exactement la même chose que l'unification.* »

Au moyen d'un énorme titre, *France-Soir* tranche : « *Savary déchaîne la querelle scolaire* ». « *Il s'agit bien là*, commentent Josseline Abonneau et Christiane Caron, *de mesures d'intégration, progressives sans doute, mais très fermes. Les établissements libres qui ne s'y soumettraient pas seraient privés de tout subside public, ce qui, dans les conditions économiques actuelles, leur laisserait peu de chances de survie, à l'exception de quelques grandes écoles de grand luxe qui, de toute manière, fonctionnent déjà, actuellement, sans fonds de l'Etat.* »

« *Les tenants de l'école publique et ceux de l'école privée vont-ils enfin enterrer la hache de guerre ?* », interroge le « *point de vue* » du *Matin de Paris*, qui pose aussi d'autres questions : « *Alain Savary va-t-il réussir à désamorcer la bombe qui menaçait d'exploser ? Pour l'instant, on en est encore à un round d'observation car, derrière l'ingéniosité du texte, il reste des inconnues. Cette insertion du privé dans le service public va-t-elle pouvoir s'opérer avec la souplesse désirée ? Les laïcs ne vont-ils pas estimer que, malgré tout, la part faite au « privé » est trop belle ? Les jusqu'au-boutistes des deux bords vont-ils brouiller le débat qui s'amorce aux dépens d'une issue que l'on souhaiterait équilibrée ?* »

Pour ce journal, « *le mérite du ministre de l'éducation nationale aura été, de toute manière, de faire des propositions constructives...* »

Dans *Libération*, Alain Leauthier, qui qualifie d'« *excessif* » l'ensemble des réactions violemment hostiles aux propositions ministérielles, pense que « *le paysage tracé par Alain Savary n'a pas un goût trop fort d'uniformité : des établissements plus autonomes, avec un projet spécifique, où bien des exigences du privé pourraient encore vivre. Cela vaut au minimum la peine d'en débattre* ».

● *L'enseignement primaire et secondaire en France.* — Le ministère de l'éducation nationale vient de publier l'édition 1982 de la brochure *l'Enseignement primaire et secondaire en France*. Cette mise à jour sur l'organisation du système éducatif français permet à tous ceux qui s'y intéressent de trouver une réponse aux différents problèmes scolaires, qu'ils soient de pédagogie, de programmes, d'aides aux familles, d'orientation...

L'Enseignement primaire et secondaire est disponible dans les rectorats et les centres de documentation pédagogique.

SPORTS

UNE CURIEUSE MANSUÉTUDE

L'A.S. Saint-Etienne et le fisc

De notre correspondant régional

Lyon. — Sévérité accrue contre les fraudeurs. Lutte contre l'injustice fiscale : les déclarations gouvernementales ne manquent pas dès qu'il s'agit du comportement des contribuables. L'affaire de l'Association sportive de Saint-Etienne — fonds occultes ou « caisse noire » de 18 millions de francs, dissimulation de bénéfices — pourrait être exemplaire fiscalement parlant.

Depuis la révélation du scandale l'été dernier, les poursuites pénales ont abouti à une série d'inculpations, d'« abus de biens sociaux » ou d'« abus de confiance », et la liste des inculpés n'est pas close. Sur le plan fiscal : rien. Les salariés (joueurs et encadrement) ont certes modifié leurs déclarations de revenus et se trouvent sous le coup de redressement d'impôts sévères.

En revanche, aucune enquête n'a été diligentée par les services centraux du fisc au cœur des comptabilités officielles ou occultes du club. On voit mal comment la commission des infractions fiscales (1) pourrait être saisie avant la fin de l'année. Or, faute de poursuites avant le 1er janvier, l'Etat devra renoncer aux amendes auxquelles il pourrait prétendre au titre de l'année 1978. Le « compte à rebours » ne pourrait, en effet, plus remonter qu'à 1979.

Par ailleurs, en renonçant à poursuivre les fraudeurs, le fisc complique l'enquête judiciaire. Tous les auteurs de délits purement fiscaux — on peut aujourd'hui affirmer qu'il y en a notamment au niveau des dissimulations de bénéfices — seraient de fait intouchables sur le plan pénal.

Tout se passe comme si le ministère du budget (où l'on se retranche derrière le « secret fiscal » pour ne pas avoir à reconnaître l'absence de poursuites) et la direction générale des impôts hésitaient à porter le fer dans la plaie.

Il est vrai aussi que la Fédération française de football et la Ligue nationale professionnelle se sont engagées à préparer un plan d'assainissement de leur discipline en concertation avec les ministères des finances et de la jeunesse et des sports.

Cette singulière mansuétude ne fait pas l'unanimité. A Saint-Etienne, le P.S. rappelle qu'il est favorable à des poursuites « *pour que toute la lumière soit faite* ». Les autorités judiciaires de Lyon auraient déjà fait parvenir plusieurs notes au ministère du budget en s'étonnant du peu d'empressement de leurs services. La rigueur serait-elle sélective ?

CLAUDE RÉGENT.

(1) La commission des infractions fiscales ne peut être saisie que sur la demande expresse du ministre du budget. Filtre obligatoire avant toute procédure fiscale, c'est un instrument évidemment politique, puisque le ministre est seul juge de l'opportunité des poursuites. Cet héritage législatif est de plus en plus contesté.

SKI

LA 25e VICTOIRE DE KLAMMER

L'ancien champion olympique autrichien Franz Klammer a gagné, à l'âge de vingt-neuf ans, une de ses plus belles victoires en s'imposant, le 20 décembre, dans la deuxième descente de Val Gardena (Italie) comptant pour la Coupe du monde de ski alpin.

Il a fait une fin de course parfaite sur le second parcours, dévalant la « Saslong » (3 446 m de long pour 839 m de dénivellation) en 2 min. 8 sec. 91 pour battre respectivement de 48 et 70/100 les Suisses Peter Mueller et Urs Raeber qui avaient été plus rapides que lui à mi-course.

Le « Kaiser » a signé la vingt-cinquième victoire de sa carrière qui avait paru terminée après l'accident de son frère en 1979, et le quatrième succès sur la piste de Val Gardena après sa place de deuxième à Lagalp (Suisse) au début du mois et de troisième sur le même parcours la veille.

Le Suisse Conradin Cathomen, qui avait gagné ce jour-là, n'était que neuvième, à plus de deux secondes de Klammer. Le premier Français, Philippe Verneret, s'est classé vingt-troisième à près de quatre secondes.

Au classement de la Coupe du monde, le Suisse Peter Mueller est en tête (80 pts) devant l'Autrichien Karti Weirather (66 pts) et Klammer ex aequo avec le Suisse Frank Heinzer (60 pts).

POLICE

Polémique à propos de la protection du chef de l'État

Des policiers s'inquiètent d'un projet étendant le rôle de la gendarmerie

Le Syndicat des commissaires et des hauts fonctionnaires de la police nationale s'est ému, lundi 20 décembre, dans un communiqué, de « *la prochaine mise en œuvre d'un service de protection et de sécurité du président de la République uniquement composé de militaires de la gendarmerie* ». A l'Elysée, on confirme, en effet, que le chef d'escadron Christian Prouteau, chargé en juillet d'une mission d'études sur les problèmes de sécurité de la présidence de la République, a soumis récemment des propositions concrètes de réorganisation de la protection rapprochée de M. François Mitterrand. Celle-ci est, traditionnellement, du ressort du service des voyages officiels et de la sécurité des hautes personnalités, dépendant du ministère de l'intérieur, les militaires de la gendarmerie étant chargés, pour leur part, de la sécurité du palais de l'Elysée.

L'étude de M. Prouteau aurait mis en évidence, ajoute-t-on, que le groupe de policiers des « *voyages officiels* » n'a pas, actuellement, « *les moyens de bien faire face à sa mission* » et qu'il y aurait « *quelques failles* ». Il proposerait donc de le renforcer par des hommes « *spécialement entraînés* », issus du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (G.I.G.N.).

Une trentaine de gendarmes, sous la direction du capitaine Le Caro, formeraient ainsi un groupe de protection et de sécurité présidentielle (G.P.S.P.).

On précise cependant, à l'Elysée, que ces propositions sont « *en discussion* » avec les services concernés, en particulier avec le secrétaire d'État chargé de la sécurité publique, et qu'« *il ne s'agit aucunement de ramener les V.O. à la fonction d'agence Cook, chargés de porter les valises et prendre les billets* ». La solution envisagée mêlerait les policiers de ce service aux gendarmes, les invitant à « *travailler ensemble* ».

La divulgation, « *excessive et prématurée* » selon l'Elysée, de ce projet semble toutefois de nature à raviver le conflit latent entre police nationale et gendarmerie, que la nomination, en août, de M. Prouteau à la tête d'une seconde mission élyséenne — « *de coordination, d'information et d'action contre le terrorisme* » cette fois — a quelque peu aggravé. La rumeur — démentie par l'Elysée — selon laquelle les hommes de M. Prouteau auraient, dans le cadre de sa mission sur la sécurité du président de la République, « *testé* » les fonctionnaires des V. O. en organisant des « *attentats fictifs* » ne contribue pas à assainir le climat.

Il s'agirait, en fait, de simulation de pénétration du dispositif de sécurité accompagnées de prises de photographie. Plusieurs syndicats de policiers ont fait connaître leur inquiétude. « *Avant toute décision, avait-on mis à la disposition du chef de service des voyages officiels les moyens de remplir correctement sa mission ?* demande le syndicat des commissaires de police. *Ou s'agit-il, en fait, d'une mesure de défiance à l'égard de la police ?* (...) *S'agissant d'un nouveau service se superposant à celui des voyages officiels, il est à craindre qu'on organise la confusion. En cas d'incident, qui sera responsable ? Au moment où l'on conteste l'existence d'unités spécialisées au sein de la police nationale, est-il cohérent d'en créer de nouvelles au bénéfice de la gendarmerie nationale ?* »

Le Syndicat national autonome des policiers en civil (S.N.A.P.C.) « *réaffirme son hostilité aux tentatives de militarisation de la police* ». Le Syndicat des corps en civil de la police nationale (C.G.C.) estime, enfin, que « *le président de la République n'a plus confiance dans sa police* ».

Le ton est plus réservé au Service des voyages officiels et de la sécurité des hautes personnalités. On y affirme que, actuellement, « *l'ambiance est très confiante avec la présidence* » et que, dans la mesure où les responsabilités de chacun sont « *précisées* », les actions des policiers et des hommes du G.I.G.N. « *peuvent très bien être complémentaires* ». Le service des V.O. compte deux cents fonctionnaires, dont à peu près vingt-cinq sont détachés en permanence à la présidence de la République, bénéficiant de renforts lors des voyages présidentiels.

Le Monde

MEDECINE

Herpès virus : le tremplin d'une révolution thérapeutique

L'une des avancées les plus marquantes de l'histoire de la médecine a été la mise au point, avant la seconde guerre mondiale, des premiers antibiotiques : ils ont vaincu les bactéries.

Sommes-nous au seuil, en ce début des années 80, d'une révolution thérapeutique de même importance ? Les remarquables progrès accomplis depuis quelque temps dans la lutte contre les virus permettent de le penser.

Avec les antibiotiques, le praticien dispose, d'une arme majeure pour traiter des infections – mineures ou très graves – face auxquelles il était, jadis, totalement impuissant, réduit à diagnostiquer et à observer le cours inexorable de la maladie.

La même impuissance demeure devant les maladies virales. Ces affections – fréquentes – ne peuvent être traitées autrement que de manière symptomatique (traitement des symptomes et non de la cause de la maladie). Il revient donc au patient de juguler par ses propres moyens l'infection, de bloquer la multiplication virale au sein de son organisme.

Mais, au-delà de la prévention vaccinale, plusieurs substances antivirales actives *in vitro* et *in vivo* viennent d'être synthétisées. Les premiers essais cliniques avaient été limités par la forte toxicité des produits utilisés par voie générale. Cette difficulté a été récemment vaincue.

Plusieurs molécules sont, aujourd'hui, à l'étude dans de nombreux services hospitaliers. Elles agissent essentiellement à l'échelon du patrimoine héréditaire viral, bloquant la réplication (c'est-à-dire la reproduction) de ces particules parasites. D'autres travaux sont aussi menés avec différents types d'interférons humains, substances qui, naturellement, confèrent une défense antivirale à l'organisme.

L'essentiel de ces recherches porte sur les herpèsvirus, groupe d'une cinquantaine de virus aux caractéristiques structurales et fonctionnelles communes. Quatre parmi eux peuvent infecter l'organisme humain, réalisant de très nombreux tableaux cliniques allant du banal au très grave. Ils sont aussi au centre d'une problématique portant sur le rôle qu'ils jouent dans la genèse de certains processus cancéreux. L'un d'entre eux enfin, responsable de l'herpès génital, est à l'origine, aux Etats-Unis, d'une véritable psychose liée notamment à l'augmentation de l'incidence de cette affection sexuellement transmissible.

C'est dire l'importance et l'actualité des travaux aujourd'hui menés pour mettre au point des substances antivirales d'un maniement facile. L'industrie pharmaceutique dispose, dans ce domaine, d'un atout majeur : la somme des résultats déjà acquis par la microbiologie, la virologie, l'immunologie et la biologie moléculaire. Elle peut aussi disposer des techniques de manipulations génétiques, puissant outil pour la compréhension et la maîtrise des structures virales. En aval, le risque, bien connu avec les antibiotiques, sera celui du maniement inconsidéré de ces substances biologiquement actives mais capables d'induire chez les micro-organismes des phénomènes de résistance déjà observés.

Quitte alors à voir s'effondrer tout espoir de révolution thérapeutique, pour laquelle aujourd'hui les herpèsvirus constituent le tremplin.

par JEAN-YVES NAU

«Bouton de fièvre», encéphalite et cancer

DES parasites presque « obligatoires », tranquilles ou virulents. Rien, une simple gêne, des symptômes handicapants voire une infection aux conséquences mortelles : de l'asymptomatique au cas très grave, les manifestations cliniques liées à la présence chez l'homme des herpèsvirus peuvent prendre tous les visages. Les infections herpétiques ont néanmoins quelques caractéristiques communes : très grande fréquence, « primo-infection » survenant souvent durant l'enfance, répartition mondiale, majorité de formes asymtomatiques ou bénignes.

Une autre caractéristique importante est, après la primo-infection, la persistance du virus dans l'organisme où il reste « tapi » à l'intérieur de certaines cellules. Cette latence est à l'origine de « récidives », flambées infectieuses dues à un agent pathogène dont on ne peut se débarrasser. Elle sert aussi à asseoir plusieurs hypothèses concernant le rôle joué par les herpèsvirus dans la genèse de certaines transformations cancéreuses.

En pratique, ces virus sont quatre, reliés à quatre groupes d'affections :

● *Herpèsvirus simplex.* – On en connaît deux types. Le premier touche l'enfant entre un et cinq ans. La primo-infection qui en résulte associe un état fébrile, des ganglions cervicaux et des ulcérations buccales (gingivostomatites). Un « réservoir » de virus se constitue au sein des cellules du tissu nerveux (dans le ganglion de Gasser). Là, l'agent infectieux échappe aux mécanismes habituels de défense de l'organisme.

Sans que l'on sache véritablement très bien expliquer comment et pourquoi, ce réservoir peut être à l'origine de la survenue d'infections récurrentes. C'est ainsi que l'on peut observer l'apparition de « boutons de fièvre » (ou herpès labial), petit bouquet de vésicules apparaissant à la jonction de la peau et de la muqueuse labiale ou encore d'une kératite herpétique, localisation oculaire du virus pouvant entraîner la cécité par atteinte de la cornée.

Une autre complication majeure est l'encéphalite herpétique. Les lésions graves provoquées par le virus dans le système nerveux central – notamment dans le lobe temporal – font de cette encéphalite une affection aux séquelles neuropsychiques très sévères et handicapantes.

Le deuxième type d'herpèsvirus simplex s'attaque essentiellement à la sphère génitale. La contamination est de nature vénérienne. Elle survient dès l'adolescence.

Chez la femme, les infections récurrentes sont à l'origine de l'apparition d'ulcérations sur la vulve, le vagin ou le col de l'utérus. L'une des complications redoutables est la transmission, lors de l'accouchement, du virus à un nouveau-né par une mère infectée. La césarienne – si possible avant la rupture des membranes – est la seule méthode préventive pour éviter la survenue d'un herpès mortel pour l'enfant. Chez l'homme, les lésions d'herpès génital siègent sur le fourreau de la verge, le gland et le prépuce ainsi que dans la région périanale.

● *Herpèsvirus varicellae.* Dans ce cas, le même virus est responsable de deux affections cliniquement différentes selon qu'il s'agit d'une primo-infection (varicelle) ou d'une infection récurrente endogène (zona). Celle-ci survient le plus souvent plusieurs dizaines d'années après la première infection. Le réservoir de virus se situe au niveau d'un ganglion nerveux rachidien. L'atteinte inflammatoire (éruption, douleurs très vives) est localisée au territoire cutané des nerfs sensitifs concernés.

● *Le Cytomégalovirus.* La pathologie humaine due au cytomégalovirus est encore mal connue. La primo-infection semble très fréquente dans la petite enfance. Elle passe le plus souvent inaperçue chez la femme enceinte. La contamination transplacentaire du fœtus est grave : elle est à l'origine soit d'une mort fœtale soit de malformations congénitales majeures liées à l'atteinte du système nerveux central (microcéphalie, retard psychomoteur).

Chez l'adulte la réactivation infectieuse peut être asymptomatique ou prendre différentes formes comprenant des atteintes hépatiques, pulmonaires ou gastro-intestinales.

● *Le virus d'Epstein-Barr.* Découvert il y a une vingtaine d'années par deux chercheurs britanniques qui lui ont donné leurs noms, ce virus est associé dans les pays industrialisés à la mononucléose infectieuse. Il s'agit d'une affection transmise par contact direct (les baisers par exemple) et caractérisée chez les adolescents et les adultes par une fièvre, une angine, des adénopathies (gonflement anormal des ganglions), des manifestations cutanées ainsi que par une fatigue persistante.

Pouvoir oncogène

Cet ensemble ne comprend pas la totalité des affections imputables à ces virus. Certains herpèsvirus sont au centre d'une problématique concernant les liens entre une infection virale au long cours et l'apparition de lésions cancéreuses. C'est en particulier le cas pour le deuxième type d'herpès simplex, le virus d'Epstein-Barr, et peut-être le cytomégalovirus. Chez la femme, l'herpès génital apparaît statistiquement lié au cancer du col de l'utérus. Cette lésion est, en effet, quatre fois plus fréquente chez les femmes atteintes d'herpès génital que dans une population témoin.

Qu'en déduire ? Le pouvoir oncogène (cancérigène) du virus a été établi *in vitro* et de manière expérimentale chez l'animal. La détection de structures virales (antigènes ou acides nucléiques) dans les tissus cancéreux est un autre argument de présomption. Comme toujours dans ce cas, il reste pourtant que la démonstration formelle du pouvoir oncogène est très difficile à faire. « *Le rôle du virus herpès dans le développement du cancer utérin n'est pas établi* », soulignait il y a quelques jours, à l'occasion du symposium Herpès 82, organisé par les laboratoires Wellcome, le professeur Guy Blaudin de Thé, directeur de recherche au C.N.R.S. (laboratoire d'épidémiologie et immunovirologie des tumeurs, faculté de médecine Alexis-Carrel, Lyon). « *Il pourrait,* soulignait-il, *représenter un marqueur épidémiologique de risque plus qu'un facteur causal.* » D'ores et déjà, des praticiens conseillent une surveillance étroite des femmes atteintes d'herpès génital.

Autre association démontrée : celle du virus d'Epstein-Barr et de deux formes de cancer : le lymphome de Burkitt, endémique dans certaines régions d'Afrique, et le cancer du nasopharynx en Chine du Sud. Enfin le cytomégalovirus est aussi, dans ce domaine, à l'ordre du jour compte tenu, notamment, de son rôle suspecté dans l'apparition en Afrique ou plus récemment dans des communautés d'homosexuels du sarcome de Kaposi.

Compte tenu des problèmes importants rencontrés dans la mise au point de vaccins anti-herpèsvirus, les efforts actuels de prévention ou de traitement sont parfaitement justifiés.

Portrait-robot

LES quatre herpèsvirus (H.V.), potentiellement dangereux pour l'homme, sont composés de protéines, d'acide désoxyribonucléique (A.D.N.), d'une capside et d'une enveloppe. L'ensemble a un diamètre compris entre 150 et 200 nanomètres (1).

● L'A.D.N. se présente sous la forme d'une double chaîne, d'un poids moléculaire relativement élevé, entourant une masse protéique de forme cylindrique. Il assure au virus une certaine autonomie et contient inscrite, sous la forme du code génétique, une information permettant la synthèse d'une soixantaine de protéines. Il est enfermé dans la capside.

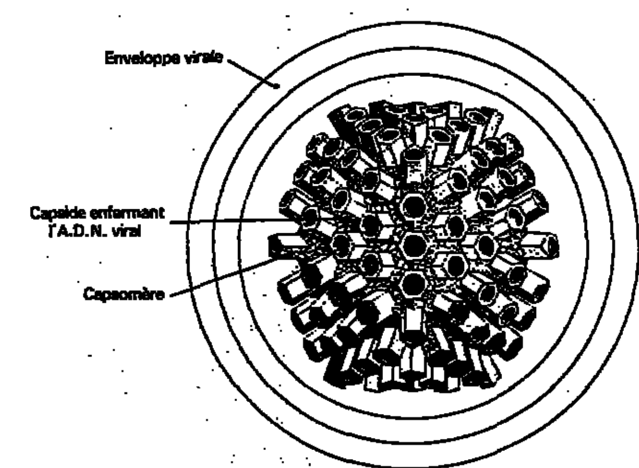
● La capside – de nature protéique – est un isocaèdre, polyèdre régulier de 20 faces, pouvant *s'inscrire* dans une sphère. Elle est composée de 162 unités structurales (ou capsomères).

● L'enveloppe – ou péplos – est une structure dérivée de la membrane nucléaire de la cellule infectée. Le virus l'acquiert par « bourgeonnement » au moment où il sort du noyau de cette cellule. Elle est moins rigide que la capside et est composée de trois feuillets. Le pouvoir infectieux du virus est lié à sa présence.

Bien qu'ils soient à l'origine de tableaux cliniques très différents, ces quatre herpèsvirus (H.V. simplex, H.V. varicellae, cytomégalovirus et virus d'Epstein-Barr) ont une morphologie identique. Leurs différences portent sur un échelon structural inférieur (structure antigénique). Le virus d'Epstein-Barr occupe, compte tenu de sa composition antigénique et de la structure de son A.D.N., une place à part dans ce groupe.

Fragiles, ces virus ont une existence essentiellement intracellulaire. Si le virus de la varicelle et du zona peut être transmis par voie aérienne, la contamination implique néanmoins un contact intime (rapports sexuels, gestation, accouchement, transfusions sanguines, etc.). Après s'être fixé sur la membrane de la cellule, le virus pénètre au sein de celle-ci et l'infecte. La capside disparaît en partie et l'A.D.N. viral migre dans le noyau de la cellule-hôte.

Le métabolisme de celle-ci est alors détourné au profit de la synthèse de structures virales.



Une fois constitués, les nouveaux virus sont ensuite libérés et peuvent aller infecter d'autres cellules. Le rendement de cette réplication (reproduction) est faible. Sur 1 million de copies de l'A.D.N. viral, seules 20 000 sont « encapsidées » et 200 particules infectieuses *« voient le jour ».*

(1) Un nanomètre équivaut à 1 millionième de millimètre. La taille moyenne d'une bactérie est de l'ordre du millième de millimètre.

* On peut lire sur ce thème *Virologie médicale à l'usage des étudiants en médecine*, ouvrage collectif régulièrement remis à jour, rédigé par un ensemble de professeurs de microbiologie de France et de pays francophones. Editions C. et R., 79, rue Faidherbe, 59110 La Madeleine. Tél. (20) 55-10-06. Prix de l'ouvrage : 42 F.

« L'épidémie américaine de l'amour »

RECRUDESCENCE de l'affection ou seulement des frayeurs qu'elle engendre ? « Somatisation » à l'échelon d'une nation, d'un malaise inconscient et collectif lié à la libéralisation des mœurs ? Simple phénomène biologique de nature infectieuse ? S'il est vrai que l'expression des maladies a des racines socio-culturelles, le « phénomène herpès génital », qui se développe aujourd'hui aux États-Unis, mériterait d'être analysé conjointement par des médecins et des sociologues.

Les chiffres tout d'abord. Relatifs puisque l'herpès génital n'est pas soumis, aux États-Unis, à une déclaration médicale obligatoire. Le Center for diseases control d'Atlanta recensera, pour l'année 1982, cinq cent mille nouveaux cas. En 1966, il en avait seulement enregistré vingt neuf mille. Une progression indéniable qui a surpris le corps médical : il y a un demi-siècle on ne parlait pas de cette affection. D'abord curiosité médicale, elle a régulièrement augmenté en fréquence au point de devenir aujourd'hui l'une des principales maladies sexuellement transmissibles (M.S.T.) sur l'ensemble de la planète et un motif fréquent de consultation médicale.

Isolé ou associé à d'autres affections (gonococcie, syphilis, etc.), l'herpès génital représente entre 10 et 20 % des malades examinés pour M.S.T. Selon des chiffres rapportés au symposium Herpès 82 par le docteur André Siboulet (directeur du Centre Organisation mondiale de la santé, M.S.T. de l'Institut Alfred-Fournier, Paris), la classe d'âge la plus touchée est celle de vingt-cinq à trente ans. Les hommes – souvent des cadres et des enseignants – sont plus fréquemment atteints que les femmes.

(Lire la suite page 12.)

Espoirs médicaux et commerciaux

LONGTEMPS les travaux concernant la mise au point de médicaments antiviraux ont buté sur une question difficile : comment atteindre et inhiber le développement des particules virales – essentiellement intracellulaires – sans atteindre du même coup les cellules de l'organisme ? La relative parenté des structures virales et cellulaires, le parasitisme intime qui caractérise l'infection ont compliqué la tâche : les substances étudiées étaient soit efficaces contre le virus mais toxiques pour le patient, soit sans effet.

Compte tenu des caractéristiques particulières de son cycle de multiplication dans les cellules humaines, du nombre important des protéines qu'il peut synthétiser et des maladies dont il est responsable, le groupe des herpès-virus fait l'objet de la quasi-totalité des travaux actuellement menés dans ce domaine.

L'une des principales lignes de recherche consiste à « piéger » les virus en leur proposant un élément indispensable à leur réplication (reproduction) mais dont la structure a été légèrement modifiée. Une modification néanmoins suffisante pour bloquer la chaîne métabolique qui, par voie enzymatique, conduit à la synthèse de nouvelles particules virales. Deux produits font, aujourd'hui, l'objet de nombreuses études cliniques :l'Adénine arabinoside (des laboratoires américains Parke-Davis) et l'Aciclovir (du laboratoire britannique Burroughs Wellcome Co).

Ces études comportent l'utilisation des produits seuls, comparés à un placebo ou encore comparés entre eux. Elles portent sur différents types de traitements comme ceux de la varicelle, du zona ou des infections à cytomégalovirus chez les malades immunodéprimés, ou ceux des séquelles d'encéphalites herpétiques.

L'Adénine arabinoside est aussi utilisée en applications locales :collyres pour les kératites herpétiques. L'Aciclovir semble, de son côté, avoir une activité particulière sur les herpèsvirus simplex. Les études concernant ce dernier produit sont menées principalement en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis et en France. Elles commencent à trouver leur traduction commerciale. C'est ainsi qu'une autorisation de mise sur le marché vient d'être délivrée en France pour un produit destiné au traitement des infections à herpès simplex survenant chez les malades immunodéprimés.

Psychose aux Etats-Unis

Des présentations nouvelles (pommades, collyres ou comprimés) sont aussi à l'étude et pourraient être prochainement commercialisées. Selon les derniers résultats publiés dans le *Journal de l'association médicale américaine (1)*, les présentations orales seraient supérieures aux produits à applications locales. La forme orale n'a cependant pas encore été autorisée aux Etats-Unis par la Food and Drug administration, ce qui est, en revanche, le cas pour l'Aciclovir sous forme de pommade. Une demande a été déposée auprès de cet organisme américain pour qu'une expérimentation puisse commencer concernant l'utilisation de l'Aciclovir chez des femmes enceintes atteintes d'herpès génital.

Compte tenu de la prévalence de cette dernière affection et de la psychose provoquée actuellement aux Etats-Unis par les lésions dues aux herpèsvirus simplex, il ne fait guère de doute que les espoirs commerciaux dans ce domaine dépassent les espoirs médicaux.

Un problème de fond se pose néanmoins. Tous les spécialistes s'accordent pour dire que les médications antiherpétiques actuelles ne font que diminuer l'intensité des symptômes et abréger la durée des poussées infectieuses récurrentes. Pour prendre l'exemple de l'herpès labial ou génital et de l'Aciclovir, cette médication ne diminuera pas les risques de lésions ultérieures puisque la « niche » du virus n'est pas détruite.

De plus l'extension généralisée à des indications de « confort » de l'utilisation d'une substance, d'autre part active dans des infections sévères mettant la vie des malades en danger, accroît considérablement la possibilité d'un phénomène de résistance du virus au médicament. Le même phénomène est parfaitement connu en ce qui concerne les bactéries et les antibiotiques. Dans ce domaine, les intérêts commerciaux des firmes et les intérêts de santé publique pourront-ils se concilier ? Question à suivre.

(1) *Journal de l'association médicale américaine (JAMA)* daté du 10 décembre 1982.

Point de vue

Quelle médecine pour le sport ?

par le docteur
RÉGIS SOREL (*)

NOTRE pays a le génie de rendre complexes les choses simples ! L'organisation de la médecine du sport en particulier. Si j'ai bien compris (et je suis sûr que l'on me prouvera que je déforme tout et que je n'y ai rien compris), il y a plusieurs races de médecins qui s'occupent de médecine sportive au sein de plusieurs organismes et sous différentes étiquettes. Certains médecins ont d'ailleurs plusieurs casquettes, ce qui ne simplifie pas les choses. On peut distinguer deux groupes :

● *Premier groupe :* les médecins responsables régionaux ou nationaux des différentes fédérations sportives. Ce sont à peu près tous des bénévoles, anciens sportifs, souvent compétiteurs de haut niveau, la plupart du temps dirigeants nationaux ou régionaux. Ils ont presque tous une activité professionnelle, en médecine libérale ou salariée, qui n'a que de lointains rapports avec le sport. Néanmoins, le fait qu'ils soient eux-mêmes d'anciens sportifs entraîne chez eux une réelle connaissance de la médecine sportive pratique. Ils travaillent souvent avec les médecins du second groupe qui ont en charge les équipes nationales. S'y ajoutent les médecins libéraux qui ont compétence (certificat national délivré par l'Université) pour s'occuper de médecine sportive et les médecins « agréés » par les fédérations pour signer les certificats médicaux préalables à la compétition.

Ce premier groupe de médecins sportifs est assez homogène. Leur ambition professionnelle n'est pas dans la médecine du sport.

● *Deuxième groupe :* les choses deviennent alors franchement inextricables. Il semblerait que le point commun de tous soit le salariat : médecins, inspecteurs régionaux, départementaux, nationaux, dépendant du ministère du temps libre ; médecins hospitalo-universitaires à temps plein ou détachés dans différentes missions ; médecins des instituts régionaux du sport ; médecins des équipes nationales (encore appelés médecins du suivi) ; médecins « CROS » (dépendant du CNOSF) ; médecins « PO » (préparation olympique) ; médecins responsables de centre médico-sportif eux-mêmes n'ayant pas tous les mêmes statuts ; médecins de l'INSEP ou d'unité à part, tel le centre de Font-Romeu. Ce sont souvent des postes « détachés » ; médecins des professionnels ; footballeurs, boxeurs, cyclistes...

Cette liste n'est pas exhaustive : elle donne cependant une idée de la complexité des structures d'autant que l'interpénétration est la règle, tout au moins dans le deuxième groupe, alors qu'entre les deux groupes de médecins il y a peu ou pas de communication. Dès lors, comment peut-il y avoir unité dans la conception du fonctionnement ? Y a-t-il même unité de vue sur la finalité de la médecine du sport ?

Au cours d'une réunion à l'Institut national du sport (INSEP) de ces « professionnels », il apparut que l'un des principaux défauts de structure était le manque total de communication entre les différents secteurs. Outre la méfiance innée — qui ne devrait pas être justifiée — des médecins libéraux envers les médecins salariés, il y a le léger mépris dans lequel sont tenus les confrères qui ne sont pas des professionnels de la médecine du sport.

Chaque catégorie de médecin accumule les récriminations envers tel ou tel confrère sans que jamais ces récriminations soient nettement formulées. Cet aspect de la question est, certes, accessoire, mais tous ceux qui ont approché ce type de groupe humain ne méconnaîtront pas son importance.

Pour l'essentiel, il existe différents besoins qu'il s'agit de cerner et de délimiter avec précision. Jusqu'à présent, on a fait l'inverse. Une analyse simple pourrait séparer trois niveaux intéressant les trois activités médicales essentielles de la médecine sportive : la prévention, la surveillance, les soins ; activités auxquelles s'ajoute la recherche.

● Les besoins de détection et de prévention au niveau du *sport de masse* sont relativement simples. Ils demandent, néanmoins, une connaissance réelle de la médecine du sport *par les médecins de ville qui sont* concernés. Actuellement celle-ci n'existe pas pour la majorité des médecins : on ne la leur a pas enseigné durant leurs années d'études.

● La médecine qui s'applique *aux compétiteurs* demande non seulement une connaissance approfondie des secrets de la physiologie de l'entraînement, mais aussi un savoir accru sur la pathologie générale sportive et celle du sport envisagé. Elle réclame une relation suivie avec les entraîneurs, un rapport constant avec les médecins fédéraux, un travail conjoint avec les paramédicaux qui entourent les athlètes.

● Quant à la *recherche*, elle devrait s'orienter aussi bien dans les directions décidées par les chercheurs que dans les directions plus terre à terre indiquées par les médecins de terrain.

Enfin et surtout, la médecine sportive devrait être intégrée totalement à l'enseignement au niveau des études médicales et à celui de l'enseignement post-universitaire. Entre les rivalités des médecins qui s'occupent de sport, la soif de pouvoir de quelques-uns, l'isolement dans lequel se complaisent d'autres, la médecine du sport est bien malade.

(*) Médecin fédéral de la Fédération française de judo (F.F.J.D.A.).

CORRESPONDANCE

Soigner un enfant

Après la publication, dans le Monde *daté 9 décembre, d'un arrêt de la cour d'appel de Nancy considérant qu'un malade est libre de choisir son traitement, le professeur Danièle Olive, du service de médecine infantile II à l'hôpital d'enfants de Vandœuvre (Meurthe-et-Moselle), tient à nous adresser les trois observations suivantes :*

1) *Le médecin face à un refus de traitement :* un adulte malade a parfaitement le droit de refuser un traitement et aucune mesure ne peut attenter à sa liberté.

Quand il s'agit d'un enfant en danger, le médecin a non seulement le droit mais le devoir d'intervenir pour lui prodiguer les soins nécessités par son état, faute de quoi il est passible d'être poursuivi pour non assistance à personne en danger. Lorsqu'un enfant est atteint d'une maladie grave, longue, nécessitant un traitement contraignant, l'opposition de l'enfant et parfois de sa famille est, du fait de leur anxiété, parfaitement compréhensible.

Si le médecin, dont la responsabilité est engagée, ne peut réussir à les persuader malgré des entretiens prolongés et successifs, il est malheureusement obligé de recourir au juge des enfants ; celui-ci choisit après analyse de la situation, éventuellement étayée par les conclusions d'une expertise, la solution qui lui paraît la meilleure pour ne pas compromettre les chances de survie de l'enfant. Cette conduite, dictée par la responsalité et le devoir médical, ne saurait être remise en cause.

2) *L'opposition entre médecine conventionnelle et médecines parallèles :* le deuxième devoir du médecin est de prodiguer des soins dont la qualité doit tenir compte des connaissances les plus récentes dans le domaine concerné.

Il ne s'agit pas là de l'exercice d'un pouvoir médical mais du droit pour le malade de bénéficier des soins exigés par son état. L'abandon d'un traitement conventionnel dont on connaît les résultats basés sur des études solides, nationales et internationales, au profit de thérapeutiques certes inoffensives mais d'efficacité nulle ou discutable conduit donc le médecin responsable à considérer que les chances de guérison du malade peuvent être définitivement compromises.

Il importe de mettre les familles en garde contre l'utilisation de leur crédulité et de leur angoisse par des « médecins » ou des pseudo-médecins qui prennent généralement en charge leurs enfants sans rien connaître de leurs antécédents médicaux, rendant ainsi tout dialogue impossible avec l'équipe médicale chargée du diagnostic et des soins initiaux.

3) *Caractère inhumain de l'hôpital, des médecins et des infirmières :* certains clichés sont d'utilisation facile : le mandarin tout puisant, le professeur faisant son cours devant un enfant malade, les infirmières pressées de terminer leur travail, les malades servant de cobayes, l'image froide, inhumaine de la médecine.

Malgré le caractère diffamatoire des propos tenus à l'égard de mon service par des personnes qui n'y ont jamais pénétré, je ne m'abaisserai pas à entretenir la polémique ; néanmoins, il est inacceptable que la compétence et le dévouement des infirmières qui y travaillent soient mis en cause.

Les enfants malades ne sont ni des cas ni des numéros. Les explications inlassablement données aux parents, le soutien psychologique assuré aux malades et à leur famille, le maintien de la scolarité malgré une longue hospitalisation, la présence des médecins, des infirmières et des auxiliaires, bien au-delà de leurs horaires de travail, pour soigner un enfant, le calmer, l'aider à guérir et malheureusement parfois être à ses côtés quand il meurt, ne sont pas des clichés, mais notre réalité quotidienne.

Virus herpès : le tremplin d'une révolution thérapeutique

Gadgets et effet placebo

C'ETAIT sans doute inévitable. Le « phénomène herpès » a créé et alimente aux Etats-Unis de nombreux circuits commerciaux. La désinfection systématique des lieux publics, déjà quasi obsessionnelle, s'est accrue en même temps qu'apparaissaient sur le marché de nombreux produits « anti-herpès » : bains moussants, rouges à lèvres, savons, etc. Les pratiques les plus étranges ont été observées : application sur les parties génitales atteintes de compresses de yaourt, de purée de cacahouètes, voire de... whisky. Certains encouragent la consommation de vitamines, de chocolat, de noisettes ou d'acides aminés comme la lysine ou l'arginine.

Tous ces remèdes sont théoriquement sans effet. Il serait, néanmoins, imprudent d'avancer qu'ils ne sont pas suivis de succès. L'effet placebo est souvent observé dans le traitement des symptômes de l'herpès. A cet égard, un travail américain original et intéressant (1) porte sur une étude comparative en double aveugle des effets, sur les lésions d'herpès labial, d'applications d'éther (capables *in vitro* d'inhiber le virus) et de placebo. Dans les deux groupes trois malades sur quatre ont déclaré avoir constaté une importante diminution de la gravité et de la durée de leurs lésions...

(1) *Journal de l'association médicale américaine* (JAMA), numéro daté du 12 mai 1980 dans l'édition française.

« L'épidémie américaine de l'amour »

(Suite de la page 11.)

Aux Etats-Unis où l'on estime que plusieurs millions de personnes sont, à un degré ou à un autre, touchés par l'herpès génital, le phénomène a pris une dimension nationale. L'Herpès Resource Center, fondation privée, a créé une quarantaine de centres à travers le pays pour venir en aide aux victimes du virus. Elle reçoit près de cent mille lettres par an.

Monogamie et abstinence

Le caractère vénérien de cette infection et ses aspects psychosomatiques lui confèrent une place particulière. Elle est notamment à l'origine d'impuissances masculines, de divorces, de ruptures et d'abstinences prolongées, les personnes atteintes se sentant tout à la fois victimes et dangereuses pour autrui. Ainsi il n'est pas rare d'entendre parler de « *castration psychologique* ».

Dans un autre registre, certains trouvent là un argument pour légitimer la monogamie. Décrit comme une « *épidémie de l'amour* », l'herpès génital devient un nouveau chapitre d'actualité dans les sermons des tenants d'une Amérique saine et conservatrice. Ces derniers peuvent d'ailleurs aussi évoquer les autres affections fréquemment recensées dans les communautés d'homosexuels.

Pour l'heure, les spécialistes médicaux américains estiment que le contrôle de l'herpès génital à l'échelon collectif repose sur un diagnostic précoce de l'affection et sur un programme d'éducation sanitaire (1). Un point important consiste, selon eux, à enseigner aux malades la nécessité d'une modification de leur comportement sexuel durant les périodes de contagiosité (périodes de poussées infectieuses). Modification et non abstinence : éviter les relations sexuelles ne signifie pas renoncer à l'intimité. De plus, l'utilisation de préservatifs masculins, « barrières » antivirales efficaces, est fortement encouragée.

(1) *Journal de l'association médicale américaine* (JAMA), numéro daté du 4 novembre 1982 de l'édition française.

LIVRES

Une « certaine idée de la naissance »

■ **LA MATERNITÉ, du professeur Alexandre Minkowski. Fayard Editeur, 227 pages, 59 F.**

Le professeur Minkowski n'excelle jamais autant que lorsqu'il entretient ses lecteurs de son métier. Tel est le cas de son dernier ouvrage, consacré aux ombres et aux lumières de la maternité.

Des sauvageries, des tabous, des préjugés cruels qui jalonnèrent l'histoire, à la sécurité presque complète, atteinte dans nos sociétés occidentales pour les mères et pour leurs enfants, bien des mythes durent être combattus, bien des tabous vaincus, et bien des efforts déployés, tant pour vaincre les traditions fortement enracinées que pour mieux comprendre et, dès lors, dominer les drames de la naissance.

Le contraste entre les souffrances et les erreurs du passé, décrits en un premier chapitre, et les succès actuels — dont l'auteur fut l'un des artisans importants — justifie les jugements sévères portés sur l'accouchement à domicile (*« Nous le condamnons formellement, même s'il est médicalisé comme celui de l'Hérault. »*) « *Hélas !* écrit Alexandre Minkowski à ce sujet, *le combat contre l'obscurantisme n'est pas terminé. A une époque où le savoir scientifique permet d'éviter le pire, il se trouve encore des naturalistes, des écologistes, des médecins mystiques ou en mal de clientèle, pour céder à la crédulité ou l'exploiter.* » Et il rappelle que les Néerlandais, constamment cités en exemple, ont finalement renoncé aux accouchements à domicile pour des raisons de sécurité.

Il accuse dans la foulée « *les fans* » de Leboyer, l'auteur qui dénonçait les « *violences ou prétendues telles de la naissance* », « *d'être allés très loin, trop loin* », animés pour certains (à la clinique des Lilas comme à Pithiviers) « *d'une démarche mystique hélas contagieuse* » au risque d'entraîner par leurs conseils des accidents graves pour l'enfant.

« *Leur attitude,* écrit le professeur Minkowski, *n'est pas loin de rappeler celle de certaines sectes qui envoûtent les âmes avides d'écologisme et de retour à la nature.* »

Le ministère de la santé est lui aussi critiqué, « *qui regorge de fonctionnaires aussi inutiles qu'incompétents et qui travaillent un peu à la façon des anciennes poinçonneuses des billets de métro* ».

« *Mais bien que la France soit embourbée dans sa bureaucratie et son manque d'imagination* », celui qui anima, durant tant d'années, le programme français de périnatalité reconnaît la qualité exceptionnelle des résultats obtenus : la mortalité infantile, durant la première année de la vie, est passée en France de 108 enfants pour mille naissances en 1945 à moins de dix pour mille en 1981.

Pour éviter, dans les quinze ans à venir, que 66 000 nouveau-nés ne deviennent — à vie — handicapés mentaux (1) et que 30 000 meurent à la naissance, il faut néanmoins aller plus vite et plus loin dans l'œuvre de prévention.

« *Une œuvre dont il est de bon ton de minimiser la portée. Certains intellectuels ou prétendus penseurs du siècle la taxent de bureaucratisme, tel Ivan Illich sur la base de données fausses, ou Jacques Attali par le jeu d'un esprit faux* », estime l'auteur. Ce fougueux pédiatre n'épargne pas ses confrères : dénonçant leurs erreurs, ou leur légèreté, fustigeant les petites maternités mal installées, il ne trouve pas « *de mots assez forts pour crier (son) indignation devant la longue cohorte des parents dont j'ai vu les enfants massacrés depuis des années, toujours avec la bénédiction des corps constitués.*

» *Ce qui est est admirable en médecine, c'est qu'un succès thérapeutique est toujours dû à l'habileté et à l'intelligence de son auteur ; une faute grave, en revanche, est due à la fatalité ou à l'inévitable droit à l'erreur.* »

Et il « *lance un appel solennel au ministre de la justice pour que ce scandale cesse* ». Pour que *l'on* « *ferme autoritairement les établissements incriminés, que l'on interdise l'exercice de la médecine aux criminels et aux ignorants, bref, que l'on défende réellement le « citoyen-parent » qui n'a été jusqu'ici face au juge et au médecin qu'un pauvre type désarmé* ».

Les chapitres consacrés à l'euthanasie, à la protection des handicapés, à l'interruption de grossesse relèvent d'un esprit combatif plus nuancé, et la vigueur de l'expression, le courage des opinions, laissent percer l'angoisse de celui qui a voué sa vie à la défense de la vie devant « *l'épreuve suprême qu'est la naissance d'un handicapé* ».

Alexandre Minkowski a « *une certaine idée de la naissance* ». C'est, dit-il, « *un problème de cœur et de science, mais aussi un problème politique* ».

Le « *kamikaze de la médecine* », comme l'ont baptisé ses confrères, a placé, cette fois, sa plume incendiaire au service du plus juste, du plus généreux combat.

Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE.

(1) Le professeur Minkowski rappelle que, dans les pays développés, les retards mentaux sévères sont dus notamment à des anomalies chromosomiques pour 36 %, des malformations congénitales pour 20 %, des anomalies génétiques pour 7 %, des troubles de la grossesse pour 8 % et des infections pour 6 %.

Publicité

NOUS AVONS TOUS LES MOYENS D'AGIR CONTRE LA FAIM.

Nourrir un milliard d'affamés, nous ne pouvons pas le faire. Vous non plus.
Amener l'eau dans un village des Andes, creuser un puits à Madras, aménager des cultures vivrières en Haute-Volta, reboiser ici, irriguer là, nous le faisons. Et bien d'autres choses qui rendent, à chaque fois un village du Tiers-Monde auto-suffisant. Vous pouvez le faire aussi.

Nous, qui est-ce ?
En novembre 79, une poignée d'hommes et de femmes qui fondent, à Paris, l'AICF, Action Internationale contre la Faim. Alfred Kastler Prix Nobel, Patrick Arfi, Danièle de Betak, Xavier Browaeys, Jean-Martin Cohen-Solal, Françoise Giroud, Marek Halter, Gilles Hertzog, Rémy Lestienne, Bernard-Henry Lévy, Maria-Antonietta Macciochi, J.-A.Prévost, Robert Sebag, Patrick Siegler-Lathrope, Guy Sorman, Marc Ullmann.

En novembre 82, quarante huit comités AICF à travers la France, un en Belgique, un en Allemagne Fédérale, un en Italie, un en Tunisie, qui prennent chacun l'initiative et la responsabilité de conduire à bien un ou plusieurs projets de développement. Projets peu coûteux, très précisément localisés, répondant à une nécessité impérieuse, entièrement réalisés par la population concernée.

Trois exemples : AICF Toulon, c'est une canalisation d'eau douce en Equateur, dans la province de Salcedo. Coût 15.000 F. 21 villages espèrent. AICF Orléans, c'est la mise en œuvre de petits périmètres agricoles en Thaïlande, pour que les réfugiés cambodgiens puissent se nourrir. Coût 40.000 F. AICF Avignon, ce sont les retenues d'eau qui permettent au village de Tamese en Haute-Volta, de cultiver des carrés maraîchers. Coût 30.000 F.

Des comités AICF existent à Aix, Avignon, Bayonne, Boulogne, Bordeaux, Brest, Castres, Courbevoie - La Défense, Garches, Levallois, Lille, Limoges, Louveciennes, Lyon, Marseille, Metz, Montbéliard, Montpellier, Morlaix, Mulhouse, Nancy, Nantes, Neuilly, Nice, Orléans, Orly, Orsay, Pau, Reims, Rennes, Rouen, Sigean, Sainte-Geneviève, Strasbourg, Toulon, Villepinte et Paris (8 comités).
Ces comités AICF agissent en Haïti, au Mali, en Ouganda, au Tchad, en Inde, etc.

POURQUOI PAS VOUS ?

Participez au comité AICF de votre ville, ou créez un comité AICF dans votre entreprise, votre université, votre secteur professionnel, avec vos amis, ou soutenez l'action des comités AICF existants.

Oui je soutiens l'action de l'AICF, et je vous fais parvenir
☐ mon adresse ☐ ma participation, par chèque bancaire ou CCP N° 499716 A Paris à l'ordre d'AICF, 156 rue de Rivoli 75001 Paris.

Nom ____________________

Adresse ____________________

AICF

ACTION INTERNATIONALE CONTRE LA FAIM

Le Monde

culture

MUSIQUE

La mort d'Arthur Rubinstein

(Suite de la première page.)

Il se détacha rapidement de sa famille, commençant une vie tumultueuse, dangereuse et passionnante, avec une avidité exceptionnelle où c'est miracle que son caractère et son talent n'aient pas sombré. Une volonté farouche alliée à un esprit primesautier et à ce goût du bonheur, de tous les bonheurs, le sauvèrent au cours de ces années qu'il a si brillamment évoquées dans ses mémoires, *les Jours de ma jeunesse* et *Grande est la vie* (Éd. Robert Laffont) où, avec une véracité sans fard, il dit tout de lui-même, le plus faible et le meilleur.

En 1904, il tombe amoureux de Paris où il donne son premier concert avec l'Orchestre Lamoureux, Paris qui sera souvent son port d'attache et où il achètera en 1938 une maison (pillée par la Gestapo pendant la guerre ; il reviendra s'y fixer en 1945). A dix-neuf ans, il fait sa première tournée aux Etats-Unis et sa vie ne sera dès lors qu'une succession de concerts et de triomphes à travers le monde.

Sa virtuosité n'a cependant jamais cessé de grandir. Il a dit lui-même maintes fois qu'elle fut son horreur des « exercices » et combien il s'était trop fié à sa facilité (*« Je faisais des tas de fausses notes, 30 % de fausses notes »*), à une époque, il est vrai, moins rigoureuse que la nôtre, formée à l'austère exactitude du disque.

Rubinstein aimait trop la vie et trop la musique pour travailler sérieusement : et c'est peut-être ce qui l'a sauvé : *« Dès vingt-cinq ans,* dit-il *des pianistes tels qu'Horowitz ont atteint le sommet de la perfection ; ils ne peuvent ensuite que se maintenir ; le public se fatigue de la perfection. »* En s'accusant lui-même, il se défend : *« La claire conception des structures d'une composition et l'osmose totale avec les intentions émotives du compositeur ne me posaient jamais de problèmes ; mais, à cause de mes habitudes de paresse, je négligeais de m'intéresser au détail comme au fini et à la précision dans l'exécution des passages difficiles que j'avais horreur de travailler. Je faisais porter tout le poids sur le message intérieur. »*

Malgré les succès que lui valaient son charme, sa musique et son dynamisme irrésistible, spécialement dans les pays latins, Rubinstein savait ce qui lui manquait. Son mariage, le 27 juillet 1932, avec Nela Mlyanarska (dont il eu quatre enfants) allait lui donner le déclic indispensable : *« Je lui doit tout ; c'est elle qui m'a remis sur les rails du labeur. De cette époque date ma vraie progression, mon élan vers le mieux. »*

Une nouvelle naissance

Ce fut, à la cinquantaine, une nouvelle naissance, une nouvelle interrogation sur les œuvres, leurs fondements et leur sens, une métamorphose où rien ne se perdit de la fraîcheur première, mais seulement les apprêts, la coquetterie et un certain exhibitionnisme naïf de lion avantageux qui gâtent parfois des enregistrements anciens. Ce jeu infiniment ductile, souple, subtil, alliant la franchise et le scintillement, avait une sorte d'évidence de dessin, de couleur, d'impression, derrière laquelle montait le sentiment profond. L'équilibre de cette virtuosité entièrement libérée lui permettait de donner à chaque note son « instant », sa transparence et son poids, dans l'extrême puissance sans nervosité comme dans la tendre contemplation où se mariaient le charme, la candeur et la joie d'un enfant.

Mozart, Beethoven, Schumann, Brahms, étaient ses dieux (*« Il ne faut pas toucher aux œuvres qui ne parlent pas personnellement. Il y a un contact direct entre le compositeur que j'interprète et moi-même »*), et surtout Chopin dont il disait : *« C'est un miracle. Il a mis le piano dans la féerie. Le piano, qui était un instrument à percussion, ou hier encore un clavecin, Chopin l'a rendu plus beau que tous les orchestres tous les chants, tous les violons, tous les quatuors. ».*

Mais c'est peut-être à Brahms qu'il s'est le mieux identifié dans sa vieillesse, comme si, sous des dehors moins séduisants, il pouvait inscrire des messages plus profonds, atteindre l'extrême dépouillement, une allégresse sans éclat, pure et déchirante, un univers diaphane presque abstrait qui rejoignait le dernier Mozart, le dernier Beethoven, le dernier Fauré, et Schubert dont il souhaitait entendre sur son lit de mort le mouvement lent du *Quintette à deux violoncelles,* « cette musique des anges ».

Le mendiant du bonheur

C'est sur cette toile de fond qu'il faut revoir le Rubinstein légendaire et populaire, celui que dépeint si bien le film de François Reichenbach et Bernard Gavoty en une étourdissante série de gags quasi chaplinesques alternant avec ces réflexions sur les paysages de Judée et le Mur des lamentations qui serrent le cœur.

« L'Amour de la vie » n'était pas seulement une banale doctrine hédoniste : *« J'ai toujours aimé la vie,* disait-il, *sans doute parce que c'est notre seul bien... Mon sentiment a toujours été que tout dans l'univers est miracle : la vie elle-même, la musique, les fleurs, l'amour... A l'hôpital, sur un lit de mort, en prison, nous pouvons toujours être heureux. Personne ne peut nous prendre nos pensées, notre amour pour les belles choses, la musique. »*

— Bel optimisme, dira-t-on d'un homme préservé, et qui n'a connu ni les camps nazis, ni le goulag. Pourtant cette « notion d'un amour de la vie inconditionnel », il ne l'a pas puisée dans une expérience médiocre et égoïste. Elle date du plus loin de son existence, d'une pièce vue à Berlin vers 1900, *Asile de nuit,* de Maxime Gorki, *« navrante histoire de clochards vaincus par le sort, entassés dans un dortoir à bon marché et pestilentiel, et qui parvenaient tout de même à y trouver une sorte de bonheur que leur apportait la nature rayonnante et généreuse d'un vieux mendiant. Je dois à cette pièce le premier soupçon de ce que peut être le vrai sens du mot bonheur. »* Les lecteurs de Soljenitsyne s'y reconnaîtront peut-être.

Si le bonheur apparaît comme une limite de l'homme, rares sont en tout cas les hommes *qui ont si bien réussi* leur vie, si avidement profité de la vie et de ses plaisirs sans se flétrir. Et ce « mendiant de bonheur », on le revoit encore une fois sur l'autre rive, avec ce profil aigu, spiritualisé par l'âge, rieur, les bras levés étreignant la foule avec tant d'affection et saluant de trois grands gestes comme pour donner le signal d'un envoi de colombes.

JACQUES LONCHAMPT.

● *M. Jack Lang, ministre de la culture,* a déclaré : *« Avec Arthur Rubinstein, la république des artistes perd l'un de ses citoyens les plus justement célèbres. Serviteur incomparable du grand répertoire romantique, et en particulier de l'œuvre de son compatriote Frédéric Chopin, l'illustre virtuose nous a rendu plus proches et plus vivants des chefs-d'œuvre du passé. Jusqu'à la fin, son bonheur d'exister aura été un exemple pour tous ceux qui savent que l'art est inséparable de la vie. »*

THÉATRE

« SUPERDUPONT ZE SHOW », à l'Odéon

Allegria, le Magic Circus

Un Monsieur Loyal fatigué débite des plaisanteries sinistres *« On rigole, on rigole »*. Dans la salle, des faux gendarmes font la claque. Les girls en jarretelles lèvent la jambe *« Allegria » !* Le Magic Circus est là et les dorures odéonesques craquent sous les rires. Jérôme Savary s'empare de *Superdupont,* la bande dessinée de Gotlib dont le héros — moustaches, béret, baguette sous le bras — est la version française du fringant Superman yankee.

Superdupont (Bruno Raffaelli) mène sa croisade contre l'anti-France, — silhouettes noires aux yeux cachés, — infiltrés jusque chez les jeunes femmes de Madame Louise — pour contaminer les personnalités étrangères en visite — jusque dans les walkmans des zonards — pour les abrutir de musique sauvage. Aventures innombrables qui nous mènent de l'Élysée où Madame le premier ministre (Alice Sapritch) fait antichambre, aux terrains vagues où les loubards s'adonnent à des distractions répréhensibles, aux clapiers sens dessus dessous de H.L.M. tordus, car toute l'affaire, c'est que l'anti-France a volé le mètre-étalon et l'a remplacé par un instrument faussé, d'où les bizarreries de l'habitat social.

On ne va pas raconter l'histoire, ça ne servirait à rien. Elle est prétexte à promenade dans la France grivoise et républicaine joyeusement caricaturée, mise en tableaux de revue musicale : Yvette Horner et Punks, yéyé blondinet et chœurs électoraux, guêpières affriolantes et caleçons hideux, exaltation insolente des poncifs, la grosse cavalerie finement pastichée, gags à profusion... La première partie gagnerait d'ailleurs à être allégée. Dans ce magma, cette mosaïque chatoyante soigneusement ordonnée, les redites ne sont pas évitées et Alice Sapritch trône monolithique, sans avoir grand-chose à faire.

En revanche, dans la deuxième partie, quand elle aparaît en Marianne majestueuse, elle est formidable. En fait, les acteurs du Magic Circus ont à faire preuve de qualités particulières qui les rapprochent des gens du music-hall. Ils doivent travailler au maximum sur eux-mêmes, sur leur physique, leur allure, leurs traits de caractères, leurs défauts. Il y a ainsi, au Magic, des personnalités qui se développent, multiplient et diversifient leurs dons : Maxime Lombard, Daniel Dublet, Paillette, Aurélie Balte... De vrais « entertainers » imaginatifs, pas timides, capables de tout faire, de se jouer eux-mêmes et de jouer la comédie. Ils se « marionnettisent », se glissent dans des situations convenues qu'ils mettent à neuf, réinventent, agrémentent de surprises, de brillant, qu'ils habillent de leur propre folie.

C'est tout un art et une éducation où Jérôme Savary est maître. Dans *Superdupont,* il a fait le texte, la mise en scène, mais il ne joue pas (et Gil Baladou est un Monsieur Loyal un peu trop raisonnable). Mais on retrouve sa patte et sa poésie authentique, surtout dans la seconde partie, plus serrée, plus nerveuse. On retrouve la fascination de Savary pour les histoires émouvantes d'enfant abandonné, pour les grands sentiments, la peur du noir, des tombeaux, des revenants. La rencontre de *Superdupont* avec son père, le soldat inconnu, est splendide. Et quand dans le dernier tableau, il chante sa solitude, loin de sa dulcinée enfermée pour avoir appartenu à l'anti-France, il y a une soudaine trace de vérité, comme si quelqu'un ôtait son masque, vite, un tout petit instant, juste avant de disparaître, comme la vision d'un visage douloureux dans une foule en fête.

COLETTE GODARD

★ Odéon, 20 h 30.

DANSE

VIOLA FARBER, à l'abbaye du Ronceray

Parcours d'une méditation

L'automne chorégraphique d'Angers se situant dans le même temps que les deuxièmes Rencontres d'architecture, Viola Farber, directrice du centre de danse contemporaine, a été sollicitée pour redonner vie à l'abbaye du Ronceray.

En tenant compte de la spécificité du lieu — une galerie longue et étroite — et de son passé historique (un couvent pour femmes d'origine mérovingienne), Viola Farber a conçu une chorégraphie pour dix danseurs, avec une chanteuse (la soprano Yumi Nara) et un musicien (Alain Kremski). Passionnée *par un espace aux dimensions insolites* et contraignantes, qu'elle sentait habité par les ombres des anciennes abbesses, Radegonde, Pétronille et autres, elle a élaboré une sorte de parcours-méditation sur le thème de l'enfermement que chacun peut charger de sens et d'émotion à son gré.

D'emblée, le chant de Yumi Nara résonnant sous la voûte installe un climat d'austère spiritualité. Dans la pénombre, les spectateurs s'installent discrètement sur des praticables de bois placés sur toute la longueur de la galerie. De face, leur regard vient buter sur la blancheur *du mur à quelques mètres seulement.* L'échappée se fait latéralement dans la perspective que modulent quelques pénitents gris. Au-dessus de ce mur, une mezzanine est reliée au sol par deux échelles de corde.

Tout le spectacle va s'organiser entre ces différents plans. C'est d'abord l'exploration de la galerie dans sa longueur par de longues marches processionnelles à pas glissés puis courus. Marches d'arpenteur qui se cassent, s'abîment en chutes, accentuant l'écrasement au sol, la dimension horizontale du lieu. Puis interviennent des sauts, des formations en pyramides, des ascensions à l'échelle où les danseurs s'efforcent d'échapper à la pesanteur ; élan vers le ciel ?

Peu à peu, les combinaisons de groupe deviennent plus complexes, les figures se répètent sur des rythmes différents, les gestes de bras s'attendrissent, les flexions se font suaves ; des mains se croisent, des yeux se ferment. Moment de béatitude. Viola Farber, plaquée sur le mur, a pris des attitudes saint-sulpiciennes.

La musique a changé, elle oscille *entre la polyphonie grégorienne et* la prière tibétaine. Le climat est tendu, nerveux, les parcours s'effritent, c'est l'angoisse de l'univers carcéral mais sans hystérie ; tout ici reste parfaitement contrôlé.

Sollicités de toutes parts, les spectateurs regardent à droite, à gauche. Une danseuse vient s'abattre à leurs pieds. En levant les yeux, ils découvrent à l'étage Viola Farber développant une action en contrepoint. Vision morcelée, diffuse. En une heure, l'espace aura été investi, quadrillé, possédé. Le lieu est saturé d'énergie, et lorsque Viola Farber, manipulée par deux danseurs, s'enlève en une sorte de « Jubilate », on souhaiterait que tout s'arrête sur ce temps fort.

MARCELLE MICHEL.

EXPOSITIONS

« L'OREILLE OUBLIÉE », au Centre Georges-Pompidou

Visiter les bruits

Pendent au plafond douze gros casques en tissu rembourré, aux allures insolites de masques géants, de sculptures multicolores : ici une énorme passoire renversée, là une caricature de téléviseur, plus loin telle gueule d'animal mythique, ou la tête en chiffon d'un homme de Cro-Magnon dans la quelle les enfants tour à tour enfoncent leur propre tête pour écouter hurlements de loup, ululements d'effraies et cris d'autres bêtes terrifiantes. Les parents, la tête enfoncée jusqu'au cou dans la reproduction d'un aspirateur ou d'un moteur, mesurent les effets des surcharges sonores dues aux tondeuses à gazon, marteaux piqueurs, laves vaisselles à l'œuvre, portes grinçant, couples en querelle etc.. Lot quotidien des bruits domestiques, des bruits de voisinage, si l'on vit en ville, en immeube, tandis qu'un autre casque distille les tressaillements du flipper dans les cafés, le vacarme de l'autobus qui redémarre après l'arrêt et les vibrations du marteau piqueur opiniâtre.

Cette collection de sons astucieusement mis en espace, et dispersés en silence (car chacun entend pour soi, le visage enfoui dans les écouteurs successifs), cette fantaisie pour pollutions auditives variées, sert à attirer le chaland vers le reste de l'exposition intitulée « l'Oreille oubliée » et présentée au Centre Georges-Pompidou.

Les casques masques sont parfaitement accrocheurs : cette exposition réalisée par le centre de création industrielle en collaboration étroite avec le ministère de l'environnement, cet exposé, devrait-on dire (car on ne montre pas un bruit), remporte un succès public quotidiennement renouvelé. On a eu recours, pour les gadgets et la conception de l'« environnement », aux conseils d'un designer habile et aux idées des compositeurs contemporains qui n'ont pas oublié les leçons du Canadien Murray Shafer ou l'héritage du pionnier français Pierre Schaeffer.

On invite les professionnels du bruitage à la radio, ou de la lutte contre le bruit, des acousticiens ou des chercheurs à assurer de jour en jour des exposés, des animations en marge d'un film très didacique diffusé à intervalles réguliers. On propose, après les panneaux pédagogiques, une déambulation dans une « galerie des bruits exquis » aménagée comme un décor de théâtre. Et, plus loin, à travers un musée miniature — magasin aux accessoires des bruits et musiques désuètes (russolophone, serinette, cloches à vaches, crécelles etc.), — le visiteur a le loisir de se brancher sur telle ou telle source de sons. On propose surtout, à la sortie, un catalogue très solide, riche d'une bibliographie très complète, d'une discographie aussi, d'adresses utiles. En prime, un microsillon.

MATHILDE LA BARDONNIE.

★ Centre Georges-Pompidou (C.C.I.), jusqu'au 3 janvier.

L'IRAK, de Dominique Thierry

Les marais du sud de l'Irak font partie de ces paysages qu'on n'oublie jamais quand on les a vus une fois dans sa vie. A la beauté s'ajoute le mystère : c'est au milieu des roseaux innombrables et des maisons sur pilotis, sans qu'on sache très bien où finit la terre et où commence l'eau, que s'est produite il y a dix siècles la révolte des esclaves Zendj. C'est là aussi qu'est née à la même époque la doctrine des Carmates qui pratiquaient la communauté des biens et des femmes.

Lumière dorée du petit matin, paysages verts de la matinée, oiseaux bleus et roses écrasés par la chaleur de midi, crépuscules violets... Les aquarelles de Dominique Thierry nous plongent dans l'atmosphère mystique de cette terre fiévreuse où a vu le jour un des grands schismes de l'islam : le chiisme.

PAUL BALTA.

★ Galerie Etienne de Causans, 25, rue de Seine, Paris (6e), jusqu'au 30 décembre.

● ERRATUM. — Le patronyme de l'artiste qui expose galerie Camille Renault a été déformé dans nos éditions du 21 décembre. Il s'agit d'Evelyne Caïl (et non Evelyn Cay).

CINÉMA

« LA BARAKA », de Jean Valère

Sur les traces de Raimu

En 1959, Roger Hanin fut, avec Robert Hossein et Marina Vlady, vedette du premier long métrage de Jean Valère, *la Sentence,* un drame de la Résistance. Ils se retrouvent aujourd'hui dans des conditions assez surprenantes. Jean Valère n'avait rien tourné depuis *Mont-Dragon* (1970), avec Jacques Brel. En revanche, Roger Hanin a toujours été présent dans le cinéma français et il est devenu, depuis trois ou quatre ans, un acteur populaire, se renouvelant à la maturité.

Superficiellement, *la Baraka* ressemble au *Coup de sirocco* et au *Grand Pardon* d'Alexandre Arcady, par l'utilisation de ce qu'on peut appeler le folklore pied-noir, mais n'en reste pas là.

Ancien rapatrié d'Algérie, Aimé Prado (Hanin) est devenu, à Marseille, le chef cuisinier d'un restaurant coté pour sa bouillabaisse. Il s'est enrichi, possède une boîte de nuit, une maison de jeux, un cinéma, un yacht. Il cherche à faire le bonheur de sa fille Catherine, mais l'argent n'y suffit pas. Interviendra un jeune homme mystérieux, Julien.

Jean Valère mène, par des glissements de ton successifs, une comédie marseillaise « pagnolesque » et un drame psychologique, le tout étant placé sous le signe d'un hommage à Raimu, plusieurs fois cité. Même si le restaurant Prado n'est pas le fameux Bar de la marine, Roger Hanin recrée, avec fougue et passion, un personnage à la Raimu, bonhomme, volubile, un peu m'as-tu-vu, coléreux parfois, et émouvant lorsqu'il doit remettre en question sa conception de la vie et ses ressentiments.

Dans la salle de son cinéma, Prado assiste avec Julien à une projection de *l'Etrange M. Victor,* de Grémillon. C'est le moment où le garçon sauvage (remarquablement interprété par Gérard Darmon, que l'on avait vu, déjà, dans *le Grand Pardon)* révèle sa vérité. Cette séquence explique toute la démarche du film et d'un numéro d'acteur, puisant à une grande tradition des années 30.

On s'y laisse prendre, en dépit de quelques défauts de scénario. Marthe Villalonga, en vieille dame (la mère de Prado), apporte sa note pittoresque habituelle. On regrette que le personnage de Magali Renoir soit un peu sacrifié. Elle est contrainte de retenir un tempérament original qui éclate seulement vers la fin, dans de beaux moments dramatiques.

JACQUES SICLIER.

★ Voir les films nouveaux.







SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LE COCU MAGNIFIQUE. – Carré Silvia-Monfort (531-28-34), 20 h 30.
LA DIXIÈME DE BEETHOVEN. – Madeleine (265-07-09), 20 h 45.
L'HERBE ROUGE. – Petit Montparnasse (320-89-90), 21 h 15.
LES FOURMIDABLES. – Deux Portes (361-49-92), 20 h 30.
LEONCE ET LENA. – Bastille (357-42-14), 22 h 30.
SUPERDUPONT. – Odéon (325-70-32), 20 h 30.
FARID CHOPEL. – Palace (246-10-87), 20 h 30.
MÉFAITS D'HIVER. – Arc (723-61-27), 20 h 30.
LA NOURRICE DES ÉTOILES (20 h 30), CHANT DU MONDE (22 h), Déchargeurs (236-00-02).
COMPTINE. – Petit Odéon (325-70-32), 18 h 30.

Les salles subventionnées et municipales

COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), 20 h 30 : Intermezzo.
CHAILLOT (727-81-15) : Grand Foyer 20 h 30 : Setrak (Liszt, sonate en si mineur) ; la Voix humaine, soprano : A. Béranger ; Théâtre Gémier : 20 h 30 : le Père.
TEP (797-96-06) : 20 h : les Possédés I.
PETIT TEP (797-96-06), 20 h 30 : Porte close ; Marcel.
THÉÂTRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83), Opérette, 20 h 30 : la Veuve joyeuse.
THÉÂTRE DE LA VILLE (274-22-77) (au Théâtre de Paris), petite salle, 20 h 30 : la Fuite en Chine ; Grande salle : 20 h 30 : Une journée particulière.

Les autres salles

A DEJAZET (887-97-34), 20 h 30 : Varieta ; 22 h 30 : les Mirabelles.
ANTOINE (208-77-71), 20 h 30 : Coup de soleil.
ARTS HÉBERTOT (387-23-23), 21 h : l'Exil.
ASTELLE - THÉATRE (238-35-53), 20 h 30 : les Bonnes.
ATELIER (606-49-24), 21 h : le Nombril.
ATHÉNÉE (742-67-27), 18 h 30 : Ma Elo. Salle L.-Jouvet, 19 h : Platonov ou l'homme sans père.
BOUFFES DU NORD (239-34-50), 20 h 30 : la Tragédie de Carmen.
BOUFFES PARISIENS (296-60-24), 20 h 30 : En sourdine les sardines.
CARTOUCHERIE. – Th. de l'Aquarium (374-99-61), 20 h : Correspondance. – Atelier du chaudron (328-97-04), 20 h 30 : les Soupirants.
CENTRE CULTUREL DU MARAIS (272-73-52), 20 h 30 : Boustifilles.
CINQ DIAMANTS (588-01-00), 21 h : Un si joli petit square.
CITÉ INTERNATIONALE (589-38-69) Resserre 20 h 30 : Cendre rouge.
COMÉDIE CAUMARTIN (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-37-21), 20 h 45 : Ça ira comme ça.
COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22), 20 h 30 : Noblesse et bourgeoisie.
COMÉDIE DE PARIS (281-00-11), 20 h 30 : Moi.
CONSTANCE (258-97-62), 21 h : Pinok et Matho.
DAUNOU (261-69-14), 21 h : La vie est trop courte.
EDOUARD-VII (742-57-49), 21 h : la Dernière Nuit de l'été.
ELDORADO (208-45-42), 20 h 30 : les Rustres.
ESCALIER D'OR (523-15-10), 20 h 30 : 1981.
ESPACE-GAITÉ (327-95-94), 22 h : Kadoch.
ESPACE-MARAIS (271-10-19), 20h 30 : le Mariage de Figaro.
ESSAION (278-46-42), I : 20 h 45 : les Palhasses ; II : 20 h 30 : Bethsabée - La Kabbale selon Aboulafia.
FONTAINE (874-74-40), 18 h 30 : Mon Isménie - Gibier de potence.
GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18), 18 h 30 : l'Ile de Tulipatan ; 20 h 15 : Vive les femmes ; 22 h : Michel Lagueyrie : Rouleur.
GALERIE 55 (326-63-51), 21 h : The Lover.
GRAND HALL MONTORGUEIL (296-04-06), 20 h 30 : la Poule à Jupiter.
HUCHETTE (326-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : le Cirque.
LA BRUYÈRE (874-76-99), 21 h : L. Rocheman : Grand-Père Schlomo.
LIERRE-THEATRE (586-55-83), 20 h 30 : l'Opéra nomade.
LUCERNAIRE (544-57-34), I. 19 h : Momau ; 21 h : Six heures plus tard ; 22 h 15 : Tchoufa ; II. – 18 h 30 : J. Supervielle ; 20 h 30 : la Noce. Petite Salle, 18 h 30 : Parlons français : 22 h 15 : les Soupirs du lapin.
MARIGNY (256-04-41), 21 h : Amadeus. – Salle Gabriel (225-20-74), 21 h : l'Education de Rita.
MATHURINS (265-90-00), 21 h : L'avantage d'être constant.
MICHEL (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.
MICHODIÈRE (742-95-22), 20 h 30 : Joyeuses Pâques.
MONTPARNASSE (320-89-90), 21 h : R. Devos.
NOUVEAUTÉS (770-52-76), 20 h 30 : Hold-up pour rire.
ŒUVRE (874-42-52), 20 h 30 : Sarah et le cri de la langouste.
PALAIS DES GLACES (607-49-93), 20 h 30 : Cie Ph. Genty.
PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h 45 : Pauvre France.
PÉNICHE-THÉATRE (245-18-20), 21 h : Intrigues.
POCHE-MONTPARNASSE (548-92-97), 21 h : Flock.
POTINIÈRE (261-44-16), 20 h 45 : Sol dans : « Je m'égalomane à moi-même ».
89, QUAI DE LA GARE (583-15-63), 20 h 30 : la Manufacture.
SAINT-GEORGES (878-63-47), 20 h 45 : le Charimari.
STUDIO BERTRAND (783-99-16), 20 h 30 : les Burlingeurs.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10), 20 h 45 : les Enfants du silence.
TAI THÉATRE D'ESSAI (278-10-79), 20 h 30 : Huis clos ; 22 h : l'Ecume des jours.
TH. DE LA BASTILLE (357-42-14), 20 h 30 : Granit.
TH. DES DÉCHARGEURS (236-00-02), 18 h 30 : Yes, peut-être.
THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 30 : les Babas cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.
THÉATRE DU LYS (327-88-61), 19 h, Voyage en Dualie ; 22 h 30 : L'Enfant.
THÉATRE DU MARAIS (278-03-53), 20 h 30 : le Misanthrope.
THÉATRE DE MENILMONTANT (366-60-60), 20 h 45 : Famille Fenouillard dare dare.
THÉATRE PRÉSENT (203-02-55), 20 h 30 : Enjeux la vie.
THÉATRE DES 400 COUPS (633-01-21), 20 h 30 : Ma vie en vrac ; 22 h : Excusez-moi d'exister.
THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80), 20 h 30 : les Strauss ; II : 20 h 30 : l'Ambassade.
THÉATRE DU TOURTOUR (887-82-48), 18 h 30 : Un bain de ménage ; 20 h 30 : Le mal court.
VARIÉTÉS (233-09-92), 20 h 30 : Chéri.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h : A la courte-paye.
THÉATRE DES DEUX-ANES (606-10-26), 21 h : A vos ronds... fisc.

La danse

ALLIANCE FRANÇAISE (544-41-42), 20 h 30 : Het Penta Teater.
THEATRE DES CHAMPS-ELYSÉES (723-47-77), 21 h : Ballet national de Marseille R. Petit.

Les concerts

LUCERNAIRE, 21 h : E. Valetti, D. Cobbi.
CENTRE MANDAPA, 20 h 45 : Ensemble V. Fortunat (chants grégoriens).
ÉGLISE ST-JULIEN-LE-PAUVRE, 21 h : G. Bezzina, B. Verlet (Mozart, Schubert).
RANELAGH, 20 h 30 : Orchestre d'opéra (Pergolèse, Mozart).

Jazz, pop, rock, folk

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : P. Sellin, B. Vasseur.
CAVERNE D'ALIGRE (340-70-28), 20 h 30 : Lolo Siny-Tariny.
CLOITRE DES LOMBARDS (233-54-09), 20 h 30 : F. Guierre, 22 h : Apartheid not.
PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : T. Coe, G. Arvanitas, Happy feet Quintet.
RADIO-FRANCE, Auditorium 16 (524-15-16), 18 h 30 : J. Lacroix, Cl. Braud, Sandrik, J. Gautier, G. Chevaucherie.
SLOW CLUB (233-84-30), 21 h 30 : R. Franc Orchestra.

Les festivals

FESTIVAL D'ART SACRE (277-92-26)

EGLISE ST-SÉVERIN, 21 h : Chœurs de la Philharmonie Tchèque de Prague, dir. : J. Veselka (Rachmaninoff).

FESTIVAL D'AUTOMNE (296-12-27)

JEUNE THÉATRE NATIONAL, (271-51-00) 20 h 30 : La Comédie de Macbeth.

En région parisienne

BOBIGNY, MC (831-11-45), 20 h 30 : Ballet-Théâtre Lemba.
NANTERRE, Centre G.-Brassens (752-36-32), 20 h 30 : Que diable nous chantez-vous là ?





Cycle de Musique de Chambre
Salle Pleyel - 20h30
Lundi 3 janvier
JESSYE NORMAN
DANIEL BARENBOÏM
JEAN DUPOUY, alto
BRAHMS - WAGNER

Salle Pleyel - 20h30
Mercredi 5, jeudi 6 janvier
DANIEL BARENBOÏM
BRAHMS (Symphonies nº 3 et 4)

Salle Pleyel - 20h30
Jeudi 20, vendredi 21 janvier
DANIEL BARENBOÏM
JESSYE NORMAN
Chœur de l'Orchestre de Paris
Chef du Chœur : Arthur Oldham
WAGNER

LOCATION
SALLE PLEYEL OU 563.07.96

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées)
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Mardi 21 décembre

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h : Carte blanche à W.K. Everson : le Calvaire des divorces de M. Saint-Clair : 19 h : hommage à P. Chenal : l'Homme de nulle part ; 21 h : l'Affaire Lafarge.

Les exclusivités

AMERIQUE INTERDITE (A., v.f.) (**) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Normandie, 8e (359-41-18).
L'AS DES AS (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 15e (320-12-06) ; Grand-Pavois, 15e (554-46-85) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Tourelles, 20e (364-51-98).
AVEC LES COMPLIMENTS DE L'AUTEUR (A. v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46). – V.f. : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).
LA BALANCE (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Hollywood Bd, 9e (770-10-41) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
BLADE RUNNER (*) (A., v.f.) : Opéra night, 2e (296-62-56).
LA BOUM Nº 2 (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxeville, 9e (770-72-86) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Victor Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
BRISBY, LE SECRET DE NIMH (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; (v.o., v.f.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 7e (770-33-88) ; Maxeville, 9e (770-72-86) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Mistral, 14e (539-42-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96).
BRITANNIA HOSPITAL (Ang., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08).
LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
CAMP DISCIPLINAIRE (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71). – V.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Maxeville, 20e (770-72-86).
COMÉDIE ÉROTIQUE D'UNE NUIT D'ÉTÉ (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Élysées, 8e (720-76-23). – V.f. : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10)
LE CRIME D'AMOUR (Fr) : Marais, 4e (278-47-86).
DE MAO A MOZART (A., v.o.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
DEUX HEURES MOINS LE QUART AVANT JESUS-CHRIST (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Ambassade, 8e (359-19-08).
DIVA (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Panthéon, 5e (354-15-04) : Ambassade, 8e (359-19-08).
DOCTEURS IN LOVE (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Arcades, 20e (233-39-36) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) : Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) : Images, 18e (522-47-94).
LE DRAGON DU LAC DE FEU (A.) v.f. : Napoléon, 17e (380-41-46).
E.T. L'EXTRA-TERRESTRE (A., v.o.) Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v. f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Mercury, 8e (562-75-90) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Lumière, 9e (246-49-07) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Nation, 12e (343-04-67) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) : Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) : Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
L'ÉTAT DES CHOSES (All., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) : Escurial, 13e (707-28-04).
LE GENDARME ET LES GENDARMETTES (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LA GUERRE D'UN SEUL HOMME (Fr.) : Studio Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
LES GUERRIERS DU BRONX (*) (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (233-67-07) ; Gaîté Rochechouart, 9e (878-81-77).
HÉCATE (Fr.) (*) Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain Village, 5e (633-63-20) : Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
HITLER, UNE CARRIÈRE (All., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Quartier latin Pathé, 5e (326-84-65).
L'HONNEUR D'UN CAPITAINE (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40).
IDENTIFICATION D'UNE FEMME (It., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) : Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
LA LOTERIE DE LA VIE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
LA MAISON DU LAC (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
MAYA L'ABEILLE (Autr., v.f.) : Ciné-Beaubourg, 2e (271-92-36). hor. spéc. : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).
LES MISÉRABLES (Fr.) : Rotonde, 6e (633-08-22) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88) : U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59).
LA NUIT DE SAN LORENZO (It., v.o.) ; 14 juillet-Racine, 6e (633-43-71) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) : Montparnos, 14e (327-52-37).

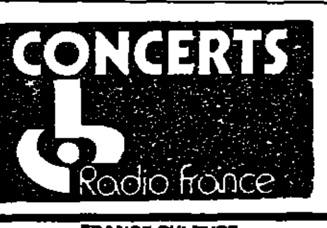
LES FILMS NOUVEAUX

ANNIE, film américain de John Huston. V.O. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain-Huchette, 5e (633-63-20) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) : Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (532-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LA BARAKA, film français de Jean Valère : Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) : Monte-Carlo, 8e (225-09-83) : Paramount-City, 8e (562-45-76) : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) : Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LA COURTISANE, film inédit de Robert Z. Léonard (1931). V.O. : Bonaparte, 6e (326-12-12).
FIREFOX, L'ARME ABSOLUE, film américain de Clint Eastwood. V.O. : Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
MUTANT (*), film américain de Allan Holzman. V.O. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : rex, 2e (236-83-93) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Boulevard, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) : U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
OPÉRATION GREEN ICE, film américain d'Ernst Day. V.O. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
TRON, film américain de Steven Lisberger. V.O. : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 9e (770-33.88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) : Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) : Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

L'OMBRE DE LA TERRE (Fr.-Tun.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52).
PHILADELPHIA SECURITY (**) (A., v.o.) : U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44).
PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
PLUS BEAU QUE MOI TU MEURS (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Maxéville, 9e (770-72-86) : Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
POLTERGEIST (A., v.f.) (**) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).
QUERELLE (All., v.o.) (**) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).
LE QUART D'HEURE AMERICAIN (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Boulevard, 9e (770-11-24) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
QUE LES GROS SALAIRES LÈVENT LE DOIGT (Fr.) : Paramount Marivaux, (296-80-40) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
S.A.S. A SAN SALVADOR (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; U.G.C. Boulevard, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) : Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
SUPERVIXENS (**) (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) : Élysées Lincoln, 8e (359-36-14).
TELL ME (DAVID ET EVA) (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Logos, 5e (354-26-42).
THE THING (A., v.o.) (*) : Marbeuf, 8e (225-18-45). – (V.f.) : Miramar, 14e (320-89-52).
TIR GROUPÉ (Fr.) : Paramount Opéra, 2e (742-56-31).
UNE HISTOIRE SANS IMPORTANCE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
LA VENGEANCE EST A MOI (Jap., v.o.) (*) Studio Médicis, 5e (633-25-97).
VICTOR, VICTORIA (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
UNE CHAMBRE EN VILLE (Fr.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
YOL (Turc, v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Biarritz, 8e (723-69-23). – V.f : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

Les grandes reprises

ACCELERATION PUNK (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
ALICE AU PAYS DES MERVEILLES (A., vf.) : Rivoli-Beaubourg, 3e (272-63-32).
ALIEN (A., v.o.) (*) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; V.f. : Capri, 2e (508-11-69).
APOCALYPSE NOW (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).
LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murats, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
L'ARNAQUE (A., vf.) : Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).
L'ARNAQUEUR (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) (*) : Champo, 5e (354-51-60).
LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
BREL (Fr.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
CABARET (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34) ; Lucernaire, 6e (544-57-34).
CHANTONS SOUS L'OCCUPATION (Fr.) : Cinoches St-Germain, 6e (633-10-82).
LES CHARIOTS DE FEU (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
CHÉRIE, JE ME SENS RAJEUNIR (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07).
LES CHEVALIERS DE LA TABLE RONDE (A., vf.) : Acacias, 17e (764-97-83), H.Sp.
LES DAMNÉS (It-All., v.o.) (*) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
DELIVRANCE (A., v.f.) (*) : Opéra Night, 2e (296-62-56).
LA DEROBADE (Fr.) Club, 9e (770-81-47).
DES SOURIS ET DES HOMMES (A., v.o.) : Espace-Gaîté, 14e (327-95-94).
L'EMPIRE DES SENS (Jap. vf.) (**) Arcades, 2e (233-39-36).
LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).
ERASERHEAD (A., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).
LA FEMME AUX DEUX VISAGES (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).
FEMME OU DEMON (A., v.o.) Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25) Olympic, 14e (542-67-42) Acacias, 17e (764-97-83).
FRANKENSTEIN Jr (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
GIMME SHELTER (A. v.o.) Vidéostone, 6e (325-60-34).
FREUD PASSION SECRÈTE (A., v.o.) : Action Christine bis, 6e (325-47-46).
GILDA (A., v.o.) : Olympic-Halles, 3e (278-34-15) ; Olympic-St.-Germain, 6e (222-87-23) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic, 14e (542-67-42).
LA GUERRE DES ÉTOILES (A., v.f.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
HISTOIRE D'O (Fr.) (**) : Lumière, 9e (246-49-07).
IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
JEREMIAH JOHNSON (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-52-56).
MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).
MONTY PYTHON, SACRÉ GRAAL (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).
MONTY PYTHON, LA VIE DE BRIAN (Ang., v.o.) : Cinéma Présent, 19e (203-02-55).
NEW-YORK, NEW-YORK (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
PAPILLON (A., vf.) (*) Capri, 2e (508-11-69).
PANIQUE DANS LA RUE (A., v.o.) : Contrescarpe, 5e (327-78-37) Calypso, 17e (380-30-11).
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LE PORT DE L'ANGOISSE (A., v.o.) : Action Christine bis, 6e (325-47-46).
POUR 100 BRIQUES, T'AS PLUS RIEN (Fr.) : Bergère, 9e (770-77-58).
LE PROFESSIONNEL (Fr.) : Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41).
LES QUATRE CAVALIERS DE L'APOCALYPSE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).
LA REINE CHRISTINE (A., v.o.) : Action Rive-Gauche, 6e (354-47-62).
SAMSON ET DALILA (A., vf.) : Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
LE TAMBOUR (All., v.o.) (*) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
TOM JONES (Ang., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; (v.f.) : Lumière, 9e (246-49-07) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Images, 18e (522-47-94).
TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE SANS JAMAIS OSER LE DEMANDER (A., v.o.) (**) Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; St-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
UN TRAMWAY NOMMÉ DÉSIR (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic, 14e (542-67-42).
VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU (A., v.f.) (*) : Arcades, 2e (233-54-58).
WANDA (A., v.o.) St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).



FRANCE CULTURE
CHRISTMAS' CAROLS

ÉGLISE ST-GERMAIN-des-PRÉS — Mardi 21 décembre 20 h 30.
Andrew PARNELL, orgue
CHŒUR DE LA CATHÉDRALE SAINT-ALBAN
dir. Stephen DARLINGTON

MUSIQUES SACRÉES
Coproduction avec le FESTIVAL D'ART SACRÉ

ÉGLISE ST-LOUIS EN L'ISLE — Jeudi 23 décembre 21 heures
SZYMANOWSKI
JANACEK
M. CONONOVICI, C. WIRZ
C. MUNGIU, M. EGEL
Jean-Louis GIL, orgue
CHŒURS DE LA PHILHARMONIE TCHÈQUE
Nouvel orch. philharmonique
dir. : Hubert SOUDANT

Loc. : RADIO FRANCE et agences

(Publicité)

GALA D'ADIEU AU CHANTIER-THÉATRE

A l'occasion de son dixième anniversaire, de sa huitième création et de la première pièce de son fondateur François Joxe, le Chantier-Théâtre convie le grand public à fêter l'événement en venant le voir rendre l'âme lors d'une des trois dernières représentations des SOUPIRANTS : vendredi 24 ou samedi 25 décembre à 20 h 30 ou dimanche 26 à 16 heures à la Cartoucherie (Atelier du Chaudron – tél. : 328-97-04).

Un prix unique de 50 F. sera demandé par entrée, mais tout spectateur insatisfait aura la possibilité de se faire rembourser à l'issue de la représentation. La presse d'information est autorisée à se rallier au public en cette circonstance exceptionnelle.

COMMUNICATION

VU

Une fichue idée

Ce n'est pas parce que ça va être les fêtes, qu'on va être en vacances. Il ne faudrait pas confondre. D'autant que cette année les fêtes, ça tombe mal : en plein weed-end. On ne va même pas pouvoir faire le pont. Les magasins, les bureaux, les usines, rien ne ferme, que je sache. Du lundi au vendredi, on va continuer, bien obligé, à se lever et donc à se coucher tôt. Alors quelle fichue idée d'avoir repoussé un peu partout les films en milieu ou en fin de soirée ! D'excellents films avec ça, pour la plupart américains, soit dit en passant. C'est demain mercredi que démarre sur TF 1 le cycle Grace Kelly avec Le crime était presque parfait. *Savez-vous à quelle heure ça se termine ? Minuit moins le quart. Qui voulez-vous qui veille jusque-là ? Moi, ça me fait vraiment râler et je ne dois pas être la seule. On n'est jamais que 2 % à avoir un magnétoscope, il ne faudrait pas l'oublier.*

Qu'on encourage les œuvres de création, très bien. Mais pas à nos dépens. FR 3 avait lancé l'an dernier la formule des contes — des œuvres courtes, à peine une trentaine de minutes, présentés, — tout de suite après les jeux. Personne n'y a trouvé à redire. Ils étaient bons, musclés, ramassés, concrets, centrés autour d'une histoire. On les avalait d'un trait, curieux de savoir ce qui allait arriver.

On a remis ça lundi soir (Au gui l'an neuf). *Manque de pot, cette fois, c'est raté. Ces mini-dramatiques (j'en ai vu quatre sur huit) sont assommantes, filandreuses, molles, faussement poétiques et totalement invertébrées. A l'image de cette intrigue sans aucun intérêt qui amène un journaliste à s'arracher des bras d'une femme adultère de race caucasienne à 20 h 50 pour tomber dans ceux d'une mère célibataire de race africaine à 20 h 55. Le fait que ça se passe à Toulouse un soir de réveillon ne change strictement rien à l'affaire. Une méchante affaire.*

Vous ne me ferez pas croire que les responsables de la chaîne n'on pas compris leur malheur — et le nôtre ! — au premier coup d'œil en salle de projection. Seulement voilà, ils avaient investi du temps, de l'argent et parfois du talent : ainsi Rufus ballotté, cahoté au gré d'une aventure abracadabrante dans l'express Paris-Perpignan. Et au lieu de remiser tout ce lot d'essais loupés au fond d'un placard, ils ont préféré les programmer comme si de rien n'était. Ce n'est pas ça qui va faire remonter leurs indices d'écoute et de satisfaction. Si même pendant les fêtes il faut faire des acrobaties pour attraper les films-cadeaux accrochés trop loin, trop haut sur la grille de Noël, c'est à désespérer.

CLAUDE SARRAUTE.

L'Agence France-presse prépare un nouveau plan de développement

L'Agence France-Presse, qui emploie un peu plus de deux mille personnes, connaît rituellement des fins d'année difficiles. Les prévisions budgétaires adoptées par le Parlement ne peuvent tenir compte exactement de l'évolution des coûts de « fabrication des nouvelles », ce qui conduit à des réajustements. Pour 1982, *« en raison du blocage des prix et des charges dues à ses implantations à l'étranger, l'Agence va connaître un déficit de l'ordre de 10 à 11 millions de francs »*, écrivait M. Pierre Forgues dans son rapport à l'Assemblée nationale.

Le jeudi 25 novembre, le conseil d'administration de l'A.F.P. annonçait une hausse des tarifs d'abonnement de 8 % à partir du 1er janvier 1983, *non sans préciser : « Un nouveau réajustement pourra intervenir dans le courant de 1983, afin de faire face aux difficultés financières supplémentaires résultant des activités de l'Agence à l'étranger. »* La seconde partie du communiqué de la direction mettait l'accent sur la restructuration de l'Agence : *« Le conseil d'administration, prenant acte des résultats obtenus en 1982 dans la modernisation technique de l'entreprise, dans la diversification de ses activités et dans le développement de sa clientèle, a approuvé le projet du président-directeur général de procéder à un nouvel effort de réorganisation de structures et de méthodes, afin de réaliser des économies de gestion et de préparer la mise en œuvre du plan de développement de l'entreprise, qui a été mis au point en 1981 par la direction générale. »*

L'allusion du communiqué aux « économies de gestion » alertait aussitôt les syndicats de l'A.F.P. qui répliquaient ne *« pouvoir accepter l'attitude actuelle du P.-D. G. visant à faire des seules contraintes extérieures la cause de tous les maux »* et réclamaient *« un plan de développement cohérent, indispensable pour réduire progressivement la part de l'Etat dans le financement de l'Agence »*.

La part de l'Etat

La part de l'Etat dans le budget total de l'Aagence (sous forme d'abonnements servis à l'administration) est à l'A.F.P., en quelque sorte, ce qu'est la publicité à la presse écrite : avec 328,43 millions de francs en 1983 (contre 284,43 millions en 1982), les abonnements souscrits par les pouvoirs publics représentent un peu plus de 60 % des recettes totales de l'Agence. Ce pourcentage est constant depuis plusieurs années. A titre de comparaison, indiquons que l'agence Associated Press vend des informations à 1 750 journaux américains, alors que l'A.F.P. ne « sert » qu'une bonne centaine de journaux français. Même si les Etats-Unis et la France ne sont pas, géopolitiquement, des pays comparables, le rapprochement n'est pas abusif puisque A.P. comme A.F.P. sont deux agences à vocation mondiale (le troisième « grand » étant Reuter).

Cette concurrence internationale à soutenir est pour l'Agence France-Presse la préoccupation numéro un, d'autant plus que les technologies nouvelles de communication (satellites, traitement informatique, vidéotex, téléphotographie en couleurs) se répandent à grande vitesse et que les « clients » posent des exigences de plus en plus poussées. Le plan décennal de développemment de l'A.F.P. imaginé par son P.-D. G., M. Henri Pigeat, prévoit deux novations technologiques importantes :

● Les dispositions nécessaires sont prises pour que l'A.F.P. soit en mesure de distribuer à ses abonnés français des services de textes comportant des majuscules, des minuscules, des accents et de la ponctuation ainsi que des codes et « types » fonctionnels au cours de 1983. (Rappelons que ce progrès typographique offrira aux jounaux équipées la possibilité d'introduire directement dans l'ordinateur des dépêches A.F.P.) ;

● Deux à trois ans plus tard, les liaisons entre l'A.F.P. et ses abonnés français comporteront une procédure interactive permettant à chaque utilisateur, à chaque instant, une sélection « à la carte » des services de son choix.

Considérant, d'autre part, la politique de décentralisation décidée par le gouvernement, l'Agence a procédé à une réorganisation complète de son réseau pernament de reportage en province qui comporte, désormais, douze directions régionales et douze rédactions détachées.

Cette nouvelle organisation, sans équivalent dans aucun organe de presse français, est destinée a assurer une couverture plus complète de la vie régionale et une intensification des reportages. Elle est aussi destinée à concurrencer efficacement l'Agence centrale parisienne de presse (A.C.P.).

Enfin, un nouveau réseau de transmission à grande capacité est en cours d'achèvement, qui permettra de diffuser, en tout point du territoire, la gamme complète des services nouvellement diversifiés de l'A.F.P., tant dans le domaine du texte que dans celui de la photographie.

Des banques de données

Dès janvier 1981, dans le but de diversifier ses services et améliorer ses recettes, l'A.F.P., désormais informatisée, se lançait dans une expérience de banque de données. Baptisé Agora, le système permettait aux clients intéressés d'accéder instantanément aux dépêches de l'Agence stockées depuis six mois (la capacité de la mémoire a été portée, depuis, à un an). En 1982, deux nouvelles banques de données ont été lancées : Agora-Economie, qui offre les dépêches économiques émises par l'Agence pendant les six derniers mois, et Agora-Documentaire, où sont progressivement stockées les informations d'intérêt plus durable (biographies, composition des gouvernements, synthèses d'événements ayant fait l'objet de larges développements dans la presse, etc.). Entre juillet 1981 et 1982, le nombre des terminaux installés donnant accès aux banques de données Agora est passé de cent à deux cents.

Cette politique ambitieuse de l'A.F.P., propre à relever le défi anglo-américain dans le secteur de l'information mondiale, pose de sérieux problèmes financiers. Le déficit de 30 millions de francs cumulés sur trois ans — par rapport à un chiffre d'affaires prévu, en 1983, de près de 550 millions — n'est pas exorbitant. Mais les hauts fonctionnaires chargés, l'été dernier, d'enquêter sur le fonctionnement de l'A.F.P., à l'occasion de la demande de prêt à l'Etat (200 millions de francs de prêts bancaires), auraient qualifié d'« *excessive* » la masse salariale dans le budget total de l'Agence. D'où l'annonce brutale, par la direction, de la suppression des primes et promotions en 1983, qui a entraîné la semaine dernière une grève de deux heures (*le Monde* du 15 décembre). Selon les syndicats, cette mesure — psychologiquement démobilisatrice — ne représenterait que 1 million de francs d'économie en année pleine, sur les 10,5 millions de francs recherchés.

Après cette vive réaction du personnel, M. Henri Pigeat doit maintenant révéler son plan de développement de l'A.F.P. et la nature des réformes nécessaires. Avant la réunion du comité d'entreprise, prévue mercredi 22 décembre, il devait recevoir l'interdélégation syndicale de l'Agence, ce mardi 21 décembre.

CLAUDE DURIEUX.

● *Mercredi 22 décembre*, de 11 heures à 11 h 30, sur Cité 96 (96 Mhz), le Coopérateur de France, organe de la Fédération nationale des coopératives de consommateurs, consacre sa première chronique hebdomadaire aux vidéoclubs.

TRIBUNES ET DÉBATS

MERCREDI 22 DÉCEMBRE

— *M. Maurice Fleuret*, directeur de la musique au ministère de la culture, est invité au journal de 13 heures, sur TF1.

Mardi 21 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 30 D'accord pas d'accord (I.N.C.).

20 h 35 Téléfilm : C'est pas le rêve ici.
Réal. J.-C. Charnay, avec A. Gaylor, D. Giardinelli, E. Houdeyer.
Un père ingénieur-dessinateur, licencié, quitte la province pour la région parisienne : une nouvelle vie commence pour le petit David : rompre les attaches, s'adapter à un nouveau standing de vie. Résistera-t-il ?

21 h Documentaire : François d'Assise selon Joseph Delteil
Emission de J.-M. Drot, avec la participation des Cantori d'Assisi dirigés par le Révérend Père Evangelista.
Saint François d'Assise (dont on fête cette année le 800e anniversaire de la naissance) vu par Joseph Delteil (mort en 1978), un écrivain au langage dru.

23 h 5 Contes pour Noël.

23 h15 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2



20 h 35 Cinéma : Le Guépard.
Film italien de L. Visconti (1962). Avec B. Lancaster, A. Delon, C. Cardinale, P. Stoppa, S. Reggiani (redif.)
Après les événements de 1860, un vieil aristocrate sicilien comprend que le rôle politique de sa classe est terminé, prépare le mariage de son neveu avec une fille de la bourgeoisie en pleine ascension, et s'achemine vers la mort. Superbe reconstitution historique et sociale d'après le roman de Giuseppe Tomasi di Lampedusa. Un très grand film de Visconti, un très grand rôle de Burt Lancaster.



23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3



20 h 35 La dernière séance
Emission d'E. Mitchell et G. Jourd'hui.
Actualités Gaumont de 1959 ; 20 h 45 dessin animé : Tom and Jerry.

20 h 50 Cinéma : l'Homme aux colts d'or.
Film américain d'E. Dmytryk (1959), avec R. Widmark, H. Fonda, A. Quinn, D. Malone, D. Michael, T. Drake (rediffusion).
Les habitants d'une ville de l'Ouest font appel à un tueur professionnel pour les défendre contre des bandits. Mais l'un de ceux-ci passe dans le camp de l'ordre. Un western complexe, ambigu, où s'affrontent, d'une manière étrange, Henry Fonda (colts d'or en main) et Richard Widmark.

23 h 15 Journal.

23 h 30 Cinéma : L'île au trésor.
Film américain de V. Fleming (1934), avec W. Beery, J. Cooper, L. Barrymore, O. Kruger, L. Stone, N. Bruce (N. rediffusion).
Vers 1760, le jeune fils d'une aubergiste anglaise part avec une expédition à la recherche d'un trésor caché. Mais des pirates se sont mêlés à l'équipage du navire. L'aventure toutes voiles dehors, dans une adaptation du roman de Stevenson qui connut, jadis, un grand succès. Nostalgie...

1 h 15 Prélude à la nuit.
Fantaisies, Villanelles de W. Dlugoraj, par E. Chojnacka, au clavecin.

1 h 25 Bonne année.

FRANCE-CULTURE

19 h 30, Sciences : La théorie des catastrophes, une philosophie scientifique (les concepts-clés de la théorie).
20 h, Dialogues : La mémoire, problème historique ? Avec L. Passerini et P. Nora.
21 h 15 : Les clarinettes : musique de chambre avec clarinette.
22 h 30, Nuits magnétiques : Le ciel à témoin ; L'homme-oiseau.

FRANCE-MUSIQUE

20 h, Premières loges : Georges Noré, ténor français ; Œuvres de Gounod, Massenet, Verdi.
20 h 30, Concert : (donné au Théâtre des Champs-Elysées, à Paris, le 10 novembre 1982) « Sonate pour clavier » de Haydn ; « Rhapsodie en mi bémol » de J. Brahms ; « Fantasiesstücke » de Schumann ; « Valse en la bémol », « Mazurka en ut majeur », « Ballade nº 1 » de Ravel ; « Paraphrase d'après Rigoletto » de Liszt ; par B. Janis, piano.
22 h 30, La nuit sur France-Musique : ô saisons ! O châteaux ! ; 23 h 35, Jazz-Club.

Mercredi 22 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF1

11 h 10 Vision plus.
11 h 50 Contes pour Noël.
12 h Météorologie.
12 h 10 Juge box.
12 h 30 Atout cœur.
13 h Journal.
13 h 35 Série : La petite maison dans la prairie.
14 h 20 Destination Noël.
A 14 h 30, Puff et l'incroyable M. Personne ; à 15 h 5, Les contes de la rue Broca ; à 15 h 15, Boomer.
15 h 55 Des magiciens.
17 h 10 Cinéma : Voyage en ballon.
Film français d'A. Lamorisse (1960), avec P. Lamorisse, A. Gille, M. Baquet.
Un garçon de dix ans découvre la France et ses paysages en voyageant dans un ballon inventé par son grand-père farfelu. Conte pour enfants, souvenirs de Jules Verne, prises de vues réalisées par hélicoptère. Retour aux régions d'il y a vingt ans.
18 h 25 Le village dans les nuages.
18 h 50 Histoire d'en rire.
19 h 5 A la une.
19 h 20 Émissions régionales.
19 h 45 S'il vous plaît.
19 h 53 Tirage de la Loterie nationale.
20 h Journal.
20 h 30 Tirage du Loto.
20 h 35 L'odyssée sous-marine du commandant Cousteau.
Du grand large aux grands lacs, l'homme et la nature.
Quatre cents ans après Jacques Cartier, la Calypso *du commandant Cousteau sur les traces des exportateurs de l'Amérique : belles images.*
22 h 05 Cinéma : Le crime était presque parfait (cycle Grace Kelly).
Film français d'A. Hitchcock (1954), avec R. Milland, G. Kelly, R. Cummings, J. Williams, A. Dawson (redif.)
A Londres, un homme veut se débarrasser de sa femme infidèle par un « crime parfait »... Il rate son coup et trouve un autre stratagème. Grace Kelly, plus touchante que coupable, et persécutée dans un suspense diabolique habilement filmé d'après une pièce de théâtre.
23 h 45 Contes pour Noël.
23 h 55 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h Journal.
12 h 5 Jeu : L'Académie des neuf.
12 h 45 Journal.
13 h 30 Stade 2 midi.
13 h 50 Série : Les amours de la Belle Epoque.
14 h Les carnets de l'aventure
Fall line, réal. R. Carmichael : un document sur le ski extrême (redif.).
14 h 30 Dessins animés.
15 h 5 Récré A 2.
17 h 10 Platine 45.
Avec Steve Miller Band, Musical Youth, Philippe Lavil, Chagrin d'Amour...
17 h 45 Terre des bêtes.
De A. Bougrain-Dubourg. Les animaux pleurent-ils ?
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Émissions régionales.
19 h 45 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
20 h 35 Téléfilm : Concert baroque.
D'après le roman de A. Carpentier, réal. J. Montes-Baquer. Avec X. Escriba, B. Souare, J.-F. Balmer.
Insolite, charmante promenade à travers les siècles entre le Nouveau et l'Ancien Monde, et surtout dans Venise au temps de l'opéra commençant et des intrigues de palais. Lire ensuite le roman de Carpentier.
22 h 10 Divertissement : Mikhail Baryshnikov.
Réal. : Dwight Hemion.
Autour d'un des plus grands danseurs classiques, Liza Minnelli dans un voyage à Broadway. Une comédie musicale bien montée.
23 h 5 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

15 h Pour les jeunes.
18 h 55 Tribune libre.
L'Armée du salut.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Émissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
20 h Les Jeux : Les petits papiers de Noël.
20 h 35 Au gui l'an neuf : La sirène des Grisards.
Réal. J.-L. Fournier avec Coutteure, M. Caccia.
Pipard, marin pêcheur, ramène, au cours d'une excursion en mer, un curieux poisson : la belle et volage femme du gardien de phare.
21 h 5 Leur mot à dire : l'information.
21 h 10 Cinéma 16 : Trompe qui peut.
Téléfilm de Jean Hennin. Avec R. Verley, C. Delaroche, C. Gensac, M. Tarbes, M. Mercadier.
Florent, électronicien licencié et mari malheureux, se voit confier, à son corps défendant, le rôle délicat de compagnon idéal de futur mari dans une agence matrimoniale.
22 h 40 Journal.
23 h 10 Banane flambée.
de V. Lamy et M. Hazan. Réal. P. Ponce.
Dans cette série qu'on aimerait bien voir se prolonger, Carla Bley (enregistrée au festival de jazz de Salon-de-Provence) interprète quelques morceaux dont « Utviklingssang » et « Leçon de piano », accompagnée par Steve Slagle, Gary Valente...
23 h 40 Prélude à la nuit.
Trio-sonate en sol majeur par J. Galwais, flûtiste ; K. Wha Chung, violon ; P. Moll, clavecin.
23 h 45 Bonne année.

FRANCE-CULTURE

14 h, Sons.
14 h 5, Un livre, des voix : « La chambre d'Elvire », de [illegible].
14 h 47, L'école des parents et des éducateurs : écrire son journal intime.
15 h 2, Les après-midi de France-Culture : Le monde au singulier ; à 15 h 45, Promenade ; à 17 h, Roue libre.
18 h 30, Feuilleton : Dracula.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, La science en marche : promenade au jardin des sciences.
22 h 30, Nuits magnétiques : le ciel ; les veilleurs de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

13 h, Jeunes solistes : (en direct du Studio 119). Œuvres de Kalkbrenner, Liszt, Rachmaninov.
14 h 4, Microcosmos : Le coin des enfants ; 14 h 30, Discotine ; La musique en dehors des notes ; 15 h 40, Zappa et compagnie ; A vos crayons ; En marge ; Filigrane.
17 h 2, Repères contemporains : œuvres d'Amy.
17 h 30, Les intégrales.
18 h 30, Studio-Concert : œuvres de Pierné, Tchaïkovski.
19 h 38, Jazz : Où jouent-ils ?
20 h, Les chants de la terre.
20 h 30, Concert (donné à la Philharmonie de Berlin le 24 janvier 1982), « Concerto pour piano et orchestre nº 1 » « Concerto pour orchestre » de Bartok ; par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. H. von Karajan : sol. F.R. Duchable, piano.
22 h, Cycle acousmatique : œuvres de Schwarz, Parmegiani, Lejeune.
23 h, La nuit sur France-Musique : le club des archives.

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col. *	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31 00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions



emplois internationaux (et départements d'Outre Mer)

emplois internationaux (et départements d'Outre Mer)

emplois internationaux (et départements d'Outre Mer)

LA BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT,

institution bancaire de la Communauté Européenne pour le financement à long terme, finance des projets dans les dix pays membres de la CEE et dans plus de soixante-dix pays de la Méditerranée, d'Afrique, du Pacifique et des Caraïbes. Ses agents, recrutés dans les pays membres, travaillent en équipes multinationales.

Actuellement, la Banque recherche un

JURISTE d'environ 30 ans.

Dans le cadre d'une équipe internationale, il sera chargé essentiellement de l'établissement d'études juridiques, de l'examen des aspects juridiques des opérations de prêt, de l'élaboration en liaison avec d'autres départements de la Banque de documents contractuels, de contacts avec les promoteurs des projets au financement desquels participe la Banque.

Qualification: formation juridique française (niveau doctorat). Bonne connaissance du droit belge appréciée. Expérience professionnelle de quelques années dans le domaine bancaire, du droit des sociétés et de la rédaction d'actes. Pratique des contacts internationaux à haut niveau. Qualités de rigueur et d'ordre, esprit méthodique.

Langues: maîtrise du français. Bonne connaissance de l'anglais. Connaissance d'une troisième langue communautaire ou de l'espagnol souhaitable.

Le traitement initial se situera pour une personne mariée, en fonction de la qualification, entre FB 95.000,- et FB 105.000,- par mois net d'impôt et de contributions sociales. Il sera complété, le cas échéant, par des allocations pour enfants à charge. La Banque offre par ailleurs des avantages sociaux intéressants (régime de pension et caisse de maladie autonomes, allocations scolaires, etc.).

Les intéressés possédant la nationalité d'un des pays membres de la Communauté sont priés d'envoyer leur curriculum vitae détaillé et une photographie à la

BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT,
Division Recrutement et Carrières,
100, Bd. Konrad Adenauer,
L-2950 LUXEMBOURG.

Les candidatures seront traitées avec la discrétion de rigueur.

UN DEFI

A LA MESURE DE VOS AMBITIONS...
UNE CARRIERE BANCAIRE AU CANADA

L'une des premières banques canadiennes recherche des

ACCOUNT MANAGERS

LE DEFI: Nous désirons vous confier la gestion d'un important portefeuille commercial nécessitant:
- l'analyse des états financiers
- les négociations avec la clientèle
- le développement des affaires

LES EXIGENCES:
- 5 à 10 ans d'expérience bancaire
- une formation universitaire supérieure
- la capacité d'interpréter les données financières
- une facilité à communiquer dans la langue anglaise

NOUS OFFRONS:
- un programme de formation individualisée
- une planification de carrière détaillée
- une excellente rémunération accompagnée d'une gamme complète d'avantages sociaux
- la prise en charge de certains frais de déménagement

Envoyez le 7 janvier au plus tard votre curriculum vitae mentionnant votre n° de téléphone à l'attention de M.S.L. International Management Consultants, 306-310 avenue Louise, Bte 13, 1050 Bruxelles Belgique. Les interviews auront lieu à Bruxelles, Paris et Genève au courant du mois de février 1983.

MSL International
International Management Consultants

IMPTE STE FRANÇAISE
recherche pour postes
Afrique noire francophone

UN INGÉNIEUR

du génie rural ou L.T.R. ayant au minimum 5 ans d'expérience en pays tropicaux.

UN ZOOTECHNICIEN

Ingénieur ou titulaire d'un BTS spécialité élevage avec expérience O.M.

Ces deux postes sont à pourvoir rapidement.

Adresser lettre manuscrite + C.V. détaillé avec photo et prétentions n° 3.815 L.T.P., 31, bd Bonne-Nouvelle, 75083 PARIS Cedex 02.

DIRECTIONS
Nationales et Internationales

Afrique Occidentale francophone

Disposant d'une formation de base bien fondée en matière commerciale ainsi que technique, vous avez aussi des connaissances concernant l'emploi des machines utilisées pour l'exploitation forestière et dans les scieries. D'autre part, vous êtes intéressé à trouver une tâche à être remplie d'une façon très indépendante, demandant des grandes qualités d'organisateur et le don d'une excellente capacité de direction. Votre âge idéal se trouverait entre la fin de la trentaine et le début de la quarantaine. Tout ceci étant donné, vous aurez satisfait à des conditions préalables très importantes pour pouvoir assumer, en qualité de

Directeur Général
Exploitation Forestière

l'ensemble des fonctions de direction et de gestion responsables dans notre entreprise d'extraction et transformation de bois (sciages et grumes), avec ses scieries annexes, totalisant un nombre de 400 membres du personnel environ. Étant un personnage entrepreneur, vous serez capable de continuer à mener ces établissements, orientés à l'exportation et existant déjà depuis des dizaines d'années, par la voie de la technique moderne et d'une organisation progressive.

Les pouvoirs, la rémunération et la dotation qui vous attendent sont attrayants à tout point de vue, tandis que vous disposerez, comme collaborateurs, d'un nombre de cadres du deuxième échelon assez qualifiés et déjà sur place.

Veuillez vous mettre en rapport, par écrit, avec nos conseillers pour des affaires de personnel (leur envoyant un curriculum vitae résumé, les copies de vos certificats, une photo d'identité et quelques lignes manuscrites, indiquant en même temps la date où vous seriez disponible pour débuter), ceux-ci vous garantissant l'observation d'une discrétion absolue vis-à-vis des tiers que vous leur auriez indiqués. Référence: D 1245/27.

KLAUS WITTEMANN GMBH
Conseillers en matière de personnel
Postfach 106, D-8918 Dießen

L'Informatique Outre Mer:
une bonne façon de valoriser votre jeune expérience

Importante société d'ingénierie, nous recherchons pour renforcer notre présence Outre Mer, de jeunes ingénieurs en informatique (25-30 ans environ, 2 ans d'expérience).

Ingénieur Système

Nous souhaitons que vous ayez fait vos premières armes sur SOLAR ou MITRA.
(Référence 4305 A)

Ingénieur Informaticien

Vous devez connaitre les systèmes d'exploitation en Temps Réel et avoir, si possible, une expérience du logiciel mini-ordinateur (Référence 4305 B)

Pour avoir de plus amples informations sur ces postes, nous vous prions d'adresser un dossier de candidature (CV, photo, prétentions) sous référence du poste choisi à l'agence DESSEIN - 69, rue de Provence - 75009 PARIS, qui transmettra.

Dessein

Brüel & Kjaer

Nous sommes le N° 1 mondial sur le marché des instruments de mesure du bruit, des vibrations et de l'analyse du signal. Notre rayon d'action s'étend à présent aux mesures de lumière, d'ambiance thermique et aux systèmes d'échographie médicaux.

Nous recherchons pour un emploi stable au

Danemark

UN JEUNE INGÉNIEUR FRANÇAIS
DIPLOMÉ GRANDE ÉCOLE

Attaché au service information et documentation technique de l'usine, située à proximité de Copenhague, il sera chargé, en collaboration avec les ingénieurs responsables des études et les ingénieurs commerciaux, de la conception, de la rédaction ou de la traduction des documents techniques relatifs au fonctionnement et aux applications des appareils Brüel & Kjaer.

Qualités requises :
- Haut niveau technique,
- Aisance de la rédaction en français,
- Excellente pratique de l'anglais parlé et écrit.

Adresser candidature et C.V. détaillé à :
BRUEL & KJAER – Bureau du Personnel
Linde Allée – 2850 NAERUM – DANEMARK
Tél. (45, 2) 80-05-00.

JEUNE DIRECTEUR FINANCIER
ESC (option Finance Comptabilité)
DECS ou similaire

Un groupe industriel en expansion, (1000 pers. en France, 350 pers. à l'étranger, CA 700 Millions H.T.) propose ce poste relevant directement de la Direction Générale à Strasbourg.

Responsabilités : Comptabilité (générale, analytique, bilan), Gestion financière (trésorerie, relations avec les banques, études de financement d'importants investissements), importants dossiers fiscaux.

5 à 10 ans d'expérience de responsabilité de gestion financière et comptable, une bonne connaissance de l'informatique de gestion sont nécessaires.

Allemand ou anglais efficacement parlé indispensable. Poste d'avenir stable.

Adr. C.V. dét. s/réf. 1014 à **seletec** 67009 STRASBOURG CEDEX

BUREAU D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES DE LA RÉGION RHONE-ALPES

Recherche

DIRECTEUR DES ÉTUDES

Responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme d'études, de l'animation et de l'encadrement technique de l'équipe de chargés d'études.

- Formation supérieure exigée ;
- ingénieur AGRO de préférence ;
- expérience professionnelle 5 ans minimum ;
- connaissance du milieu agricole ;
- aptitude aux fonctions d'encadrement.

Adresser C.V., photo et prétentions à :
A.R.E.R. B.P. 5514
69247 LYON Cedex 05.

Nous sommes une importante société d'import-export installée au Niger et recherchons pour notre siège social :

UN DIRECTEUR FINANCIER

Qui sera appelé à animer et contrôler les services financier et comptable de la société et ses filiales implantées au Bénin, Togo, Mali.

Le candidat que nous recherchons devra justifier d'une solide formation supérieure comptable et financière.

Cette fonction sera confiée à un candidat de 30/40 ans, titulaire d'un D.E.C.S. ou équivalent, ayant une réussite prouvée dans une direction financière et une expérience de l'Afrique.

La rémunération et avantages sont motivants (condition d'expatrie, logement, congés deux mois/an, etc...) pour un homme de valeur.

Nous vous remercions par avance de nous écrire avec C.V. manuscrit détaillé, rémunération actuelle, photo, à :

SOCIÉTÉ AMAR TALEB NIGER
B.P. 11 739. NIAMEY (NIGER).

Dans le cadre du développement de ses marchés d'installations techniques en Télécommunication à l'exportation :
LA SIGNALISATION
recherche

UN ANALYSTE FINANCIER
POUR LE NIGÉRIA
(réf. 8.215)

UN COMPTABLE DE CHANTIER
POUR LE KOWEIT
(réf. 8.218)

UN COMPTABLE DE CHANTIER
POUR LA COTE-D'IVOIRE
(réf. 8.219)

Adresser C.V., photo et prétentions sous la réf. choisie à :
LA SIGNALISATION
Service du recrutement
25, impasse Lampernesse
93000 BOBIGNY.

Important bureau d'études
recherche pour supervision de travaux au **MOYEN-ORIENT**

INGÉNIEURS DIPLÔMÉS

Expérience bâtiment et corps d'états secondaires. VRD, préfabrication.

Confession musulmane indispensable.

Expérience 8 à 12 ans minimum après obtention diplômes ingénieurs.
Disponibilité rapide.

Adresser C.V. détaillé et toutes pièces justificatives des diplômes et expérience acquise à Contesse Publicité 20, avenue de l'Opéra - Paris 1er sous n° 54894 qui transmettra.

emplois régionaux — emplois régionaux

JEUNES INGENIEURS BATIMENT ET TP

PONTS, CENTRALE, AM, ESTP... DEBUTANTS OU 1ERE EXPERIENCE

Nous sommes une société de Bâtiment - Travaux Publics (1100 personnes) implantée dans l'Ouest de la France et filiale d'un important Groupe à vocation internationale.

Nos chantiers : Ouvrages d'art, Génie Civil industriel et nucléaire ; constructions scolaires, hospitalières et de bureaux ; logements individuels et collectifs.

Nous recherchons des jeunes ingénieurs débutants ou première expérience souhaitant s'intégrer dans des missions travaux, études de prix, commerciales ou techniques.

Ces postes requièrent des qualités d'entrepreneurs et font appel à l'ambition et au dynamisme. Ils s'adressent à des candidats de haut niveau souhaitant acquérir rapidement des responsabilités au sein de l'Entreprise ou du Groupe.

Nous les prions d'adresser leur dossier de candidature sous référence 4306 à DESSEIN — 69, rue de Provence - 75009 PARIS, qui transmettra.

Dessein

LE CREDIT AGRICOLE
DE LA CHARENTE
recherche

LE CHEF DU SERVICE « TITRES ET BOURSE »

Le Service est résolument tourné vers la clientèle, le développement et le conseil du réseau des Bureaux et des Guichets.

— Le candidat devra posséder des aptitudes naturelles d'animation, de négociation et de gestionnaire .
— Ayant le sens des relations, il participera à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique dynamique de gestion et de conseil.
— Le poste requiert un candidat possédant :
  - une solide expérience en matière bancaire, boursière et fiscale,
  - une formation supérieure complétée d'une formation bancaire du type I.T.B.

Adresser lettre manuscrite avec C.V., photo et prétentions à : Monsieur le Directeur
CAISSE REGIONALE
CREDIT AGRICOLE MUTUEL
B.P. 21 - 16800 SOYAUX

ENERTEC
Filiale industrielle du Groupe Schlumberger
DIVISION ÉLECTRICITÉ DISTRIBUTION
recherche

un responsable technico-commercial
SUD-OUEST

*Basé à Bordeaux, il aura la charge de promouvoir sur tout le sud-*ouest et auprès des distributeurs régionaux d'électricité (EDF, Régies...) notre gamme de produits :
– équipements de comptage domestique et industriel,
– télécommande centralisée et commutation.

De formation supérieure en électrotechnique ou électronique, il possède quelques années d'expérience dans la vente de produits techniques, apprécie la mobilité et l'autonomie d'action dans le cadre de son objectif. Réelles possibilités d'évolution au sein d'un groupe international de premier plan.

Merci d'adresser votre dossier de candidature, sous la référence S 216, à ENERTEC, Direction du Personnel - 12, place des Etats-Unis, B.P. 620, 92542 Montrouge cedex.

ENERTEC
Schlumberger

PAPETERIES DE MARESQUEL

ATTACHÉ COMMERCIAL

Une papeterie dynamique (C.A. 81 : 300 MF), connue sur les marchés européens, implantée dans une vallée agréable du Pas-de-Calais, recherche un collaborateur commercial de haut niveau rattaché directement à notre Directeur Commercial.

Le cadre recherché, issu d'une école d'ingénieur ou de commerce, aura de préférence entre 5 et 10 ans d'expérience, devra posséder très correctement l'anglais et l'allemand, et avoir si possible une bonne connaissance de la gestion et de l'informatique.

Le candidat retenu, après une formation typique à l'industrie papetière, si nécessaire, se verra confier des responsabilités et devra effectuer de fréquents déplacements à l'étranger.

Pour ce poste évolutif, nous envisageons une rémunération adaptée en fonction de l'expérience et du potentiel du candidat.

Adressez votre candidature manuscrite
(avec c.v. et photo) au Chef du Personnel des
PAPETERIES DE MARESQUEL,
62990 BEAURAINVILLE.

LA CAISSE RÉGIONALE
DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL
DE LOIRE-ATLANTIQUE
recherche :

RESPONSABLE DE PORTEFEUILLE P.M.E./I.A.A.

Pour son SERVICE FINANCEMENT
des ENTREPRISES

MISSION :
- Pour les entreprises de sa compétence (géographique ou filières pour les I.A.A.) et dans le cadre des objectifs fixés par le responsable du service, il est responsable (en relation avec les bureaux concernés) du développement des financements d'exploitation ou d'investissement et pour les opérations France comme Internationales.
- Il établit les dossiers d'analyse financière et économique *concernant les entreprises clientes ou prospectes.*
- Il suit la mise en place et le fonctionnement des financements acceptés par le comité en veillant au respect des conditions et des garanties fixées par celui-ci.

FORMATION ET EXPÉRIENCE :
- Analyse du risque entreprises ;
- Technique bancaire ;
- Droit commercial.

PROFIL :
- *Goût pour la négociation commerciale ;*
- Bonne capacité d'analyse et de synthèse ;
- Sens de l'organisation ;
- Personne capable de s'affirmer.

Les lettres de candidature sont à adresser avec C.V., photo et prétentions à :
C.R.C.A.M. de LOIRE-ATLANTIQUE
Service du personnel
La Garde — Route de Paris.
44076 NANTES CEDEX.

FÉDÉRATION JEUNESSE
et éducation populaire
recherche pour son
centre de formation (Eure)

1 ANIMATEUR DE FORMATION

BAFD - CAPASE ou DEFA.
Expérience d'animation.
Pratique pédagogique.
Salaire mensuel brut :
6.400 F à 7.400 F selon expér.

Ecrire sous le nº T 037474 M,
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Importante industrie
en expansion
Produits modernes
pour le bâtiment à Strasbourg
recherche

JEUNE CADRE COMMERCIAL

ESCE - ESC + formation export ou similaire

Disposant d'une expérience de l'exportation de 5 ans min., parlant bien l'anglais + une seconde langue (allemand, espagnol ou italien).

Mission :
— Développement de marchés d'exportation déjà actifs, étude et prospection de *nouveaux marchés ;*
— participation à la coordination des activités du service.

Adresser C.V. détaillé
s/réf. 1.033 à

SELETEC
Conseil
67008 STRASBOURG

IMI
CONSEIL

Société de conseil en informatique
recherche

INGÉNIEUR INFORMATICIEN

CAPABLE

de participer à la conception et à la mise en place de projets intéressant les P.M.E. et P.M.I. dans le domaine de l'informatique industrielle et de l'informatique de gestion.

Expérience systèmes bases de données et téléinformatique souhaitée.

Larges perspectives de carrière dans une jeune entreprise de taille régionale pour candidat ayant, outre les compétences techniques requises, une aptitude au conseil et à l'animation d'une équipe pluridisciplinaire.

Merci d'adresser un curriculum vitae détaillé à
ALAIN DELABY, I.M.I. CONSEIL,
2, square *Lafayette,*
49000 ANGERS.

Banque régionale à forme mutuelle recherche pour le Sud-Finistère.

CHEF D'AGENCE

Sa mission sera d'animer, organiser et coordonner le travail d'une équipe de 6 personnes ;

une bonne formation bancaire et universitaire, type sciences économiques, école supérieure de commerce, est demandée ;

classe IV ou classe V, sa rémunération sera fonction de l'expérience précédemment acquise.

Envoyer C.V., lettre manuscrite, photo et prétentions à
HAVAS PUBLICITÉ nº 8191. B.P. 409.
29102 QUIMPER CEDEX qui transmettra.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE
ENGINS T.P.

recherche

INGÉNIEURS DE VENTE
FRANCE-EXPORT

Formation supérieure commerciale ou technique.
Expérience de la vente des biens d'équipement. (5 ans).
Anglais pour export.
Base LYON - Déplacements fréquents.

Envoyer C.V. + photo à : MULTICONSULT.
100 bis, rue Montgolfier. 69006 LYON.

Organisme constructeur
Secteur public
Activités : construction neuve (locatif-accession), acquisition-amélioration, aménagement, prestations de services.
recherche :

RESPONSABLE DU SERVICE TECHNIQUE

— Ingénieur ou équiv.
— Expérience H.L.M. exigée.

Adresser C.V. et prétentions à l'O.P.A.C. du PUY-DE-DOME, B.P. 60, 59, bd Gambetta, 63402 CHAMALIÈRES Cedex.

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier *l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde* Publicité » ou d'une agence.

OFFRES D'EMPLOIS

Important groupe industriel de dimension internationale recherche son

Responsable gestion de trésorerie

Le candidat susceptible de tenir cette fonction aura acquis une expérience d'une dizaine d'années environ au sein d'une grande banque et/ou d'une entreprise privée. Son rôle comportera :
- la négociation avec les différentes banques du groupe, exigeant de sa part une maîtrise parfaite des mécanismes financiers et de leurs interactions,
- *la gestion des règlements importation, exportation avec les sociétés sœurs* et les sociétés externes au groupe,
- le suivi et le développement d'un système informatisé de gestion de trésorerie supposant qu'il soit un utilisateur averti de systèmes similaires.

Pour l'assister dans l'exercice de cette vaste fonction, il aura plusieurs colla*borateurs, cadres et non cadres, et développera des relations étroites avec les* autres membres du département financier.

La réussite dans ce poste requiert des qualités d'esprit de décision, des capacités de synthèse développées, un sens aigu de la négociation.

Une pratique courante de la langue anglaise utilisée lors des contacts internationaux est, en outre, indispensable.

Merci d'adresser votre dossier sous référence LV/1 à notre Conseil qui étudiera chaque candidature avec la plus grande discrétion.

INFRAPLAN Conseil en Recrutement
83, bld Raspail - 75006 PARIS
Paris Nantes
— MEMBRE DE SYNTEC —

MEDIA PA



SINTRA

INGENIEUR QUALITE

Nous recherchons pour notre
Département TÉLÉCOMMUNICATION
et CONTRÔLE INDUSTRIEL

UN INGÉNIEUR CONFIRMÉ

ayant expérience en études électroniques pour poste RESPONSABLE QUALITÉ en phase conception et réalisation en petite série de matériels électroniques variés.
Lieu de travail : MONTROUGE.
Petits déplacements en Région Parisienne.

Adresser C.V. et prétentions à J.F. SILVESTRE
41, rue Périer - 92120 MONTROUGE,
sous réf. D. 36.

IMPORTANT GROUPE DU SECTEUR PARAPUBLIC recherche

responsable gestion de personnel

Rattaché à la *Direction* du Personnel du siège, ce cadre, généraliste de la fonction, devra apporter conseil et assistance auprès de 12 sociétés du groupe (environ 4000 personnes) notamment dans les domaines suivants :
- aide à la définition des politiques sociales.
- conseil en matière de gestion et de réglementation sociale.

Ce poste convient à un candidat ayant une bonne expérience de cette fonction ainsi que de la diplomatie et le goût des contacts variés.
Disponibilité pour de courts déplacements en province.
Possibilité de carrière dans le groupe pour un candidat de valeur.
Adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions, sous réf. 8904, à Média-System, 104 rue Réaumur-75002 Paris.

média-system

SOCIÉTÉ EN TRÈS FORTE EXPANSION
DANS LE SECTEUR DE LA PARFUMERIE
DE PRESTIGE
recherche

EXCELLENT CONTROLEUR FINANCIER OU DE GESTION
H/F

avec évolution à terme au poste de Directeur Financier.
Anglais indispensable.
Poste à pourvoir immédiatement : **Quartier Champs-Elysées.**

Adresser lettre manuscrite, C.V. et photo sous réf. 52212 M à :
BLEU Publicité - 17, rue du Docteur Lebel
94307 VINCENNES CEDEX - qui transmettra

CAISSE NATIONALE DE
CRÉDIT AGRICOLE

recherche
pour son Département Développement

des Animateurs Consultants

Vous aurez pour missions :
- l'animation des séminaires de techniques commerciales.
- le suivi pratique des formations.
- ponctuellement une participation à la création ou à la mise à jour des programmes de formation.

Il vous est demandé :
- un diplôme de l'enseignement supérieur (Sup de Co ou équivalent)
- une expérience de 2 ou 3 ans en matière de techniques bancaires et/ou d'animation commerciale.

Ce poste basé à Paris nécessitera de fréquents déplacements en province.

Adresser. CV, photo, salaire et prétentions, sous réf. CC/5699
à CNCA Gestion des Personnes - 75710 Paris Brune

IBM IBM IBM IBM IBM

CONTROLE DE GESTION

Nous proposons deux postes à des cadres de premier plan, à fort potentiel d'évolution ; 1 à 3 ans d'expérience professionnelle souhaitée.

FORMATION :
HEC - ESSEC - ESCP - CENTRALE - ENSAE - IEP PARIS - DOCTORATS DE TROISIÈME CYCLE DE GESTION.

MISSION :
La Compagnie vous confiera successivement des responsabilités dans différents domaines financiers, qui devraient vous permettre d'évoluer vers des postes de management.

Ces postes impliquent un travail rigoureux et varié, et de nombreux contacts à haut niveau.

Ils sont à pourvoir à **Paris**, et nécessitent une très bonne connaissance de **l'anglais.**

Nous vous remercions d'adresser votre candidature, et C.V. détaillé sous référence G/12 à : Compagnie IBM France Département Recrutement 2, rue de Marengo - 75001 Paris.

HASH

IBM IBM IBM IBM IBM

Ingénieurs mécaniciens

ENSAM, INSA...

Vous avez **au minimum trois ans d'expérience** dans les matériels chaudronnés, échangeurs thermiques, réservoirs sous pression, chaudières...

Nous vous offrons de vous intégrer à notre équipe chargée du **développement** de ces matériels.

Dans le cadre de notre effort de recherche, vous participerez à la **conception** de matériels, aux plans **mécanique** et **thermo-hydraulique**, à l'aide de moyens évolués (ordinateurs, C.A.O., formation assurée).

Merci d'adresser votre candidature en précisant sur l'enveloppe la référence 2272 à

MEDIA PA
9, Bd des Italiens 75002 Paris
qui transmettra

Importante entreprise française d'ingénierie (La Défense), nous réalisons des ensembles industriels de très grande dimension intégrant des développements technologiques avancés.

Des techniques de pointe pour l'énergie de demain !

---

etap
4, rue Massenet 75016 Paris
Ecrire en précisant la référence - Discrétion absolue

UNE SOCIÉTÉ FRANÇAISE RENOMMÉE DU SECTEUR MÉCANIQUE (2300 personnes) leader incontesté dans son domaine et rattachée à un grand Groupe International recherche

• Chef d'un service méthodes étoffé

Pour **l'usine parisienne** de la société, qui réalise un important programme d'investissement, il sera chargé de l'étude, la préparation, le choix, la réalisation de l'ensemble des moyens nécessaires à la fabrication. Il animera un service étoffé de 40 personnes.
Ce poste conviendrait à un ingénieur AM ou équivalent, ayant au minimum 2 ans d'expérience en fabrication, connaissant les machines à commande numérique, ouvert aux progrès techniques, bon animateur.
Larges perspectives ultérieures d'évolution de carrière.

Ordre de grandeur de rémunération : 200.000 F.
référence MU 196 AM

• Deux informaticiens de bon potentiel débutants ou confirmés

Ils participeront à l'étude, la programmation, la réalisation de grands projets, au sein d'un service équipé d'un IBM 4341 et d'une équipe jeune et performante.
Connaissance CICS et/ou DLI appréciée.
Ces postes conviendraient à des candidats, ingénieurs ou Miage, dynamiques, motivés, ayant un sens marqué du travail en équipe.

Rémunération en fonction des compétences.
référence NQ 197 AM

• Informaticien "système" débutant ou expérimenté

Adjoint au Responsable "Système", il sera chargé de participer à la mise en place et à l'évolution des logiciels de base.
Ce poste conviendrait à un candidat, de bonne formation (ingénieur, Miage, DUT ou niveau équivalent) motivé, rigoureux, dynamique.

Rémunération en fonction des compétences.
référence OW 198 AM

Pour ces postes, qui offrent de réelles perspectives d'évolution, la connaissance de l'anglais serait appréciée.
Ces postes se situent en banlieue ouest Paris.
Ecrire en précisant la référence.

SOCIÉTÉ D'INGÉNIERIE LA DÉFENSE
recherche

INGENIEURS
CIRCUITS FLUIDES
ECAM, INSA, IGC,...

Leurs responsabilités s'exerceront dans le cadre d'une affaire France ou Étranger, pour :
- la définition de produits,
- les choix technologiques,
- le suivi de la realisation, en liaison avec les responsables de projets et les fournisseurs d'équipements.

Ils participeront à notre effort de développement et d'amélioration de nos matériels et de nos systèmes.

Connaissance de la langue anglaise souhaitée.

Merci d'adresser votre dossier complet de candidature, sous référence 50018 à HAVAS CONTACT - 1, place du Palais-Royal - 75001 PARIS, qui transmettra.

HAVAS CONTACT

Entreprise de dimension internationale

AGFA-GEVAERT

Industries graphiques et reprographiques recherche

ASSISTANT AU CHEF DE PUBLICITE

Dans les métiers graphiques, il aura pour mission de seconder le Chef de Publicité dans la réalisation et le suivi de créations des documents publicitaires, d'expositions, de manifestations de relations publiques, sur le plan national et régional.
Il sera en relation avec les fournisseurs et les services commerciaux et techniques internes.

Vous sortez d'une Ecole de Publicité où vous avez une expérience commerciale dans la profession, vous êtes attiré par les relations publiques et vous aimez les déplacements, nous vous offrons un métier actif, une aide par la formation, une rémunération intéressante, une voiture et des frais de déplacements.

Envoyer votre candidature manuscrite, CV et photo à J.P. LANG - AGFA-GEVAERT - BP 301 92506 Rueil Malmaison Cedex, qui répondra à toutes les candidatures parvenues avant le 29 décembre.

ENERTEC

Notre département ENREGISTREMENT MAGNÉTIQUE conçoit et réalise des enregistreurs d'équipements destinés au Secteur Aéronautique.
Notre progression nous amène à rechercher un

Ingénieur responsable documentation technique

Diplômé en électronique, il possède au moins 5 ans d'expérience et parle parfaitement l'anglais.

Il sera chargé de la rédaction des notices, de la formation clients (maintenance et utilisation) et de la coordination de la sous-traitance. Il encadrera 2 techniciens et 1 dessinateur.

Ce poste est basé à Vélizy (78).

Merci d'adresser votre dossier de candidature complet, sous la référence S 217, à ENERTEC, Service du Personnel - 1, rue Newport, 78140 Vélizy-Villacoublay.

ENERTEC
Schlumberger

INTERTECHNIQUE

recherche
pour sa direction des études :

DES INGÉNIEURS AYANT UNE FORMATION INFORMATIQUE GRANDES ÉCOLES ou MAITRISE + D.E.A. (Réf. DE-54)

DES ANALYSTES PROGRAMMEURS TITULAIRES D'UN D.U.T. D'INFORMATIQUE (Réf. DE-55)

Ils participeront à des développements logiciels dans les domaines :
- S.G.B.D. et langages.
- Systèmes d'exploitation.
- Bureautique.
- Télétransmissions et réseaux.

UN INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN (Réf. DE-56)

Débutant ou ayant quelques années d'expérience pour participer à l'étude et au développement de nouveaux analyseurs à base de microprocesseurs.

Pour sa Direction Commerciale Informatique :

INGÉNIEURS TECHNICO-COMMERCIAUX POUR L'AVANT-VENTE ET L'APRÈS-VENTE (Réf. DCI-57)

Ces postes nécessitent une expérience de 2 à 5 ans passés chez un constructeur ou dans la réalisation de projets informatiques de gestion.

Pour sa Direction Qualité :

UN INGÉNIEUR ÉLECTROTECHNICIEN ou ÉLECTROMÉCANICIEN (Réf. DQA-58)

Débutant ou ayant quelques années d'expérience. Il sera chargé de la qualité de matériels aéronautiques. Une bonne connaissance de la langue anglaise est indispensable.

Nombreux avantages sociaux par accord d'entreprise, dont prime de fin d'année. Restaurant d'entreprise.
Adresser C.V. avec prétentions, en précisant la référence de l'annonce, à la Direction du Personnel.

INTERTECHNIQUE - 78370 - PLAISIR

GROUPE DROUOT ASSURANCES

Auditeur interne senior

Le Groupe Drouot crée la fonction d'Audit interne.
Il assiste le directeur de l'Audit pour la mise en place de la fonction.
Il participe à l'élaboration du plan d'Audit à moyen et long terme, en effectue les missions, suit les plans d'actions établis par les responsables opérationnels à partir de ses recommandations.
Pour chaque mission, il vérifie la conformité des politiques, objectifs, plans d'organisation et procédures, s'assure de l'efficacité du contrôle interne, contrôle la fiabilité des états et rapports d'activité.

Basé à Marly-Le-Roi, en banlieue Ouest, ses déplacements sont limités et de courte durée.

Il a nécessairement une formation grande école, une expérience de 2 à 3 ans dans l'Audit interne acquise en cabinet ou en société, la maîtrise de l'anglais.

C.A. consolidé du groupe : 4 milliards.
Effectifs : 3 000.
Nombre de sociétés : 10.

Ecrire en indiquant la rémunération actuelle, sous réf. 6454, à J.P. BURTH, Direction des Relations Humaines, Groupe Drouot, 1 Place Victorien Sardou 78161 Marly-Le-Roi Cédex 05.

média-system

Important organisme social recherche d'urgence

COLLABORATEUR (TRICE)

Maîtrise de Droit.

Connaissance en matière de gestion et expérience professionnelle nécessaires.
Intérêt pour le secteur social.

FNMF
Adresser lettre manuscrite, C.V. détaillé, photo (retournée) et prétentions à FNMF - Division des Relations Sociales - 56 à 60, rue Nationale, 75649 PARIS CEDEX 13.

IMPORTANT ORGANISME PUBLIC PARIS

recherche
pour son centre
« d'Économie appliquée »

STATISTICIEN ÉCONOMISTE

ENSA ou ÉQUIVALENT

Ecrire sous le nº 251 792 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

CONDUCTEUR DE TRAVAUX

Importants chantiers d'isolation de façades.
Paris-Sud

Une entreprise parisienne en expansion, niveau d'activité élevé, désire confier ce poste de responsabilités à un jeune Technicien Sup. ou DUT bâtiment (ou équivalent) disposant de 1 à 3 ans d'expérience de conduite et de gestion de travaux (par ex. : gros œuvre, menuiserie métallique, bardage ou similaire).

- Poste d'avenir stable ;
- rémunération stimulante, évolutive ;
- voiture de service à usage privé.

Adr. C.V. dét. ss réf. 1.034 à

SELETEC
Conseil
67009 STRASBOURG CEDEX.

FAITES UNE CARRIERE D'INFORMATICIEN AVEC NOUS

Nous sommes une Société de Conseils en Informatique et recherchons de

JEUNES COLLABORATEURS

ayant plusieurs années d'études supérieures, célibataires et dégagés des obligations militaires, libres rapidement.

Il n'est pas nécessaire d'avoir des connaissances en informatique, les candidats engagés étant formés intégralement par la société.

Adresser lettre avec C.V. détaillé + photo sous nº55312 à CONTESSE PUBLICITÉ 20, av. de l'Opéra - 75040 PARIS Cedex 01, qui transmettra.

OFFRES D'EMPLOIS

SERETE est l'un des plus grands groupes d'ingénierie.
L'importance de ses réalisations lui confère une place de premier plan tant en France qu'à l'étranger.
Afin de poursuivre notre développement dans le domaine de l'informatique, nous créons deux nouveaux postes :

CHEF DE PROJET INFORMATIQUE INDUSTRIELLE (Réf. 626)

Votre mission :
- Assurer dans le cadre de grands projets d'ingénierie, la maîtrise d'œuvre complète du lot informatique.
- Réaliser les projets spécifiques d'informatique industrielle et participer au développement de produits propres à SERETE.

Votre profil :
Vous êtes ingénieur diplômé et avez acquis une expérience d'environ cinq ans en automatismes et informatique industrielle (conception et mise en place de systèmes). Vos réalisations vous ont permis de mettre en œuvre des matériels et des logiciels variés, de gérer un budget et d'animer une équipe.



JEUNE INGENIEUR CAO (Réf. 623)

Votre mission :
Au sein d'une équipe d'ingénieurs, vous participerez au développement des applications de la CAO à la réalisation des grands projets (conception et réalisation d'ensembles industriels et tertiaires).
Plus particulièrement, votre mission sera de définir les applications concrètes de la CAO : analyse des méthodes de travail et synthèse des processus d'élaboration des plans vous permettront de mettre au point avec nos ingénieurs systèmes CAO des outils et des méthodes utilisant toutes les possibilités de l'informatique moderne.

Votre profil :
Ingénieur diplômé, vous avez acquis une première expérience (environ deux ans) au sein d'une société d'ingénierie ou d'une entreprise industrielle. Une première approche de la CAO a éveillé votre curiosité et confirme votre motivation pour l'ingénierie de demain.

Merci d'adresser lettre de candidature et CV détaillé en mentionnant la référence choisie à Joël OLLIEUZ, SERETE, 86 rue Régnault 75640 Paris Cédex 13.

serete ingénierie

média-system

MADAME, MADEMOISELLE, MONSIEUR



ENCYCLOPAEDIA UNIVERSALIS

recherche
DÉLÉGUÉS (ÉES) RÉGION PARIS

25 ans minimum, excellente élocution, bonne culture générale, dynamiques, formation assurée, rémunération importante.
Tél. pour rendez-vous au 538-66-23, de 10 h à 12 h 30 et de 16 h 30 à 18 h 30.

ANIMATRICE

25 ans minimum, pour FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS

- Formation appréciée.
- Expérience indispensable.

Salaire : 5350 Frs.

Ecr. avec C.V. détaillé : 54, rue de Ménilmontant, 75020 Paris.

Sté D'ÉCONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION recherche

COMPTABLE

très expérimenté (e)
Connaissance gestion d'immeubles souhaitée

RESPONSABLE GESTION DE LOGTS SOCIAUX

Expér. exigée, libre rapidement.

Ecr. avec CV et Prét. à SEMICO 11, rue Jean 93400-ST-OUEN.

BAYARD-PRESSE

astrapi — J'AIME LIRE — OKAPI — PHOSPHORE

JOURNALISTES, ENSEIGNANTS, ANIMATEURS DE JEUNES...

Vous êtes intéressés par
LA PRESSE POUR LES JEUNES

Le Département PRESSE-JEUNE de la Société BAYARD-PRESSE (Pomme d'Api, Astrapi, Okapi, Phosphore, Belles Histoires, J'aime lire...) recherche un(e) candidat(e) de premier plan capable d'assumer un poste de JOURNALISTE au sein de la Rédaction d'Okapi, magazine bimensuel des 10-14 ans.

Celui-ci aura la responsabilité dans un premier temps de la réalisation régulière de dossiers de nature encyclopédique, les « UNIVERS » d'Okapi (élaboration, organisation, rédaction, suivi de ces dossiers). Ce poste pourra évoluer par la suite vers de plus larges développements ou responsabilités.
Ce poste s'adresse à un homme ou une femme, âgé(e) d'au moins 30 ans, ayant une bonne formation culturelle (niveau maîtrise) et possédant une large expérience professionnelle (notamment dans le domaine pédagogique) et de réelles compétences rédactionnelles.
La connaissance du monde de l'adolescence et l'intérêt pour le langage-image sont vivement souhaités.

Adresser C.V. en précisant vos motivations pour un tel poste, sous/réf. : PP/210 DIRECTION DU PERSONNEL
SOCIÉTÉ BAYARD-PRESSE, 3, RUE BAYARD, 75008 PARIS

ÉTABLISSEMENT FINANCIER en forte expansion
recherche

SPÉCIALISTES DE LA P.M.E.

Cette fonction convient à des hommes autonomes, capables, seuls ou avec une petite équipe, d'assumer la responsabilité totale d'un secteur géographique.

Ceci implique : l'étude du marché, l'approche des P.M.E., leur analyse sous l'angle du risque, la négociation et le suivi des contrats. Les candidats doivent être capables d'animer des exposés-débats destinés à des chefs d'entreprise, experts comptables, banquiers...

Ils devront être titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, posséder une solide formation comptable et financière acquise au cours de 5 à 10 années d'expérience professionnelle, dont une partie comme exploitants dans le secteur bancaire.

Lieu de résidence : PARIS et NANTES.

De fréquents et courts déplacements sont à prévoir.

Envoyer c.v. et photo à FACTOFRANCE, HELLER, Service du Personnel, tour Maine-Montparnasse, 75734 PARIS CEDEX 15.

Canon

Commercialiser des micro-ordinateurs de gestion

Pour commercialiser notre nouvelle gamme de micro-ordinateurs qui se caractérise par sa modularité et ses prix d'attaque, nous recherchons deux.

Responsables régionaux

qui par son professionnalisme, sa maîtrise du matériel micro, sa capacité à transmettre son dynamisme à nos distributeurs et à nos revendeurs sera à même de développer nos ventes sur la région - Sud-Ouest basé à Bordeaux, - Nord et Ouest basé à Paris.

Si votre plan de carrière rejoint nos objectifs, prenez contact avec Annick AGID en précisant la référence 8255 à ALIAS 16 rue de Vouillé 75015 Paris - Tél 828.93.75.

ALIAS

média-system

Société industrielle ayant son siège européen au Grand-Duché de Luxembourg recherche à recruter, dans les meilleurs délais, du personnel français pour sa filiale de vente en France qui entrera en service prochainement dans la région parisienne, à Vincennes.

Nos produits, pompes, moteurs, distributeurs hydrauliques applicables à l'équipement mobile et au matériel de manutention dans les secteurs de la construction, de la marine, de l'agriculture, des mines, etc., sont actuellement conçus et fabriqués au Luxembourg et écoulés sur les marchés internationaux.

Au-delà des qualités humaines telles que contact humain facile, motivation, aptitude de négocier, engagement personnel et initiative, les candidats que nous aimerions rencontrer disposeront de bonnes qualifications professionnelles dans les domaines suivants :

DISTRICT SALES MANAGER

Pour ce poste, nous recherchons un ingénieur pratiquant l'anglais et ayant une expérience de vente de 5 ans minimum en hydraulique. Il sera disposé à voyager en France et amené à négocier dans des domaines spécialisés.

SALES ASSISTANT

Ce poste conviendrait à une personne ayant une expérience dans le domaine de l'hydraulique et/ou de la mécanique, aimant le contact régulier avec les clients et prêt à voyager fréquemment dans toute la France. Cette fonction sera une excellente formation pour un candidat qui est désireux d'entamer une carrière dans la vente.

Anglais souhaité.

ORDER HANDLING CLERK

Si vous êtes intéressé à assurer tous les travaux administratifs relatifs à un bureau de vente, si vous aimez travailler de façon autonome et organisée, si vous êtes prêt à être entièrement au service de nos clients et de vos collaborateurs, ce poste présentera pour vous une réelle possibilité d'évoluer au sein de notre groupe. Anglais souhaité.

Nous vous prions de faire parvenir votre candidature avec C.V. détaillé (photo et prétentions) à :

COMMERCIAL HYDRAULICS S.A.
Service du Personnel
B.P. 152
L-9202 DIEKIRCH

Discrétion assurée.

J.M. BRUNEAU s.a.

PALAISEAU (91)
LEADER VPC MATÉRIEL POUR BUREAUX ET COLLECTIVITÉS
300 PERSONNES

recherche

INGÉNIEUR ORGANISATION ET MÉTHODES

- Son intervention, sur demande de la direction, portera sur l'étude des meilleurs modes opératoires des services opérationnels (administratif, logistique, informatique etc...).
- Sa fonction le mettra en relation avec les chefs d'unités, avec lesquels il analysera les différentes données afin de proposer une formulation de solutions adaptées.
- Son intégration sera facilitée par la participation à une étude, en collaboration avec la Direction et différents Cadres, sur l'implantation des nouveaux locaux de l'entreprise.
- La préférence sera donnée à un candidat de formation solide, confirmée par une expérience similaire, et présentant des aptitudes pour les contacts humains.

Ecrire avec C.V. détaillé et prétentions à G. Beaumont - J.M. BRUNEAU s.a., 91127 PALAISEAU Cedex

---

SOCIÉTÉ DE PRODUITS CHIMIQUES
recherche pour son
DEPARTEMENT PRODUITS INDUSTRIELS
(produits chimiques intermédiaires et spéciaux)

1 ADJOINT AU CHEF DE DÉPARTEMENT

Nous souhaitons rencontrer un candidat disponible et dynamique, possédant une formation Chimiste ou Commerciale, une première expérience réussie dans l'un des deux domaines.

Connaissance de l'anglais appréciée.

Poste évolutif à moyen terme.

Siège de la Société : Banlieue Sud-Ouest Paris

Adresser C.V. et prétentions à Havas 45200 Montargis n° 3.213 qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIETE DE BTP
Banlieue Sud de Paris
recherche pour sa direction financière

CADRE EXPORTATION

de formation supérieure
ayant une expérience de 4/5 ans de contrat à l'étranger dans la profession si possible.
Maîtrise de l'anglais indispensable.
Espagnol souhaité.
Disponibilité pour déplacements à l'étranger de courte durée.

Envoyer CV, photo s/s réf. 55177 à Contesse *Publicité 20, av. de l'Opéra 75040 Paris Cedex 01* qui transmettra

---

SOCIÉTÉ EN PLEINE EXPANSION
SPÉCIALISÉE DANS LA VENTE
D'INSTRUMENTATION SCIENTIFIQUE
recherche

1 INGÉNIEUR TECHNICO-COMMERCIAL EXPORT

- **Sa Mission :**
  Promouvoir et développer les ventes de matériels et produits de laboratoire dans les hôpitaux, universités et industries.
  Poste basé à Paris avec déplacements fréquents (50 % ou plus en Algérie).
- **Son Profil :**
  Niveau Maîtrise, B.T.S. ou D.U.T. de chimie ou biochimie.
  Expérience réussie dans la vente d'instrumentation scientifique. Connaissance export souhaitée.
  Anglais courant. Rémunération selon compétence. Discrétion assurée.

Envoyer C.V. et prétentions sous n° T 037.435 M à RÉGIE-PRESSE 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS, qui transmettra.

SOCIÉTÉ
DE PRODUITS CHIMIQUES
recherche
POUR SON DÉPARTEMENT CHIMIE VÉGÉTALE

1 CHEF DE DÉPARTEMENT

IL LUI SERA DEMANDÉ :

- De gérer et développer le département ;
- D'assurer la prospection ;
- De visiter la clientèle ;
- D'analyser les marchés ;
- D'assurer la liaison avec la production.

NOUS SOUHAITONS RENCONTRER UN CANDIDAT :

- Disponible et dynamique ;
- Possédant une expérience commerciale correspondante ou similaire ;
- Connaissant si possible le secteur des extraits végétaux.

Siège de la Société : banlieue Sud-Ouest Paris.

Adr. C.V. et prét. Havas 45200 Montargis n° 3214 qui tr.

Organisme spécialisé dans le
FINANCEMENT DE L'INNOVATION
cherche

INGÉNIEUR

(expérience non nécessaire)
notamment intéressé par les études de marché.

Adresser C.V. et prétentions sous numéro T 037.440 M à RÉGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

NOUS SOMMES UN GROUPE INDUSTRIEL INTERNATIONAL
en pleine expansion
nous recherchons
pour l'une de nos DIVISIONS situés à PARIS

NOTRE RESPONSABLE GESTION

- Agé de 28 ans minimum :
- Parfaitement bilingue anglais ;
- De formation supérieure (*grande Ecole d'Ingénieur* ou HEC, ESSEC...) :
- Ayant une expérience de la gestion et de l'Informatique en milieu usine.

Ce cadre rattaché à la Direction de la Division, aura pour mission :
- D'élaborer notre plan de développement à cinq ans ;
- De faire la synthèse et de gérer notre budget annuel ;
- D'assurer le *développement de notre gestion* informatique et de mener nos études de stratégie industrielle.

Si cette opportunité vous intéresse, adressez C.V., rémunération souhaitée sous n° *09.643* à *AMEP P.A.*,

37, rue du Général-Foy, 75008 Paris.

VOUS POSSÉDEZ :

- *une formation de Chimiste et éventuellement* une première expérience dans la vente de produits chimiques ou fournitures générales pour laboratoire (ou inversement).
- des qualités de vendeur
- un grand dynamisme
- une capacité d'adaptation

NOUS VOUS PROPOSONS :

2 POSTES DE TECHNICO-COMMERCIAUX

au sein d'une Société en pleine expansion spécialisée dans la commercialisation de produits chimiques et réactifs de laboratoire, Département Produits de Recherche et de Laboratoire.

Siège de la Société : Banlieue Sud-Ouest Paris.

Adr. C.V. et prêt. à Havas 45100 Montargis n° 3212, qui transmettra.

SOCIETE
D'EXPERTISES COMPTABLES
et de COMMISSARIAT aux COMPTES
recherche

ASSISTANTS

(expérience 1 à 2 ans de Cabinet)

Formation Supérieure
+ D.E.C.S. complet exigés

IL EST OFFERT :
- une chance certaine aux examens par la diversité des missions proposées. (Paris et Région Parisienne essentiellement),
- une promotion assurée en fonction des compétences,
- une rémunération évolutive.

Env. C.V. et prétentions à :
Cabinet TUILLET & Cie
22, rue de la Banque 75002 PARIS

SOCIÉTÉ EN PLEINE EXPANSION
SPÉCIALISÉE DANS LA VENTE
DE MATÉRIEL MÉDICO-CHIRURGICAL
Recherche

1 INGÉNIEUR TECHNICO-COMMERCIAL EXPORT

Ce poste (futur chef de département) intéresse un candidat âgé de 30 ans minimum, possédant une bonne formation technique et commerciale dans la vente de matériel médico-chirurgical.

- Excellent négociateur clients fournisseurs.
- Déplacements fréquents en Algérie.
- Connaissance de l'Export (souhaitée).
- Rémunération selon compétence.
- Discrétion assurée.

Envoyer curriculum vitae, photo et prétentions sous n° T 037.434 M, à RÉGIE-PRESSE 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS. qui transmettra.

OFFRES D'EMPLOIS

INSTRUMENTATION SCIENTIFIQUE
VERRERIE DE LABORATOIRE

Recherchons d'urgence pour siège PARIS 15e

2 chefs de produits

responsables de la gestion et du développement des ventes de 2 gammes de produits.

Réf. 100 — Instrumentation pour l'industrie. (pollution, analyse granulométrique, calorimétrie...) Formation ingénieur chimiste ou équivalent.

Réf. 200 — Verrerie/matériel usage unique. Formation Ecole Sup. de Commerce ou Scientifique (niveau maîtrise ou équivalent).

Pour ces 2 postes nous demandons :
- bonnes connaissances de l'anglais lu et parlé,
- 2 ans minimum expérience professionnelle commerciale.

Envoyer C.V. + photo + prétentions :

OSI 145, rue de Javel 75015 PARIS

Importante Banque Internationale

recherche pour son

Département Formation
Un Cadre Classe V - VI

Le candidat de formation supérieure, devra être un praticien confirmé des opérations bancaires.

Une première expérience concrète dans un *service formation est souhaitable.*

Basé à Paris, il participera aux actions de conception et d'animation des stages sous l'autorité du responsable formation et devra être disponible pour de fréquents déplacements dans des pays en voie de développement.

Adresser lettre + C.V. à Monsieur BENOIT
40, rue Olivier-de-Serres - 75015 PARIS
Discrétion assurée.

CNRS

recherche pour traduction à domicile de résumés documentaires allemands, des

MÉTALLURGISTES
CONFIRMÉS

Env. C.V. : CNRS
Diffusion traduction
26, rue Boyer
75971 PARIS Cedex 20.

L'ENSEMBLE VOCAL de CHEVREUSE-ESSONNE
direction Christine PAILLARD

RECRUTE pour l'année 82-83 : 2 soprani - 3 alti - 3 ténors 4 Basses (bonne voix, bon déchiffrage)
Répétitions à l'École de Musique de Montlhéry (Essonne) le jeudi de 20 h 15 à 22 h 30 + 1 lundi par mois.
Programme : TELEMANN VIVALDI (concerts, enregistrements avec orchestre)

S'adresser à Mme PAILLARD
Tél. : 461-82-63.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉQUIPEMENT D'ILE-DE-FRANCE

recherche

INGÉNIEUR
DÉBUTANT
ou première expérience

Formation :
- Grande École, Option électronique, génie électronique, automatismes.

pour études et réalisation d'équipements de régulation du trafic routier.

Lieu de travail : CRETEIL.

Adresser C.V. et prétentions à :
DREIF - DESRET
M. Dominique LE DIEU DE VILLE
79 B, Av. du Mal de Lattre de Tassigny
94010 CRETEIL

bleu

EXPERT EN DROIT SOCIAL

Publication juridique réputée recherche pour assurer sa rubrique *hebdomadaire « Droit social et du travail »* et rédiger des études spécialisées, collaborateur extérieur universitaire ou professionnel très expérimenté (minimum 5 ans). Collaboration valorisante. Travail compatible avec d'autres activités.

Ecrire avec C.V. à Presse Conseil, 61, rue de Malte, 75011 PARIS.

CHEF DE SECTEUR
BARDAGES, BAC ACIER
Paris-Sud

Une société parisienne dynamique, en expansion, confiera ce poste à larges responsabilités (CA, budgets, rentabilité, qualité des travaux) à un BTS ou DUT bâtiment, Génie civil ou simil., disposant de 5 à 10 ans *d'expérience de conduite et de* gestion de travaux, de recherche et de négociat. d'affaires, d'animat. d'un groupe de trav.

Une bonne connaissance de la couverture bac acier des bardages (ou de domaines similaires) est souhaitable.

- Large autonomie, *poste* d'avenir stable ;
- Rémunération de bon niveau, conçue pour récompenser l'efficacité ;
- Voit. de service à usage privé.

Adr. C.V. dét. ss réf. 999 à :

SELETEC
Conseil
67008 STRASBOURG CEDEX.

Sté Pétrochimique Internationale recherche pour son siège situé à la DEFENSE

INGENIEUR de VENTE Matière Plastique

Il aura pour mission dans le cadre d'un investissement important :
- la gestion d'un portefeuille existant de clients situés sur le territoire français.
- la promotion d'une nouvelle matière Plastique.

Le candidat, jeune Ingénieur diplômé, devra faire preuve d'une expérience réussie dans la vente.

La nécessité d'évoluer dans un contexte international exige une bonne pratique de l'anglais.

Ecrire avec C.V. et photo sous réf. 55615 à Contesse Publicité 20, avenue de l'Opéra 75040 Paris Cedex 01 qui transmettra

Votre confiance sera totalement respectée.

IMPORTANT CABINET D'AUDIT ET D'EXPERTISE COMPTABLE

recherche d'urgence

DES COLLABORATEURS

possédant au moins le D.E.C.S.,

expérience antérieure en cabinet appréciée.

Envoyer C.V. et prétentions à :
G.D.V. et Cie,
114, avenue Charles-de-Gaulle,
92522 NEUILLY.

IMPT GROUPE IMMOBILIER

Région parisienne et province recherche UN

RESPONSABLE D'OPÉRATIONS

Capable de diriger une équipe chargée du montage et de la *réalisation d'importants* programmes immobiliers

FORMATION :
Ce poste nécessite une expérience d'environ 10 années dans le domaine du bâtiment soit en entreprise générale, soit dans une société de promotion immobilière (direction de programmes).
La formation de base peut être technique (ingénieur), commerciale (école de commerce) ou juridique.
Cette fonction implique une maîtrise totale de la conduite des opérations sous tous ces aspects, depuis la conception jusqu'à la livraison.

APTITUDES SOUHAITÉES :
Ce poste ne peut convenir qu'à un candidat dynamique, volontaire, rigoureux et capable de s'imposer aux différents intervenants d'une opération de construction (maîtrise d'œuvre, entreprises, administrations...).

Adresser C.V., photo et prétentions sous n° 40.590 CONTESSE PUBLICITÉ, 20, avenue Opéra, 75040 PARIS Cedex 01 qui transmettra.

Office culturel Départemental 12785
Recherche

ANIMATEUR (TRICE)

Fonction : suivi d'opérations culturelles, assistance technique, analyse des besoins.
Solide expérience dans une discipline souhaitée.
Voiture indispensable.

Adresser C.V. et motivations à l'A.C.D.E.
105, place des Miroirs,
91000 ÉVRY.

PARFUMS
ROCHAS
PARIS

Marketing Opérationnel International

La Direction de cette activité recherche pour compléter ses structures un

Chef de produits

ayant déjà acquis une expérience Marketing ou Commerciale de premier plan dans une Société Exportatrice.

Le titulaire du poste, rattaché au Directeur du Marketing Opérationnel International participera à la définition de la politique de la marque, contrôlera la réalisation des actions commerciales auprès des filiales et des agents.

Une formation commerciale supérieure H.E.C. - ESSEC - SUP. de CO et/ou MBA est exigée ainsi qu'une parfaite maîtrise de l'Anglais.
Le lieu de travail est à Paris.

Adresser CV et prétentions à : PARFUMS ROCHAS
Direction des Relations Sociales | 75, rue d'Aigremont | 78300 Poissy.

secrétaires



DIVISION AGRO-VÉTÉRINAIRE
recherche

UNE SECRETAIRE

Bilingue anglais
pour assurer le secrétariat d'un Directeur.

Le poste conviendrait à une jeune femme titulaire d'un BTS, ayant le goût des contacts et le sens des relations humaines.

Des qualités d'ordre et de méthode sont indispensables.

Parfaite connaissance de la langue anglaise.

Poste à pourvoir rapidement.

Adresser C.V., photo et prétentions au :
Service du Personnel
163, av. Gambetta - 75020 PARIS

amp

BANQUE INTERNATIONALE
Paris-8e

recherche

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

pour secrétariat général

Elle aura 5 années d'expérience professionnelle, de préférence dans la banque.

Elle devra connaître :
- La sténographie, dactylographie ;
- Le calcul des appointements et des charges sociales ;
- L'anglais.

Esprit d'initiative, capacité d'adaptation et rigueur, seraient appréciés, au sein d'une petite équipe dynamique.

Envoyer c.v., prétentions, et photo sous n° T 037.483 M à RÉGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

DEMANDES D'EMPLOIS

CADRE A TOUT FAIRE

ORIGINAL ET EFFICACE

Planteur, transitaire, transporteur, chef de chantier B.T.P.
46 ans, célibataire.
Expérience africaine. Anglais courant.
Opérations commandos acceptées.

Examinera toutes propositions.
Tél. : (16-1) 873-29-51, le matin.

Architecte DESA, 37 ans, dipl. 1980 après 11 ans d'exp., projets, chantiers, contacts en architecture, fontainerie, architect. intérieure, magasins, réf. agences. Rech. poste architecte dans équipe dynamique pour responsabilité court terme. libre 1-02-83.
M. MOGADOR, 81, av. de la République, 94700 MAISONS-ALFORT. Tél. 376-83-80.

INFIRMIÈRE D.E.
(CROIX-ROUGE)
ch. emploi à mi-temps ou temps partiel (jour)
Tél. : 058-12-17.

Cadre administratif confirmé. EOST + chambre de commerce + DECS en cours.
Rompus administration générale, comptable, financière et commerciale.
Libre de suite.
Téléphone : 306-23-00.
Paris, région parisienne.

Jeune homme, grande qualité rédactionnelle, importante culture générale, maîtrise enseignement histoire. Expérience enseignement et correction imprimerie cherche emploi

RÉDACTEUR
toute branche
disponible immédiatement.
Ecr. s/n° 6.414 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens. 75009 Paris.

ARCHITECTE, 40 ans, cherche projets ou concours en sous-traitance - Délais rapides.
Tél. : 905-16-75/996-47-32.

Direction P.M.E.

- H. 38 ans, Droit + Sc. Po ;
- EXPÉRIENCE. Direction P.M.E. + 50 pers. secteur transports ;
- Exp. Management, Marketing Pub., commerce intern. ;
- Conn. marchés espagnol, Amér. Latine ;
- *Anglais, Espagnol.*

recherche : Direction P.M.E. ou adjoint P.-D.G. ou D.G.
Ecr. s/n° 6.424 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Homme, 38 ans, excellente présentation, sérieux, motivé, rech. activité lucrative. Pas de porte à porte, ni démarchage.
Ecrire sous le n° T 9.803 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

J.H., 30 ans, 10 ans expér. assur. sinistre, cher. place stable, étud. ttes proposit. M. Barre, rue des Graviers, BT 1C, 94190 Villeneuve-St-Georges.

INGÉNIEUR
RÉGULATION DE TRAFIC
38 ans, exp. technico-ccial auprès collectivités locales
RHONE-ALPES
Étudierait toutes propositions.
Téléph. : (7) 874-46-94.

EXPERT COMPTABLE
Disponible 27/12/82 à fin janvier 83 ou plus recherche emploi remplac. ou sous-traitance.
Ecrire sous le n° T 037418 M,
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

J.F., 23 ans,
débutante diplômée École de commerce international, groupe ESSEC, anglais très courant, espagnol, cherche 1er emploi, plein temps ou mi-temps dans service commercial, marketing, publicité, édition...
Téléphone : 723-56-11.

JOURNALISTE
10 ans d'expérience
Distribution, management, économie française et internationale industrie. Solide exp. des problèmes politique et économique franco-allemand. Bonne *connaissance des problèmes de* gestion et de diffusion de la presse d'entreprise, des relations avec les imprimeurs. Recherche direction de publications ou situation dans organe de presse ou métiers de la communication.
Ecrire sous le n° T 037.249 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

J.F., 23 ans, 1 an expér. vente agence de voyages, ch. poste simil. Paris ou très proche banl. Dispon. rapid. Tél. 032-19-67.

capitaux propositions commerciales

Blue Jeans, Levi 505 & 501 fabriqués aux États-Unis. Ts modèles Calvin Klein. Livraison immédiate. FOB New-York.
Télex 440175-625-9080.
Tél. (301) 652-9080. ANTEL, 3806 Williams, Chevy Chase, Md, 20815, USA.

propositions diverses

Les possibilités d'emplois à l'étranger sont nombreuses et variées (Canada, Australie, Afrique, Amériques, Asie, Europe). Demandez une documentation sur notre revue spécialisée MIGRATIONS (LM)
3, rue Montyon
75429 PARIS CEDEX 09.

L'ÉTAT offre de nombreuses possibilités d'emplois stables, bien rémunérés à toutes et à tous avec ou sans diplôme. Demandez une documentation sur notre revue spécialisée FRANCE CARRIÈRES (C16). Boîte Postale 402.09 PARIS.

travail à domicile

CHERCHE TOUS TRAVAUX Copies, thèses, rapports, etc. Téléphonez au 306-08-88.

Anc. sec., cherche travaux dactylo à domicile. Thèses rapports, etc. Tél. : 357-21-18.

automobiles

ventes

de 8 à 11 C.V.

Mise en vente d'un break Peugeot 504 1974, boîte automat. révisée récemment (facture garantie), joint culasse refait, allu*mage neuf, pneus neufs, freins* refaits. Prix 15.000 F. Le chèque devra être libellé à l'ordre de AIDA-POLOGNE, 6, rue de l'Eure, Paris. La voiture sera remise au nouveau propriétaire après annonce de l'encaissement du chèque par l'AIDA pour tout rens. contactez prof. KYRIL RYJIK, départ. de philo, Univers. Paris-VIII. Tél. 637-42-97.

plus de 16 C.V.

A vendre EXCEPTIONNEL MERCEDES 300 SL - 1967 gris métal., toit noir, int. cuir, vitres teintées, air condit., gl. et T. O. *élect., dir. assist.,* susp. hydro-pneum., radio, voiture Direction, état impec. Km réels 170.000, mot. 30.000 km. Prix : 49.000 F. Tél. : 9 h/12 h. 236-69-00 poste 303.

L'immobilier

appartements ventes

4e arrdt

HOTEL DE VILLE, pptaire vd 3 p. cft., 75 m², 4e et dernier étage, possibilité mezzanine. 635.000 F. SERIC 523-33-93.

5e arrdt

CONTRESCARPE

Pptaire vend beau studio, calme, soleil, s. de bns, 3e ét., asc., téléph., cave. Mercr. 22, 11 h à 16 h. 6, rue de Blainville. Téléphone : 325-81-18.

7e arrdt

INVALIDES

4 Pièces 110 m² à rénover bel immeuble 900.000 F. BRANCION SARL 575.73.94.

13e arrdt

TOLBIAC, séjour + 3 chbres, stand. Calme, soleil, balcon, box. 740.000 F. 535-56-92.

TOLBIAC Vue TOUT PARIS 5 P. 106 m², 2 sanitair. Parkg. 850.000 F. Parf. état. 535-86-37.

17e arrdt

Courcelles, part. à part. sup. 6-7 p. stand. Prof. lib. Ts bon état. Belle cuis. équip. Tél. 763-23-78. Ecr. s/n° 7.416 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

18e arrdt

Grand standing, Montmartre, 3 p., 70 m², parking et jardin privé sur parc de 5 000 m². Px justifié. Tél. le matin et le soir après 19 h au 259-77-56.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY BOIS, séjour + chbre + chbre serv., tout confort, imm. standard. - 553-91-45.

LEVALLOIS-RÉSIDENTIEL 4e étage 50 m². Entrée, séjour + 1 chambre, cuisine, bains, chauffage central *individuel*. Etat impeccable. 380-29-87.

appartements achats

Achète et paie comptant 4 ou 5 P. quartier résidentiel même à rénover. Hres bur. 723-96-05.

pavillons

CHAMPS-S/MARNE 10, r. des Courlis, pav. s/terrain 350 m², Comp. : R.-ch. : 64 m², buanderie, cave, garage ; au 1er ét. : terrasse, entrée, 3 pièces, cuis., s. de bains, w.-c., au 2e : 1 gde chbre + grenier aménageable. Chauf. cent. au gaz. Transport : R.E.R., S.N.C.F. Px 500.000 F. Tél. 005-22-89.

A Vdre Mais. neuve ds le Midi, 140 m² habit., 7200 m² terr. Ecr. s/n° 7.453 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Immobilier d'entreprise et commercial

bureaux bureaux

CREEZ VOTRE ENTREPRISE
AVEC L' **ASPAC** LE 1ER RESEAU FRANCAIS
- **Siège Social** et **domiciliation** (de 150 a 350 Frs par mois).
- *Secrétariat*, telex, *permanence téléphonique.*
- **Loc. bureaux meublés**, recrutements, assist commerciale.
- **Constitutions de sociétés**, toutes demarches et **formalités**.

Contactez un de nos bureaux-boutiques de gestion CAEN, GENEVE, LUXEMBOURG, LYON, MONTPELLIER, NANCY, NANTES, NICE, ORLEANS, RENNES, VAL DE MARNE, VAL D'OISE, PARIS (8eme - 9eme - 15ème)
Renseignements et réservation centrale : (1) 293.60.50 +

Locations

Architecte cherche colocataire pour bureau de dessin installé 70 m² à Grigny, Essonne. 1.000 F/mois.
Ecr. s/n° 6.425 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

66, CHAMPS-ÉLYSÉES
SECRÉTARIAT-SERVICES
BUREAUX MEUBLÉS
SALLES de RÉUNIONS.
Domicile sièges sociaux.
B.E.B. — Tél. : 723-50-00.

Domiciliations : 8e-2e.
SECRÉTARIAT, TÉL., TÉLEX.
Loc. bureau, toutes démarches pour constitution de sociétés.
ACTE S.A. 261-80-88 +.

VOTRE SIÈGE SOCIAL
S.A.R.L. - R.C. - R.M.
Constitution de Sociétés. Démarches et tous services. Permanence téléphonique.
355-17-50.

DUROC
11 bureaux, dépend., réserves, maison indép. avec jardin cession bail avec pas-de-porte. GARBI - 567-22-88.

VOTRE BUREAU
OU DEPUIS 150 F PAR MOIS
1 DOMICILIATION + SERVICES.
S.A.R.L. Artisans - 296-36-74.

boutiques

Ventes

MARAIS

Murs de boutique occupés. 325-32-77 le matin.

locations non meublées demandes

Paris

PROPRIÉTAIRES

Louez vite et sans frais ENTRE PARTICULIERS OFFICE DES LOCATAIRES Téléphoner au : 285-58-10.

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES Villas, pav., ttes banl. Loyer garanti. 8.000 F. 283-57-02.

locations meublées demandes

Paris

SERVICE AMBASSADE pour cadres mutés Paris rech. du STUDIO au 5 P. LOYERS GARANTIS par Stés ou Ambassades - 281-10-20.

EMBASSY-SERVICE
8 Av. de Messine 75008 PARIS
rech. pour clientèle étrangère et diplomates. APPARTS VILLAS ; HOTEL PART. et BURX LOCATION ou ACHAT **562-78-99.**

domaines

Achèterais
VASTE PROPRIÉTÉ DE CHASSE SOLOGNE
Ecrire sous le n° 251.782 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

terrains

SUPER-CANNES

terrains constructibles 10 %. *Vue imprenable sur collines.* Téléphone : (93) 43-53-31.

forets

A vendre essences diverses. Bois région LA FLÈCHE Sarthe grande surface à partir de 100.000 F minimum.

Rens : M. DESCHAMPS-LARI
2, rue de la Perle
72000 - LE MANS.

viagers

Me Château Rouge 3 p. entrée cuis. wc. dche. Px 55.000 + 770. Occupé 70/85 ans. Cruz 8, r. La Boétie - 266-19 00.

NEUILLY-PLAISANCE, plateau d'Avron, libre, grande villa 8 pièces, grand sous-sol s/1.000 m², calme, terrasse. 560.000 + 3.000 F mens. F. CRUZ - 266-19-00.

Etude LODEL, 35, bd Voltaire, PARIS-XIe. *Tél.* 355-61-58. Spécialiste viagers. Expérience, discrétion, conseils.

maisons de campagne

PROVENCE VIEIL EYGALIÈRES Maison 2 ét. cave voûtée, 4 pces, *salle de bs. cuis., loggia,* tt cft. Tél. (90) 92-14-84. 500.000 F.

propriétés

SOLOGNE

A vendre pour chasse et placement forestier petits TERRITOIRES ou sans étangs et batiments Ecr. Havas Orléans N° 200648.

LOT. MANOIR XIIIe

restauré 10 p. + dépendances, falaise et grottes 6 ha. PX INTÉRES. VU URGENCE. A.V.L. - 874-82-22.

SOLOGNE

près du château de Chambord Dans village à 2 h. de Paris Part. vend BELLE PROPRIÉTÉ de caractère, sur parc boisé 1 HA, bord rivière, 10 pces pples dépendances, maison de gardien Prix 1.500.000 F négociable C. B. (1) 274-77-77.

EST DE LA FRANCE
TRÈS BELLE RÉGION DE CHASSE

MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ

MAISON DE MAITRE

comprenant 12 chambres, toutes avec salle de bains ou douche, salle à manger avec cheminée, salon avec cheminée, cuisine avec office, salle d'armes. Maison de gardien avec chambre froide et chambre congélateur pour gibier. Maison entièrement meublée, d'un goût raffiné, avec literie, linge de maison etc., entourée de 1.61 hectare de terrain entièrement clos avec petit étang.

AFFAIRE EXCEPTIONNELLE

Prix très intéressant.
S'adresser au Cabinet Daniel SCHMITT,
10, rue Napoléon à SARREBOURG.
Téléphone : (8) 703-27-44.

CARNET

Décès

PAUL BONY

Mme Paul Bony, née Adeline Hébert-Stevens, son épouse,
Catherine Bony et sa fille,
Laurent et Sophie Bony et leurs enfants,
Isabelle Duley et ses enfants,
Agnès Bony et ses enfants,
Dominique Bony,
ses enfants et petits-enfants,
Mme Jean Hébert-Stevens, sa belle-mère,
M. et Mme Jean Bony,
M. et Mme Pierre Bony,
M. et Mme Jacques Bony,
ses frères et belles-sœurs, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme François Hébert-Stevens,
Mme Philippe Haour,
ses beau-frère et belles-sœurs et leurs enfants,

ont la grande douleur de faire part de la disparition de

Paul BONY,
artiste peintre verrier,

décédé dans un accident de voiture le 16 décembre 1982, à l'âge de soixante et onze ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 23 décembre 1982, à 13 h 45, en l'église Saint-Sulpice, suivie de l'inhumation au cimetière du Montparnasse.

12, rue Jean-Ferrandi,
75006 Paris.

[Né en 1911, Paul Bony entre dès 1934 dans l'atelier de Jean Hébert-Stevens et ne cessera d'animer un mouvement encouragé par le Révérend Père Couturier en faveur du vitrail sacré moderne. Ses travaux, à partir des cartons de Rouault, à Assy (1947-1949), sa collaboration désormais célèbre avec Matisse à la chapelle de Vence (1905-1951) et enfin à celle de Varengeville pour Braque (1954) ont illustré ce parcours remarquable, sans compter de nombreuses interventions dans les sanctuaires atteints par la guerre ou dans les églises nouvelles dans l'est de la France, avec la même autorité et le même sens de la beauté des verrières. Son plus jeune frère, Jacques, né en 1918, a suivi la même voie. Avec leur aîné, Jean, le grand historien de l'art médiéval, ils ont tous été les disciples d'Henri Focillon.]

GÉNÉRAL JEAN HOUSSAY

Nous apprenons le décès, survenu le lundi 20 décembre à Nantes, du

général Jean HOUSSAY,
grand officier
de la Légion d'honneur,

dont les obsèques religieuses auront lieu le mercredi 22 décembre, à 15 h 45, en l'église Notre-Dame de Bon-Port à Nantes.

[Né le 22 août 1905 à Nantes et ancien élève de Polytechnique, Jean Houssay a d'abord servi dans le génie avant d'être fait prisonnier, blessé, le 18 mai 1940 et libéré en 1945. A la Libération, il commande le génie des troupes françaises d'occupation en Allemagne, puis en 1947 celui des troupes françaises en Extrême-Orient, avec le grade de colonel.

Promu général de brigade, il est nommé, en 1955, directeur central du génie et, en 1958, avec le grade de général de division, il prend le commandement de la 26e division d'infanterie en Algérie. En 1959, il succède au général Gouraud au poste de major général de l'armée de terre et, après avoir été élevé au rang et à l'appellation de général de corps d'armée en 1960, il est nommé, en 1961, commandant la IXe région militaire à Marseille. En 1964, avec le rang de général d'armée, Jean Houssay est nommé représentant de la France au groupe militaire permanent de l'OTAN (Standing Group) qui siège à Washington.

Admis dans le cadre de réserve en 1966, le général Houssay est secrétaire général, puis vice-président, entre 1971 et 1978, de l'Association française pour la Communauté atlantique.]

LA SEMAINE DE LA BONTÉ
Reconnue d'utilité publique

CAS n° 34

Cette mère de famille a vu, en même temps, son mari incarcéré pour plusieurs mois et son fils aîné, qui faisait vivre le foyer avec son salaire, appelé sous les drapeaux. Le loyer n'a pas été payé et la pauvre femme se voit menacée d'expulsion. En attendant que le fils revienne en qualité de soutien de famille et retrouve sa situation, il faudrait, pour arrêter les poursuites et les frais :

2 000 F.

★ Prière d'adresser les dons à la Semaine de la bonté, 175, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris. C.C.P. Paris 4-52 X ou chèques bancaires.

Aucune quête n'est faite à domicile.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Bernard DUFOURNIER,
ancien ambassadeur,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,

survenu à Paris le 19 décembre 1982.
De la part de
Mme Bernard Dufournier, son épouse,
Vélérie, Bertrand et Marie-Odile,
ses enfants,
M. et Mme J. McAdam Clark,
sa sœur, son beau-frère
et leurs enfants,
Mme Pierre Dreyfus, sa belle-mère,
Et de toute sa famille.

Une messe sera célébrée le jeudi 23 décembre, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, 88, rue de l'Assomption, Paris-16e.
Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité.

53, boulevard de Beauséjour,
75016 Paris
Hill Lodge, Aldeburgh Suffolk,
Grande-Bretagne.

[Né à Paris en 1911, agrégé d'histoire et de géographie, Bernard Dufournier était entré dans la carrière en 1939 ; révoqué par Vichy, il a rejoint Alger, où il fut chef de cabinet du Commissaire aux affaires étrangères. Après la guerre, il a été successivement en poste à Zurich et à Bruxelles, avant d'être ambassadeur à Karachi, à Santiago-du-Chili, à Tripoli, à Helsinki, à Beyrouth et à Berne.]

– M. et Mme Jean-Pierre Marty et leurs enfants,
Mme Philippe Hebert, ses enfants et petits-enfants,
Mme Jean Rossigneux,
M. et Mme Henri Rossigneux, leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Raymond DURAND-AUZIAS,
née Marcelle Rossigneux,

survenu à Paris le 19 décembre 1982.
Les obsèques seront célébrées en l'église de Roquemaure (Gard) le jeudi 23 décembre 1982.

– M. et Mme André Ferretjans
et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Pierre Ferretjans
et leurs enfants,
M. et Mme Georges Ferretjans
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Henriette FERRETJANS,
née Lillo,

survenu le dimanche 19 décembre 1982 dans sa quatre-vingtième année.

L'inhumation a eu lieu au cimetière d'Aix-en-Provence, le mardi 21 décembre dans la plus stricte intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Le conseil d'administration et le personnel de la société Forges de Gueugnon ont le regret de faire part du décès de

M. René FIEVET,
président d'honneur,

survenu le 19 décembre 1982, à Cannes.
Les obsèques auront lieu le jeudi 23 décembre 1982, à 11 heures, en l'église Saint-Martin, à Denain (Nord).
22, rue de Téhéran, 75008 Paris.

– Mme Jean-Jacques Grunenwald,
M. Gérard Grunenwald,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-Jacques GRUNENWALD,
organiste titulaire
du grand orgue de Saint-Sulpice
à Paris,

survenu le 19 décembre 1982 dans sa soixante-douzième année, à Paris-7e.
La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 23 décembre 1982, à 10 h 30 précises, en l'église Saint-Sulpice Paris-6e, suivie de l'inhumation dans la sépulture familiale au cimetière du Père-Lachaise.

9, rue du Pont-des-Loges,
75007 Paris.
(Le Monde *du 21 décembre.*)

– M. et Mme Jacques GARIH
et leurs enfants,
Les familles Garih, Ziegler,
ont la profonde douleur de faire part du décès de leur petite

Eva Caroline,

subitement ravie à leur affection.
Les obsèques ont eu lieu le 21 décembre 1982, au cimetière de Bagneux-Parisien, dans l'intimité familiale.

– Mlle Paule Guinand,
M. et Mme Yves Giroud,
et leurs enfants,
M. Etienne Buffet
et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mlle Sylvanie GUINAND,
maître de recherches honoraire
au Centre national
de la recherche scientifique,

survenu à Paris le 18 décembre 1982.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 23 décembre 1982, à 10 h 30, en l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas, 252, rue Saint-Jacques, Paris-5e.

167, rue Saint-Jacques,
75005 Paris.
7, rue Michelet, 75006 Paris.

– Mme Jacques Guiral, son épouse,
Mme Anne Guiral, sa mère,
M. et Mme Christos Hadziiossif,
ses enfants,
M. et Mme Jean-Paul Guiral
et leurs enfants,
son frère, sa belle-sœur et ses neveux
ainsi que toute la famille
ont la douleur de faire part du décès subit de

Jacques GUIRAL,

survenu le 19 décembre 1982.
Les obsèques auront lieu jeudi 23 décembre, à 15 h 45, à Notre-Dame-de-Lorette à Paris.
Cet avis tient lieu de faire-part.

– Rolande Leaune, ses enfants et leurs familles ont la grande douleur de faire part du décès de

Georges LEAUNE,

survenu le 13 décembre 1982, dans sa quatre-vingtième année.
L'inhumation a eu lieu le 15 décembre au cimetière de Saint-Jean-de-Thurac, dans la stricte intimité.
Saint-Jean-de-Thurac,
47270 Puymirol.

– Nous apprenons le décès, survenu le 20 décembre, à Villefranche-sur-Mer, du

docteur Raymond LEIBOVICI.

[Né le 26 février 1901 à Paris, Raymond Leibovici, membre du parti communiste français, avait activement participé à la Résistance. Chirurgien de l'hôpital Saint-Antoine à Paris, il était professeur au collège de médecine des hôpitaux de Paris.]

– M. Nessim Moustaki,
Mme Elisabeth Moustaki et ses enfants,
M. et Mme Jean-Pierre Rosnay et leurs enfants,
M. Georges Moustaki et sa fille,
Toute la famille,
Et ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Sarah MOUSTAKI,
née Moully,

leur épouse, mère, grand-mère et parente,

survenu le 19 décembre 1982 à Paris, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Les obsèques auront lieu le jeudi 23 décembre dans la plus stricte intimité.

23, rue de la Bellefeuille,
92100 Boulogne.

Services religieux

– Michel Barak,
13109 Simiane-Collongue,

rappelle à ceux qui l'ont connu et aimé le souvenir de son père

Nathan BARAK,

décédé à Nice le 22 décembre 1974.

Avis de messes

– Une messe sera célébrée à la mémoire de

Mme Rose REPETTO,

par le Père Pierre Bollet,
aumônier national des artistes,

le lundi 27 décembre 1982, à 11 heures, église Saint-Roch, 296, rue Saint-Honoré, 75001 Paris.

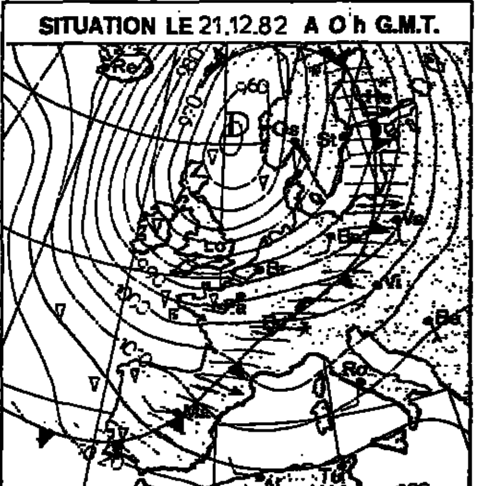
Entraide

– A l'approche de Noël, pensons à ceux qui ont faim ! Les Salésiennes missionnaires du Tamilnadu (Inde du Sud) rappellent qu'elles ont de grandes difficultés pour assurer le riz quotidien à tous les enfants de leurs écoles-orphelinats : 100 F seraient à l'heure actuelle une aide efficace pour prendre en charge un enfant pendant un mois, mais le moindre don sera reçu avec reconnaissance par l'association (loi 1901) Premdan, 67, rue Raymond-Losserand, 75014 Paris. C.C.P. Paris 22 275 91 A.

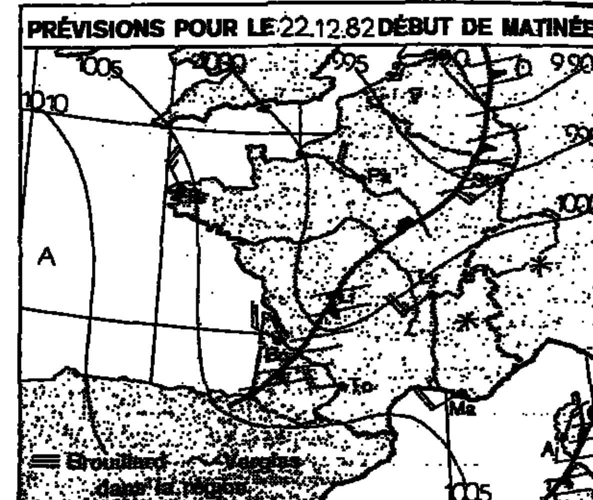
INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 21.12.82 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 22.12.82 DÉBUT DE MATINÉE



La vaste zone de basses pressions centrée sur la mer du Nord et la Scandinavie va diriger sur la France de l'air instable et de plus en plus froid. Une petite dépression centrée sur le golfe de Gênes provoquera des remontées humides sur l'est des Alpes.

Mercredi. La matinée sera assez fraîche avec des gelées de – 1 à – 4 degrés dans l'intérieur avec un ciel en général bien dégagé sur la majeure partie de la France. En cours, une ligne de grains se réactivera essentiellement sur l'est : Vosges, Jura, Alsace et sur le Sud-Ouest : Massif Central, Aquitaine, Pyrénées.

D'autre part, toujours des pluies sur la Corse et avec les remontées d'air humide sur l'Italie et la Suisse, les versants est des Alpes auront d'importantes chutes de neige.

Belle amélioration sur la moitié nord-ouest de la France où les éclaircies seront plus durables et où les giboulées seront plus rares.

Au meilleur moment de l'après-midi, 2 à 4 degrés dans l'intérieur, 5 à 6 degrés près de l'Atlantique et 8 à 10 degrés sur le bord de la Méditerranée.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 21 décembre à 7 heures, de 992,9 millibars, soit 744,7 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 20 décembre : le second le minimum de la nuit du 20 décembre au 21 décembre) : Ajaccio, 14 et 13 degrés ; Biarritz, 15 et 7 ; Bordeaux, 14 et 4 ; Bourges, 10 et 3 ; Brest, 8 et 4 ; Caen, 7 et 3 ; Cherbourg, 7 et 4 ; Clermont-Ferrand, 12 et 3 ; Dijon, 9 et 3 ; Grenoble, 9 et 1 ; Lille, 7 et 2 ; Lyon, 11 et 3 ; Marseille-Marignane, 14 et 7 ; Nancy, 8 et 4 ; Nantes, 9 et 4 ; Nice-Côte d'Azur, 10 et 9 ; Paris-Le Bourget, 8 et 4 ; Pau, 17 et 4 ; Perpignan, 12 et 8 ; Rennes, 9 et 3 ; Strasbourg, 10 et 4 ; Tours, 9 et 3 ; Toulouse, 13 et 4 ; Pointe-à-Pitre, 25 et 22.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 20 et 8 degrés ; Amsterdam, 6 et 4 ; Athènes, 15 et 8 ; Berlin, 8 et 4 ; Bonn, 8 et 4 ; Bruxelles, 7 et 4 ; Le Caire, 21 et 11 ; îles Canaries, 19 et 16 ; Copenhague, 5 et 3 ; Dakar, 25 et 19 ; Djerba, 14 et 11 ; Genève, 9 et 3 ; Jérusalem, 16 et 9 ; Lisbonne, 15 et 9 ; Londres, 7 et 5 ; Luxembourg, 6 et 2 ; Madrid, 9 et 5 ; Moscou, 2 et 1 ; Nairobi, 24 et 14 ; New-York, 3 et 1 ; Palma-de-Majorque, 16 et 12 ; Rome, 13 et 11 ; Stockholm, 2 et 2 ; Tozeur, 14 et 6 ; Tunis, 16 et 7.

PRÉVISIONS POUR LE 22 DÉCEMBRE A 0 HEURE (G.M.T.)

LES PROBABILITÉS POUR LA FIN DE LA SEMAINE

Jeudi : la profonde dépression de la mer de Norvège va s'éloigner vers le Nord et le flux froid de Nord-Ouest qu'elle dirigeait sur nos régions va maintenant s'atténuer. En France, la hausse de pression va continuer mais le froid va s'accentuer à l'attente de la nouvelle perturbation océanique qui abordera nos régions de l'ouest, samedi. Jeudi, les vents de nord et les averses vont progressivement s'atténuer, mais les gelées matinales seront un peu plus nombreuses. Encore quelques chutes de neige à basse altitude sur les Vosges, le Jura, les Alpes et le Massif central. Éclaircies plus belles en fin de journée près de l'Atlantique ainsi que dans le Midi où le mistral persistera.

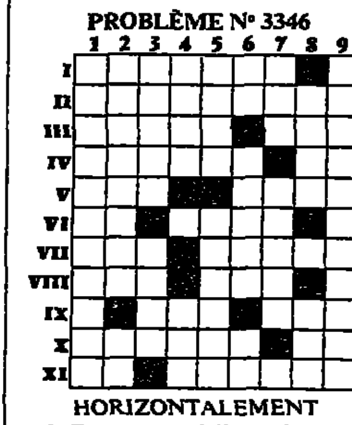
Vendredi 24 : temps froid le matin sur l'ensemble de la France avec accentuation des gelées dans l'intérieur et brouillard parfois givrant. Assez belle période ensoleillée l'après-midi avec vents faibles. Dans le Midi le mistral persistera. Nuages en soirée près de l'Atlantique et de la Manche.

Samedi 25 : le temps couvert, pluvieux et plus doux qui débutera le matin sur la Bretagne et la Normandie gagnera progressivement dans la journée la moitié nord-ouest du pays, avec des pluies précédées de neige et verglas dans l'intérieur. Les vents de sud-ouest se renforceront en Manche. Dans le nord-est, l'est et les régions du centre, les gelées matinales seront encore assez fortes avec des brouillards givrants assez fréquents, mais un lent adoucissement se développera ensuite. Belles éclaircies près de la Méditerranée où le mistral cessera.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3346



	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I								■	
II									
III						■			
IV							■		
V				■	■				
VI			■					■	
VII				■					
VIII				■				■	
IX		■				■			
X							■		
XI			■						

HORIZONTALEMENT

I. Evoque une rivière qui est inabordable quand l'eau est pure. – II. Est souvent moins dinde que celle qui la traite d'oie blanche. – III. Coupe tout, même le neuf. La marque du temps. – IV. Manipulations adroites. Note. – V. En France. Jardin suspendu. – VI. Sœurs de l'Annonciade. Repas de communion. – VII. Possessif. Ne va pas jusqu'à faire descendre l'estomac dans les talons. – VIII. Peut intéresser un priseur de « coco ». Liliacée des « bouquets » de Provence. – IX. Exempt d'ambiguïté. Agent épurateur ou élévateur. – X. Manger. Mère d'enfants bien élevés. – XI. Préposition. Un caballero y joute entre un œil noir et un regard bovin.

VERTICALEMENT

1. Echange des pierres contre des briques. – 2. Mettre à l'ombre en vue d'un jugement ou par défaut de jugement. Festin au palais des doges. – 3. Ignorants qui, plus tard, seront ferrés. Quitte son vaisseau quand il coule. – 4. Ne saurait se faire par enchantement. Le creuset d'une certaine élite. – 5. A l'origine de plus d'une expédition. Chercher à renverser par surprise. – 6. Négation. Flairé ou fleuré. Note. – 7. Outil de nihiliste. Banlieusarde de Châteauroux. – 8. Couverture de cabane ou la cabane elle-même. Plus il grandit, plus il diminue. – 9. Grues faisant des levages sur le macadam.

Solution du problème n° 3345

Horizontalement

I. Monotonie. – II. Epilation. – III. Te. Eton. – IV. Ire. Orage. – V. Ça. Oursin. – VI. Aléa. CD. – VII. Lote. Gale. – VIII. Echo. Idem. – IX. Ed. Eure. – X. Sueur. – XI. Et. Ciment.

Verticalement

1. Méticuleuse. – 2. Opéra. Oc. Ut. – 3. Ni. Athée. – 4. Olé ! Oléoduc. – 5. Tatoue. Ri. – 6. Ottoragie. – 7. Ninas. Adulé. – 8. Io. Gicler. – 9. Entendement.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* des lundi 20 et mardi 21 décembre :

DES DÉCRETS

● Modifiant l'article 8 du décret du 16 mai 1968, modifié par le décret du 31 janvier 1980, relatif aux mesures de surveillance et d'alerte destinées à faciliter la protection des populations en aval de certains aménagements hydrauliques ;

● Pris pour l'application de la loi du 6 mai 1982 et modifiant certaines dispositions de la partie réglementaire du code du travail relative aux conseils de prud'hommes ;

● Modifiant le décret du 5 juillet 1973 portant application de l'article L. 356 du code de la santé publique, complété par l'article 1er-II de la loi du 13 juillet 1972 relative à certaines conditions d'exercice des professions de médecin, chirurgien-dentiste et sage-femme.

UNE LISTE

● De classement au concours de 1982 pour l'entrée à l'École normale supérieure de l'enseignement technique (sections A1, A2, A3).

PARIS EN VISITES

JEUDI 23 DÉCEMBRE

« Exposition Oudry », 11 h 15, Grand Palais, Mme Hulot.

« Saint-Denis », 14 h 30, entrée de la basilique, Mme Vermeersch.

« Musée Cluny », 15 heures, 6, place Paul-Painlevé, Mme Allaz.

« Nativités médiévales au Musée des monuments français », 15 heures, au musée, Mlle Garnier-Ahlberg (Caisse nationale des monuments historiques).

« L'art irlandais », 15 h 15, Grand Palais, Mme Angot.

« La Liberté guidant le peuple », de Delacroix, 15 heures, Louvre, pavillon de Flore (Approche de l'art).

« Montmartre », 15 heures, métro Abbesses, Mme Moutard (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Egypte copte au Louvre », 14 h 45, métro Louvre, Mme Hauller.

« La cathédrale du Puy », 15 heures, Musée des monuments français (histoire et archéologie).

« Eglises et Hôtel-Dieu disparus de la Cité », 14 h 30, entrée Hôtel-Dieu, parvis Notre-Dame (Paris autrefois).

« L'art irlandais », 14 h 30, Grand Palais.

CONFÉRENCES

18 heures, 12, rue Vivienne, J. Breyer : « Les Templiers » (Ergonia) (projections).

La rubrique Mode paraîtra dans notre prochain numéro

Le Monde

économie

CONJONCTURE

Les prévisions de l'INSEE pour le premier semestre 1983

- *Réduction du déficit extérieur*
- *Baisse de l'activité industrielle*
- *Remontée du chômage*

Baisse de la production industrielle et des investissements, hausse des prix de détail à un rythme de nouveau rapide, (4,7 % au premier semestre), accroissement du chômage, baisse du pouvoir d'achat. L'analyse que fait l'INSEE des tendances de l'économie au premier semestre 1983 ne prête pas à l'optimisme compte tenu notamment d'un environnement international très déprimé. Sur un point seulement, les choses pourraient s'améliorer : le déficit du commerce extérieur se réduirait pour revenir aux environs de 6 milliards de francs par mois (72 milliards par an), *« déficit qui serait encore important »* souligne cependant l'INSEE.

L'environnement international – déprimé – va-t-il s'améliorer ? L'INSEE continue de prévoir une reprise aux Etats-Unis. *« Les conditions semblent réunies pour une reprise lente au cours du premier semestre 1983* (au rythme annuel de 2 %, s'accélérant pour atteindre 3 à 4 % au deuxième semestre) *due à une progression de la consommation et de l'investissement des ménages. »* De même au Japon, un rythme de croissance de 3 à 4 % l'an, fruit d'une demande interne plus vigoureuse, paraît possible. *« Un tel regain d'activité serait suffisant pour enrayer la décroissance des recettes des pays du tiers-monde et de leur demande. »*

C'est en Europe, pour l'INSEE, que les perspectives apparaissent les plus incertaines. Seule la Grande-Bretagne paraît nettement s'orienter vers la croissance au premier semestre 1983. L'activité serait médiocre en Belgique, en Italie, aux Pays-Bas, en Espagne et en R.F.A. *« où les anticipations des chefs d'entreprises sont très pessimistes »*. Un élément favorable toutefois : *« l'inflation continue de se réduire, autorisant un assouplissement des politiques restrictives que traduit la baisse des taux d'intérêt. Ainsi se lèvent les obstacles devant une reprise à terme »*.

Pour la France, les perspectives pour le premier semestre 1983 sont les suivantes :

● *Production industrielle :* la baisse serait de l'ordre de 2 % l'an au premier semestre 1983. La tendance actuellement ascendante de l'industrie automobile ferait place à une baisse. Entamé depuis deux ans, le déclin de la branche bâtiment-travaux publics se poursuivrait ;

● *Importations :* la baisse de la production industrielle, notamment, devrait entraîner une baisse de volume des importations de produits manufacturés de 1 % pendant chacun des deux premiers trimestres de 1983.

Face à cette offre en régression, la demande évoluerait de la façon suivante :

● *La consommation des ménages* continuerait d'augmenter (+ 0,3 % au premier trimestre, + 0,4 % au second), grâce à une baisse du taux d'épargne qui reviendrait de 14,8 % du revenu disponible en 1982 à 14,3 % au premier trimestre 1983 et à 13,6 % au second. Cette baisse compenserait la rupture très nette apparue à la mi-1982 dans l'évolution du pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages qui, après la baisse de 2,1 % survenue au deuxième semestre 1982, progresserait de 1,8 % au premier trimestre 1983 pour de nouveau baisser au deuxième trimestre (0,8 %). En glissement, le pouvoir d'achat du revenu disponible baisserait de 1.1 % entre la mi-82 et la mi-83, compte-tenu de la mise en application de la vignette sur les tabacs et les alcools.

● *La demande des entreprises* devrait continuer de baisser notamment l'investissement privé car les résultats d'exploitation des firmes ne s'amélioreront pas avant la mi-83 et resteront jusqu'à cette date très mauvais.

● *Les exportations* pourraient croître légèrement, de l'orde de 2 % en volume, ce qui dans un contexte de stagnation du commerce mondial serait déjà une performance.

Au total, écrit l'INSEE : *« les effectifs industriels, stabilisés au premier semestre 1982, se réduiraient, suivant une tendance de 2 % l'an, après une baisse de 0,8 % au troisième trimestre. Cette contraction, à laquelle s'ajouterait la poursuite de la baisse des effectifs des secteurs du bâtiment et des travaux publics (où la conjoncture restera très médiocre) ne serait que partiellement compensée par l'accroissement des effectifs du secteur tertiaire. Aussi, le nombre des demandeurs d'emploi, stabilisé sur la deuxième moitié de 1982 par les effets des contrats de solidarité et des mesures de lutte contre le chômage, devrait retrouver une tendance ascendante et avoisiner 2 150 000 à la mi-83. »*

L'INSEE conclut : *« Entre le risque d'une reprise de l'inflation, celui d'une persistance d'un déficit extérieur élevé et celui d'une récession, la voie que peut suivre l'économie française est à court terme très étroite. »*

ÉNERGIE

ÉCHEC DE LA CONFÉRENCE DE L'OPEP

Les treize pays membres de l'OPEP sont désormais libres de fixer leur production de pétrole

Les représentants des treize pays membres de l'OPEP ont quitté Vienne, le 20 décembre, sans avoir pu trouver un accord sur les quotas de production. Alors que les pays du Golfe accusaient certains membres (Iran, Venezuela) de « rigidité excessive » dans la négociation, d'autres délégations rendaient « l'impérialisme saoudien » responsable de l'échec.

Les ministres ont cependant affirmé leur volonté de tout faire pour maintenir la structure actuelle des prix de l'OPEP. Des consultations vont être entreprises – *« dès cette semaine »*, a précisé le ministre algérien, – pour tenter de surmonter les divergences avant le mois de mars, époque à laquelle, traditionnellement, la demande de pétrole baisse sensiblement avec l'arrivée des beaux jours dans les principaux pays consommateurs.

De notre envoyé spécial

Vienne. – La crise, les pays de l'OPEP la ressentent. Ne sont-ils pas allés jusqu'à éplucher, dimanche, les notes de frais du secrétaire général de l'Organisation, M. Nam Nguema, et lui faire de vifs reproches sur certaines dépenses somptuaires ? Mais les difficultés présentes et à venir, les multiples avertissements sur le caractère « crucial » de la réunion de Vienne n'ont pas pour autant conduit les pays membres à plus de raison dans leurs négociations sur le fond. Ils ont donc quitté la capitale autrichienne sans accord sur l'essentiel : la programmation de leur production.

Avec une extrême pudeur, le communiqué publié le 20 décembre précise : *« La conférence a examiné la situation du marché et décidé de prendre les mesures nécessaires pour stabiliser le marché et défendre la structure des prix de l'OPEP. Dans ce but la conférence a décidé que la production totale de l'OPEP ne devrait pas excéder 18,5 millions de barils par jour. Cependant un accord sur l'établissement de quotas nationaux pour la répartition de cette production nécessitera de plus amples consultations parmi les gouvernements respectifs. »* Voilà qui masque bien mal l'échec total de cette réunion.

« Si nous avions voulu parvenir à tout prix à un accord », commentait le ministre du Koweït, Cheikh Ali Khalifa Al Sabah, *« nous aurions pu y parvenir avec une répartition de 19 millions de barils par jour en moyenne pour l'année. Un tel chiffre n'était pas irréaliste pour le marché. Mais nous voulions garder une marge pour éviter les effets éventuels d'une manipulation des stocks. Et nous avions décidé soit d'obtenir un véritable accord, soit de constater un désaccord. »* C'est sans doute pourquoi l'OPEP souvent soucieuse de sauvegarder les apparences n'a même pas fait cet effort.

A en croire les pays modérés, il faut rechercher la cause de l'échec dans l'attitude rigide de quelques pays et dans le *« bluff »* d'un autre, bien que publiquement Cheikh Ali Khalifa Al Sabah, diplomate, reconnaît que *« chacun a sa part de responsabilité »*.

On connaît les rigidités : le Venezuela, dont le budget 1983 a été préparé sur la base d'un niveau de production de 1,9 *million de barils par* jour ne voulait pas aller en-deçà. Et l'Iran a continué lundi matin à réclamer un quota de 3,2 millions de barils par jour, ce qui lui laissait un niveau d'exportation de 2,5 millions. Quant au *« bluff »* c'est celui de la Libye, qui a certes accepté au cours des négociations de s'engager sur un quota quotidien de 1,1 million de barils, mais qui, avant même la conférence, avait signé une série de contrats nécessitant un niveau d'extraction de 1,8 million de barils quotidiens.

Les pays ainsi mis en cause retournent l'argument aux « modérés » du Golfe. Pour eux, la seule responsabilité de l'échec incombe à l'*« impérialisme saoudien »*. Le refus de Cheikh Yamani de s'associer à une programmation de la production – *« le niveau d'extraction de l'Arabie Saoudite relève du roi »* dit-il – était irritant pour les autres. *Chaque membre de la famille devrait être égal »* affirme le ministre iranien M. Gharazi qui réclame que son homologue saoudien vienne à l'OPEP *« avec un véritable pouvoir de décision »*, et ajoute que, de toute manière, un accord à l'OPEP sera difficile tant que les Saoudiens supporteront *« le régime fasciste de Saddam Hussein »*.

Depuis deux ans maintenant la délégation de la République islamique cherche à ramener l'Arabie Saoudite à l'égal des autres membres, à « banaliser » son rôle dans l'OPEP.

Dans cette tentative, loin de s'être marginalisé l'Iran a trouvé un certain nombre d'alliés. Aussi lorsque Cheikh Yamani a accepté de réduire son quota à 6 millions de barils par jour, le ministre algérien, M. Nabi, a réclamé immédiatement que les Saoudiens descendent à 5,5 millions. C'était inacceptable. L'échec était consommé.

Chaque pays est donc désormais libre de fixer sa production, d'autant que le comité de surveillance du marché, mis en place en mars 1982 pour contrôler le système de quotas alors instauré, est supprimé.

Même si Cheikh Yamani affirme vouloir défendre le prix de 34 dollars, l'Arabie Saoudite peut-elle longtemps rester à un prix un peu supérieur à celui du marché ? Déjà Petromin, la compagnie saoudienne, trouve des arrangements. Le contrat, signé avec les deux compagnies françaises par exemple, pour au moins 3 millions de tonnes par an pendant trois ans, comporte des bruts beaucoup plus lourds que par le passé, lesquels sont sous-cotés par rapport au pétrole arabe léger.

Les avis étaient partagés dans les délégations sur ces questions. Mais l'on reconnaissait que *« la possibilité d'une baisse des prix existe »*, en l'excluant toutefois dans les quinze prochains jours. Les pays du Golfe ont bien conscience que cette baisse ne changera rien à la situation, mais ils seraient arrivés à la conclusion que c'est la meilleure solution pour rétablir la discipline dans l'OPEP. Sans doute attendront-ils pour ce faire d'être aidés par le marché afin qu'une éventuelle baisse des prix soit mieux acceptée par les quatre ou cinq pays récalcitrants. En attendant, tous les *« traders »* européens, à l'exception de la filiale de B.P., ont pris des positions à la baisse pour les prochains mois.

BRUNO DETHOMAS.

SOCIAL

LE RAPPORT SUR LES « COMPTES PREVISIONNELS » DE LA SECURITE SOCIALE

« Globalement, le régime général devrait retrouver son équilibre dès 1983

M. Bérégovoy s'est déclaré *« relativement optimiste »* à propos de l'évolution des dépenses hospitalières au cours des prochains mois. Le ministre des affaires sociales, qui commentait, lundi 20 décembre, devant la presse, le rapport de la commission des comptes de la Sécurité sociale, rendu public le même jour, a souligné la *« nécessité de maîtriser »* ces dépenses qui, *« depuis de très nombreuses années, croissent à un rythme bien plus rapide que le P.I.B. »* (produit intérieur brut). Ce résultat ne sera atteint, selon le ministre, que par un *« appel au bon sens des Français et par la collaboration des professions de santé et du milieu hospitalier »*.

« Globalement le régime général de la Sécurité sociale devrait retrouver son équilibre dès 1983 avec un déficit de 168 millions de francs, sur 553 milliards de francs de recettes » Telle est la conclusion principale mais prudente de la commission des comptes de la Sécurité sociale, qui a présenté, lundi 20 décembre, son rapport sur les prévisions de dépenses et de recettes pour les caisses de 1981 à 1983.

Le rapport rappelle toutefois qu'il s'agit de prévisions fondées sur des hypothèses économiques qui peuvent être remises en cause et qu'une erreur d'appréciation de 1 % portant sur des masses aussi importantes représente une somme de 8 milliards de francs.

Le retour à l'équilibre, indique le rapport, s'explique par plusieurs raisons : les mesures de fiancement prises par Mme Questiaux en novembre 1981 puis celles de freinage des prestations et de nouvelles recettes adoptées par M. Bérégovoy en 1982, enfin la relative décélération des dépenses de santé dont le rythme de progression fléchit depuis quelques mois.

Prenant en compte toutes ces hypothèses et ces évolutions, le rapport prévoit globalement un retour à l'équilibre.

● Les prestations sociales, qui en 1981 augmentaient de 17,1 % alors que la production s'accroissait de 11,4 % (différentiel de 5,7 points), devraient progresser de 12 % et la production de 11,1 % (différentiel d'à peine un point).

● En 1982, le régime général devrait être en déséquilibre (– 2,4 milliards de francs), mais avec de grandes différences selon les caisses. Grâce notamment à la majoration d'un point des cotisations salariales fin 1981 – mesures qui a eu son plein effet en 1982, – *« les soldes de l'assurance-maladie devraient être excédentaires et permettre de résorber en 1982 le déséquilibre de la caisse nationale d'allocations familiales »*. ● En1983, le rapport table aussi sur un excédent de la caisse d'assurance-maladie qui permettrait, cette fois, de résorber le déséquilibre de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse.

Les rapporteurs soulignent leur préoccupation à propos de l'évolution des dépenses d'assurance-maladie et de la trésorerie du régime qui *« justifient une attention particulière »*. Ils notent tout d'abord un « fléchissement » de certaines dépenses de santé : *« ralentissement important de l'augmentation des remboursements au titre des honoraires médicaux privés dû à la fois au blocage des honoraires (en 1982) et à un freinage du nombre des visites »* ; *« un net fléchissement »* des remboursements de médicaments et une « quasi-stabilité » des indemnités journalières. Ils soulignent ensuite le maintien à un rythme élevé de la progression des dépenses hospitalières et ajoutent : *« C'est là la constatation la plus préoccupante »*.

● Au sujet de la trésorerie du régime général le rapport confirme les difficultés de la fin 1982 et estime que d'ici à la fin de l'année *« des moyens supplémentaire »* doivent être trouvés.

En conclusion, les rapporteurs constatent la fragilité des prévisions, qui, disent-ils, *« ne restent fiables qu'à court voire à très court terme »* et, estimant que *« les gestionnaires ont besoin de tableaux de bord permettant de déceler derrière les chiffres les évolutions et les tendances »*, font une série de propositions :

– *« Présentation, au lieu d'une prévision unique, d'un jeu d'hypothèses permettant un ajustement plus rapide aux évolutions constatées en cours d'exercice.*

– *« Formulation d'objectifs d'équilibre des comptes assortis de mesures correctrices destinées à être mises en application au fur et à mesures des dérives constatées. »*

L'ÉVOLUTION DES COMPTES

(En millions de francs courants)	1981	1982	1983
Dépenses du régime général	414 327	488 625	552 726
SOLDES			
C.N.A.M.-maladie	– 2 890	+ 6 573	+ 8 084
C.N.A.V.-vieillesse	– 673	– 393	– 6 149
C.N.A.F.-famille	– 3 058	– 8 670	– 2 103
Régime général	– 6 621	– 2 492	– 168

Source : Commission des comptes de la Sécurité sociale décembre 1982 : pour 1982 et 1983, il s'agit de comptes provisionnels.

Un relatif scepticisme

Pauves comptes de la Sécurité sociale ! Deux lectures peuvent être faites du raport que vient de présenter la commission des comptes de la Sécurité sociale.

Une lecture « relativement optimiste » *comme le déclare M. Bérégovoy. Explications et chiffres très détaillés à l'appui, les rapporteurs annoncent de bonnes nouvelles : le régime général de sécurité sociale retrouvera globalement son équilibre ; le freinage des dépenses sociales est bien amorcé ; dans un proche avenir, les prestations évolueront à un rythème proche de celui de la production intérieure brute. Faut-il pour autant voir en rose l'avenir comptable de cette noble institution ? Les rapporteurs prennent toutes les précautions pour éviter ce reproche : ils soulignent à plusieurs reprises qu'il s'agit de prévisions, qu'il faut les interpréter avec grande prudence, et attirent l'attention des gestionnaires sur les dépenses hospitalières. Mieux encore, ils proposent, comme nous l'avions suggéré dans* le Monde, *de mettre en place une batterie de tableaux de bord qui permettraient de connaître très tôt tout dérapage et de prévoir des mécanismes correcteurs pour contrôler ces déviations. A son tour, le ministre, commentant ce rapport, lance un appel à la* « maîtrise » *tout en manifestant un* « optimisme relatif ».

Une deuxième lecture du rapport, mais aussi des tableaux qui le suivent en annexe, suscite cependant non pas le pessimisme, mais un réel scepticisme. Pourquoi tout d'abord n'avoir pas, dès cette année, présenté d'autres hypothèses chiffrées, révélant courageusement ce que deviendrait le déficit de la Sécurité sociale en cas de dérapage économique (plus de chômeurs, moins de cotisants, etc.) ou en cas de consommation médicale importante (grippe, recours fréquent au secteur hospitalier, etc.) ? Pourquoi enfin ne pas énumérer les « correcteurs » qui devraient alors être envisagés ?

La crainte d'effaroucher n'est pas toujours bonne conseillère. Elle l'est d'autant moins que les hypothèses choisies sont contestables. Selon les critères retenus par les rapporteurs, en 1983 la réduction des effectifs cotisants et la stabilisation des salaires se solderont par un accroissement de rentrées de cotisation pour la caisse-maladie de 8,83 % seulement au lieu de 21,42 % en 1982. Certes la majoration de cotisations des pré retraités et la création de recettes exceptionnelles devraient apporter 6.3 milliards de francs. Mais ces ressources ne sont-elle pas en partie aléatoires ? Le doute est en tout cas permis.

Plus problématique est l'hypothèse de nos statisticiens sur les dépenses : le rythme de progression annuelle des frais de séjour dans les hôpitaux devrait passer de + 17,84 % en 1982 (hypothèse déjà très aléatoire pour l'année en cours) à seulement 12,20 % en 1983. De même l'ensemble des soins de santé devrait augmenter de 12,31 % en 1983 au lieu de 15,22 % en 1982. Est-ce réaliste ?

Certes M. Bérégovoy dispose d' « armes nouvelles » *pour* « tenir » *son pari – taxes sur l'alcool et le tabac – mais déjà certaines ont disparu de son premier projet – abandon puis maintien de la franchise postale ; d'autres, comme le forfait hôtelier, sont très critiquées. En outre, le gouvernement, en promettant qu'il n'y aurait pas de majoration de cotisation en 1983, s'est lié les mains. Reviendra-t-il fin 1983 sur ses promesses ? On ne voit pas comment, en tout cas, le déséquilibre de la caisse vieillesse (– 395 millions de francs en 1982, – 6,149 milliards de francs en 1983) sera atténué... sans parler des déficits* « prévisionnels » *de la caisse vieillesse des artisans (– 222 millions de francs), de la caisse maladie des indépendants (– 559 millions de francs). Peut-on toucher aux réserves des retraites complémentaires (plusieurs milliards de francs) ? Non seulement cette solution remettrait en cause leur autonomie et provoquerait une tempête politico-syndicale, mais ce serait une erreur dans la mesure où ces réserves ont tendance à se réduire considérablement (1).*

JEAN-PIERRE DUMONT.

(1) Caisse de retraite des cadres : son excédent passerait de 2,8 milliards en 1981 à 242 millions en 1983.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. –		Rep. + ou Dép. –		Rep. + ou Dép. –	
$ E.-U.	6,8100	6,8150	+ 175	+ 215	+ 345	+ 390	+ 990	+1110
$ can.	5,5040	5,5140	+ 90	+ 130	+ 185	+ 230	+ 530	+ 645
Yen (100)	2,8010	2,8050	+ 130	+ 150	+ 260	+ 285	+ 790	+ 860
DM	2,8275	2,8300	+ 145	+ 170	+ 290	+ 320	+ 900	+ 970
Florin	2,5600	2,5640	+ 155	+ 185	+ 310	+ 340	+ 875	+ 940
F.B. (100)	14,4650	14,4900	– 990	– 440	–1090	– 530	–1230	– 530
F.S.	3,3600	3,3650	+ 250	+ 280	+ 490	+ 520	+1440	+1535
L. (1 000)	4,8900	4,8950	– 710	– 590	–1205	–1090	–2510	–2335
£	11,0040	11,0150	+ 140	+ 220	+ 315	+ 405	+1170	+1385

TAUX DES EURO-MONNAIES

$ E.-U.	8 7/8	9 5/8	9 7/16	9 13/16	9 7/16	9 13/16	9 11/16	10 1/16
DM	5 1/2	5 7/8	6 7/16	6 13/16	6 7/16	6 13/16	6 1/4	6 5/8
Florin	2 3/8	3 5/8	5 1/8	5 5/8	5 3/16	5 11/16	5 5/16	5 13/16
F.B. (100)	17 3/4	25 1/4	17 3/4	21	15	18	13 1/2	15 1/2
F.S.	1 1/8	1 7/8	3 7/8	4 1/8	3 7/8	4 1/8	4	4 3/8
L. (1 000)	39	76	34	38	31	34	25 1/2	27
£	10 1/2	11	10 7/8	11 1/8	10 3/4	11 11/8	10 9/16	10 15/16
F. franç.	45	60	33	38	25	30	20	25

AFFAIRES

LE FINANCEMENT DU SECTEUR PUBLIC

C.I.I.-HONEYWELL BULL A BESOIN D'AU MOINS 2,5 MILLIARDS DE FRANCS EN 1983

M. Jacques Stern, P.-D.G. de Machines Bull et de CII-H.B., et de M. Francis Lorentz, directeur général de la Compagnie, ont présenté, le 20 décembre, le plan de réorganisation du groupe et annoncé officiellement la prise de contrôle par C.M.B. de la SEMS et du département périinformatique du groupe Thomson.

La nouvelle structure mise en place à partir du 1er janvier vise à faire de la Compagnie des machines Bull le pivot d'un groupe de filiales spécialisées correspondant à quatre domaines principaux d'activités. La C.I.I.-H.B. proprement dite pour les systèmes d'informatique, une filiale périphérique, la SEMS (mini-informatique) et une filiale bureautique. Cette structure devrait permettre de mieux cerner les centres de pertes et profits, de décentraliser les responsabilités et de faciliter d'éventuelles coopérations extérieures.

Faute d'un effort financier très important de la collectivité, il est hors de question que C.I.I.-Honeywell Bull puisse assumer le rôle que les pouvoirs publics souhaitent lui voir jouer dans le développement de la filiale électronique. Tel est le constat que les dirigeants, six mois après leur entrée en fonctions, ont formulé devant la presse.

« *Traînant un passé épouvantable, héritant d'une entreprise sans capitaux propres et d'une ligne de produits disparate* », le problème de C.I.I.-H.B. se résume en quelques chiffres chocs. En 1983, les frais financiers représenteront 10 % du chiffre d'affaires, évalué à 9 milliards de francs. Les investissements, obligatoires pour assurer la simple continuité des produits actuels et financer le parc locatif s'élèveront à près de 20 % du chiffre d'affaires. Pour garder le contact avec le marché et investir dans de nouvelles activités, il faudrait consacrer environ 10 % des ventes à la recherche-développement. Or C.I.I.-H.B. ne peut, sur ses ressources propres, autofinancer qu'une part seulement de ces dépenses. Les demandes de la Compagnie portent donc sur plusieurs points.

Il faut d'abord « *boucher les trous de 1981-1982* » (1,8 milliard de francs), l'entreprise n'ayant pratiquement plus de capitaux propres. Elle ne peut ensuite autofinancer que 7 % de ses recherches. A la différence d'autres grands groupes français ou étrangers du secteur de l'électronique, C.I.I.-H.B. n'a pas accès à ces « aides déguisées » que sont, dans tous les pays, les contrats militaires, ceux liés au téléphone ou à des grands programmes comme le nucléaire. Aussi demande-t-elle que les pouvoirs publics prennent en compte ce handicap et, d'une façon ou d'une autre, financent la part de dépenses en recherche et développement supérieure à 7 % de son chiffre d'affaires (soit 300 millions de francs environ par an pour un taux de 10 %).

Enfin, elle souhaite ramener, en trois ans, de 10 % à 4 % (soit 500 millions de francs par an) la part des frais financiers, en diminuant, par quelque biais que ce soit, le niveau de son endettement. Au total, C.I.I.-H.B. aurait donc besoin, en 1983, d'au moins 2,5 milliards de francs. C'est un minimum , estiment ses dirigeants, si l'on veut que l'entreprise ait une chance de s'en sortir.

« *Nous ne deviendrons pas profitables avant 1986*, a averti M. Stern, [mais] *la collectivité doit savoir que si nous échouons, ou si nous adoptons, faute de moyens financiers, une stratégie de repli en nous transformant en simple commerçant vendant les produits des autres, la France ne reviendra plus jamais dans l'industrie informatique.* »

Les entreprises nationalisées souhaitent recevoir 50 milliards de francs de fonds propres en trois ans

Les onze sociétés nationalisées (1) du secteur concurrentiel ont remis leurs plans d'entreprise au ministère de la recherche et de l'industrie : la SNIAS, la SNECMA, Matra et Dassault négocient, pour leur part, avec le ministère de la défense. Dans ces plans, a indiqué le 20 décembre M. Chevènement, ministre de la recherche et de l'industrie, chaque groupe expose ses hypothèses de travail, présente ses activités actuelles, développe ses objectifs en matière de produits, de marchés, de recherche, d'emploi, de balance commerciale. L'effet d'entraînement de ces projets sur les P.M.E. ainsi que leurs implications financières sont également traitées.

« *Pour la plupart de ces entreprises, l'exercice a été salubre* », a indiqué le ministre, car il les a obligées à réfléchir sur leur devenir à moyen et long terme. En outre, les syndicats ont été associés à l'élaboration de ces plans, ce qui constitue une « *première mondiale* ». M. Chevènement a jugé que ces plans étaient, dans l'ensemble, « *de qualité* ». Deux entreprises cependant n'ont pas « *vu les problèmes dans toutes leurs dimensions* » et la régie Renault a « *remis un document incomplet* ».

Evoquant les questions financières, qui feront l'objet de réunions au début de l'année entre les dirigeants des groupes et les pouvoirs publics, le ministre a estimé qu'il « *y avait des demandes raisonnables et d'autres qui ne le sont pas* ».

Au total, l'addition des demandes en fonds propres des onze groupes atteint, pour trois ans, environ 50 milliards de francs. Chiffre qui n'a qu'une valeur indicative. L'État apportera de l'argent en fonction de deux critères : la nature et le sérieux des projets présentés ; les handicaps propres à certains secteurs industriels.

Pouvoirs publics et entreprises nationalisées vont mettre sur pied, à partir de ces plans, des contrats pluriannuels qui prendront la forme de conventions engageant les deux parties. Leur signature devrait intervenir fin janvier-début février. Ils rappelleront les vocations de chaque entreprise et ses grands objectifs pour la période 1983-1985, et seront éventuellement affinés en fin d'année en fonction des travaux définitifs du IXe Plan.

(1) C.G.E, Thomson, PUK, Rhône-Poulenc, Saint-Gobain, C.D.F. chimie, Renault, C.I.I.-H.B., E.M.C., Sacilor, Usinor.

DANS LA PRESSE HEBDOMADAIRE

Dialogue Etat-patrons

Pour nombre de commentateurs de la presse hebdomadaire, l'assemblée de patrons réunis à Villepinte, le 14 décembre, marque l'annonce d'un vrai dialogue entre l'Etat et les chefs d'entreprise. Toutefois, certains sont plus réservés, tel François Hilsum qui affirme dans l'*HUMANITÉ-DIMANCHE* : « *Le rassemblement de Villepinte est une vaste opération politicienne servant les intérêts du grand patronat et ceux des partis de droite. L'amélioration du sort de la masse des salariés, le redressement national ne sont pas à chercher dans cette voie. Georges Marchais a exposé, lors d'une conférence récente, les atouts et les moyens dont notre peuple dispose pour sortir de la crise. C'est le sens de l'action menée par les communistes pour produire français, pour que les travailleurs puissent utiliser leurs nouveaux droits et pour la progression du pouvoir d'achat.* »

ROUGE, hebdomadaire de la ligue communiste révolutionnaire (trotskiste) observe : « *plus le gouvernement cède, plus les patrons en demandent* ». L'organe de la L.C.R. estime : « *A ceux, choqués par cette salle pleine de vingt mille patrons au coude-à-coude pour leurs privilèges, C.G.T. comme C.F.D.T., P.S. et P.C. doivent proposer une mobilisation unitaire. Elle seule peut venir à bout de l'arrogance patronale.* »

INFORMATIONS OUVRIÈRES, organe central du parti communiste internanionaliste (trotskiste) dénonce également les exigences de M. Gattaz, et propose sa solution : « *que la majorité P.S.-P.C.F. s'engage à respecter le mandat confié par les masses laborieuses et la jeunesse, qu'elle prenne les premières mesures énergiques pour bloquer les licenciements, ordonner l'embauche massive, préserver les revenus des familles populaires et l'ensemble des acquis ouvriers, sauver l'école publique. Et, pour commencer, qu'elle chasse Jacques Delors, le représentant direct du C.N.P.F. au sein du gouvernement !* »

Aux yeux d'*ASPECTS DE LA FRANCE* et du *PÈLERIN*, les patrons ont lancé un « S.O.S. » A-t-il été entendu ? Pierre Pujo, dans l'hebdomadaire royaliste répond :

« *Les organisateurs de ces états généraux veulent ouvrir les yeux des Français sur la réalité de l'entreprise. L'intention est louable, mais il ne faut pas s'illusionner sur la portée d'une telle initiative. D'abord parce que la démocratie nourrit les faiseurs d'utopie et leur donne prise sur un grand nombre de nos compatriotes. Désintoxiquer les esprits n'est pas une petite affaire. Ensuite, ceux qu'il faut convaincre, ce sont, plus encore que la masse des Français, ceux qui détiennent l'autorité politique. Or ces derniers sont englués dans leur idéologie. Plutôt que de prendre en considération les revendications des chefs d'entreprise, ils préféreront les désigner comme les boucs émissaires des difficultés économiques du pays.* »

De son côté, René Poujol, du PÈLERIN constate : « *La nouvelle politique économique, inaugurée au printemps 1982, est généralement interprétée dans les milieux patronaux comme le signe d'un retour — jugé encore trop timide — aux réalités. Cela étant, le discours gouvernemental officiel demeure flou. Il se situe dans la continuité par rapport à la première année du septennat, une politique qui, par bien des aspects, semble s'inscrire plutôt en rupture. Cette ambiguïté a sans doute son utilité politique, mais elle ne prépare guère l'opinion à « entendre » le discours des chefs d'entreprise.* »

Quant à Alain Griotteray, dans *LE FIGARO MAGAZINE*, il estime que les « patrons ne mesurent pas toutes les conséquences de la machinerie totalitaire qui s'est mise en marche en juin 1981 ».

Dans *L'EXPRESS*, Noël-Jean Bergeroux ne retient qu'une seule interprétation des « *actuels efforts du patronat* » : « *la volonté*, écrit-il, *d'améliorer son image dans l'opinion et celle de demeurer l'interlocuteur du gouvernement* ». Il salue au passage « *l'exemplaire opération de marketing économico-politique* » du C.N.P.F.

Jacques Mornand, das *LE NOUVEL OBSERVATEUR* se montre catégorique. Il évoque « *le début d'une réconciliation entre pouvoirs publics et patronat* », « *l'amorce d'un éventuel* « *compromis historique* » avant de conclure : « *une nouvelle donne a commencé : le dialogue gouvernement-patronat reprend* ».

« *La franche reconnaissance, jusqu'à l'Elysée, du rôle des entreprises et la gestion économique rigoureuse inaugurée en juin dernier ont probablement créé un terrain d'entente* », explique, dans *HEBDO-TEMOIGNAGE CHRETIEN*, Philippe Warnier qui ajoute : « *La France de gauche devrait reconnaître qu'elle a besoin des « chefs d'entreprise-travailleurs ». Mais ceux-ci devraient — enfin ! — comprendre qu'il n'y a pas de dialogue social qui puisse faire l'économie d'une prise en compte de la réalité syndicale.* »

Pour Dominique Audibert, dans *LE POINT*, M. Yvon Gattaz « *joue son succès* » sur le « *pari d'une coexistence à ras de terre avec la gauche débarrassée de préalables idéologiques* ». Il poursuit : « *mais, pour que la mayonnaise prenne vraiment, il faudra de part et d'autre, dans les rangs du patronat comme dans ceux du gouvernement, cet ingrédient impalpable mais si précieux : la confiance* ».

Il est vrai que sans elle, tout geste de bonne volonté, qu'il vienne des patrons ou du gouvernement, apparaîtrait comme une manœuvre hypocrite. — A. CH.

ÉTRANGER

Au Brésil

LE PRESIDENT DE LA BANQUE CENTRALE PROPOSE UN PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT FINANCIER

M. Langoni, président de la Banque centrale du Brésil, a proposé, lundi 20 décembre à New-York, un programme d'assainissement financier aux représentants de cent dix banques internationales créditrices de son pays, et s'est déclaré confiant dans l'acceptation des propositions brésiliennes d'ici le 31 décembre.

Selon M. Langoni, M. de La Rosière, directeur exécutif du F.M.I., s'est montré conscient de la nécessité de venir en aide au Brésil.

Le programme comprend quatre points principaux, qui devraient permettre au Brésil de faire face à des dettes extérieures d'environ 85 milliards de dollars (et 100 milliards suivant certains).

- Maintien des lignes de crédit pour les dettes commerciales à court terme d'un montant de 8,8 milliards de dollars ;
- Prolongation de dettes d'un montant de 4,4 milliards de dollars venant a échéance en 1983 ;
- Nouveau prêt de 4,4 milliards de dollars ;
- Renouvellement de toutes les lignes de crédit inter-bancaires au banques brésiliennes.

M. Langoni a déclaré que le Brésil, en contre-partie, s'engagerait à faire des économies et à combattre l'inflation.

Il a affirmé qu'il y aura de sévères réductions dans le déficit du secteur public. La structure des taux d'intérêt sera réajustée par l'élimination graduelle des subventions à l'agriculture et par l'arrêt de nouvelles augmentations importantes de la dette publique.

Enfin, M. Langoni a promis une « *réelle* » dévaluation par l'accélération de la cadence de mini-dévaluations par rapport au dollar pour atteindre un taux dépassant légèrement le rythme brésilien de l'inflation.

Mardi, M. Langoni s'entretient à New-York avec des comités spécialisés formés par les banquiers. Ces comités feront, à leur tour, des recommandations aux quelques mille quatre cents banques privées et vingt-neuf banques centrales créditrices du Brésil. — (*A.F.P.*)

COMMERCE INTERNATIONAL

MAGNÉTOSCOPES : BRUXELLES RÉAGIT

La Commission européenne a demandé le 20 décembre à la France de lever, le 1er janvier, ses mesures restrictives aux importations de magnétoscopes ; autrement dit de revenir sur sa décision d'effectuer les opérations de dédouanement au seul centre de Poitiers.

Elle demande également pour le début de l'année que la France cesse d'exiger la rédaction en français des documents d'accompagnement des marchandises importées.

Dans les deux cas, la Commission se tournera vers la Cour européenne de justice si le gouvernement français ne se conforme pas à ses exigences. — (*Corresp.*)

EN SUÈDE AUSSI...

Stockholm (*A.F.P.*). — Le Parlement suédois a voté, jeudi soir, l'établissement d'une taxe de 600 couronnes (soit autant de francs) sur l'achat de chaque magnétoscope. La décision deviendra effective le 2 janvier. Le parc de magnétoscopes s'élève en Suède à deux cent cinquante mille appareils pour huit millions d'habitants.

GRACE A UN NOUVEAU RÉGIME DE CHANGE

Le Mexique espère restaurer la conférence sur le plan international et stimuler les exportations

De notre correspondant

Mexico. — Allégement du contrôle des changes et nouvelle dévaluation sont les deux caractéristiques principales du nouveau système entré en vigueur le lundi 20 décembre. Le dollar a été coté ce jour à 95 pesos sur le marché dit « contrôlé » et à 148 pesos sur le marché dit « libre », ce qui équivaut à une dévaluation de 47% dans le premier cas et de 53 % dans le second par rapport aux parités précédentes.

Le dollar, qui valait 25 pesos environ au début de 1982, était coté depuis l'instauration du contrôle généralisé des changes le 1er septembre à 50 pesos pour les transactions indispensables et à 70 pesos pour les autres. Depuis le 13 décembre, les deux taux avaient été unifiés à 70 pesos ; mais l'acquisition de devises restait pratiquement impossible.

La nouvelle réglementation prévoit que les marchés « contrôlé » et « libre » finiront par se rejoindre. Le premier évoluera grâce à une dérive quotidienne dont l'effet cumulé devrait atteindre 50 % à la fin de 1984. Au contraire, la normalisation progressive de la situation devrait contribuer à ce que les prix sur le marché « libre » baissent sensiblement au fil des mois.

Le taux « contrôlé » sera appliqué aux exportations, à la dette publique et privée, à l'essentiel des importations, aux dépenses extérieures du corps diplomatique, ainsi qu'à la participation financière dans les organismes internationaux. Toutes les autres transactions se feront sur le marché « libre » dont les fluctuations seront théoriquement le reflet de l'offre et de la demande. En fait, le taux en sera fixé chaque jour par les banques, c'est-à-dire par l'État (sauf le long de la frontière nord où continueront de fonctionner des maisons de change autorisées).

A titre provisoire, la Banque nationale a décidé le maintien d'un taux spécial à 70 pesos pour les dettes engagées avant l'entrée en vigueur des mesures actuelles. Il a prévu en outre un taux pour les transactions futures à long terme qui sera inférieur au taux « contrôlé ».

Selon les prévisions officielles, le pays devrait disposer en 1983 de 25 milliards de dollars : 20 milliards du fait des exportations (dont 16 grâce au pétrole) et 5 milliards en raison des nouveaux crédits acquis à l'étranger. Sur ce total, 14 milliards seront consacrés au service de la dette publique et privée, et 11 milliards aux importations. Ces chiffres, raisonnables, dépendent en fait de deux inconnues : le maintien des prix du pétrole et la capacité d'exporter des autres secteurs.

Allégement du contrôle des changes et dévaluation étaient prévus depuis longtemps. La simple nomination, le 10 décembre, de M. Miguel Mancera comme directeur de Banco de Mexico en était l'annonce : il avait été obligé de donner sa démission le 31 août, du fait de son désaccord avec la nationalisation des banques et l'établissement du contrôle généralisé des changes décidés par le président sortant Lopez Portillo.

Grâce au nouveau système, le gouvernement espère faire remonter les actions du Mexique à l'extérieur, attirer les touristes que le contrôle effrayait et stimuler les exportations. Un certain rapatriement des capitaux est même attendu du fait non seulement des nouveaux taux de change, mais aussi grâce à la mise en place de taux d'intérêt plus attrayants.

Considérées par tout le monde comme inévitables, les décisions prises sont frappées du sceau de la plus parfaite orthodoxie, mais entraînent quelques réserves, le système mis en place étant exactement le même que celui qui n'avait pas fonctionné en août. Son succès dépend donc de la confiance, dont on ne sait pas encore vraiment si elle est revenue. Ainsi un industriel qui pourrait se procurer des dollars à 95 pesos sur le marché « contrôlé » aura plus intérêt à les revendre immédiatement à 148 pesos sur le marché « libre » qu'à se procurer des pièces détachées (en tout cas tant que les deux cours ne se seront pas rapprochés substantiellement).

La présence de M. Mancera, dont les compétences sont reconnues à l'étranger, est volontiers considérée ici comme une provocation par tous ceux qui ont appuyé les mesures annonçées le 1er septembre par M. Lopez Portillo. Dans cette période d'austérité rigoureuse, les syndicats et certains secteurs du parti révolutionnaire institutionnel n'apprécient guère la composition, jugée par eux excessivement technique, du cabinet de M. de La Madrid, et son manque d'ouverture sur les différentes tendances du mouvement.

FRANCIS PISANI.

LEVÉE PARTIELLE DU BOYCOTTAGE ARABE DE RENAULT

Tunis (*A.F.P.*). — La quarante-huitième conférence des officiers de liaison des bureaux de boycottage arabes d'Israël a décidé, le 18 décembre, à Tunis, de lever le boycottage de trente-deux sociétés de nationalités française, américaine, britannique, ouest-allemande, suisse, kényane et indienne, après que « *des documents eurent prouvé qu'elles ont rompu avec Israël, et se sont engagées à appliquer les règles de boycottage décidées* », apprend-on de source informée.

Selon la même source, la conférence a décidé de transformer le boycottage intégral à l'égard de Renault et de ses filiales en un « *boycottage partiel touchant certains de leurs produits* ». La décision de boycottage avait été prise le 17 décembre 1981, le bureau de la Ligue arabe déclarant tenir la régie Renault (actionnaire principal d'American Motors Corporation depuis 1979) responsable du fait que les jeeps expédiées par A.M.C. étaient assemblées en Israël pour l'armée israélienne. Renault—Véhicules industriels a en un an, perdu la vente d'environ deux mille camions, représentant 10 % de ses exportations. La Régie a été peu touchée car elle ne vendait qu'un millier de voitures sur les marchés des dix pays du Proche-Orient, participant au boycottage (Liban, Arabie Saoudite, Jordanie, Dubaï, Irak, Syrie, Koweït, Abou-Dhabi, Oman et Libye).

FAITS ET CHIFFRES

Commerce extérieur

- **Un protocole d'accord pour la coopération économique et industrielle entre Oman et la France** a, pour la première fois, été signé, le 19 décembre, à Mascate, par M. Jobert, ministre français du commerce extérieur, et le ministre omanais du commerce et de l'industrie, M. Mohammed Zubeir.

Social

- **M. André Bergeron, reçu le 20 décembre par M. Mitterrand**, a réaffirmé son « *souci de voir préserver la politique conventionnelle en tant qu'élément de défense des intérêts des salariés et en tant qu'élément de stabilité dont le gouvernement, dans le contexte de crise économique, a autant besoin que les gouvernements précédents* ». Le secrétaire général de F.O. ne croit pas vraiment à une « amélioration » du chômage. A propos de la mise en œuvre du décret du 24 novembre sur l'assurance-chômage, M. Bergeron a demandé au chef de l'Etat qu'il n'y ait pas rétroactivité pour ceux qui sont déjà au chômage et que soit donnée « *l'interprétation la plus large à ce décret, afin que les incidences en soient les moins lourdes possibles* ».

- **La C.F.T.C., à l'occasion de la réunion de son conseil confédéral à Paris**, a dénoncé le « *danger d'un affaiblissement de la politique contractuelle* ». Elle a mis en garde le gouvernement et le patronat contre « *un tête-à-tête qui exclueraient les partenaires sociaux et ferait porter en priorité, par les salariés, le poids du redressement des erreurs* ».

Le Monde

régions

Des patrons sur le tas

M. Clément à Vierzon : les ratés de la décentralisation

De notre correspondant

Orléans. – « *J'ai regretté ma dé-illance à la télévision, mais, après ut, un chef d'entreprise n'a-t-il s droit à l'émotion ? Les patrons ont pas forcément une pierre à la ace du cœur. J'ai laissé trente-nq ans de ma vie dans mon af-ire.* »

Héros malgré lui des états génénux de Villepinte, où il a expliqué, n larmes, la faillite de son entre-rise, M. Hubert Clément a regagné ancien siège social de la société L.B.M. perdu dans la grisaille de la anlieue, à Alfortville. Des locaux evenus trop vastes pour les cinq ersonnes qui travaillent dans l'en-reprise dont s'occupe à présent M. Clément.

L'histoire de L.B.M., qui a été le eader en France des presses hydrauiques, n'est pas exceptionnelle. Au lépart, une entreprise familiale qui rogresse et se trouve à l'étroit dans a région parisienne : en 1958 – le ourant de décentralisation induselle s'est mis en marche, – les resonsables de l'entreprise déplacent une partie de la fabrication à Vierzon (Cher). Pour des raisons d'attaches familiales. Parce que, aussi, depuis longtemps, l'entreprise y possède de nombreux sous-traitants et que des locaux se trouvent disponibles. Vierzon est en effet un fief depuis des lustres de la métallurgie, mais qui s'essouffle.

« Trop absent »

Dans les années 70, en dépit des difficultés, L.B.M., selon M. Clément, a atteint un bon rythme de croisière. La société produit 70 % des presses hydrauliques françaises à col de cygne, plus de 9.000 de ces machines sont en service en France (près de 1.300 chez Renault) comme à l'étranger ; L.B.M. exporte pour l'équivalent de 25 à 30 % de son chiffre d'affaires. La fabrication se trouve concentrée à Vierzon ainsi que les bureaux d'études et d'achat, mais le siège social reste à Alfortville ; sur les 128 salariés, 108 travaillent à Vierzon, une vingtaine seulement à Alfortville.

« *En arrivant à Vierzon*, explique M. Clément, *je ne faisais pas d'ostracisme. J'ai été reçu par le maire qui était médecin et communiste. Quant à moi, j'étais un bien trop petit patron pour être un habitué du C.N.P.F. Mais on m'a pris pour un lutteur, opposé aux syndicats... Somme toute Vierzon présentait bien des inconvénients : un passé ouvriériste trop lourd – sans que ce terme soit péjoratif – et aussi un certain sectarisme politique. La vie n'y était pas très agréable pour les cadres. Il n'y avait pas d'établissement universitaire pour leurs enfants. Mon chef de bureau d'études, par exemple, n'a pas voulu rester. Peut-être aurais-je dû me montrer plus sévère avec eux. Peut-être ai-je été moi-même, qui continuais à résider dans la région parisienne, trop absent.* »

En 1981, la baisse des commandes, toujours selon M. Clément, met l'entreprise en difficulté. La dépendance de L.B.M. envers le secteur automobile n'a pas arrêté de croître (de 38,9 % en 1972 à 67 % en 1981). A cela se joint la faible valeur ajoutée de certaines fabrications, etc.

« *Il n'y a pas qu'un responsable dans une faillite*, continue M. Clément. *Une entreprise ne change pas de cap en cinq minutes, et ce n'est pas un changement de gouvernement qui peut l'affecter. L'annonce d'un plan de la machine-outil par M. Mitterrand a suscité de l'espoir chez nous comme chez les banquiers, mais ce plan n'a pas été prêt à temps.* »

A Paris, on n'émeut personne

En décembre 1981, vingt-neuf licenciements sont demandés par le P.-D. G. ; le comité d'entreprise et l'inpecteur du travail les refusent. Le 19 février 1982, le dépôt de bilan est prononcé. « *Chaque mois, c'était l'hémorragie*, précise encore M. Clément. *A Vierzon on ne travaillait plus que vingt heures par semaine. Mais cela a été le tollé. Les syndicats parlaient de mauvaise gestion, de prétendues difficultés. On ne voulait pas me croire. On est allé jusqu'à prétendre que je gardais des commandes dans mes tiroirs à Alfortville ! J'escomptais deux semaines de grève ; finalement, j'ai eu six mois d'occupation au terme desquels tout a été perdu... J'ai fait les mêmes démarches que les syndicats : auprès du maire communiste, du député socialiste, des ministères... Incompréhension totale des pouvoirs publics comme des syndicats.* »

Un plan de sauvetage élaboré par la C.G.T. et la C.F.D.T. à l'usine de Vierzon a débouché en octobre dernier sur la création de société de coopérative ouvrière de production, *la Berrichonne de mécanique*, qui a redémarré sans M. Clément, évidemment, avec une trentaine de personnes.

M. Clément n'a pas tout à fait rompu avec la région vierzonnaise, il se consacre à présent à une autre société, L.B.J., qui faisait partie naguère du G.I.E. qu'il avait constitué autour de L.B.M. Le siège social de L.B.J. n'est plus à Alfortville mais à Villefranche-sur-Cher, une bourgade voisine de Vierzon. Un changement de siège social voulu cette fois : « *Une de mes grandes erreurs, je crois*, indique encore M. Clément, *c'est d'avoir gardé le siège social de L.B.M. à Paris. Aller en province n'est pas un handicap. A Paris, vous êtes anonyme. Si j'avais été à Vierzon, j'aurais reçu davantage d'aide de la chambre de commerce, des banques, des administrations, qui sont beaucoup plus proches en province, et les contacts auraient été plus humains. A Paris, on n'émeut personne.* »

Les déboires de M. Clément ne tiennent pas qu'à la crise d'un secteur d'activité ou à la difficulté d'un certain patronat à accepter le fait syndical : une décentralisation incomplète a ajouté beaucoup à l'incompréhension. « *Et puis*, ajoute enfin M. Clément, *c'est dur de faire aimer l'entreprise en France, surtout dans l'industrie qui traîne derrière elle, c'est vrai, tout un passé d'exploitation.* »

RÉGIS GUYOTAT.

Vingt mille patrons se sont réunis le 14 décembre à Villepinte, en Seine-Saint-Denis, à l'occasion des états généraux de l'entreprise organisés par le C.N.P.F. Au retour, deux d'entre eux ont confié leurs impressions à nos correspondants.

M. Descamps à Lille : pas de prévision pas d'entreprise

De notre correspondant

Lille. – M. Henri Descamps, cinquante-sept ans, lunettes finement ciselées, teint coloré, yeux bleus, tout à fait « nordiste » dans le style, est le patron de la société Sarasin, installée à Haubourdin, dans la banlieue lilloise. C'est le patron d'une « entreprise familiale », ce qui a pour lui une profonde signification. A la société Sarasin, on fabrique aujourd'hui des soupapes de sûreté pour les centrales nucléaires, pour l'industrie pétrolière ou chimique. Mais cette société a été créée... en 1848, époque où l'on fignolait de bons et beaux robinets de bronze.

Au début du siècle, le grand-père de M. Descamps a racheté l'atelier, et on s'est mis alors à la robinetterie de brasserie. L'atelier s'est agrandi et a changé d'allure au gré des progrès techniques, tandis que la direction passait de père en fils...

M. Descamps a six enfants. Son fils aîné est dans l'industrie textile : « *Il pourrait diriger cette affaire*, dit M. Descamps, *cela se fera peut-être. On verra... Cela dit, notre entreprise tourne bien. Il y a trois ans, ils étaient quatre-vingts à l'atelier ; ils sont cent quarante aujourd'hui ; en six ans, le chiffre d'affaires a été multiplié par deux. Il sera de 43 millions de francs environ en 1983 !* »

La crise pour tous

M. Descamps est fier de cette réussite, dont il attribue le mérite autant à ses cadres, ses ouvriers (une quarantaine seulement sont à la production et il y a fort peu d'O.S.), aussi bien qu'à ses vendeurs, qui sont les moteurs de l'affaire autant que les spécialistes, et pour lesquels il nourrit une estime particulière, car ils doivent affronter un marché difficile : « *Nous exportons 40 % de la production. Nous sommes condamnés à exporter, et nous avons de rudes concurrents...* »

Oui, ça tourne. On regrette bien que les quatre tours à commande numérique de l'atelier soient japonais, allemands ou américains, mais, en revanche, on se place bien dans une vingtaine de pays. On travaille d'ailleurs beaucoup avec Framatome. En Inde, après douze années de prospection, se construit une usine qui fabriquera des soupapes sous licence ; la société Sarasin disposera de 40 % de son capital (« *C'est un état socialiste* ») et emploiera beaucoup de main-d'œuvre peu coûteuse (5 F par jour). « *Il faut s'adapter à toutes les conditions dans tous les pays.* »

M. Descamps s'exprime posément, sans jamais employer de formules excessives. « *Pour la première fois*, dit-il pourtant, *j'ai manifesté en allant à Villepinte. Nous devions dire fermement notre inquiétude.* » De famille catholique, ancien scout, c'est un patron « engagé ». Il a longtemps siégé au tribunal de commerce de Lille, dont il sera le président l'an prochain. Il est administrateur de la Fédération des industries métallurgiques des Flandres. Il a milité aussi dans des mouvements sociaux. Il sait ce que c'est que le « paternalisme ». Il en connaît les limites, mais ne le renie pas pour autant. D'où vient cette profonde inquiétude qui, visiblement, le tenaille ? Du gouvernement ?

« *Je n'ai pas voté pour, mais je n'avais pas contre lui*, a priori, *une attitude hostile. La récession est globale, et le gouvernement français n'en est pas plus responsable qu'un autre. Il n'y a pas eu plus de faillites dans le ressort du tribunal de commerce de Lille en 1982 qu'en 1981, mais en sera-t-il de même l'an prochain ? Dans la fédération de la mécanique seulement, trois mille bilans sont en rouge.*

» *On a voulu favoriser les salariés, ce qui est bien en soi, mais on l'a fait au détriment des entreprises. On arrive maintenant à casser les entreprises et à ébranler l'économie. Cela se retourne finalement contre les salariés, que l'on voulait favoriser...*

» *Dans une affaire comme la nôtre*, explique encore M. Descamps, *nous travaillons sur des délais assez longs. Or, actuellement, quelles prévisions pouvons-nous faire ? Il n'y a pas si longtemps, nous mettions au point des programmes pour trois années : cela n'est plus possible. Nous ne pouvons pas vivre au jour le jour dans un marché aussi spécifique que le nôtre. Pour la première fois à la fin de cette année, nous fermerons l'usine entre Noël et Jour de l'an. La cinquième semaine de congés est un progrès, certes, mais si nous employons maintenant cent quarante personnes, nous aurions pu en compter une dizaine de plus si les contraintes n'étaient pas aussi excessives.* »

Conclusion de ce patron désabusé : « *La réalité, c'est qu'une entreprise comme la nôtre, en plein dans le courant technique de notre époque, est tout simplement menacée. C'est la première fois.* »

GEORGES SUEUR.

POINT DE VUE

Millau sans gants ?

par PIERRE GOTH (*)

LA ganterie de Millau dans l'Aveyron est acculée à disparaître à brève échéance. Voici pourquoi :

1) Importations tous azimuts. Alors que notre comité de défense demande un arrêt triennal ou une limitation quantitative au niveau de 1972 – c'est la condition *sine qua non* ; 2) détournement de trafic par les pays de la C.E.E. ; 3) concurrence étrangère déloyale au sein de la C.E.E. ; 4) charges sociales trop élevées (76 %) ; 5) taxe professionnelle non allégée ; 6) manque de crédit à court et long terme à taux réduit.

Peut-être notre profession aurait-elle quelque chance de résister si elle était mécanisable. Mais, au contraire, elle se situe au plus bas de l'échelle de la plus forte utilisation de main-d'œuvre (quarante manutentions en certains cas). Cela est d'autant plus dommageable que métier de création, travaillant en liaison avec la haute couture, apportant à l'étranger sa *contribution au renom du* bon goût français, elle est très spécifique.

Autre désavantage : sa disparition engloutirait, *ipso facto*, les mille emplois qu'elle maintient encore, à bout de bras, alors que sa protection par la mise en œuvre d'une thérapeuti*que énergique devrait amener la ré*générescence du bassin de Millau – Saint-Affrique.

Si le gouvernementt laisse jusqu'à présent la ganterie trépasser, par contre, il réserve ses faveurs par l'octroi de licences et des facilités finan*cières aux industries s'adjoignant une* branche importatrice.

Citons, à titre d'exemple, une firme bien connue en matériel de sports d'hiver qui fait rentrer de Corée, Taiwan et d'ailleurs d'importantes quantités de paires de gants de ski *à des prix très bas* : 50 à 60 francs environ la paire – le même type de gant fabriqué en France revient de 120 à 140 francs environ. De plus, les gants importés bénéficient pour leur commercialisation d'une astucieuse publicité : le sigle de la firme étant inscrit sur le dessus du gant. A noter que cette même firme a, paraît-il, importé la saison écoulée : 400.000 paires de gants de ski : ce qui représente un nombre très important de journées de travail perdues pour les ouvriers et ouvrières de France.

Or, paradoxalement, la rentrée de ces gants n'apporte même pas un iota de plus au budget social puisque les charges reposent sur les salaires et non sur les achats de produits importés.

Pourtant les pouvoirs publics ont été alertés. Une première fois, le 10 septembre 1980, une délégation de la ganterie est reçue à l'Elysée par le secrétaire du président d'alors. Celui-ci, au bout d'une longue discussion déclare à ses interlocuteurs : « *Je ne voudrais pas qu'un métier comme le vôtre disparaisse et j'avise le ministère de l'industrie pour qu'il vous reçoive et envisage les possibilités de vous venir en aide.* » Les représentants des trois centres gantiers de France se présentent donc, le 9 décembre 1980, au ministère de l'industrie. Peine perdue : rien de concret ne sortira de cet entretien, bien qu'il existe une clause de sauvegarde pour métier en péril.

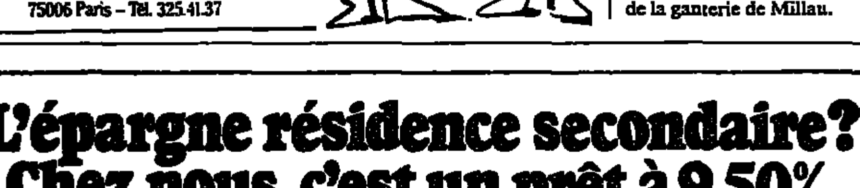
Une nouvelle délégation sera reçue le 9 octobre 1981 au ministère de l'industrie issu des élections du 10 mai. Cette fois, le climat semble plus détendu, et la possibilité d'une réduction des importations est envisagée. Un deuxième contact, le 17 décembre 1981, reste sans autre résultat que la réaffirmation de cette promesse.

Enfin, une dernière démarche des gantiers de Millau au ministère de l'industrie le 20 janvier 1982 : démarche tardivement décommandée par le ministère puis finalement maintenue et qui devait s'avérer plutôt décevante.

Les mesures prises après l'examen du projet d'agrandissement du camp militaire du Larzac devait apporter des mesures concrètes en faveur du Millavois, dont l'activité industrielle fut bien délaissée durant la lutte. Maintenant qu'elles devraient se concrétiser, du moins en faveur des dernières entreprises dépositaires des anciennes techniques gantières, la rigueur de certaines administrations ne paraît guère avoir évolué.

Pourtant, il y a quelques années au Puy-en-Velay, les pouvoirs publics n'ont pas hésité à intervenir financièrement pour retrouver les secrets de la fameuse dentelle : quatorze emplois de fonctionnaires créés à cette attention. Le ministre justifiant ces décisions « *par la nécessité de revaloriser le travail manuel, le souci de la qualité de la vie et la protection de l'art et du patrimoine culturel* ». Sans doute, à Millau, encourage-t-on l'éclosion d'une école de couture et de coupe ; initiatives fort précieuses et nécessaires qui, en l'état actuel *des choses, resteront partiellement* efficaces, hormis toutefois les deux ou trois maisons arrimées aux productions de gants de l'Intendance. Cela peut rassurer la bonne conscience des administrations, mais c'est faire du ravaudage à la petite *semaine : les graves décisions en* tous domaines restant toujours en suspens.

(*) Président du Comité de défense de la ganterie de Millau.













RÉGIONS

Ile-de-France

LE BUDGET DE PARIS EN DISCUSSION

L'opposition municipale accuse M. Chirac de sacrifier les investissements

Le débat sur le budget de la capitale en 1983 s'est ouvert lundi 20 décembre au Conseil de Paris. Mené sans désemparer durant deux jours et demi, il s'achèvera mercredi 22 décembre dans l'après-midi. Cette année encore, et plus que jamais en raison de la proximité des élections, il a donné lieu, dès l'ouverture, à une mêlée parfois confuse de chiffres, de propositions bourrées d'arrière-pensées et d'arguments de qualité inégale à travers quoi on peut néanmoins distinguer deux conceptions opposées de la gestion des fonds publics : celle de la majorité municipale – fort prudente – et celle de l'opposition, qui accuse la première d'être « frileuse ».

Contre le projet de budget présenté par M. Jacques Chirac (*le Monde* du 18 décembre), l'offensive a été menée pour le groupe socialiste par MM. Georges Sarre et Daniel Benassaya et au nom du groupe communiste par Mme Christiane Schwartzbard et M. André Voguet.

M. Sarre s'est d'abord appliqué à « *rétablir la vérité* » sur les impôts et taxes que paieront l'an prochain les Parisiens. M. Chirac avait annoncé que le produit fiscal global ne progresserait que de 8 %. En additionnant les impôts directs et indirects, les taxes d'enlèvement des ordures et de balayage ainsi que la redevance d'assainissement, le président du groupe socialiste aboutit à une charge de 6,6 milliards de francs qui devra être acquittée par les habitants de la capitale en 1983, soit une augmentation de 10,3 %.

Le désengagement de l'État dont se plaint la majorité du Conseil ? M. Sarre assure qu'il s'agit là d'un faux procès. Il le démontre en citant la participation de l'Etat aux recettes parisiennes au cours des quatre dernières années : 25,7 % en 1980, 26,4 % en 1981, 26,2 % en 1982 et 27,6 % en 1983. « *Au total,* dit-il, *l'aide de l'Etat à Paris a augmenté de 54 % en trois ans.* »

S'attaquant aux fonds de roulement, à la réserve générale et aux provisions prévues par le budget, le responsable socialiste affirme qu'il s'agit d'autant de « cagnottes » constituant « *une marge de manœuvre utile pour faire tomber à point nommé la manne électorale* ». Aussi suggère-t-il, par un projet de délibération, de supprimer une part de ces recettes pour réduire les impôts et d'en affecter le solde aux investissements, notamment pour améliorer les conditions de travail et de logement de la police.

Cette proposistion a pour objet de faire pièce — sans succès — à l'idée lancée par M. Chirac de diminuer de 40 millions la contribution de la Ville aux dépenses de la préfecture de police pour la transformer en une aide directe aux policiers de la capitale. Entre autres aménités, M. Sarre a qualifié cette idée de « *pirouette dérisoire* » et de « *coup publicitaire* ».

Les dossiers de l'an 2000

Mais c'est surtout sur les crédits pour les travaux nouveaux que M. Sarre et les autres orateurs de l'opposition ont été les plus critiques. « *Les 2,2 milliards d'investissement pour 1983,* ont-ils expliqué, *représentent seulement 27 % du budget de Paris alors qu'à Marseille, par exemple, cette proportion est de 43 %. Une telle prudence obère le développement de la capitale.* » Bien sûr, il y a la construction du palais omnisports de Bercy : les socialistes — mais non les communistes — la qualifient d'opération de prestige. Ils s'indignent de ce que le Conseil de Paris doive lui affecter en trois ans 760 millions de francs, alors que le devis initial était de 200 millions.

En revanche, socialistes et communistes sont unanimes à dénoncer l'insuffisance des crédits affectés au logement. Toutes additions faites, ceux-ci — qui étaient de 767 millions en 1982 — ne seraient plus que de 645 millions l'an prochain, soit une diminution de près de 16 % que M. Sarre juge « ». En outre, selon plusieurs intervenants, ces investissements ne sont pas affectés au logement social mais à des appartements dits à loyer intermédiaire destinés aux classes moyennes.

Pour le reste, ni le budget de la culture (3 % à Paris contre 8 % à Marseille et 10 % à Lille), ni celui des écoles, ni celui du bureau d'aide sociale (« *géré comme une boutique* », dit M. Sarre), ni celui de la propreté, ne trouvent grâce aux yeux de l'opposition, qui les estime soit « étriqués », soit « gaspilleurs ».

« *En définitive,* a conclu le président du groupe socialiste, *depuis cinq ans, vous n'avez pas modifié les tendances lourdes qui affectent la capitale. Paris continue à perdre ses habitants et ses emplois, à manquer de logements sociaux, à être la capitale de la spéculation foncière. Aucune démocratie locale vivante ne s'est développée. Il a fallu attendre les initiatives de l'Etat pour ouvrir les dossiers du Paris de l'an 2000.* »

En fin d'après-midi, le Conseil a voté le budget annexe des Pompes funèbres, mais il a refusé d'approuver celui de l'Assistance publique, consentant néanmoins à assurer la contribution de la Ville à ses investissements, soit une somme de 90 millions de francs pour 1983.

MARC AMBROISE-RENDU.

Bretagne

Le nouveau centre de Corsen veille sur un trafic de 52 000 navires par an

De notre envoyée spéciale

Le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage de Corsen-Ouessant (CROSS-CO) situé près du Conquet, dans le Finistère, a été inauguré le lundi 20 décembre par M. Louis Le Pensec, ministre de la mer.

Corsen. — Depuis 1978, année « noire » des marées du même nom, les accidents de pétroliers ont cessé d'être une fatalité. La catastrophe de l'*Amoco Cadiz* a conduit la France à prendre une série de mesures et à se doter d'équipements de surveillance et d'intervention à la dimension du trafic en Manche. Cinquante-deux mille navires par an, dont 10 % de pétroliers, un tanker toutes les demi-heures, 1 million de tonnes de pétrole par jour, passent le long des côtes de Bretagne et de Normandie.

Des « rails » de navigation et des « sens uniques » ont été institués. Depuis l'inauguration de la tour-radar d'Ouessant en 1980, les informations fournies par le radar étaient traitées sur l'île. Mais la marine nationale avait demandé la construction d'un CROSS sur la terre ferme. C'est chose faite puisque le CROSS-CO a ouvert ses portes le 15 octobre 1982 (coût des travaux : 60 millions de francs). Il est le dernier-né de la chaîne des CROSS de Griz-Nez (Pas-de-Calais) à La Garde (en Méditerranée), qui ont pour mission de coordonner les opérations de sauvetage, détecter les pollutions, assurer la police des pêches, surveiller le trafic maritime.

Les cinquante personnes qui forment l'« équipage » de Corsen reçoivent les informations envoyées de la tour d'Ouessant par faisceaux hertziens. Les bateaux entrant dans le « rail » sont systématiquement localisés, répertoriés et prévenus au cas où ils emprunteraient une voie interdite. Cette politique préventive a porté ses fruits. Il y avait vingt bateaux contrevenants par jour en 1978 lors de la mise en place de la réglementation, il n'y en a plus aujourd'hui qu'un ou deux.

M. Le Pensec, dans son allocution, a réclamé l'unification internationale des procédures de contrôle des bateaux.

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

ÉLECTION DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

ALSACE : M. Louis Uberall. — Le C.E.S. d'Alsace a élu, le 20 décembre, M. Louis Uberall à sa présidence. Membre du comité régional de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi, M. Uberall a été élu au second tour de scrutin avec 29 voix contre 28 à son adversaire, M. Raymond Baltenweck, président de l'Association des viticulteurs d'Alsace.

CENTRE : M. Pierre Trousset. — M. Pierre Trousset, président de la chambre de commerce du Loir-et-Cher, a été réélu, au premier tour, président du comité économique et social de la région Centre par 46 voix contre 14 à M. Paul Bachelard, président de l'université de Tours, 10 à M. Maurice Renaudat, (C.G.T.), 8 à M. Roland Raignoux, (F.O.) et 7 à Mme Marie-Christine Foin (C.F.D.T.).

ILE-DE-FRANCE : M. Roger Courbey. — M. Roger Courbey, inspecteur général à Electricité de France, a été élu le 20 décembre, président du C.E.S. de la région Ile-de-France avec 57 voix sur 93. Agé de soixante et onze ans, M. Courbey avait déjà présidé le C.E.S. de 1964 à 1969 et en était vice-président depuis 1976.

LIMOUSIN : M. Jean Charbonnieras. — M. Jean Charbonnieras, président du comité régional d'expansion économique du Limousin (CREEL), a été élu président du C.E.S. du Limousin. M. Charbonnieras, opposé dans ce scrutin à M. Fernand Simonnet, président de la chambre syndicale de la Creuse, et à un candidat proposé par la C.G.T., M. Jacques Goursaud, a été élu au deuxième tour par 25 voix sur 52 exprimées devant M. Simonnet (17 voix).

NORD - PAS-DE-CALAIS : M. Maurice Hannart. — C'est au terme d'un scrutin serré que M. Maurice Hannart, président du Groupement des industries textiles, a été élu président du C.E.S. du Nord - Pas-de-Calais le 20 décembre. Il l'a emporté au troisième tour par 49 voix contre 42 à M. Michel Moriamez, professeur à l'université de Valenciennes. Trois voix se sont portées sur d'autres candidats et il y a eu deux abstentions.

PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR : M. Paul Augier. — M. Paul Augier, soixante-dix ans, président du comité régional de tourisme, Riviera-Côte d'Azur, a été réélu au premier tour de scrutin et pour la troisième fois consécutive, président du C.E.S. de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il a obtenu 61 voix sur 87 suffrages exprimés, contre 18 à M. Charles Leca, secrétaire général du comité régional de la C.G.T., et 8 à M. Henri Mérino, membre du secrétariat de l'union régionale C.F.D.T.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

COMPAGNIE LA HENIN

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 15 décembre 1982 sous la présidence de M. Jean Lamey, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 août 1982.

Ceux-ci font ressortir un bénéfice net de 247 793 075 F contre 87 142 031 F pour l'exercice précédent, cette progression s'expliquant principalement par les plus-values dégagées à la suite des nationalisations d'une part lors de la cession de partie des obligations indemnitaires reçues en échange des actions Banque de La Hénin et Sofinco La Hénin, d'autre part, à l'occasion de la cession d'actions Cogéfimo.

Compte tenu du report à nouveau au 1er septembre 1981 de 37 479 073 F, l'assemblée a décidé les affectations suivantes :

- dotation à la réserve spéciale des plus-values à long terme d'une somme de 166 900 466 F.
- distribution d'un dividende global de 80 684 475 F..
- report à nouveau de 37 687 207 F.

Les actionnaires bénéficiant de l'avoir fiscal percevront ainsi un revenu de 27,75 F comprenant un dividende de 18,50 F. et un avoir fiscal de 9,25 F. Ce dividende sera mis en paiement le 21 décembre 1982 (coupon nº 37).

La valeur estimée de l'action Compagnie La Hénin, sur la base du bilan au 31 août 1982, après nationalisation de ses activités bancaires et sur la base de l'actif net consolidé au 31 décembre 1981, est dans les deux cas, d'environ 650 F.

L'assemblée générale a, par ailleurs, renouvelé le mandat d'administrateur de M. Maurice Gontier, vice-président directeur général, pour une période de six années.

MMB

Le conseil d'administration de la société M.M.B. s'est réuni le 13 décembre 1982, sous la présidence de M. Raymond Abecassis.

Les administrateurs ont examiné le projet de bilan social au 31 octobre 1982, qui se solde par un bénéfice net après impôt de 8 815 000 F, conforme aux prévisions.

L'assemblée ordinaire des actionnaires de la société se tiendra au mois de mars 1983, à une date qui n'est pas encore définitivement arrêtée.

Il lui sera proposé notamment de ratifier le changement d'adresse du siège social de M.M.B. Le conseil d'administration a en effet exprimé le souhait de transférer le siège social du 5, rue Beaujon, Paris 8e au 4, rue de Presbourg, Paris 16e.

Il est porté à la connaissance des actionnaires les décisions suivantes qui se placent dans le contexte de restructuration amorcée depuis plusieurs mois :

1º Rachat par M.M.B. des 40 % du capital de Haussmann Gestion précédemment détenus par le groupe Manurhin.

2º Cession directe de 31 000 titres librairie Aristide Quillet (L.A.Q.) entre Haussmann Gestion et M. M. B.

Ainsi, M.M.B. se trouve détenir directement environ 80 % du capital de L.A.Q.

3º D'autre part, les sociétés M.M.B. et L.A.Q. ont poursuivi l'opération de reclassement de titres Dernières Nouvelles de Strasbourg (D.N.S.) auprès d'investisseurs alsaciens. Dans ce cadre, la Banque fédérative du Crédit mutuel va acquérir environ 7 000 titres D.N.S. Rappelons que l'action D.N.S. est cotée à Nancy.

Après cette opération, la structure du capital de D.N.S. sera la suivante :

M.M.B./L.A.Q.	51 %
Investisseurs alsaciens	33 %
Groupe B.N.P.	9 %
Autres actionnaires	7 %

SOFICOMI

Les engagements bruts de l'exercice devraient être de l'ordre de 120 MF, dont environ 20 % en location simple. Au total, les engagements bruts de la Société depuis l'origine dépasseraient 1 milliard de francs. Le patrimoine « propre » de la Société affecté à la location simple s'élèverait alors à un montant supérieur à 330 MF, dépassant sensiblement l'ensemble des fonds propres.

Sur la base de la situation arrêtée au 30 septembre 1982, les résultats attendus pour l'exercice 1982, sauf événement imprévisible, et compte tenu des conversions d'obligations déjà réalisées ou prévues, afférentes à l'emprunt convertible 1974, permettent d'envisager une progression satisfaisante du dividende.

EURAFRANCE

L'assemblée générale ordinaire réunie le 17 décembre 1982 sous la présidence de M. Michel David-Weill a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1982 qui font apparaître un bénéfice de 75,40 millions de F contre 66,48 millions de F au titre de l'exercice 1980/1981 (+ 13,4 %).

Il a été décidé de distribuer un dividende net de 20 F par action assorti d'un droit à récupération de l'impôt déjà payé au Trésor de 10 F, en progression de 8 % environ par rapport au dividende de l'exercice précédent. Ce dividende sera mis en paiement le 20 décembre 1982.



L'AIR LIQUIDE

Pour des raisons de sécurité, la société L'AIR LIQUIDE attire l'attention de ses clients sur le fait que les bouteilles de gaz sous pression, portant sa marque, doivent être remplies exclusivement par l'AIR LIQUIDE.

OBLISEM

L'assemblée générale des actionnaires, réunie le 20 décembre 1982, sur deuxième convocation, sous la présidence de M. Patrick Thuillier, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1982 ainsi que les résolutions qui lui ont été soumises.

Elle a décidé la mise en paiement d'un dividende de F. 12,20 assorti d'un impôt déjà payé au Trésor de F. 1,01, ce qui porte le revenu global à F. 13,21 contre F. 12,58 l'an passé. Ce dividende sera payable à partir du 23 décembre 1982 à 12 heures, aux guichets du Crédit Industriel et Commercial et des banques affiliées à son groupe.

Comme les années précédentes, la société offre temporairement à ses actionnaires la possibilité de remployer leurs dividendes en souscrivant de nouvelles actions et ce, en franchise de tout droit d'entrée.



Banque de La Hénin

Société Anonyme au capital de 115.274.250 francs 16, rue de la Ville-L'Évêque, 75384 PARIS Cedex 08 - Tél. : (1) 265.35.15 - B.F. nº463 - R.C.S. Paris B 542 095 948

ÉMISSION DE DEUX EMPRUNTS F 500 MILLIONS

EMPRUNT A TAUX VARIABLE DE F 150 MILLIONS

représentés par 30 000 obligations de 5000 F nominal

Prix d'émission : **le pair soit 5 000 F par obligation**

Jouissance et règlement : **3 janvier 1983**

Durée : **8 ans**

Intérêt : **variable, égal à la moyenne des Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire au jour le jour entre banques, en France, augmentée de 10% de sa valeur** payable le 3 janvier de chaque année et pour la première fois le 3 janvier 1984

Intérêt minimum garanti : **10,75%**

Amortissement : **au pair, en totalité à la fin de la huitième année**

Amortissement anticipé : autorisé par rachats en bourse, possibilités de trois O.P.A.

Cotation : demandée à la Bourse de Paris

EMPRUNT A TAUX FIXE ET A BONS DISSOCIABLES DE F 350 MILLIONS

en 2 séries A et B de 35000 bons chacune de 5000 F nominal

Prix d'émission : **le pair soit 5000 F par bon,** les deux séries A et B étant liées lors de l'émission, la souscription d'un titre d'une série implique la souscription d'un titre de l'autre

Jouissance et règlement : **3 janvier 1983**

Durée : **série A : 7 ans série B : 12 ans**

Intérêt annuel : **série A : 15,90%**
série B : 16,10%
payable le 3 janvier de chaque année et pour la première fois le 3 janvier 1984

Taux de rendement actuariel brut moyen au règlement : **16,01%**

Amortissement : **au pair en totalité à la fin de la septième année pour la série A et à la fin de la douzième année pour la série B**

Amortissement anticipé : autorisé par rachats en bourse

Cotation : demandée à la Bourse de Paris sur deux lignes différentes

Une note d'information (visa COB nº 82 208 du 30-11-1982) peut être obtenue, sans frais, au siège social et auprès des établissements chargés du placement

BALO du 20 décembre 1982

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

20 décembre

Léger repli

Les échanges s'amenuisent au fil des séances et le ton du marché s'en ressent. Ainsi, le vendredi précédent, les transactions ont porté sur à peine 92 millions de francs (valeurs françaises à terme), dont près du quart pour l'action Machines Bull, en hausse de 46 % sur l'ensemble de la semaine.

Lundi, l'ambiance était très calme autour des tableaux de cotation et le premier cours affiché, celui de Michelin, à la corbeille, devait confirmer l'affaiblissement des valeurs françaises.

En baisse de 3 % dès le premier son de cloche, l'action de la firme de Clermont-Ferrand réagissait à sa manière aux mauvaises nouvelles qui émanent en ce moment du groupe, la dernière en date concernant la suppression de 4 000 emplois (23 % des effectifs) de sa filiale britannique.

Les autres actions françaises n'étaient guère mieux loties si l'on en croit l'indicateur instantané, en baisse de 0,4 %. Matra perdait 6 %, après des commentaires d'analystes financiers peu favorables à la société, suivie de Thomson-C.S.F. (– 5,2 %), Dassault (– 4 %), Eurafrance (– 3,9 %), Galeries Lafayette (– 3,8 %).

A l'inverse, Merlin-Gerin, Prétabail, U.C.B., Pechelbraun, Club Méditerranée, C.I.T.-Alacatel gagnent 3 % à 4 %.

Le nouveau démenti apporté par M. Delors à tout changement de parité du franc a-t-il été entendu ? Toujours est-il que la monnaie française s'est affermie en même temps que le dollar remontait la pente. Le loyer de l'argent, au jour le jour, lui, est passé à 13 % lundi matin contre 12 15/16 % le vendredi précédent.

Si le métal fin n'a guère vaié (440,75 dollars à Londres contre 440,50 vendredi midi), le lingot a regagné 250 F, à 97 200 F mais le napoléon cédait 3 F, à 655 F, sur notre place.

Tassement du dollar-titre, à 8,29/32 F contre 8,32/37.

NEW-YORK

La baisse reprend

La semaine s'est de nouveau ouverte à Wall Street sur une note lourde. Le mouvement de repli n'a toutefois pas revêtu l'ampleur prise huit jours plus tôt. La séance de lundi avait même débuté sur une progression des cours. Mais de nouvelles ventes ont obligé le marché à faire marche arrière. Tout le terrain gagné initialement a été reperdu et largement au-delà, si bien qu'à la clôture, l'indice des industrielles enregistrait une baisse de 6.99 points à 1 004.50.

L'activité n'a porté que sur 62.20 millions de titres contre 76 millions vendredi. A dire vrai, les opérateurs ne savent trop que penser ni que faire. L'actualité économique ne leur apporte aucun élément susceptible de raviver les espoirs déçus d'une reprise économique. Les revenus personnels ont bien augmenté de 0,4 % en novembre mais ce chiffre est en baisse sur le précédent. Même l'accroissement des dépenses le même mois, n'est pas en ligne sur les prévisions. L'accord péniblement mis au point par les pays de l'OPEP, si tant est qu'on puisse aussi le qualifier, soulève le scepticisme autour du « *Big Board* » où l'on s'interroge sur le sort des Etats (Mexique notamment) dont les ressources proviennent essentiellement du pétrole et dont la situation financière est déjà préoccupante.

Ajoutons à cela, les ventes fiscales de fin d'année dont le poids n'est pas négligeable.

Sur 1949 valeurs traitées, 992 ont baissé, 578 ont monté et 379 n'ont pas varié.

VALEURS	Cours du 17 déc.	Cours du 20 déc.
Alcoa	28 1/4	28 1/2
A.T.T.	58	57 3/4
Boeing	32 7/8	32 1/2
Chase Manhattan Bank	52 5/8	51 3/4
Du Pont de Nemours	35 5/8	36 3/8
Eastman Kodak	84 3/4	85 1/8
Exxon	28 1/8	27 7/8
Ford	37 3/4	38
General Electric	92 3/4	92 7/8
General Foods	40 1/8	39 7/8
General Motors	59 1/4	57 7/8
Goodyear	31 1/2	32 1/4
I.B.M.	93 7/8	92 1/2
I.T.T.	30 1/8	29 7/8
Mobil Oil	25 1/8	25 1/2
Pfizer	68 1/8	66 5/8
Schlumberger	44	43 3/4
Texaco	30 1/4	30 1/4
U.A.L. Inc.	32	30 3/4
Union Carbide	48 7/8	48 3/8
U.S. Steel	17 3/4	18
Westinghouse	38 3/8	37 5/8
Xerox Corp.	37 1/4	36 7/8

M. Flornoy est réélu syndic de la Chambre syndicale des agents de change

M. Yves Flornoy a été réélu – pour la huitième année consécutive – au poste de syndic de la Chambre syndicale de la compagnie des agents de change pour l'année 1983, à l'issue de l'assemblée générale qui s'est tenue le 20 décembre. M. Xavier Dupont a été désigné premier adjoint du syndic, en remplacement de M. Jean Saintoin, non rééligible, MM. Marc Auboyneau, François Bacot, Alain Buisson, Alain Ferri, Jean-Denis Massonaud et Roger Michaux étant nommés adjoints. M. Philippe Roger est reconduit dans ses fonctions de représentant du personnel de la Compagnie.

M. Flornoy a par ailleurs nommé, pour exercer les fonctions de syndic délégué des bourses de province :

Bourse de Bordeaux : M. Lostie de Kerlhor, (syndic délégué), M. Champeil, (syndic suppléant).

Bourse de Lille : M. Gilbert Dupont (syndic délégué), M. Denoyelle, (syndic suppléant).

Bourse de Lyon : M. Roger Michaux, (syndic délégué), M. Suchet, (syndic suppléant).

Bourse de Marseille : M. Bonnasse, (syndic délégué), M. Blisson, (syndic suppléant).

Bourse de Nancy : M. Douilhet, (syndic délégué), M. Kempf, (syndic suppléant).

Bourse de Nantes ; M. Meunier, (syndic délégué), M. de Chaillé, (syndic suppléant).

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1981)

	17 déc.
Valeurs françaises	105
Valeurs étrangères	132,8

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 31 déc. 1981)

	17 déc.	20 déc.
Indice général	100,4	100,1

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 21 décembre 12 7/8

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	20 déc.	21 déc.
1 dollar (en yens)	245,30	243,40

LA VIE DES SOCIÉTÉS

PERNOD RICARD. – Réuni le 20 décembre, le conseil d'administration a décidé de verser a ses actionnaires un acompte sur dividende de 9 F, payable le 5 janvier prochain, au titre de l'exercice 1982. La société avait procédé de façon identique l'année dernière en versant un acompte sur dividende de 7 F par action.

BOURSE DE PARIS Comptant 20 DECEMBRE

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	24 50	0 866
5 %	34 10	4 425
3 % amort. 45-54	....	1 187
4 1/4 % 1963	100 60	1 054
Emp. N. Eq. 6 % 67	112	3 337
Emp. 7 % 1973	8960	..
Emp. 8,80 % 77	102 80	5 111
9,80 % 78/93	82 70	4 350
8,80 % 78/86	83 45	0 217
10,80 % 79/94	85 25	3 196
13,25 % 80/90	95	7 297
13,80 % 80/87	96 85	2 495
13,80 % 81/99	98 80	12 855
16,75 % 81/87	105 30	4 681
16,20 % 82/90	102 70	15 179
16 % juin 82	102 70	8 548
E.D.F. 7,8 % 61	130 90	14 014
E.D.F. 14,5 % 80-92	96 50	7 365
Ch. France 3 %	172	..
CNB Bques janv. 82	97 10	7 518
CNB Paribas	97 10	7 518
CNB Suez	97 05	7 518
CNI janv. 82	97 06	7 518

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actibail (obl. conv.)	178 10	....
Aciers Peugeot	60 50	58
Actibail	158 20	160 20
A.G.F. (St Cent.)	381	369
A.G.P. Vie	2985	2975
Agr. Inc. Madag.	63 25	....
Créditel	102 20	102
C. Sabl. Seine	110	....
Darblay S.A.	84 50	....
De Dietrich	315	327
Degremont	94	97 50
Delalande S.A.	102	98
Delmas-Vieljeux	510	520
Dév. Rég. P.d.C (Li)	124	125
Didot-Bottin	265	270
Dist. Indochine	335	339
Drag. Trav. Pub.	189 50	192
Duc-Lamothe	198 90	....
Dunlop	4 80	4 95
Eaux Bass. Vichy	959	961
Eaux Vittel	590	590
Ecco	1298	1310
Economats Centre	515	536
Electro-Banque	176	177
Electro-Financ.	380	380
Elf-Antargaz	179 70	175
E.L.M. Leblanc	367 60	394 d
Entrepôts Paris	156 50	157 20
Epargne (B)	1296	1320 d
Epargne de France	265	....
Epeda-BF	730	729
Escaut-Meuse	253	245
Eurocom	310	308
Europ. Accumul.	48	46 10
Eternit	205	201
Félix Potin	925	935
Ferm. Vichy (Ly)	91	87 40
Files-Fourmies	3 25	3 40
Finalens	74 50	74 60
FIPP	118	....
Fnac	259	280
Focep (Chât. eau)	1500	....
Marseille Créd.	....	....
Métal Déployé	298 50	310
Mic	240	....
Mors	202	205
Nadella S.A.	7 05	....
Naval Worms	115	115
Navig. (Nat. de)	56	50 40 o
Nicolas	350	359 50
Nodet-Gougis	75	72
Occident. Part.	....	....
OPB Paribas	124	....
Optorg	78 10	78 10
Origny-Desvroise	125	123
Palais Nouveauté	309	309
Paris-Orléans	98	94
Part. Fin. Gest. Im.	183	185
Pathé-Cinéma	148	150
Pathé-Marconi	48	50 d
Piles Wonder	58	58
Piper-Heidsieck	247	247
Porcher	136 20	141 60
Profils Tubes Est	8 40	....
Prouvost ex-Lain.R.	35	35
Providence S.A.	310	315
Publicis	570	579
Raff. Souf. R.	167 80	161
Ressorts Indust.	102 50	101 80
Ricqlès-Zan	127	136
Ripolin	44 70	46 50
Risle (La)	10 70	....
Rochefortaise S.A.	69	67
Rochette-Cenpa	17	17 70 d
Rosario (Fin.)	87	85
Rougier et Fils	62 10	61
Rousselot S.A.	320	320
Sacer	33	33

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	110	104 o
Akzo	104 90	96
Alcan Alum.	200	211
Algemene Bank	949	960
Am. Petrofina	498	....
Arbed	165	....
Asturienne Mines	44	43
Bco Pop Español	82 90	84
B. N. Mexique	7 25	....
B. Regl. Internat.	34300	32600
Barlow Rand	62 20	70
Bell Canada	150	145
Blyvoor	139	138 50
Bowater	20 10	20 30
British Petroleum	40 60	39 70
Br. Lambert	250	....
Caland Holdings	85 80	88
Canadian-Pacific	222	229 90
Cockerill-Ougrée	14 30	14 30
Comineo	300	299 60 c
Commerzbank	435	438
Courtaulds	9 50	....
Dart. and Kraft	600	600
De Beers (port.)	45 50	....
Dow Chemical	211	210
Dresdner Bank	499	470
Femmes d'Auj.	58	....
Finoutremer	186	....
Finsider	0 40	....
Foseco	22 20	22 50
Gén. Belgique	210	210
Gevaert	285	285
Glaxo	174 90	179 90
Goodyear	265	....
Grace and Co	312 40	319 10
Grand Metropolitan	41	40 50
Gulf Oil Canada	92 10	91 50
Hartebeest	580	578
Honeywell Inc.	870	750 o
Sabl. Morillon Corv.	120	....
S.K.F. (Applic. méc.)	60	60
S.P.R.	90	....
Total C.F.N.	68 10	....
Ufinex	205	....
Voyer S.A.	1 36	....

HORS-COTE – Autres valeurs hors cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alser	161	....
Cellulose du Pin	18	....
Coparex	400	370
F.B.M. (Li)	70	3 50 o
Gerra Industries	13	....
La Mure	65	....
Océanic	45	41 o
Pétrofigaz	335	....
Pronuptia	118	127 50
Rocher For. G.S.P.	....	....
Toronto N.V.	589	565

SICAV

20/12	Émission Frais inclus	Rachat net
Actions France	161 87	154 53
Actions-Investiss.	205 37	196 06
Actions sélectives	231 97	221 45
Addificandi	279 68	267
A.G.F. 5000	197 14	188 20
Agifimo	293 28	279 98
Altafi	204 19	194 93
A.L.T.O.	181 83	173 58
Amérique Gestion	388 64	371 02
Bourse-Investiss.	219 64	209 68
Capital Plus	1073 22	1073 22 ◆
C.I.P.	661 94	631 92
Convertimmo	224 98	214 78
Cortexa	749 52	715 53
Crédinter	282 59	269 78
Croiss. Immobil.	277 22	264 65
Déméter	54711 33	54547 69
Drouot-France	215 38	205 61
Drouot-Investiss.	485 45	463 44
Energie	191 60	182 91
Epargnt Sicav	5299 81	5273 44
Epargne Associations	20184 26	20143 97 ◆
Epargne-Croiss.	988 16	943 35
Epargne-Industr.	341 85	326 35
Epargne-Inter	498 51	475 90
Epargne-Oblig.	161 13	153 82
Epargne-Unie	648 07	618 68
Epargne-Valeur	271 38	259 07
Euro-Croissance	299 47	285 89
Financière Privée	671 97	641 50
Sogevar	632 02	603 36
Sogexter	811 66	774 85
Soleil Investis.	363 30	346 83
U.A.P. Investiss.	254 88	243 30
Unifrance	197 17	188 23
Unifoncier	521 02	497 39
Unigestion	465 52	434 86
Uni-Japon	699 22	667 51
Univalte	1550 31	1499 33
Univer	11648 57	11648 57
Valorem	293 28	279 99
Valrea	114417 26	114302 96
Worms Investiss.	537 95	513 56

Marché à terme

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
1784	4,5 % 1973	1819	1819	1810	1791
3105	C.N.E. 3 %	3001	3000	2990	2981
400	Agence Havas	402	395	395	390
595	Facom	585	578	578	578
740	Fichet-Bauche	780	778	778	778
152	Financial	157	158	158	158
157	Gencor	173	171	171	169
215	Gén. Belgique	213	210 10	210 50	210
790	Gén. Electr.	783	789	785	774
510	Gen. Motors	482	498 50	491	498 50
59	Goldfields	62 80	61	60 75	61
125	Harmony	160	155 50	156 10	158 50
26	Hitachi	25 30	28 30	26 10	26 30
375	Hoechst Akt.	375	368	368	365
49	Imp. Chemical	47 50	47 50	47 50	47
83	Inco. Limited	77	76 70	76 70	76 10
745	IBM	783	780	780	780
35	Ito-Yokado	38 80	38	37 30	38 05
285	ITT	258 50	268 50	257 50	258 50
48	Matsushita	46 50	46	46 30	45 55
725	Merck	695	698	700	695
650	Minnesota M.	594	603	602	591
640	Unilever	583	575	575	....
490	Unit. Techn.	444	456 80	457	452
670	Vaal Reefs	842	828	826	812
345	West Deep	428 50	418 50	420	415
345	West Hold.	395	389 50	387	383
335	Xerox Corp.	312	315	314 50	308 80
2 01	Zambia Corp.	2 45	2 40	2 41	2 40

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé ; ◆ : prix précédent (SICAV)

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 20/12	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 825	6 841	6 650	7
Allemagne (100 DM)	283 540	283 130	275	289
Belgique (100 F)	14 419	14 488	13 500	14 600
Pays Bas (100 fl.)	257 140	256 600	250	262
Danemark (100 krd)	79 880	80 490	76	82
Norvège (100 k)	97 470	97 520	95	101
Grande-Bretagne (£ 1)	11 079	11 026	10 800	11 500
Grèce (100 drachmes)	9 695	9 640	8	10
Italie (1 000 lires)	4 872	4 899	4 760	5 200
Suisse (100 fr.)	334 200	334 550	325	343
Suède (100 krs)	92 940	92 900	89	95
Autriche (100 sch)	40 300	40 250	39 400	41 100
Espagne (100 pes.)	5 369	5 354	5 200	5 650
Portugal (100 esc.)	7 570	7 610	6 400	7 600
Canada ($ can 1)	5 531	5 532	5 390	5 650
Japon (100 yens)	2 814	2 805	2 700	2 840

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 20/12
Or fin (kilo en barre)	97000	96400
Or fin (en lingot)	96950	97250
Pièce française (20 fr)	658	655
Pièce française (10 fr)	434	.....
Pièce suisse (20 fr)	628	621
Pièce latine (20 fr)	608	602
Souverain	745	746
Pièce de 20 dollars	3310	3310
Pièce de 10 dollars	1647 50	1647 50
Pièce de 5 dollars	880	....
Pièce de 50 pesos	3940	3920
Pièce de 10 florins	624	624

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

AU NICARAGUA

L'ancien ambassadeur à Washington critique l'association de son pays avec Moscou

M. Francisco Fiallos, ancien ambassadeur du Nicaragua à Washington, a déclaré à la presse américaine, le lundi 20 décembre, qu'il avait démissionné de son poste à la fin de la semaine dernière après que son gouvernement eut censuré les déclarations qu'il avait faites au quotidien indépendant de Managua *La Prensa*. Il a réitéré les critiques qu'il émettait dans cet entretien avec le journal, affirmant qu'il souhaitait le rétablissement de la liberté de la presse dans son pays et des élections libres à brève échéance.

Il a estimé que la diplomatie sandiniste, qui est « *d'association étroite avec Cuba et l'Union soviétique, place le Nicaragua en première ligne de la confrontation entre Washington et Moscou* ». Il s'est prononcé pour une politique de strict non-alignement.

Il a souhaité l'ouverture d'un dialogue entre le gouvernement et les Nicaraguayens de toutes tendances, sauf les personnes coupables de crimes sous la dictature somoziste. Il a cité à ce propos, M. Eden Pastora, le « commandant zéro », qui vient de recevoir des autorités du Costa-Rica un permis de séjour dans ce pays. M. Eden Pastora dirige un mouvement d'opposition au régime sandiniste, l'Alliance révolutionnaire démocratique, conjointement avec MM. Alfonso Robelo, ancien membre de la junte sandiniste, Hermanos Edmundo et Fernando Chamorro. Ce dernier a été expulsé, récemment, du Costa-Rica, après avoir été arrêté alors qu'il se dirigeait vers la frontière du Nicaragua à bord d'un véhicule chargé d'armes et d'autres équipements militaires. – *(A.F.P.)*

LE POLISARIO PARTICIPERA DÉSORMAIS A TOUTES LES RÉUNIONS DE L'O.U.A.

déclare un de ses dirigeants

Addis-Abeba (A.F.P.). – La République arabe sahraouie démocratique participera à toutes les futures réunions de l'O.U.A. en tant que membre à part entière, a déclaré lundi 20 décembre M. Ibrahim Hakim, « ministre des Affaires étrangères » du Polisario. M. Hakim a affirmé que la R.A.S.D. s'était tenue « *volontairement et temporairement* » à l'écart de la réunion d'août à Tripoli. Mais en dépit de cette « *initiative historique* », a-t-il déclaré, les État-Unis et le Maroc ont montré qu'ils désirent utiliser de « *faux prétextes* » pour détruire l'O.U.A. « *afin de satisfaire leurs ambitions coloniales* ».

Le numéro du « Monde » daté 21 décembre 1982 a été tiré à 533 021 exemplaires.

● *Les quotidiens nantais « Presse-Océan » et « l'Eclair »* n'ont pu paraître mardi 21 décembre en raison d'une grève de vingt-quatre heures déclenchée par le Syndicat du livre C.G.T. Les ouvriers de l'imprimerie commune aux deux quotidiens, qui appartient au groupe Hersant, expliquent que cet arrêt de travail vise à protester contre la volonté de la direction de confier à du personnel hors profession (des journalistes) le nouvel équipement dont vont se doter au début de 1983 les journaux.

● *Grève au Louvre le 24 décembre.* – Le syndicat Force ouvrière des musées de France a lancé un appel de grève de vingt-quatre heures, le 24 décembre, auprès du personnel de surveillance du Louvre pour appuyer ses revendications sur l'« amélioration des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité ».

AU VENEZUELA

Un incendie dans une centrale thermique a fait plus de cent morts

Caracas *(A.F.P.)*. – L'explosion d'un réservoir de 45 000 tonnes de pétrole, dans la centrale thermique de Tacoa, à 40 kilomètres à l'ouest de Caracas, a provoqué, depuis le dimanche 19 décembre, un gigantesque incendie qui a fait cent un morts. Des flammes s'élevaient encore, mardi, menaçant neuf réservoirs encore intacts. Un deuxième réservoir de 15 000 tonnes a été sinistré : son explosion a happé plusieurs dizaines de secouristes et quelques journalistes. Deux équipes de spécialistes, dont une d'Américains, se sont jointes aux pompiers vénézuéliens pour combattre le sinistre.

Les flammes, qui atteignaient jusqu'à 60 mètres de haut, ont tout dévoré à 500 mètres à la ronde. Le pétrole en feu a dévalé la colline où se trouve la centrale, tombant dans la mer des Caraïbes, en contrebas, et provoquant des incendies sur plusieurs dizaines de yachts. D'immenses colonnes de fumée étaient visibles à plusieurs kilomètres.

Quarante mille personnes – principalement des habitants des « ranchitos », les bidonvilles – ont été évacuées par l'armée et relogées sous des tentes. La radio et la télévision demandent à la population de leur faire parvenir vivres et médicaments.

Dans plusieurs quartiers de la capitale vénézuélienne, la pègre a mis à profit les coupures d'électricité, provoquées par l'incendie, pour redoubler, durant la nuit, ses activités.

Les autorités ont demandé aux habitants de ne pas utiliser les ascenseurs, en raison des coupures inopinées. Caracas compte de nombreux gratte-ciel. Les défaillances des feux de circulation ont provoqué des embouteillages monstres dans cette ville de quatre millions d'habitants où tout est organisé en fonction de l'automobile.

La centrale thermique de Tacoa fournissait l'essentiel de l'électricité de la capitale. Un dispositif de remplacement a été mis en place. Les autorités ont également diminué l'approvisionnement en eau, en raison des énormes quantités utilisées dans la lutte contre l'incendie.

Au Yémen du Nord

LE TREMBLEMENT DE TERRE DU 13 DÉCEMBRE A PROVOQUÉ LA MORT DE 2 800 PERSONNES

Selon le premier ministre du Yémen du Nord, le tremblement de terre du 13 décembre et ses suites ont tué au moins deux mille huit cents personnes ; mille deux cents corps supplémentaires pourraient encore être sous les décombres. Il y aurait sept cent mille sans-abris. – *(A.P.)*.

Les inondations en France

PLAN ORSEC EN CHARENTE-MARITIME

Alors que le niveau des eaux remonte dans l'est de la France après une légère décrue, le plan ORSEC a été déclenché en Charente-Maritime. La Charente en crue inonde, en effet, les villes riveraines comme Angoulême, Cognac et surtout Saintes, où les bas-quartiers sont submergés depuis une semaine. Militaires et C.R.S. ont été réquisitionnés pour aider les populations de Saintes et de Saint-Jean-d'Angély.

Les inondations ont fait leur apparition plus au nord, dans le bassin de la Vilaine et dans le Finistère. A Quimper, les rivières Odet et Steir sont sorties de leur lit. L'état d'alerte a été lancé en amont de Rennes, de Vitré à Redon, où plusieurs localités sont déjà inondées. La cote d'alerte a été dépassée à Laval, où la Mayenne menace les laiteries Besnier. Dans le Maine-et-Loire, Angers est menacé dans sa partie basse et, à Saumur, la voie sur berge a été fermée.

En région parisienne, c'est toujours le département de Seine-et-Marne qui est le plus menacé. Tous les affluents de la Seine sont en crue. Dans le Val-de-Marne, des pavillons de Villeneuve-Saint-Georges ont dû être évacués le 20 décembre. A Paris, la Seine atteignait la cote de 4,60 mètres le 21 décembre.

● *Les moniteurs de ski ne bloqueront pas l'accès aux stations de sports d'hiver, le 23 décembre,* comme ils avaient menacé de le faire pour protester contre les projets de l'administration (*le Monde* du 11 décembre).

BAISSE DU DOLLAR : 6,81 F

Les cours du dollar se sont à nouveau orientés à la baisse, mardi 21 décembre, sur les marchés des changes, après une brève remontée, lundi, sur les résultats des élections de Hambourg, qui avaient affaibli, temporairement, le mark.

Les cours de la monnaie américaine sont donc revenus de 2,4250 DM à 2,4050 DM, et de 6,85 F-6,84 F à 6,81 F environ. Selon les milieux financiers internationaux, le dollar devrait poursuivre son fléchissement, amorcé depuis trois semaines et entrecoupé de brèves réactions en hausse. Le franc français, raffermi lundi après les déclarations de M. Delors, s'est maintenu dans ces bonnes dispositions, le cours du mark à Paris restant à 2,83 F environ.

LES ÉLECTIONS PRUD'HOMALES DANS LES DOM

La C.G.T. recule de 11 points, la C.F.D.T. gagne 9,5 points et F.O. 3,4

Le ministère du travail a publié le 21 décembre les résultats des élections prud'homales dans les départements d'outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon). Dans le collège salariés, la C.G.T. recule de 11,32 points par rapport à 1979, tandis que la C.F.D.T. gagne 9,56 points et F.O. 3,44. La C.F.T.C. recule de 1,56 point, la C.G.C. progresse à peine (0,39) et les « divers » perdent 0,21 point. Dans le collège employeurs, la liste Action pour la défense des droits des employeurs (A.C.T.), regroupant le C.N.P.F., la C.G.P.M.E. et la F.N.S.E.A., domine très largement en obtenant 99,26 % des voix.

Les résultats pour les DOM, sont les suivants :

● **Collège salariés** (toutes sections) : Inscrits : 132 363 ; votants : 68 985, 52,12 % (53 % en 1979) ; exprimés : 65 220, 49,27 % (50,5 %) ; abstentions : 63 378, 47,88 % (46,9 %).

Ont obtenu : C.G.T., 33 448 voix, 51,28 % (62,6 %), 71 sièges sur 129 ; C.F.D.T., 14 259 voix, 21,86 % (12,3 %), 17 sièges ; F.O., 8 243 voix, 12,64 % (9,2 %), 18 sièges ; C.F.T.C., 6 938 voix, 10,64 % (12,2 %), 5 sièges ; C.G.C., 841 voix, 1,29 % (0,9 %), 10 sièges ; divers, 1 491 voix, 2,29 % (2,5 %) 6 sièges.

● **Collège employeurs** (toutes sections) : Inscrits : 10 311 ; votants : 3 420, 33,17 % ; exprimés : 3 110, 30,16 % ; abstentions : 6 891, 66,83 %.

Ont obtenu : A.C.T., 3 087 voix, 99,26 %, 119 sièges sur 129 ; divers, 23 voix, 0,74 %, 1 siège.

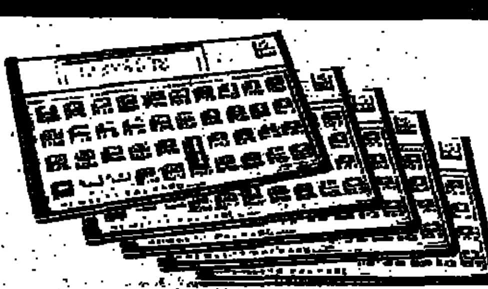
LA MENTION « PARIS MAJORITÉ » DEVRA DISPARAITRE DES AFFICHES DE M. QUILÈS

M. Paul Quilès, candidat socialiste à la mairie de Paris, devra, dans les quatre jours, faire apposer sur toutes ses affiches actuellement placardées un bandeau masquant dans leur totalité les termes « *Paris majorité* », sous astreinte de 500 francs par infraction constatée. C'est ce qu'a décidé, le 21 décembre, M. Marcel Caratini, président du tribunal de grande instance, statuant à la demande de M. Pierre Bas (R.P.R.), député de Paris, conseiller municipal, qui a créé en 1976 une association, *Paris Majorité*, pour regrouper les élus gaullistes au Conseil municipal de Paris.

Après avoir entendu Me Devedjian, pour le requérant, et Me Yves Attal pour la défense, le magistrat a déclaré dans son ordonnance : « *Une association possède un droit privatif sur sa dénomination (...). Vainement le défendeur soutient-il que le risque de confusion est inexistant du fait que les électeurs sauront faire la part des choses au moment du vote. Le risque, notamment chez les personnes d'un âge avancé, n'est pas imaginaire. Et il eût été supprimé si, au lieu de choisir une étiquette existante, le défendeur eût, par exemple, employé sur ses affiches les termes « Paris nouvelle majorité ». En tout état de cause, le nom d'une personne morale remplit une fonction d'individualisation de celle-ci et ne saurait être utilisé par quiconque sans son accord.* »







A B C D E F G